PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

COP RÉGIONALE

S'adapter, transformer, accompagner

La planification écologique en Nouvelle-Aquitaine



FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

COP Nouvelle-Aquitaine

Répondre aux défis environnementaux majeurs
pour lutter contre le changement climatique

Réduire les émissions de gaz à effet de serre
pour limiter le réchauffement planétaire



Préserver, protéger, restaurer
la biodiversité et les ressources naturelles

S'adapter au changement climatique

La planification écologique en Nouvelle-Aquitaine

poursuivons la dynamique engagée

Accélérer et amplifier notre engagement en faveur du climat

Dans un contexte où le réchauffement climatique s'accélère, à un rythme sans précédent, les défis à relever sont clairs : réduire nos émissions de gaz à effet de serre, préserver et protéger nos ressources naturelles et la biodiversité, et, enfin, nous préparer et adapter nos territoires aux effets du dérèglement climatique.
C'est grâce à l'action de tous, à toutes les échelles des territoires, que nous pourrons relever ces défis, pour des territoires plus résilients et une plus grande protection des français et de notre souveraineté nationale.
C'est dans ce contexte que les travaux de la COP Nouvelle-Aquitaine ont pour ambition d'inscrire la transition écologique au cœur de l'action collective, pour faire face aux effets du changement climatique et à l'érosion de la biodiversité

Les travaux de la COP Nouvelle-Aquitaine : où en sommes-nous ?

9 mois après le lancement de la feuille de route régionale 2025-2030, lors de la Conférence des parties (COP) de Nouvelle-Aquitaine dédiée à la planification écologique, le 14 février 2025, présidée par Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et Alain ROUSSET, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, évènement qui a rassemblé près de 250 participants, la démarche de planification écologique se met progressivement en œuvre et se poursuit.
Les premières actions de la feuille de route régionale se déploient progressivement en 2025, au niveau régional et dans les territoires. La feuille de route régionale, partagée, fruit de nombreux travaux, de concertation thématique avec les parties prenantes et d'une consultation publique, menés au niveau régional et départemental en 2024, comporte, à date, près de 120 actions, assorties chacune d'un indicateur, qui seront mises en œuvre sur la période 2025-2030, permettant d'agir en faveur de la décarbonation de l'industrie, des mobilités, du secteur de bâtiment, de l'énergie, et de préserver la biodiversité, les ressources naturelles et les forêts.
En 2025, les travaux se poursuivent sur plusieurs chantiers structurants : s'adapter au effets du changement climatique, accompagner l'agriculture pour faire face aux enjeux liés au changement climatique, accompagner les évolutions des emplois et des compétences liés à la transition écologique, agir pour une transition juste et accompagner les personnes en situation de fragilité ou de précarité.

FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE 2025-2030



Travaux conduits en 2024

Atténuation
diminuer les émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement planétaire

Décarboner les mobilités
Décarboner le secteur du bâtiment
Décarboner l'industrie
Décarboner le cycle de l'énergie
Utiliser le bois de manière plus durable
Agir pour une économie sobre en ressources

Préservation
préserver, protéger et restaurer la biodiversité et les ressources

Préserver la ressource en eau
Préserver protéger la biodiversité
Promouvoir la gestion durable des forêts pour maintenir la capacité des puits de carbone forestiers
Préserver et restaurer les écosystèmes forestiers

Travaux complémentaires en 2025

Adaptation
réduire la vulnérabilité aux effets du changement climatique

Actions au niveau départemental
Actions au niveau interdépartemental

Agriculture
accompagner l'agriculture pour faire face aux effets du changement climatique

Emplois et compétences
accompagner les évolutions des métiers et des compétences liées à la transition écologique

Transition juste
accompagner les personnes en situation de vulnérabilité ou de précarité



Sommaire

1. Le changement climatique en Nouvelle-Aquitaine
Constat et perspectives

2. Agir pour réduire notre empreinte carbone
- Vers une mobilité bas carbone
- Vers une décarbonation des bâtiments
- Vers une industrie bas carbone
- Vers un cycle de l'énergie plus décarboné et un usage du bois plus durable
- Vers une économie sobre en ressources

3. Agir pour préserver, protéger et restaurer les écosystèmes
- Préserver la ressource en eau
- Préserver, protéger et restaurer la biodiversité
- Gérer durablement les forêts, préserver les écosystèmes forestiers

4. S'adapter au changement climatique
- Thèmes et prioritaires identifiées dans les départements
- Érosion du trait de cote
- Adaptation des infrastructures au changement climatique
- Accompagnement des entreprises

5. Mieux se nourrir : produire et s'alimenter durablement en Nouvelle-Aquitaine

6. Agir pour une seule santé

7. Accompagner l'évolution des compétences et des métiers liés à la transition écologique

8. Les conditions de réussite, la transition juste

Document réalisé avec le concours de l'AREC
pour la partie 1

AREC
AGENCE RÉGIONALE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENT ET CLIMAT

1. Le changement climatique en Nouvelle-Aquitaine

Constat et perspectives



1. Le changement climatique en Nouvelle-Aquitaine

Constat et perspectives

Dans un contexte où le changement climatique s'accélère au niveau international, à un rythme sans précédent, la région Nouvelle-Aquitaine n'échappe pas aux effets du changement climatique, qui sont d'ores et déjà perceptibles et impactants :

- des épisodes de sécheresse plus fréquents et plus intenses,
- une hausse des températures avec des canicules plus fréquentes et une moindre disponibilité de la ressource en eau en été,
- des pluies intenses générant des inondations,
- des incendies de forêts et de végétation,
- l'intensification des phénomènes érosifs sur les littoraux, des submersions marines plus fréquentes,
- mais également une perte de la biodiversité,
- des forêts qui peinent à se régénérer dans un contexte d'années successives de sécheresse,
- et également les impacts sur la capacité des sols à produire en matière d'agriculture.

Le changement climatique a, par ailleurs, des impacts directs sur la santé humaine. On compte 3 300 décès prématurés par an, attribuables à une exposition aux particules fines pour la Nouvelle-Aquitaine.

Dans ce contexte, les mesures et actions à déployer relèvent de trois objectifs environnementaux fondamentaux :

- réduire nos émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement planétaire,
- préserver, protéger et restaurer nos ressources naturelles, l'eau, les sols, les forêts, et la biodiversité,
- et, enfin, nous préparer et adapter nos territoires aux effets du dérèglement climatique auxquels nous devons faire face.



Incendies en Gironde, 2022



Inondations à Périgueux, mardi 22 avril 2025



41,6 degrés à la Bordeaux, août 2025



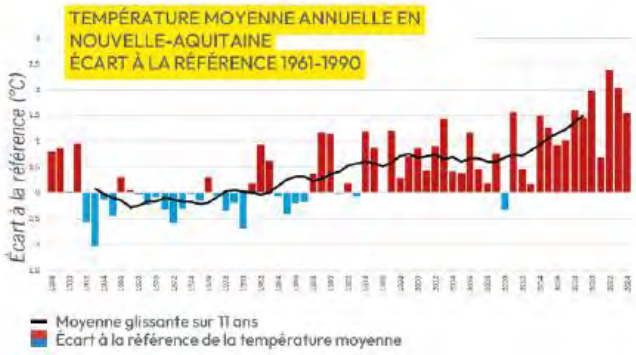
Fissures sur maisons dans la Vienne
Sécheresse de 2022, sols argileux

Focus

Quels effets du changement climatique en Nouvelle-Aquitaine ?

1 Des effets qui se font déjà ressentir en Nouvelle-Aquitaine

Les changements climatiques à l'œuvre sont susceptibles d'impacter de multiples milieux et activités humaines de Nouvelle-Aquitaine : ressources en eau, littoral, milieu forestier, habitat, activités de montagne, agricoles et halieutiques...

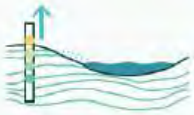




Sources : *données Météo-France, traitement AREC NA
**DRIAS (jeux de données TRACC), traitement AREC NA

1.1 RESSOURCES EN EAU ET CYCLE DE L'EAU

En lien avec l'augmentation des températures et le dérèglement du cycle de l'eau, les sécheresses et les crues seront plus fréquentes, l'évapotranspiration plus importante et le risque d'assèchement des cours d'eau accru.



→ **22%** des cours d'eau de la Nouvelle-Aquitaine ont été observés en « assec » entre mai et septembre en 2022
année la plus critique à date. (ARB)



+1°C → +1,6%
d'eau potable consommée

L'augmentation de la température est corrélée avec une augmentation de la consommation d'eau potable, ce qui accentue également la pression sur les ressources hydriques. (AcclimaTerra)

AUGMENTATION DE LA TEMPÉRATURE



→ En 40 ans **+2 à 3°C**
→ **-5%** d'oxygène dissous
→ Rivalités entre les espèces

Impact de l'augmentation des températures sur les cours d'eau (AcclimaTerra)

BAISSE DU DÉBIT



→ Moindre effet de dilution de la pollution
→ Concentration accrue de polluants dans les sédiments

Le débit des cours d'eau, un élément vital contre la pollution. (AcclimaTerra)

1.2 OCÉANS ET LITTORAUX

L'érosion et la submersion marine sont des aléas importants pour les 970 kilomètres de côte de Nouvelle-Aquitaine.

→ **+ d'1/3 du littoral** actuellement impacté par le recul du trait de côte

→ **Érosion**
Environ 1 m/an depuis 70 ans



Schéma d'évolution de l'érosion sur la côte Nouvelle-Aquitaine (AcclimaTerra)

→ **+30 cm**
d'élévation du niveau de la mer. C'est ce qui est attendu d'ici 2100 en Nouvelle Aquitaine, soit une hausse de 3mm/an.

→ **- 27 mètres**
ordre de grandeur de recul pour les côtes rocheuses à l'horizon 2050

→ **- 65/100 mètres**
de recul sur la plupart de la côte Landaise / Girondine en prévision pour 2050

Hausse du niveau de l'océan par année en Nouvelle-Aquitaine (AcclimaTerra)



→ environ **380 logements** impactés en **2050**
→ environ **86 500 logements** impactés en **2100**

Projection du trait de côte et analyse des enjeux au niveau national - Horizons 2050 et 2100 (Cerema)

1.3 MONTAGNE

1950 → 2013

+0,2°C à +0,3°C
par décennie

Évolution décennale de la température entre 1950 et 2013 sur les massifs montagneux de Nouvelle-Aquitaine. (AcclimaTerra)

-2 à 3 jours
d'enneigement par décennie

Évolution décennale du nombre de jours d'enneigement entre décembre et avril depuis 1980 sur les massifs montagneux de Nouvelle Aquitaine. (AcclimaTerra)

La Nouvelle-Aquitaine possède deux massifs montagneux :

→ PYRÉNÉES

Le plus grand massif de la région est confronté à une baisse de l'enneigement, une hausse des températures, des phénomènes d'avalanches et d'éboulements de terrain plus fréquents.

→ LIMOUSIN

Il se situe en tête de bassin versant avec des enjeux majoritairement liés à l'eau et à ses impacts sur l'agropastoralisme, la production forestière et les zones humides.



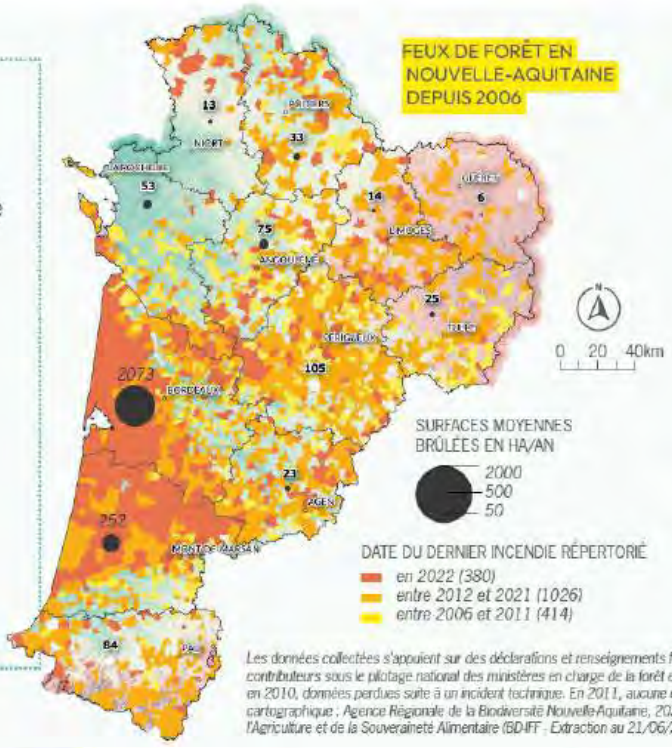
1.4 FORÊT

Des épisodes de sécheresse plus intenses provoquent une baisse de la croissance des végétaux et une diminution de leur rôle de capture et de stockage des gaz à effet de serre (GES).

La variabilité des températures rend la période de végétation annuelle plus élevée avec une vulnérabilité accrue aux gelées tardives.

Le lien entre tempête et changement climatique n'est pas démontré avec certitude. Pour autant, cette vulnérabilité est bien présente au sein de la région.

FEUX DE FORÊT EN NOUVELLE-AQUITAINE DEPUIS 2006



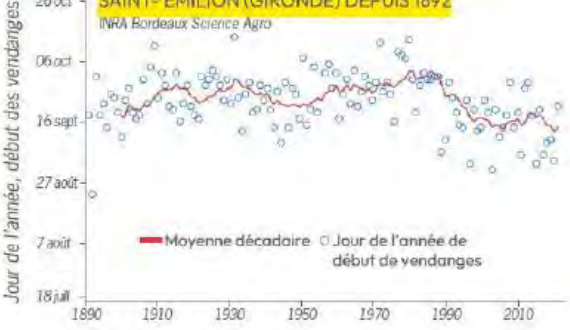
x 1,7
Feux de forêt en 2017-2021 par rapport à 2012-2016 *(ARB)*

31 310 ha
brûlés en 2022
1329 ha incendiés en moyenne par an entre 2017-2021 (ARB)

Les données collectées s'appuient sur des déclarations et renseignements fournis par un réseau de contributeurs sous le pilotage national des ministères en charge de la forêt et de l'intérieur. Pyrénées-Atlantiques: en 2010, données perdues suite à un incident technique. En 2011, aucune donnée disponible. Réalisation cartographique : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, 2023. Source : © Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (BDIFF : Extraction au 21/06/2023)

1.5 AGRICULTURE & ALIMENTATION

ÉVOLUTION DES DATES DE VENDANGES À SAINT- ÉMILION (GIRONDE) DEPUIS 1892
INRA Bordeaux Science Agro



Le changement climatique influe sur le milieu agricole, pouvant entraîner une érosion accrue des sols en raison d'une augmentation de l'intensité des pluies, de l'érosion éolienne, un stress hydrique amplifié par les disparités des précipitations et une prolifération potentielle de ravageurs des cultures. Les rendements peuvent être également impactés par les changements de températures.

↓ Baisse de 0,8 à 5 j
du nombre annuel de jours de gel en Nouvelle-Aquitaine ces 50 dernières années. *(Oracle)*

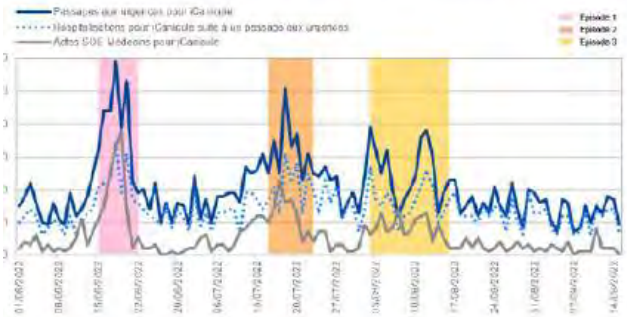
↑ Hausse de 4 à 6 j
par décennie du nombre de jours estivaux sur les 50 dernières années en Nouvelle-Aquitaine. *(Oracle)*

10 j d'avance
sur la production végétale par °C sup. *(AcclimaTerra)*

↓ Baisse de 25%
de la production de lait à partir d'une température de l'air de 32-38°C. *(AcclimaTerra)*

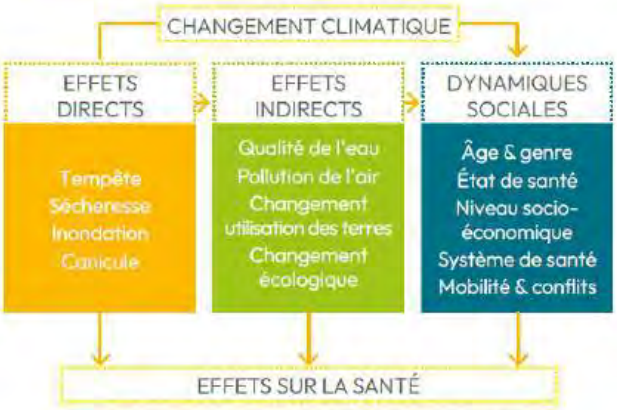
- 10 jours
sur la date des vendanges à St Émilion *en moyenne depuis les années 90 (écologie.gouv.fr)*

NOMBRE QUOTIDIEN DE PASSAGES AUX URGENCES, D'HOSPITALISATIONS, D'ACTES SOS MÉDECINS DURANT LES ÉPISODES DE CANICULES, *pour iCanicule, Nouvelle-Aquitaine du 1er juin au 15 septembre 2022 (Santé publique France/Oscour/SOS Médecins).*



+436 décès été 2022
2ème été le + impactant depuis 2003

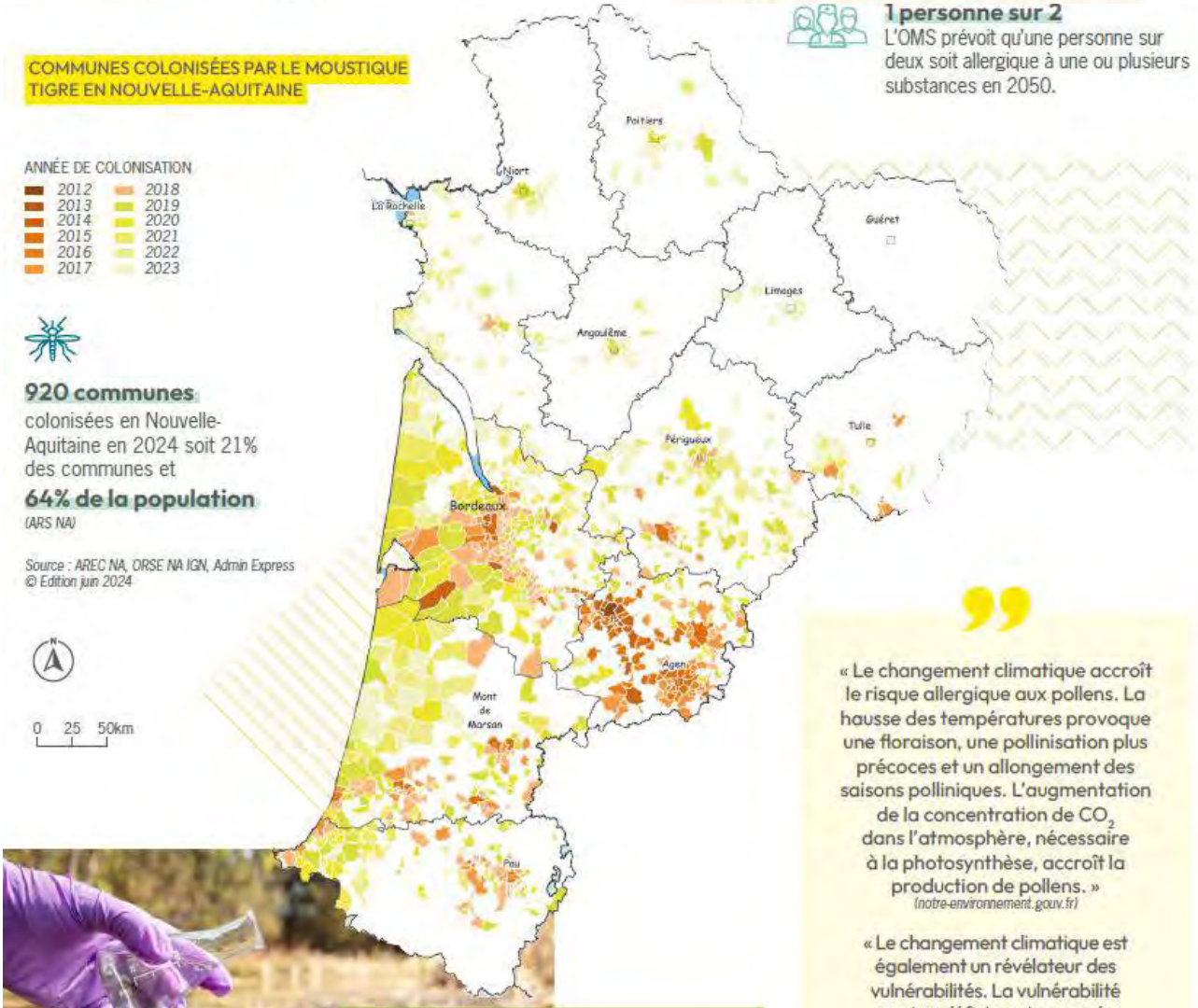
EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA SANTÉ *(santé.gouv.fr)*



Maladies mentales - Dénutrition - Allergies - Accidents
Intoxications - Maladies cardio-vasculaires
Maladies infectieuses - Maladies respiratoires

1 personne sur 2
L'OMS prévoit qu'une personne sur deux soit allergique à une ou plusieurs substances en 2050.

COMMUNES COLONISÉES PAR LE MOUSTIQUE TIGRE EN NOUVELLE-AQUITAINE



920 communes
colonisées en Nouvelle-Aquitaine en 2024 soit 21% des communes et
64% de la population
(ARS NA)

Source : AREC NA, ORSE NA IGN, Admin Express
© Édition juin 2024

L'aspect socio-économique et l'âge peuvent également être des facteurs aggravants dans les inégalités de santé.

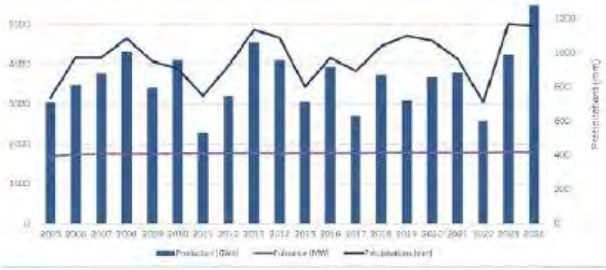
« Le changement climatique accroît le risque allergique aux pollens. La hausse des températures provoque une floraison, une pollinisation plus précoces et un allongement des saisons polliniques. L'augmentation de la concentration de CO_2 dans l'atmosphère, nécessaire à la photosynthèse, accroît la production de pollens. »
(notre-environnement.gouv.fr)

« Le changement climatique est également un révélateur des vulnérabilités. La vulnérabilité peut se définir au travers de trois composantes interactives: l'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation ».
(AcclimaTerra 2018)

17 EXEMPLES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE (GWH) ET PRÉCIPITATIONS (MM) ANNUELLES EN NOUVELLE-AQUITAINE DEPUIS 2005

(OREGES, Météo France)



En 2022 la production de la filière hydroélectrique **a diminué de 32%** par rapport à l'année précédente, en raison de moindres précipitations annuelles (-33% entre 2021 et 2022).

Le tourisme est aussi impacté par le changement climatique, notamment en montagne avec une baisse du nombre de jours skiables et des surfaces praticables.

Dans les Pyrénées, entre 1960 et 2010, ce nombre a baissé :

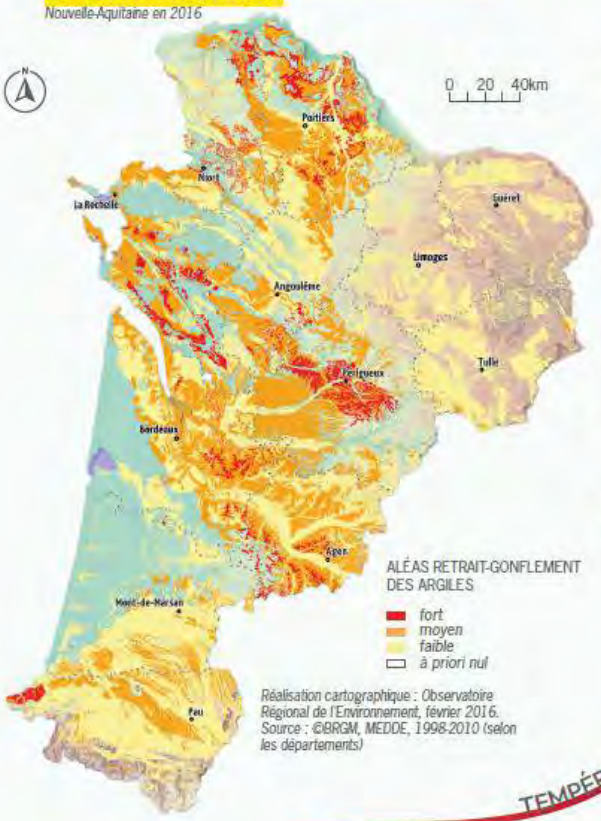
de 5 à 70%, avec un retard du commencement de la saison de ski de 5 à 55 jours dans les stations de basses altitudes

de 4 à 20%, avec un retard du commencement de la saison de ski de 5 à 30 jours dans les stations d'altitude moyennes

L'eau représente une ressource essentielle pour de nombreux secteurs d'activités économiques (agriculture, tourisme, industrie, tertiaire). Si elle façonne des paysages attractifs pour le tourisme, comme les lacs et les rivières, sa gestion soulève également des tensions croissantes liées à ses multiples usages et à sa disponibilité limitée. Elle joue, par ailleurs, un rôle majeur dans la production de l'énergie hydroélectrique et nucléaire (refroidissement des réacteurs).

L'ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX EN NOUVELLE-AQUITAINE

Nouvelle-Aquitaine en 2016



Réalisation cartographique : Observatoire Régional de l'Environnement, février 2016. Source : ©BRGM, MEDDE, 1998-2010 (selon les départements)

18 HABITAT - URBANISME

L'aléa **Retrait-Gonflement des Argiles** (RGA) est très présent sur le territoire néo-aquitain. Dans les sols de nature argileuse, lors des périodes de sécheresse, les argiles se rétractent, tandis qu'elles se dilatent pendant les épisodes de fortes précipitations. L'alternance de ces phénomènes peut endommager les constructions situées en surface de ces zones.

La Cour des Comptes estime à 16 300€ le coût moyen d'un sinistre RGA.

L'impact de l'aménagement urbain se manifeste également dans la qualité de vie des habitants.

Un phénomène particulièrement préoccupant se développe dans les zones urbaines denses : **l'îlot de chaleur urbain** (ICU).

La caractéristique principale de ces îlots de chaleur est l'écart thermique significatif qu'ils présentent avec leur environnement : pendant la nuit notamment, la température peut y être plusieurs degrés supérieure à celle des zones urbaines moins denses.

Ce phénomène thermique, qui se manifeste à l'échelle d'un quartier ou même d'une rue, dépend directement des choix d'aménagement effectués.

65% du territoire exposé à l'aléa RGA
(BRGM)

669 000 logements concernés par le RGA en Nouvelle-Aquitaine en 2019
(DREAL)



SCHÉMA DU PHÉNOMÈNE D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN

POUR ALLER + LOIN

- Rapports AcclimaTerra
- Rapport ORACLE Nouvelle-Aquitaine
- Site internet de l'Agence Régionale de la Biodiversité

Focus

Quelles trajectoires des émissions de gaz à effet de serre (GES) en Nouvelle-Aquitaine ?

Sur la période 2019-2024, à l'échelle mondiale, l'augmentation des émissions de GES de ces dernières années est essentiellement due à l'évolution des émissions en Asie (+6% sur 2019-2023), ce continent représentant désormais plus de la moitié des émissions mondiales. Sur les autres continents, ces émissions sont relativement stables, voire en diminution.
La baisse des émissions française est du même ordre que celle de l'Union Européenne, de l'ordre de 15% sur 2019-2024.
Plus récemment, les dernières informations publiées montrent que les émissions mondiales continuent de progresser sur le 1er semestre 2025 (+0,9% par rapport au 1er semestre 2024), mais avec une inversion des tendances continentales, en particulier une diminution des émissions en Asie (Chine -2,1%, Inde -2%) et une augmentation des émissions européennes (+4,4%) et françaises (+2%). Ces tendances demeurent encore provisoires, et restent encore à confirmer à l'échelle de l'année entière.

Evolution des émissions (2019-2024)

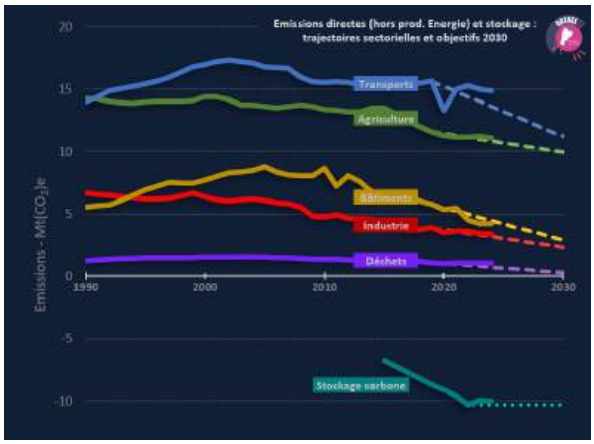
+2% (2019-2023)

-14% (2019-2023)

-15%

-11%

Sources : Citepa, European Environment Agency, AREC NA



L'évolution des émissions de Nouvelle-Aquitaine (-11% sur 2019-2024) est cohérente avec celle observée au niveau national, compte tenu de la répartition sectorielle des émissions. En effet, la part des secteurs dont la diminution d'émissions est plus limitée (transports, agriculture) est plus forte en Nouvelle-Aquitaine qu'à l'échelle nationale.

En Nouvelle-Aquitaine, le stockage de carbone est essentiellement généré par les forêts. Ce stockage a fortement augmenté ces dernières années (de 6,8 à 10,3 MtCO2e de 2015 à 2022), mais cette hausse, liée aux conséquences des tempêtes de 2009 (et au « rattrapage » du déficit sur les zones touchées à l'époque), s'est très arrêtée depuis 2022. Dans l'ensemble, le stockage de carbone tend à diminuer légèrement chaque année. Ce ralentissement est observé à l'échelle nationale dans des proportions très variables (la Nouvelle-Aquitaine étant relativement épargnée jusqu'à présent). Il doit être mis en relation avec la dégradation de l'état de santé des forêts (ralentissement de la croissance des arbres d'une part, et augmentation de leur mortalité d'autre part) et au changement climatique qui accentue ce phénomène. Il existe de fortes incertitudes sur l'évolution à venir du stockage de carbone par les forêts de la région.

Mobilités

Après une relative stabilité sur la période 2010-2019 (et mise à part l'année 2020, marquée par le contexte sanitaire), les émissions de GES liées aux transports connaissent une dynamique à la baisse. Cette diminution n'est toutefois pas encore suffisante pour atteindre les objectifs de réduction à l'horizon 2030.
Le transport routier représente la grande majorité des émissions liées aux transports. Sur les dernières années, le trafic routier a connu une légère diminution (en lien avec le transport de personnes), amplifiée par une baisse des émissions unitaires (liée à l'augmentation, encore limitée, de la part des motorisations peu carbonées et au progrès technologique).

Evolution des émissions (2019-2024)

-7%

-5%

Sources : Citepa, AREC NA

Transport routier en Nouvelle-Aquitaine – évolution 2019-2024(p)		Trafic (veh.km)	Emissions unitaires (gCO_2e/km)
	Transport de personnes	-4,00 %	-4%
	Transport de marchandises	+3%	-4%

Agriculture

La baisse des émissions observée depuis 2015 (-17% entre 2015 et 2024) dans le secteur agricole semble se ralentir depuis 2020 en Nouvelle-Aquitaine. Cette baisse est essentiellement due à l'élevage, et peut être mise en parallèle de l'évolution du cheptel bovin (-20% sur la même période).
Les émissions liées aux cultures et aux consommations énergétiques sont restées relativement stables entre 2019 et 2024.

Evolution des émissions (2019-2024)



-7%



-4%

Sources : Citepa, AREC NA

Bâtiments

La baisse des émissions observée depuis 2010 dans les secteurs résidentiel et tertiaire se poursuit, probablement amplifiée ces dernières années par des phénomènes conjoncturels, et se traduit par des baisses significatives dans les consommations d'énergies fossiles depuis 2019. Depuis 2010, les émissions de GES des bâtiments ont diminué de plus de 50% en Nouvelle-Aquitaine.

Evolution des émissions (2019-2024)



-27%



-27%

Sources : Citepa, AREC NA

Evolution des consommations (2019-2024)	
Produits pétroliers	-33%
Gaz	-20%

Industrie

Les émissions régionales de GES de l'industrie suivent une évolution régulière, à la baisse, depuis plusieurs décennies. Si la consommation d'énergie de ce secteur est relativement stable depuis 2010 (entre 33 TWh et 36 TWh selon les années, exception faite de 2020), la consommation en énergies fossiles (charbon, produits pétroliers et gaz) est en diminution notable au profit des énergies renouvelables thermiques (biomasse solide et liqueur noire en premier lieu).
Depuis 2019, la consommation d'énergies fossiles dans l'industrie a diminué d'environ 20% en Nouvelle-Aquitaine.

Evolution des émissions (2019-2024)



-22%



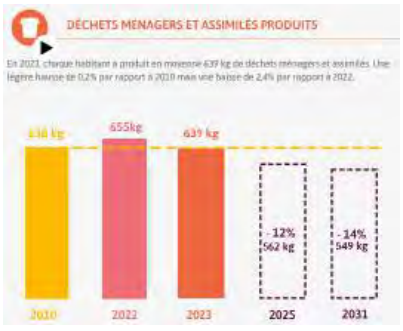
-13%

Sources : Citepa, AREC NA

Evolution du mix énergétique régional dans l'industrie	2010	2019	2024(p)
Energies fossiles	38%	36%	30%
Electricité	26%	26%	25%
Chaleur renouvelable	26%	28%	33%
Autres	10%	10%	12%

Economie circulaire

Après une hausse entre 2010 et 2021, la production de déchets ménagers et assimilés connaît une tendance à la baisse. En 2023, cette production est revenue au niveau de 2010, avec 639 kg/hab.
Malgré cette amélioration, l'atteinte des objectifs du SRADDET (-12% en 2025 par rapport à 2010) sera difficile.
Cette tendance générale entre 2010 et 2023 cache des disparités selon le type de déchets, en particulier : une diminution des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) de 48 kg/hab.an, une hausse globale des déchets issus de déchetteries et autres encombrants de 49 kg/hab.an.



Projection
Quelles dynamiques démographiques en Nouvelle-Aquitaine en 2050 ? (source Insee)

La Nouvelle-Aquitaine, une région attractive

En 2022, 6,1 millions de personnes habitent en Nouvelle-Aquitaine au sein de 2,9 millions de ménages. Chaque année, la population croit de 30 000 personnes – soit l'équivalent de la population d'une ville comme Périgueux. Cette croissance de 0,5 % par an entre 2016 et 2022 dépasse la moyenne nationale (0,4 %).
La croissance démographique néo-aquitaine repose exclusivement sur l'attractivité du territoire. En effet, si les décès dépassent les naissances de 11 700 personnes par an, les installations dans la région sont plus nombreuses chaque année que les départs, soit 41 300 personnes de plus.

Une croissance démographique portée par les départements littoraux

L'évolution de la population en Nouvelle-Aquitaine varie fortement selon les territoires. Dans sept départements néo-aquitains, la population est globalement stable (entre -0,1 % et +0,1 % par an entre 2016 et 2022). Les quatre départements littoraux – Charente-Maritime, Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques – concentrent l'essentiel de la croissance. À l'inverse, la Creuse continue de perdre des habitants : bien que le solde migratoire reste positif, il ne compense pas le déficit naturel (plus de décès que de naissances).
La population augmente, que les territoires soient urbains ou ruraux. Néanmoins, les espaces ruraux gagnent moins d'habitants que les zones urbaines. Au sein des agglomérations, la progression se concentre dans les grandes villes et surtout dans leurs couronnes périurbaines (+0,9 % par an), tandis que la population dans les villes moyennes stagne. En Nouvelle-Aquitaine, la moitié des habitants vivent dans des communes rurales, contre seulement un tiers au niveau national.

À l'horizon 2050, une forte progression de la population et encore plus des ménages

En 2050, si les tendances démographiques récentes se poursuivaient, la population de Nouvelle-Aquitaine atteindrait 6,4 millions d'habitants soit un gain de 326 000 personnes par rapport à 2022. Cette progression résulterait essentiellement des excédents migratoires : le surplus des nouvelles installations compenserait un solde naturel durablement négatif, où les décès continueraient de dépasser les naissances.
La croissance du nombre de ménages serait encore plus importante que celle de la population : +14 % contre seulement +5 % pour les habitants, d'ici 2050. Ainsi, la région compterait 412 000 ménages supplémentaires en 2050, soit 15 000 nouveaux foyers chaque année, soit un rythme supérieur à la moyenne nationale.
Trois facteurs expliqueraient cette différence d'évolution : l'augmentation de la population, l'évolution des modes de vie avec davantage de séparations et de personnes vivant seules, et le vieillissement de la population, particulièrement marqué entre 2022 et 2035 avec l'arrivée des baby-boomers dans les âges élevés. Une population plus âgée signifie mécaniquement plus de foyers d'une ou deux personnes.

La Gironde, locomotive d'une croissance concentrée sur le littoral d'ici 2050

La Gironde serait le département où la population augmenterait le plus rapidement en France métropolitaine jusqu'en 2050 (+0,7 % en moyenne annuelle, comme la Loire-Atlantique et la Haute-Garonne). Avec un gain de 310 000 habitants, elle concentrerait à elle seule l'essentiel de la croissance régionale. Les autres départements littoraux suivraient cette dynamique à un rythme plus modéré : +0,3 % pour la Charente-Maritime, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques. La population de la Vienne et des Deux-Sèvres serait en très légère hausse sur la période. Dans ces territoires, le rôle positif des migrations serait amoindri par des déficits naturels, à l'exception de la Gironde, seul département avec un solde naturel positif. Les six autres départements, plus à l'est de la région, perdraient des habitants entre 2022 et 2050. Les déficits naturels seraient tels que le dynamisme migratoire ne suffirait plus à les compenser.
D'ici 2050, le nombre de ménages augmenterait dans tous les départements, exceptés en Haute-Vienne (– 0,1 %) et en Creuse (– 0,3 %). La Gironde accueillerait 7 900 ménages supplémentaires chaque année (+1,0 %), représentant plus de la moitié de la hausse régionale. Le département abriterait alors 30 % des ménages néo-aquitains. La Charente-Maritime (+2 000 ménages/an) et les Landes (+1 200) suivraient avec un rythme annuel de +0,6 % chacun. Les Pyrénées-Atlantiques et la Vienne maintiendraient une progression soutenue (+0,5 %), tandis que dans les autres départements les hausses seraient plus modestes voire négatives.

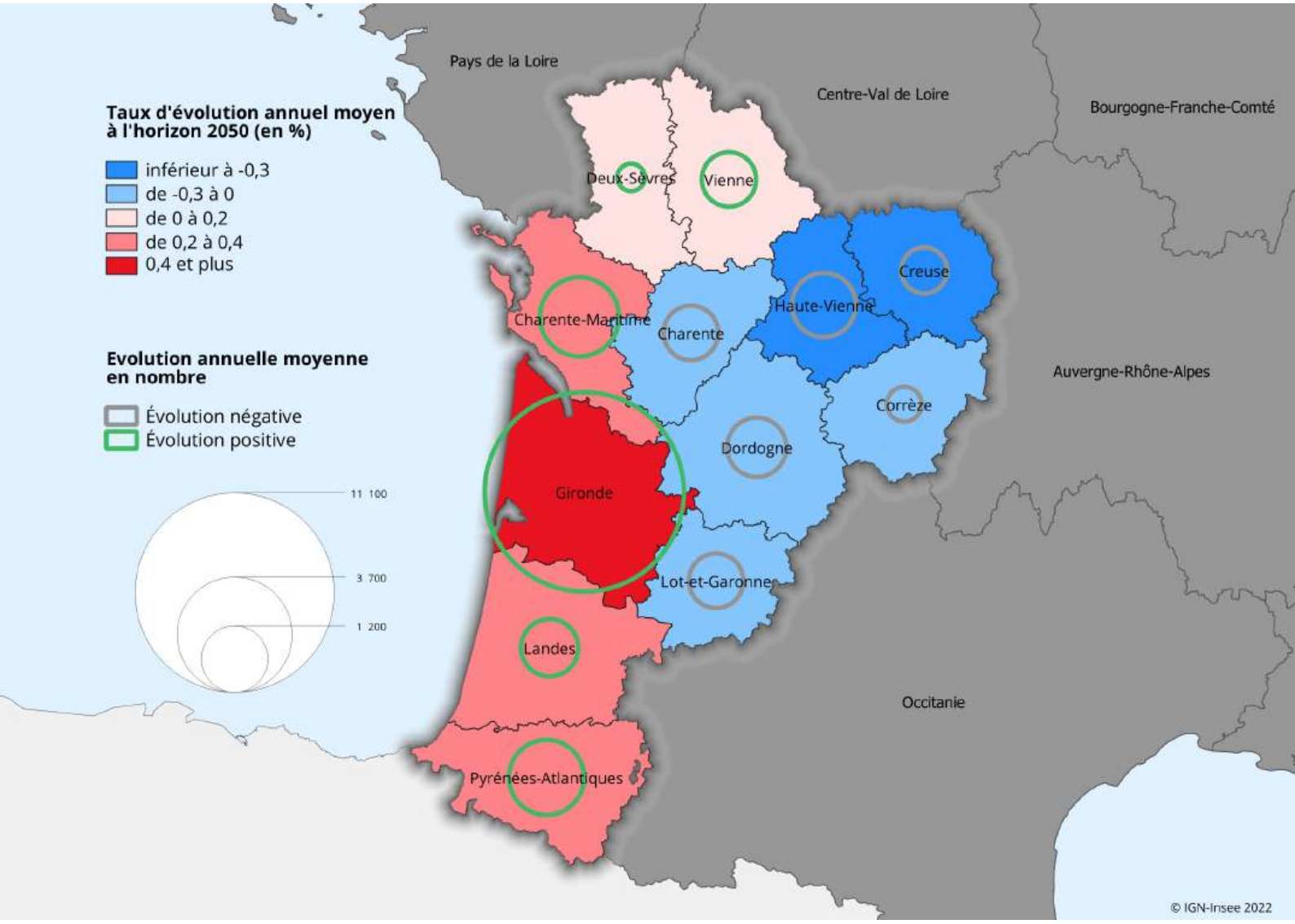


Figure 1 : Évolution de la population par département selon le scénario central entre 2018 et 2050
Source : Insee, projections démographiques Omphale 2022 (scénario central).

Des moteurs de croissance différents selon les territoires

Sur le littoral, l'augmentation du nombre de ménages s'expliquerait avant tout par l'arrivée de nouveaux habitants. Dans la Vienne et les Deux-Sèvres, ce serait l'évolution des modes de vie – davantage de séparations et de personnes vivant seules – qui contribuerait le plus à la hausse du nombre des ménages.
Malgré une baisse de population, le nombre de ménages dans les départements de Corrèze, Dordogne, Lot-et-Garonne et Charente continuerait de progresser, porté par les effets conjugués de la décohabitation et du vieillissement. Les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse seraient les seuls départements où le nombre de ménages diminuerait, la perte d'habitants étant trop importante pour être compensée par ces deux facteurs.

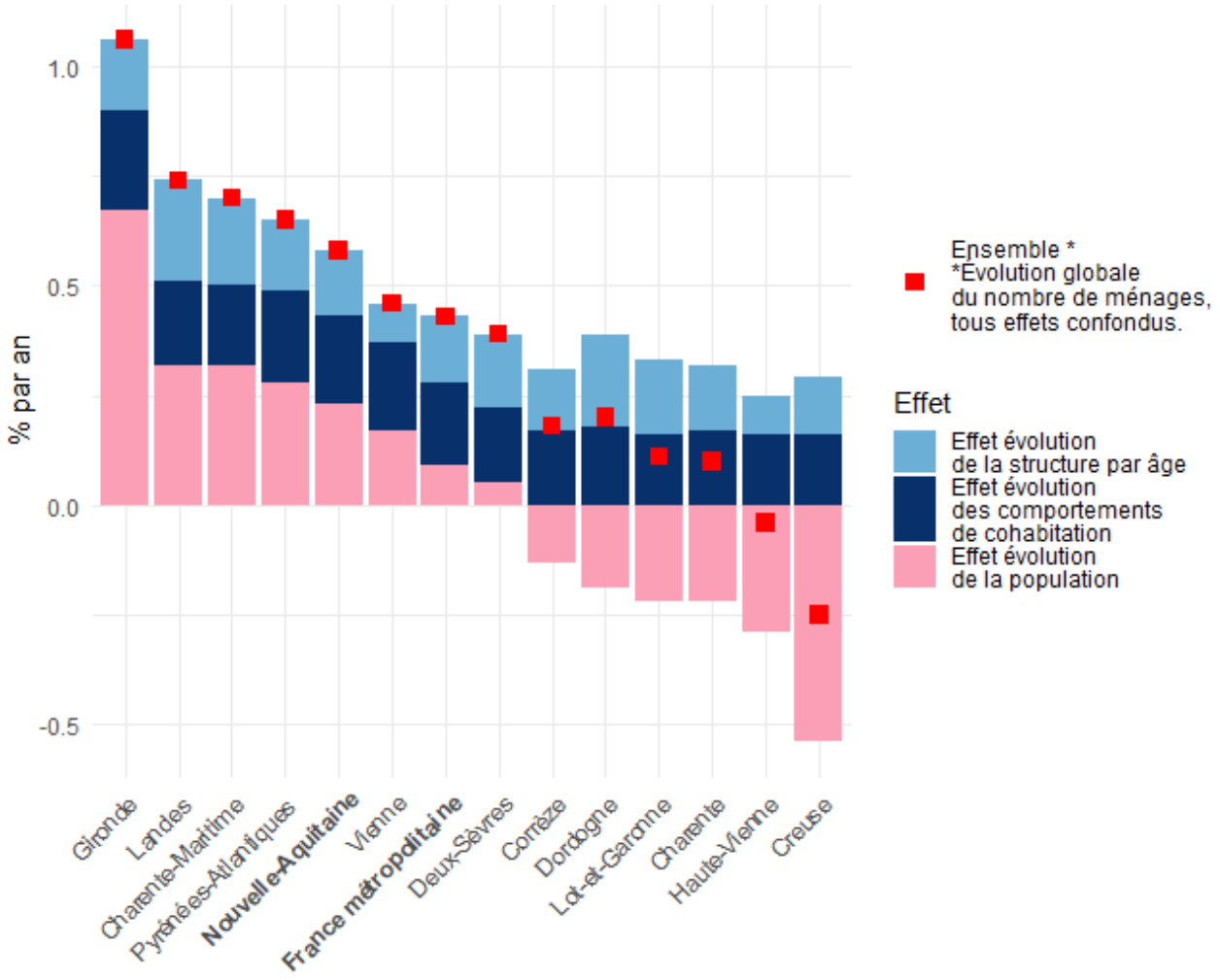


Figure 2 : Évolution annuelle moyenne du nombre de ménages et décomposition des effets à l'œuvre par département entre 2018 et 2050

Source : Insee, recensements de la population, outil de projections de population Omphale 2022 (scénario central de la population et des modes de cohabitation).

Vieillissement de la population et transformation de la structure des ménages

En 2050, l'âge moyen des néo-aquitains atteindrait 48,3 ans et près d'un habitant sur trois aurait 65 ans ou plus. Cette transformation toucherait tous les territoires, avec des intensités variables : en Dordogne et dans la Creuse, plus de 40 % des habitants auraient plus de 65 ans, alors que dans la Vienne et en Gironde, ce seuil resterait inférieur à 30 %.

La région compterait 660 000 seniors supplémentaires, concentrés principalement sur le littoral, dont une majorité aurait plus de 75 ans. Dans le même temps, la population diminuerait dans les autres tranches d'âge, avec des baisses de 110 000 jeunes de moins de 20 ans et 85 000 personnes en âge de travailler (20-64 ans).

Ce vieillissement s'accompagnerait d'une transformation de la structure des ménages. Les personnes vivant seules deviendraient majoritaires, passant de 37 % à 45 % des ménages, tandis que la part des couples reculerait de 52 % à 43 %. La part des familles monoparentales resterait stable, à 9 %. Pour la première fois, le nombre de ménages d'une seule personne dépasserait celui des couples – conséquence de mises en couple plus tardives, d'une hausse des séparations, de la baisse de la natalité et du vieillissement lui-même. Seuls les départements de la Charente, la Dordogne, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Deux-Sèvres conserveraient une légère majorité de couples.

Focus : à l'est de la région, la population serait davantage exposée aux anomalies de chaleur

Entre 2021 et 2050, dans la quasi-totalité des territoires de la région Nouvelle-Aquitaine le nombre d'anomalies de chaleur progresserait par rapport à la situation observée entre 1976 et 2005 : de 16 à 22 jours seraient anormalement chauds au cours de l'été, soit davantage que les 15 jours maximum observés au cours de la période de référence 1976-2005.

À l'horizon 2050, 87% de la population néo-aquitaine serait davantage exposée à ces anomalies de chaleur, particulièrement à l'est de la région dans le pourtour du Massif Central. Les populations fragiles seraient les plus à risque : les seniors de 75 ans ou plus, qui représentent actuellement 12% de la population régionale et jusqu'à 14 à 15% en Creuse, Corrèze et Dordogne, constitueraient une population particulièrement vulnérable face à la multiplication des chaleurs diurnes et nocturnes. Les personnes pauvres résident également plus souvent dans les zones les plus exposées, avec des conditions de logement parfois inadaptées. Les nuits tropicales se généraliseraient sur l'ensemble de la région, s'intensifiant notamment dans le triangle Bordeaux-Périgueux-Agen et au sud des Landes entre Mont-de-Marsan et Pau.

Les anomalies de chaleur pourraient avoir des répercussions sur l'activité économique. Ainsi, l'agriculture, la construction et le tourisme, activités phares de la Nouvelle-Aquitaine, seraient susceptibles d'être davantage pénalisés par la hausse des températures que d'autres secteurs.

Pour en savoir plus

- D'ici 2040, le littoral néo-aquitain continuerait de porter la croissance démographique de la région - Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine - 136
- À l'est de la région, la population serait davantage exposée aux anomalies de chaleur - Insee Flash Nouvelle-Aquitaine - 103
- En 2070, un tiers des Néo-Aquitains seraient âgés de 65 ans ou plus - Insee Flash Nouvelle-Aquitaine - 81

PROJECTION

Quelles évolutions du climat en France en 2050 et 2100 ?

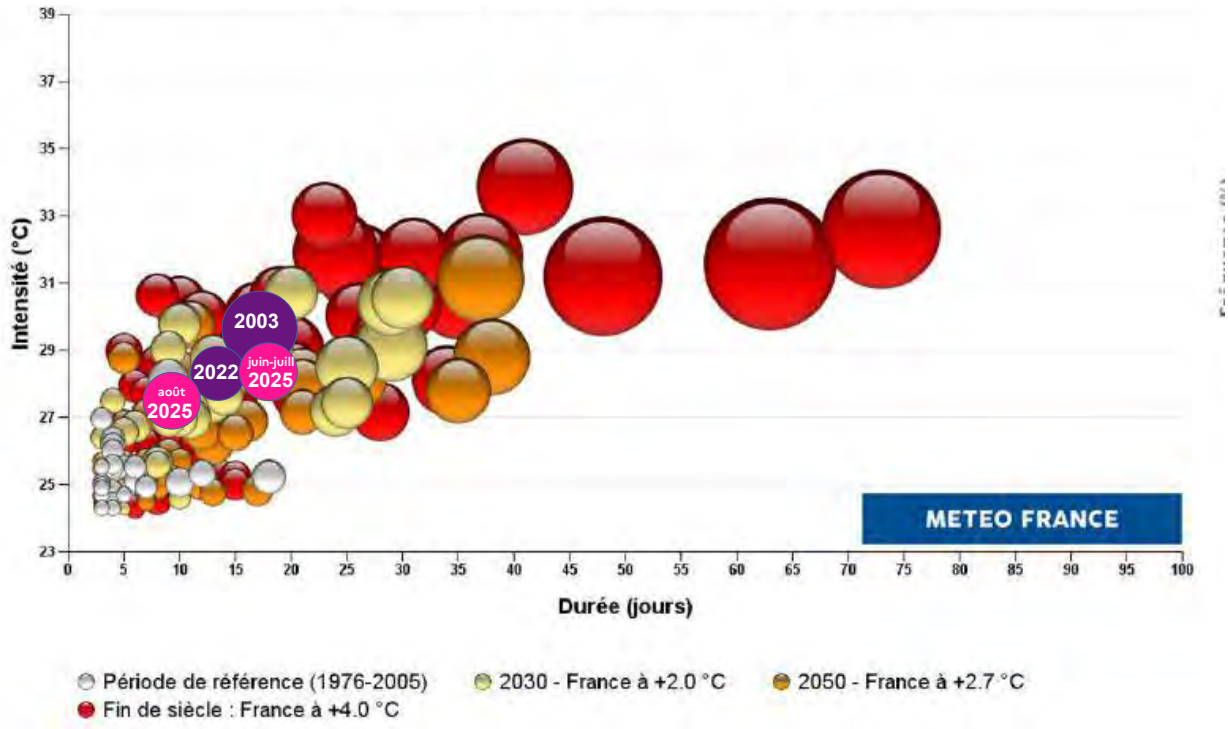
Malgré l'Accord de Paris, les engagements pris par les États dans le cadre des COP internationales ne permettent pas, à ce stade, de garantir l'atteinte des objectifs visés. Tout en continuant à agir pour réduire les émissions, il est donc nécessaire de se préparer au risque d'un réchauffement climatique mondial au-delà des +2 °C prévus par l'accord.

Mais à quelles évolutions supplémentaires du climat faut-il s'adapter et à quel horizon temporel ?

Telles sont les deux questions auxquelles la trajectoire de référence au changement climatique (TRACC), définie par la France, répond concrètement. La TRACC fixe ainsi un cadre commun pour fonder les actions d'adaptation à mener partout en France par les acteurs publics et privés dans tous les secteurs d'activité et tous les territoires.
Elle sert de socle à la définition des actions du 3e Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) qui vise à protéger les citoyens et adapter les territoires, l'économie et l'environnement aux conséquences du changement climatique.

Ainsi, au niveau planétaire, si les politiques existantes se poursuivent sans mesures additionnelles, le GIEC (rapport de synthèse 2023) estime que le réchauffement atteindrait +1,5 °C vers 2030, +2 °C vers 2050 et autour de +3 °C en 2100 par rapport à 1900. Les continents, et en particulier l'Europe et la France hexagonale et la Corse, se réchauffent plus vite que la moyenne planétaire. Ces niveaux de réchauffement se traduiraient en France hexagonale et en Corse par une hausse des températures moyennes de +2 °C en 2030, +2,7 °C en 2050 et +4 °C en 2100.

Vagues de chaleur en France : climat passé et horizons TRACC autour de 2030, 2050 et 2100 (source Météo France)
(simulation MOHC-HadREM3-GA7-05 / ICHEC-EC-EARTH)



INDICATEURS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN FRANCE HEXAGONALE ET CORSE EN 2024

FEUX DE FORÊT

Superficie du territoire en conditions propices au développement de feux de forêt

×2,5

entre la période 2015-2024 (**55 % en moyenne**) par rapport à la période 1961-1990 (**21 % en moyenne**)

TEMPÉRATURE

+2,2 °C

sur la période 2015-2024 par rapport à la période pré-industrielle

VAGUE DE CHALEUR

Nombre moyen de jours par an en vague de chaleur

×6

sur la période 2015-2024 (**13 jours par an**) par rapport à 1961-1990 (**2 jours par an**)

PLUIES EXTRÊMES

+12 %

d'intensité des pluies extrêmes en région méditerranéenne sur la période 1961-2024

SÉCHERESSE

Superficie du territoire en conditions de sécheresse

×1,5

sur la période 2015-2024 (**10 % en moyenne**) par rapport à la période 1961-1990 (**7 % en moyenne**)

GLACIERS

Perte cumulée (en mètres équivalents eau) sur la période 2015-2024 (Source : Glacioclim & Association Moraine)

-16 m

au glacier d'Argentière (Alpes)

-22 m

au glacier d'Ossoue (Pyrénées)

VAGUE DE FROID

Nombre moyen de jours par an en vague de froid

<1 jour

sur la période 2015-2024 contre **6 jours par an** sur la période 1961-1990

ENNEIGEMENT

Hauteur de neige moyenne au Col de Porte (1325 m, Alpes)

-47 cm (-50%)

sur la période 2015-2024 par rapport à 1961-1990 (**97 cm**)

TEMPÉRATURE DE SURFACE DE L'OCÉAN

(Source : OSTIA - Copernicus Marine Service)

+0,4 °C

sur les domaines Manche-Atlantique entre les périodes 1991-2020 et 2015-2024

+0,6 °C

sur le domaine Méditerranéen entre les périodes 1991-2020 et 2015-2024

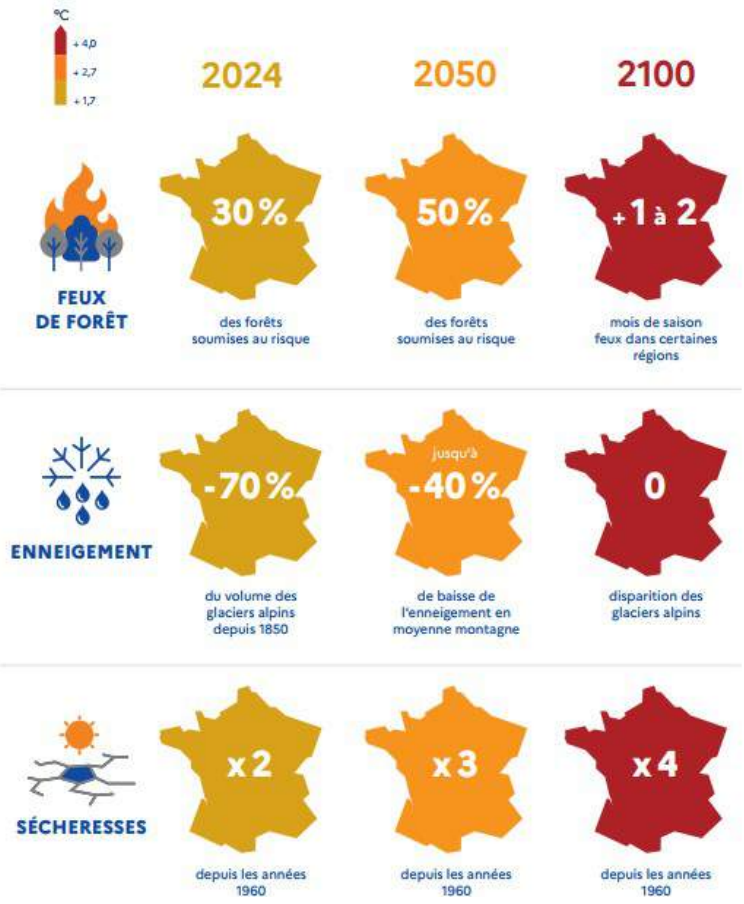


METEO FRANCE

Vivre à +2,7 °C en 2050

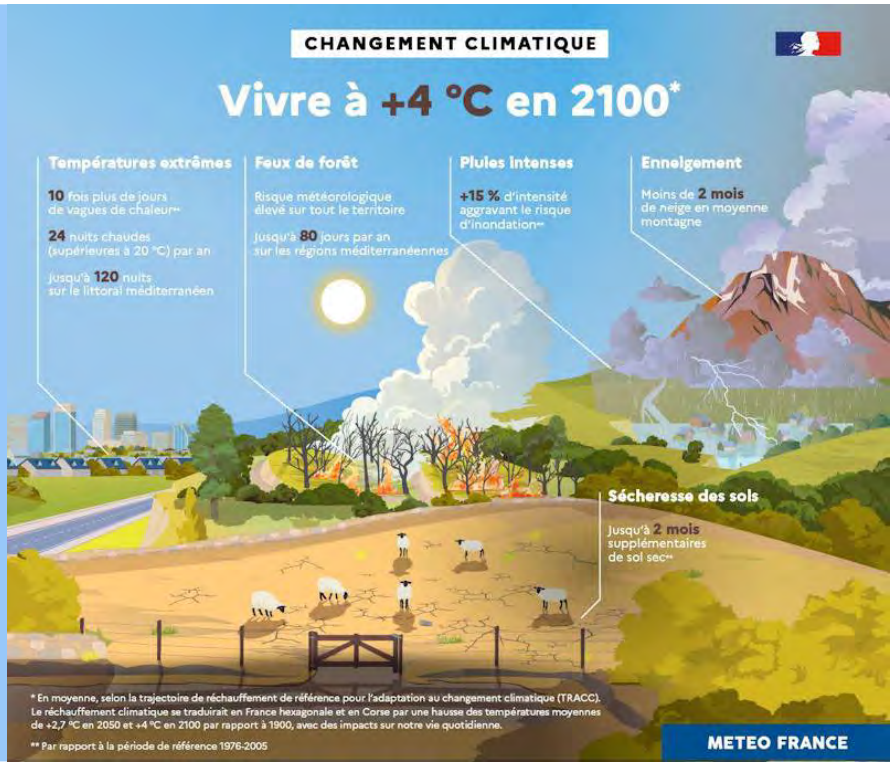
La TRACC envisage un réchauffement de +2,7 °C à l'horizon 2050 en France hexagonale. Ce niveau de réchauffement se traduirait notamment par des modifications profondes du cycle de l'eau et une intensification des événements extrêmes : vagues de chaleur, sécheresses, pluies intenses, feux de forêt… Les effets du changement climatique se feront sentir dans tous les secteurs d'activités (gestion de l'eau, bâtiments, agriculture, production d'énergie, industrie, tourisme, sécurité et santé des personnes…) et concerneront aussi de manière très forte les milieux naturels et la biodiversité.
Les impacts :

- augmentation des températures extrêmes : 25 jours par an en vague de chaleur, jusqu'à 100 nuits très chaudes dans le sud ;
- modification des précipitations : -10 % en été, +20 % en hiver ;
- baisse de disponibilité de la ressource en eau ;
- sécheresse des sols : environ 1 mois de sols secs de plus ;
- baisse de l'enneigement : 2 fois moins de neige en moyenne montagne.



Vivre à +4 °C en 2100





CHANGEMENT CLIMATIQUE
LES IMPACTS

Carte des impacts déjà visibles et à venir d'ici 2050



MONTAGNE

-40 cm

d'enneigement en 30 ans au col de Porte (Chartreuse, station de ski de basse altitude)

(source : Météo-France – Onerc)

TEMPÉRATURE

+1,5°C

en moyenne en France métropolitaine depuis 1900

(source : Météo-France – Indicateur Onerc)

FEUX DE FORÊT

50 %

des forêts métropolitaines soumises au risque incendie élevé dès 2050

(source : Mission interministérielle Changement climatique et extension des zones sensibles aux feux de forêts)

MOUSTIQUE TIGRE

déjà installé dans

45

départements métropolitains

(source : ministère des Solidarités et de la Santé)

SÉCHERESSE

Un manque de

2 Mds de m³

d'eau en 2050 si la demande reste stable

(source : Groupe de travail interministériel sur les impacts du changement climatique, l'adaptation et les coût associés)

CULTURES

Après + de

35 ans

de croissance: stagnation des rendements

(ex. : blé tendre, Pays de la Loire)

(source : Oracle)

2. Agir pour réduire notre empreinte carbone

Illustrations d'actions engagées en région



2. Agir pour réduire notre empreinte carbone

Illustrations d'actions engagées en région

Réduire les émissions de gaz à effet de serre
pour limiter le réchauffement planétaire



Préserver, protéger, restaurer
la biodiversité et les ressources naturelles

S'adapter au changement climatique

Les orientations stratégiques de la feuille de route régionale 2025-2030 :

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement planétaire

TRANSPORTS

- Décarboner les mobilités du quotidien
- Renforcer la prise en compte des mobilités dans l'aménagement du territoire
- Inciter aux évolutions des pratiques de mobilités
- Accélérer la décarbonation
- des transports de marchandises
- Développer les carburants décarbonés
- Accélérer la décarbonation des activités portuaires et leur transformation en hub énergétique

BÂTIMENTS

- Agir pour une rénovation énergétique globale et performante des logements et des bâtiments
- Favoriser l'emploi de matériaux bas carbone, soutenir les démarches exemplaires
- Répondre aux enjeux de décarbonation des établissements sanitaires et médico-sociaux
- Décarboner le chauffage des bâtiments
- Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique des logements
- Mobiliser les acteurs
- Mobiliser les dispositifs de soutien à la décarbonation

INDUSTRIE

- Accompagner la décarbonation des industries prioritaires de manière territorialisée et ciblée
- Valoriser les réalisations à succès des entreprises
- Intégrer les projets de réindustrialisation dans une logique d'aménagement des territoires
- Renforcer la structuration de l'écosystème support à la décarbonation
- Faire connaître et mobiliser les dispositifs de soutien à la décarbonation

ENERGIE USAGE DU BOIS

- Développer les énergies renouvelables
- Développer les réseaux de chaleur
- Développer la production de biométhane
- Favoriser un usage du bois plus durable et raisonné

DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE

- Réduire la production de déchets
- Augmenter les capacités de tri et de valorisation des déchets
- Accompagner la transformation des modèles économiques vers plus de circularité

Vers une mobilité bas carbone

Le secteur des transports est peu à peu devenu le premier émetteur de gaz à effet de serre en France (30 %, devant l'industrie et le tertiaire, l'usage de la voiture représentant à lui seul 16 % des émissions françaises totales). De plus, il peine à se mettre dans la bonne trajectoire, c'est même le seul dont les émissions ont augmenté depuis 1990. Il apparaît donc urgent d'agir sur toutes les échelles territoriales et aussi d'activer tous les leviers d'action : demande de transport, report modal, remplissage des véhicules, efficacité énergétique et intensité carbone des énergies utilisées.



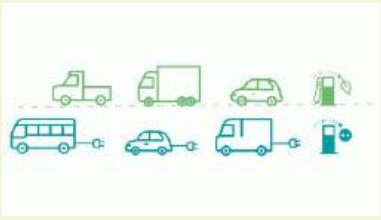
En matière de décarbonation des mobilités les acteurs territoriaux sont appelés à mener leurs actions selon l'approche **Avoid (éviter) -Shift (changer) -Improve (améliorer)**, autrement-dit :



Eviter, en diminuant les distances parcourues avec des modes motorisés.



Changer les pratiques de mobilités liées à l'autosolisme, faire émerger un système de mobilité plus sobre.



Améliorer pour optimiser le système de transport pour réduire la consommation énergétique et favoriser les technologies moins émissives.

Le verdissement de la flotte d'autocars régionale

Problème initial : Des autocars « tout-diesel ». La Région met en œuvre une politique de transport routier interurbain commerciale – tous publics - et scolaire, en mobilisant 5000 autocars quotidiennement. Ceux-ci sont propriétés des transporteurs titulaires des contrats de services publics émis par la Région. En 2019, année du vote de la 1re feuille de route Néo Terra, l'ensemble de cette flotte roulait au diesel.
Enjeux : diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants des flottes régionales, qui représentent 0.23% des émissions de GES de la Région NA, encourager le développement régional des filières d'énergies alternatives, améliorer la qualité de l'air.
Objectif : supprimer l'usage des énergies fossiles d'ici à 2030 dans les transports publics régionaux.
Solution : verdissement au gré des renouvellements de contrats, en multipliant les solutions techniques et via l'intégration de clauses environnementales spécifiques dans les contrats de services publics signés par la Région avec les transporteurs.
Résultats : la flotte de véhicules « verdis » est passée de 18 autocars en 2020 à 1001 en 2024, soit 20% de la flotte. Plus de 80% des véhicules scolaires de la Vienne sont décarbonés en 2025. Et on peut ainsi croiser sur les routes de Nouvelle-Aquitaine des autocars roulant au BioGNV, à l'électricité et aux bio-carburants.

Ouverture de la halte ferroviaire de Talence Médoquine

La halte ferroviaire de Talence Médoquine est ouverte aux usagers et à la circulation des trains depuis le 21 septembre 2025. Avec l'aménagement de ses abords en pôle d'échange multimodal (PEM) prévu fin 2026, elle est un élément structurant du service express régional métropolitain (SERM) girondin. Cette halte, située à l'intersection des lignes Libourne-Arcachon et du Médoc, représente un progrès concret en matière de mobilité durable, d'accessibilité et de qualité de vie.

Elle est aménagée pour garantir l'accès et la sécurité de tous les usagers et permet une meilleure accessibilité à plusieurs pôles majeurs de l'agglomération bordelaise et à proximité, notamment le campus universitaire de Talence et le Centre Hospitalier Universitaire Pellegrin.



Chiffres clés :
- 25,5 M€ pour la halte ferroviaire, dont 8,5 M€ apportés par l'Etat, 8,5 M€ par la Région et 8,5 M€ par Bordeaux Métropole
- 82 trains quotidiens desservant la halte en 2026, 96 en 2030
- 4 400 voyageurs par jour attendus d'ici 2030

Mise en service du terminal court de Brittany Ferries sur le Centre européen de fret de Mouguerre

Créé à la fin des années 1990, le Centre Européen de Fret (CEF) de Mouguerre s'étend sur une superficie de 100 ha environ et regroupe différentes entreprises liées au transport. La partie sud est connectée au réseau ferré national sur la ligne de Bayonne à Pau, donnant accès à la ligne structurante de Bordeaux à la frontière espagnole.

En 2019, Brittany Ferries a souhaité développer un projet d'autoroute ferroviaire (transport de remorques de poids lourds) entre le port de Cherbourg et le CEF de Mouguerre, permettant ainsi de développer les liaisons entre le sud de l'Angleterre / Irlande et la péninsule ibérique, par une liaison multimodale et réduisant les émissions de CO2.



Ce projet nécessitait l'aménagement d'une plate-forme spécifique (comprenant dans un premier temps un terminal compact puis à terme un terminal long) située entre les deux opérateurs présents (Ambrogio et Novatrans).

La livraison du terminal compact, début 2025, a permis la mise en service des premières circulations de l'autoroute ferroviaire entre Mouguerre et Cherbourg dès la mi-mai 2025, avec un aller-retour maximum par jour dans un premier temps. Une autre liaison au départ de Mouguerre vers Bettembourg est prévue dès le 15 octobre 2025 (2 aller-retour par semaine puis 4 à moyen terme).

Chiffres clés :
- 14 M€ pour le terminal compact dont 5,75 M€ Etat et 2,65 M€ Région au titre du CPER
- 10 trains A/R par semaine à moyen terme depuis la plateforme de Brittany Ferries
- 40 semi-remorques et/ou conteneurs par trains

Développer les carburants décarbonés : le projet E-CHO porté par Elyse Energy

Le projet E-CHO, porté par Elyse Energy et ses partenaires (Avril, Axens et IFPen), vise à développer sur le bassin de Lacq (Pyrénées-Atlantiques) une plateforme multi-carburants durables d'une capacité de 200 millions de litres par an, destinée au transport aérien, maritime et routier. Avec un investissement de deux milliards d'euros, ce projet constitue une initiative industrielle majeure pour la décarbonation des transports, la souveraineté énergétique et la reconversion verte d'un territoire d'industrie stratégique, le bassin de Lacq.
Le projet est structuré autour de trois unités de production :

- BioTJet, unité de production de 87 000 tonnes de carburants aéronautiques durables par an ;
- eM-Lacq, unité de production de 88 000 tonnes de e-méthanol à destination du transport maritime ;
- BioNaphta, unité de 28 000 tonnes par an de naphta biogénique destiné à améliorer la performance environnementale de l'essence E85.

Au regard de l'ambition et de l'envergure de ce projet, le préfet des Pyrénées-Atlantiques a constitué, avec les services déconcentrés de l'Etat et le porteur de projet, un dossier à l'appui de la qualification du projet E-CHO en tant que projet d'intérêt national majeur.
Le projet est intégré au PCAET de la communauté de communes de Lacq-Orthez et participe à la réhabilitation de friches industrielles. Des travaux relatifs à la conciliation des usages ont été mis en place, notamment sur l'approvisionnement en biomasse agricole et forestière. Les éléments liés à la sobriété en eau seront également centraux dans l'aboutissement du projet.

Les contrats opérationnels de mobilité

Enjeux : développer de nouveaux services de mobilité locaux adaptés aux besoins des territoires, développer de nouveaux services de mobilités articulés avec les réseaux régionaux TER et autocars pour en faciliter l'usage, conforter les coopérations Régions-Territoires, donner aux populations les plus en difficulté accès à une offre de transport alternative à la voiture individuelle, diminuer les émissions de GES.
Solutions : 17 contrats adoptés et 8 en cours mi-2026, sur un total de 54 contrats à réaliser.
Partenaires : autorités organisatrices des mobilités (AOM), syndicats mixtes, départements, gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges, intercommunalités, Pays, PETR, pôles métropolitains.
Budget : selon les projets, cofinancement régional de 50 à 70% des services de mobilité mis en place par les intercommunalités non AOM (délégation). Bonification vulnérabilité.

La régénération de la ligne TER 24 Poitiers-Limoges

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage pour maintenir les performances des lignes ferroviaires irriguant l'ensemble du territoire et participer à l'amélioration du service et de l'offre de transport en trains régionaux. En avril 2021, elle a signé ave l'Etat un protocole pour l'avenir de cette partie du réseau ferré, pour un montant de 1,5 milliard d'euros sur 10 ans, financé à hauteur de 62% par la Région et de 38% par l'Etat.
Sur la ligne TER 2 entre Poitiers et Limoges, dix-huit trains circulent chaque jour pour desservir onze gares ou haltes entre la Haute-Vienne et la Vienne. Cette ligne, entre les anciennes capitales de région, est empruntée chaque jour par 650 à 750 passagers. Les constituants de la voie ont perdu en solidité et en résistance au fil du temps. Les trains sont donc fortement ralentis, leurs « performances nominales » ne sont plus atteintes et cela engendre des temps de trajet plus longs. L'attractivité de la ligne auprès des usagers en pâtit.
Enjeux : maintenir la performance et l'attractivité de l'offre ferroviaire, offrir à tous des alternatives pertinentes à l'usage de la voiture, diminuer les émissions de GES et de polluants, améliorer la qualité de l'air, encourager le report modal de l'automobile vers les transports collectifs, relier deux pôles régionaux majeurs et desservir leurs couronnes périurbaines.
Pilote : Région Nouvelle-Aquitaine
Avec : Etat, SNCF Réseau
Budget : montant global de l'intervention : 70.3M€, 9% SNCF Réseau (6.6M€), 38% Etat (27 M€), 52% Région (36.7M€)
Résultat : 1er tronçon régénéré inauguré le 23 septembre 2025. La seconde phase de travaux débutera en août 2026 pour s'achever en juin 2027. A l'issue, 12 minutes auront été gagnées sur le parcours de bout en bout.



Vers une décarbonation des bâtiments



Les collectivités ont un rôle important à jouer pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le domaine des bâtiments. Elles disposent pour cela de quatre grands leviers, avec par ordre de priorité :

- rationaliser leur parc et en optimiser les surfaces : car moins de surfaces, ou un meilleur usage, (mutualisation des usages) veut dire moins de consommations d'énergie et de matière, donc moins de carbone ;
- privilégier chaque fois que possible la réhabilitation de l'existant, et le réemploi des composants encore en bon état (économie circulaire), plutôt que la construction d'un bâtiment neuf : en effet, une rénovation énergétique ambitieuse rentabilisera vite les émissions de GES générées par les travaux réalisés ;
- si une construction neuve est nécessaire, elle doit viser l'excellence carbone : en intégrant par exemple des matériaux biosourcés et en anticipant les objectifs futurs de la RE 2020 (2028, 2031) ;
- enfin, adopter une exploitation maintenance la plus décarbonée possible et sensibiliser les usagers du bâtiment aux gestes d'économie d'énergie et de ressources, en participant par exemple aux programmes CUBE.

Depuis 2022, toute construction neuve de bureaux, logements, écoles, collège ou lycée, doit faire l'objet d'une analyse du cycle de vie (ACV) en phase conception, afin de limiter l'impact carbone de ses consommations d'énergie, mais aussi des produits de construction et équipements qui la composent. C'est un changement de paradigme apporté par la réglementation Environnementale 2020 (RE 2020), car jusque-là, seules les consommations énergétiques étaient limitées dans le neuf. En à peine 3 années, les professionnels se sont déjà bien appropriés l'outil d'Analyse du Cycle de Vie qui permet d'évaluer les émissions de GES du bâtiment sur un cycle de vie de 50 ans, comme le réclame la RE 2020.

Concernant le parc de bâtiments existants, le décret Eco-énergie tertiaire a introduit des objectifs ambitieux pour les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m² : ces locaux doivent réduire leurs consommations d'énergie finale de -40 % en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050. Réduire les consommations d'énergie du parc existant constitue l'un des premiers leviers pour en réduire les émissions de GES, avec également la décarbonation des sources de chauffage (sortie du fioul et du gaz pour aller vers le bois, les réseaux de chaleur et les pompes à chaleur).

Accompagner les professionnels et les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique

La région Nouvelle-Aquitaine est presque entièrement couverte par des pactes territoriaux (61 pactes). Ce sont des contrats liant l'État, l'Anah et les collectivités territoriales pour la mise en œuvre du service public de la rénovation de l'habitat. Ces guichets de l'habitat ont pour missions obligatoires d'animer leur territoire et d'informer, conseiller et orienter les ménages dans leurs parcours de rénovation de logement. En complémentarité de ces deux grandes missions, les collectivités peuvent décider d'accompagner en ingénierie et/ou financièrement les ménages (29 territoires concernés). Cet accompagnement est également mis en œuvre dans le cadre des derniers OPAH et PIG existants et des OPAH Renouvellement Urbain.
Une animation de l'écosystème France Rénov est mise en œuvre en copilotage Etat (DREAL)/Région et fait l'objet d'une feuille de route. Parmi les actions mises en œuvre en 2025, pour une meilleure interconnaissance des acteurs, des webinaires en direction des porteurs de pactes territoriaux, des MonAccompagnateurRénov et des Espaces Conseil France Rénov' se sont tenus les 28 mars et 20 mai 2025.
Une réunion régionale sur le thème des copropriétés sera organisée début 2026 afin de permettre aux acteurs de ce sujet d'avoir une meilleure connaissance des dispositifs d'accompagnement existants en Nouvelle-Aquitaine.

Une connaissance et une mobilisation pour amplifier la rénovation globale et performante

La connaissance de la dynamique des aides sur la rénovation de l'habitat permet de suivre la mise en œuvre des stratégies d'intervention et donc ses effets sur le parc. La DREAL Nouvelle-Aquitaine publie un bilan annuel des aides apportées par l'Anah sur toute la région, mais également un suivi mensuel de ces mêmes aides. La synthèse régionale est diffusée aux préfets et est mise en ligne sur le site de la DREAL.

Les chiffres clés de la rénovation énergétique font l'objet d'une publication spécifique « l'essentiel de la rénovation énergétique » et d'un outil de data-visualisation décliné par territoire (intercommunalités, départements, région) et par types d'aides, de travaux, etc., et mise à jour tous les trimestres avec une large diffusion.

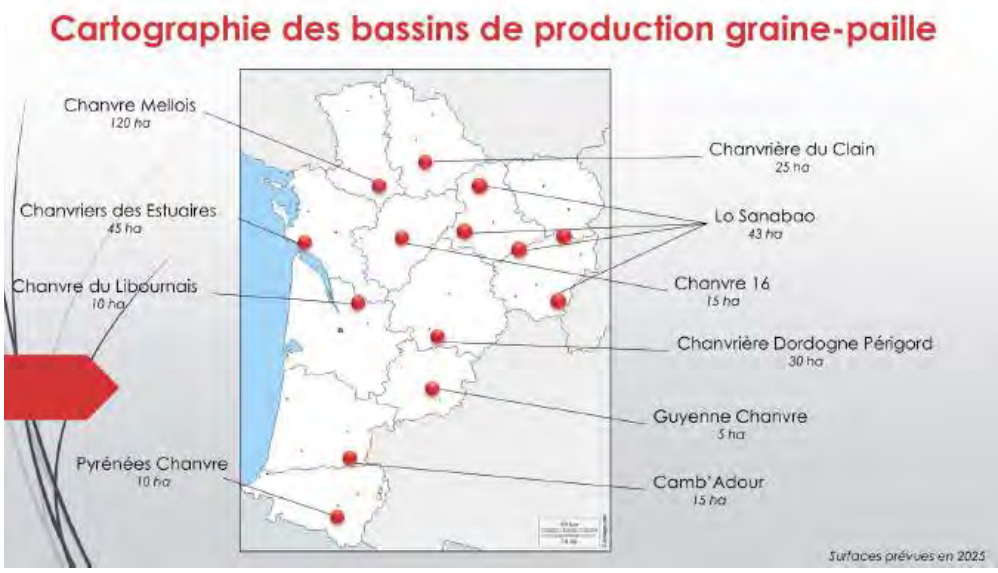
Pour mobiliser l'ensemble de la filière de la rénovation de l'habitat, des évènements sont organisés. Ainsi, la 7ème édition des Moments Pro de la rénovation de l'habitat se tient le 13 novembre 2025 à Bordeaux autour de 10 mini-conférences sur les thèmes du parcours usagers et du parcours des politiques publiques de l'habitat. Organisée par la DREAL, en partenariat avec la Région, ce sera l'occasion de réunir l'écosystème France Rénov' pour partager les enjeux et les actualités du service public de la rénovation de l'habitat.



Le développement des filières chanvres en Nouvelle-Aquitaine

Enjeu : répondre à la demande des marchés de la construction (chènevotte) et de l'alimentaire (graines), rapprocher les maillons « transformations » et consommation « des bassins de production.

Solution imaginée : dans la continuité du travail mené et coordonné depuis 2018 par la Région, les initiatives territoriales se développent pour les marchés de la construction et de l'alimentaire dans les départements des Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime, Lot et Garonne, Limousin, Dordogne, Landes. Un accompagnement assuré par l'association Chanvre Nouvelle-Aquitaine (formations personnalisées de la plantation à la récolte, suivi tout au long de la culture expérimentale, et conseils juridiques et financiers), est proposé aux agriculteurs afin de les former et les accompagner dans la création d'une structure porteuse de leur projet.



Résultats : les agriculteurs et collectivités qui adhèrent à chanvre Nouvelle-Aquitaine (80 adhérents) trouvent dans ce mode de développement un ancrage dans le tissu économique local.
Partenaires / acteurs : collectivités territoriales (départements), Association Chanvre-Nouvelle Aquitaine, Agence de l'eau Adour-Garonne, Fonds SEA, Région, Etat (DREAL)
Déploiement : lancé en 2018, 10 groupements ont été créés. 318 hectares sont cultivés par les adhérents de l'association Chanvre NA.

Bâtiment durable Nouvelle-Aquitaine – Quartier durable Nouvelle-Aquitaine

Problématique identifiée : déficit de maîtrise des critères environnementaux et des compétences associées.
Enjeu : favoriser la montée en compétence des maîtrises d'ouvrage sur des critères environnementaux et partager les retours d'expérience.
Solution imaginée : la démarche Quartiers et Bâtiments Durables en Nouvelle-Aquitaine propose d'accompagner les maîtrises d'ouvrage dans leurs projets de construction ou de rénovation, grâce à un accompagnement individualisé et collectif de leur projet.
Mise en œuvre : lancement de la démarche en 2021, élaboration d'une grille d'évaluation par les acteurs régionaux et formation des accompagnateurs bâtiment durable (aujourd'hui 80 accompagnateurs formés).
Résultats : 70 projets de construction et de rénovations de bâtiments accompagnés, 4 projets de quartiers durables en cours d'étude qui permettront de finaliser la grille d'évaluation.
Partenaires / acteurs : Région, Odeys.
Budget : démarche qui s'autofinance depuis 2025.
Temporalité : lancement en 2021.

Mobilisation des acteurs pour accélérer la décarbonation du secteur de la construction

Pour connaître et mieux comprendre l'offre de rénovation énergétique, un **outil de datavisualisation** a été construit avec la cellule économique régionale de la construction (CERC), afin de faire un état des lieux de l'offre de professionnels Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) et mieux identifier les éventuels manques territoriaux de professionnels selon leur qualification.

En complément de l'animation du **club bas carbone piloté par l'URHLM**, une **démarche régionale**, pilotée par la DREAL et en partenariat avec l'URHLM, a été lancée pour inciter à la décarbonation et au développement des énergies renouvelables dans les logements sociaux. Ainsi, un séminaire s'est tenu le 16 mai 2025 pour partager les enjeux en région ; des formation-actions sur 3 sites géographiques au plus près des bailleurs sociaux sont prévues fin 2025.

Un outil de l'État, l'**Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique**, accompagne la décarbonation des bâtiments de manière concrète et efficace en prescrivant aux opérateurs immobiliers des constructions à ossature bois. L'établissement public d'aménagement (EPA), dont la gouvernance est paritaire entre l'État et les collectivités territoriales, a lancé dès 2018, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour développer 15 immeubles éco-construits, sur l'ancien site ferroviaire d'Armagnac au sud de la gare Saint-Jean. Vertueux sur le plan environnemental, compatible avec les certifications les plus élevées, cet AMI montre également l'engagement des parties-prenantes en faveur de la structuration de la filière bois régionale, des Landes de Gascogne au massif du Limousin, de l'innovation technique et de la montée en puissance de l'outil industriel.
Fort de cet AMI, qui a finalement permis de déployer 16 bâtiments, dont les tours emblématiques Hypérion et Silva, l'EPA poursuit le travail avec les opérateurs immobiliers sur l'ensemble de son périmètre pour inclure des matériaux bois et biosourcés, comme en attestent les programmes Greenside ou Mokuzaï, et géosourcés avec un programme entièrement en pierre de taille, les Échoppes de Bastide. Bordeaux Euratlantique est signataire du pacte Bois-biosourcés porté par le réseau Fibois et adhérent de l'Association Filières hors-site.





Vers une industrie bas carbone

L'atteinte des objectifs de décarbonation n'est possible qu'à la condition d'impliquer l'ensemble des acteurs. Aussi, les actions prévues visent une multiplicité d'acteurs. Une taskforce régionale échange avec les sites les plus carbonés pour identifier des scénarios efficaces de sobriété carbone et les accompagnements associés. Les acteurs territoriaux sont également sollicités, notamment via le réseau des CCI et des référents Territoires d'Industrie. Les acteurs de l'économie circulaire sont également fortement contributeurs à travers les différents leviers, dont l'Ecologie Industrielle et Territoriale ou l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération. Les acteurs industriels eux-mêmes, en première ligne, ont également un rôle majeur à jouer.

Accompagner les sites les plus carbonés

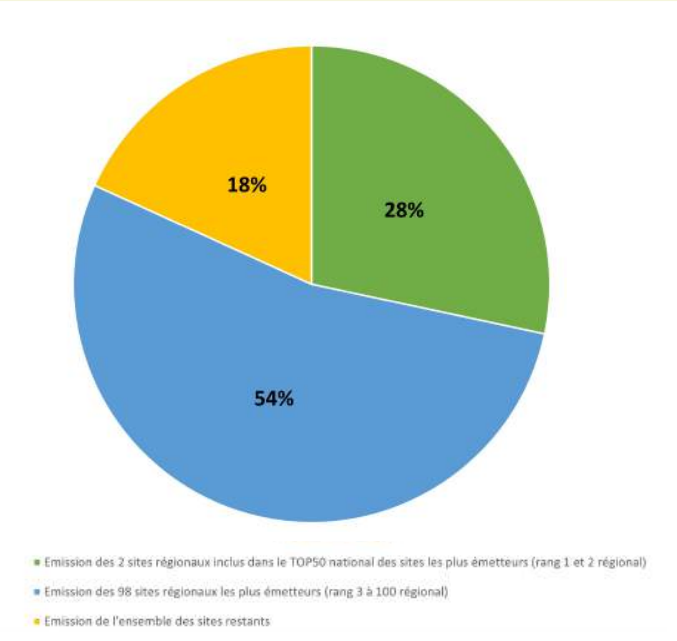


En 2021, la Nouvelle-Aquitaine comptait 14 957 établissements industriels, soit 10% du total France. En 2022, ces entreprises ont émis environ 3 701 ktCO2eq (6% du secteur industriel français) (chiffres INSEE et OREGES Nouvelle-Aquitaine). Les 100 sites les plus émetteurs de la région représentaient environ 82% de ces émissions industrielles régionales (3 MtCO2eq). Depuis 2020, à travers France Relance, puis France 2030, l'Etat et la Région ont mis en place un accompagnement technique et financier massif vers ce secteur, avec des dispositifs dédiés aux sites les plus émetteurs. 1 Md€ d'investissements pour la décarbonation de la grande industrie ont été mobilisés en région Nouvelle-Aquitaine en 5 ans, grâce aux soutiens publics (pour 187 M€ d'aides accordées). La région Nouvelle-Aquitaine est la première région de France en nombre de dossiers lauréats, investissements et aides accordés.

De manière corollaire, les projets de mobilisation et de coopération territoriale continuent de progresser : on dénombre 32 projets d'écosystèmes industriels actifs en région Nouvelle Aquitaine en 2024, notamment grâce aux appels à projet EITNA (Ecologie Industrielle et Territoriale en région Nouvelle-Aquitaine), aux écosystèmes Hydrogène en cours de développement, ou plus récemment, aux 2 projets structurants ZIBAC (Zones Industrielles Bas-Carbone) sur Lacq et le Grand port de Bordeaux.
A cela s'ajoutent les 16 territoires d'industrie actifs en région Nouvelle-Aquitaine. Cet effort sans précédent permet de respecter la trajectoire de décarbonation ambitieuse de l'industrie décidée lors de la COP régionale début 2025.

Chiffres clés :

- 15 nouveaux projets de décarbonation soutenus par l'ADEME en Nouvelle-Aquitaine en 2024. Soutien financier accordé par l'ADEME en 2024 : 47,2 M€ (fonds France 2030)
- 1 Md € d'investissements pour la décarbonation de la grande industrie déclenchés en 5 ans en région Nouvelle-Aquitaine (grâce aux soutiens publics de 187 M€ d'aide accordée).
- 48 (32 + 16) écosystèmes industriels actifs en Région Nouvelle Aquitaine en 2024.



Un projet emblématique : CALCIA Airvault 2025 (Deux-Sèvres)
Parmi les premiers émetteurs de gaz à effet de serre de la région, la cimenterie CALCIA d'Airvault est en cours de modernisation majeure, avec un investissement de 285 millions d'euros dans le cadre du projet Airvault 2025, visant à réduire de 27% ses émissions de CO_2 par tonne de ciment et à renouveler 80% du site sans interruption d'activité. Une aide d'Etat de 24 M€ lui a été attribué par l'ADEME dans le cadre du dispositif France 2030.



Concrètement, la cimenterie évoluera en :
1/ abaissant le taux de clinker dans le ciment ;
2/ renforçant son efficacité énergétique ;
3/ substituant du charbon par des combustibles alternatifs (44% à 88%), et cela en augmentant sa capacité de 820 kt/an à 1 400 kt/an de ciment (+ 71%).
En créant de nouveaux emplois et en réduisant les coûts énergétiques futurs, cet exemple démontre que la décarbonation permet de renforcer la compétitivité économique et d'assurer la pérennité du site pour plusieurs décennies.

vue panoramique du site de la cimenterie - Refroidissement et stockage clinker du site industriel Calcia-Heidelberg Bussac-Forêt (@Patrick Fabre/Ademe).

La délégation du Fonds Chaleur à la Région

Problème initial : l'accès aux aides au développement de la chaleur renouvelable pour les industriels peut paraître complexe du fait de la multiplicité des intervenants. Depuis 2016, la Région accompagne chaque année environ 30 à 40 entreprises industrielles à la transition énergétique. Les dispositifs mobilisés dans ce cadre cohabitent depuis 2016 avec d'autres dispositifs et notamment le Fonds Chaleur de l'ADEME, générant une multiplicité de portes d'entrée pour les industriels qui ne savent parfois pas vers quel Fonds se tourner.
Enjeux : simplifier et alléger l'accès aux dispositifs d'aide à la transition énergétique des entreprises industrielles pour faciliter l'émergence des dossiers.
Solution : en application de la loi 3DS de février 2022 (loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification de l'action publique locale), la Région Nouvelle-Aquitaine dispose depuis juillet 2024 de la délégation du Fonds Chaleur. La Région dispose de 24M€ délégués pour soutenir les études et investissements des projets en faveur de la production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique, récupération de chaleur), et des projets de méthanisation en injection.
La Région, qui met déjà en œuvre des dispositifs de soutien pour l'efficacité énergétique et l'approvisionnement en électricité renouvelable, portera ainsi une offre d'accompagnement globale, se positionnant ainsi en guichet unique pour simplifier les démarches des entreprises.
Résultats après 1 an de délégation : 10 industriels accompagnés (7 études et 3 investissements), pour une quantité prévisionnelle d'EnR produite par les installations aidées de 8,13 GWh

Accompagner la décarbonation des industries au plus près des territoires

Alors que les 100 plus gros émetteurs industriels régionaux représentent près de 82% des émissions, les émissions résiduelles de l'industrie sont réparties sur de nombreux sites dans les différents départements. Afin de réduire les émissions de ces sites, des actions ont été développées à la maille régionale. Pour améliorer l'efficacité des échanges, un travail d'identification et de hiérarchisation de sites à potentiel de décarbonation a été réalisé. Il a permis d'identifier près de 700 entreprises réparties sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Les acteurs locaux, tels que les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Territoires d'Industrie, et les préfectures, sont au plus près du terrain et échangent avec ces entreprises. Aussi, plus de 35 événements ont été réalisés, impliquant près de 800 entreprises, pour permettre le passage à l'action et l'optimisation des investissements destinés à la baisse des émissions des gaz à effet de serre, en s'appuyant sur les aides de l'Etat et de la Région, notamment via le panorama des aides.

Chiffres clés :

- 35 événements organisés impliquant pour 800 entreprises en 2025 sur l'ensemble des sujets de la transition écologique.par les partenaires industriels (Agri Sud Ouest Innovation, AREA NA, France Chimie NA) sur quatre actions de la feuille de route : (I06 – Initiatives pionnières, I04 - Etat des lieux, I11 – Communication sur les aides, I12 – Réglementations)

France 2030 régionalisé en Nouvelle-Aquitaine : trois nouveaux appels à projets

Le plan d'investissement France 2030, doté de 54 Md€ au niveau national, vise à soutenir l'innovation et l'industrialisation face aux défis écologiques, économiques et sociétaux.
Depuis son lancement, 646 projets ont déjà été soutenus dans la région, pour 1 229 M€ d'aides.
Sa déclinaison en Nouvelle-Aquitaine associe l'État et la Région dans un financement commun : chaque euro investi par l'État est complété d'un euro de la Région.
Pour 2025-2026, une enveloppe de 19 M€ est mobilisée, avec l'ouverture de trois appels à projets dédiés à la Nouvelle-Aquitaine :

- projets d'innovation : pour soutenir la croissance et la compétitivité d'entreprises innovantes à rayonnement national ;
- projets de filières : pour renforcer la structuration et la compétitivité de filières stratégiques via des infrastructures partagées de R&D et de production ;
- projets collaboratifs R&D (i-Démo régionalisé) : pour encourager des consortiums associant entreprises (dont PME/ETI) et acteurs de recherche.

Ces dispositifs permettront de renforcer le tissu économique régional et de favoriser l'innovation collective. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2026. Les cahiers des charges et modalités de dépôt sont accessibles en ligne : http://www.france2030-en-nouvelle-aquitaine.fr



Sensibilisation des entreprises par les acteurs économiques

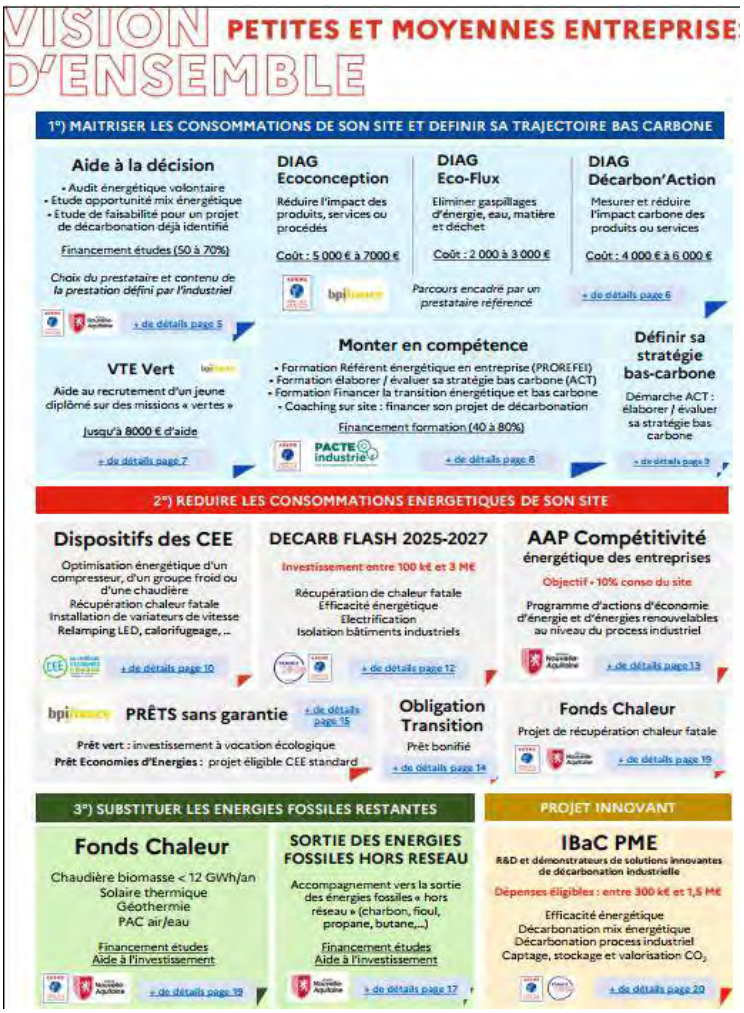
La décarbonation de l'industrie est déployée et encouragée par les acteurs industriels eux-mêmes. A ce titre, les fédérations professionnelles, les partenaires sociaux, les pôles de compétitivité, les clusters et plateformes ont un rôle prépondérant. Depuis le lancement de la feuille de route, quatre actions ont été lancées pour identifier les sujets prioritaires et les freins à l'action, mettre en valeur les initiatives pionnières d'entreprises engagées, valoriser les accompagnements possibles et renforcer la communication sur le cadre règlementaire et son évolution.
Ces structures ont réalisé 26 événements impliquant plus de 700 entreprises au total. Ces événements sont autant d'occasion de partager les difficultés, les faire remonter, mais également pour rappeler les accompagnements financiers disponibles. Ces actions de sensibilisation se poursuivent et doivent permettre d'engager le passage à l'action des entreprises.

Chiffres clés :

- 26 événements organisés regroupant pour 724 entreprises en 2025 par les partenaires industriels (Agri Sud Ouest Innovation, AREA NA, France Chimie NA) sur quatre actions de la feuille de route : (I06 – Initiatives pionnières, I04 - Etat des lieux, I11 – Communication sur les aides, I12 – Réglementations)

Le panorama des aides de l'Etat et de la Région sur la décarbonation de l'industrie





Vers un cycle de l'énergie plus décarboné et un usage du bois plus durable

Sobriété dans la consommation d'énergie

Programme CUBE.Ecoles pour faire des économies d'énergie (Ville de Limoges, Cerema)

Le challenge Cube.Ecoles, figurant parmi les challenges Cube, permet de faire concourir des établissements scolaires municipaux (école élémentaire). Cube.Ecoles est piloté par le Cerema et l'IFPEB (Institut Français pour la performance du bâtiment), avec le soutien du programme ACTEE, porté par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies). Il est mené en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale.



Cube.Ecoles en quelques chiffres :

➡ 289 écoles inscrites au programme depuis 2021

➡ 14 % d'économies d'énergie moyenne réalisées en 2024

➡ 15% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en moyenne

➡ une quarantaine de villes impliquées

L'exemple de la ville de Limoges présente la démarche réalisée par 6 groupes scolaires de Limoge. *6 (Les écoles des Bénédictins, Jacques-Brel, Odette-Couty, Raoul-Dautry, du Vigenal, Les Homérides).* © Cerema

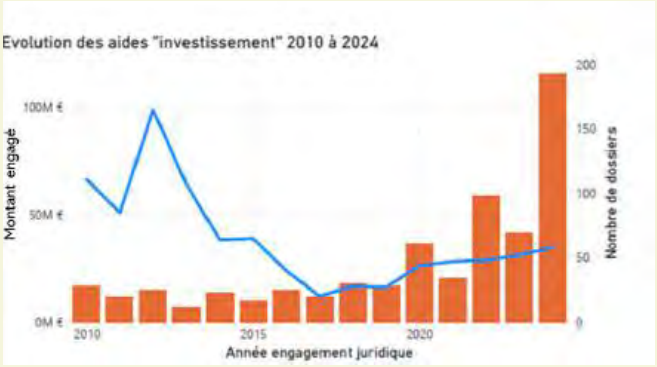
Ressources :
Sur le site du Cerema : https://www.cerema.fr/fr/actualites/actee-cubeecoles-ecoles-primaires-se-lancent-economies
Sur le site de la mairie https://www.limoges.fr/actualites/challenge-durable-pour-limoges
Reportage https://youtu.be/Waj0ZL3M9pw?si=g_qwLAi0fiTDdjss

Développer les énergies renouvelables – volet chaleur et réseaux de chaleur

La forte dynamique des années précédentes se poursuit en matière de chaleur renouvelable : en 2024, 155 opérations ont été soutenues sur tout le territoire par le Fonds chaleur : installations de chaufferies, d'unités géothermiques ou de récupération de chaleur fatale, ou création ou extension de réseaux de chaleur.
120 M€ de soutiens ont été versés par le Fonds Chaleur de l'Etat opéré par l'ADEME en 2024, permettant l'installation de 750 GWh de chaleur renouvelable – l'équivalent du besoin en énergie d'environ 40 000 logements.
Depuis 2023, tous les territoires disposent désormais d'un délégataire et animateur local du Fonds chaleur pour les projets de plus petite dimension, complété en 2024 par une mise en synergie des aides de l'Etat et de la Région, avec la délégation d'une partie du Fond chaleur à la Région - à hauteur de 24M€ sur 3 ans - pour les projets de méthanisation et les projets des entreprises du secteur productif. Les projets de chaleur renouvelable sont également co-financés par les fonds européens FEDER (27 projets connus à ce jour pour environ 89M€ d'aide FEDER).

Chiffres clés :

- montant des aides du Fonds chaleur en Nouvelle-Aquitaine en 2024 (toutes opérations confondues) : 120 M€
- progression du montant total des investissements du Fonds chaleur (ci-contre)
- nombre de projets de géothermie réalisés et soutenus sur l'année 2024 : 42 (18 en 2023) pour 8,4 M€ d'aide sdu Fonds Chaleur. Multiplication par 10 du nombre d'études et de projets ces 4 dernières années



Accélérer la chaleur renouvelable en Dordogne : une dynamique exemplaire

Les Contrats de Chaleur Renouvelables Territoriaux (CCRT) permettent d'apporter un accompagnement à la fois technique et financier aux porteurs de projet de chaleur renouvelable, à l'échelle locale. En Dordogne, le premier Contrat de délégation du Fonds chaleur mis en place en 2022 est arrivé à échéance fin 2024.

Porté par le Conseil départemental, le Syndicat d'Energie SDE 24 et la Fédération Départementale des CUMA (FD CUMA 24) qui assurent l'accompagnement technique des porteurs de projet, ce contrat a été une belle réussite :

- installation de 12 GWh de nouveaux projets de chaleur renouvelable en 3 ans, dépassant ainsi largement l'objectif de 10 GWh fixé dans le contrat ;
- une réelle diversification des énergies renouvelables mises en œuvre, notamment la géothermie, énergie indispensable pour verdir la chaleur utilisée sans mettre la ressource forestière sous pression ;
- et une gouvernance exemplaire.

Fort de la dynamique instaurée sur ce premier contrat, une nouvelle enveloppe financière a été déléguée par l'ADEME en juin 2025, avec comme nouvel objectif 15 GWh à atteindre (soit environ 50 projets). Cette accélération est rendue possible par le très bon travail d'accompagnement mis en place par les 3 partenaires. Cela représente 7,5 M€ de subventions pour un montant d'investissement estimé à 24 M€, créateurs d'emplois locaux et réduisant la facture des ménages, collectivités et entreprises.

Le plan d'action régional géothermie 2024 – 2027

Le bassin aquitain possède le second potentiel géothermique français. La chaleur géothermique a de nombreux atouts, parmi lesquels aucune émission directe de polluants atmosphériques, et la possibilité de rafraîchissement du bâti sur un territoire fortement impacté par le réchauffement climatique. Malgré cela, cette énergie reste peu mobilisée.

Fort de ce contexte, un plan d'action régional a été signé lors de la première journée des rencontres des acteurs de la géothermie le 18 novembre 2024 à Bordeaux. Il vise à faire de la région Nouvelle-Aquitaine un leader dans ce secteur, conformément à l'objectif national d'une multiplication par 4 de la géothermie d'ici 10 ans.

Ce partenariat entre la Région et l'Etat contribue à fédérer au sein du pôle Avenia les principaux acteurs de la filière, tels que le cluster Odeys et Solténa, le réseau R3Tesna, l'AFPG, le BRGM, l'Alec et le CRER, afin de soutenir la filière.

Ce plan se traduit en actions concrètes, notamment le financement de 71 études de faisabilité et 31 projets d'investissements en 2024, pour un total de 7,9 millions d'euros aidés par l'ADEME. La Région a aussi investi plus de 100 millions d'euros dans la géothermie pour ses lycées, contribuant ainsi à leur transition énergétique.

Cette belle dynamique est confortée par la venue du Premier Ministre lors de l'ouverture des Journées de la géothermie 2025 à Biarritz.

Méthanisation

Le programme MéthaN-Action : la méthanisation, une solution pour la décarbonation de la consommation énergétique Néo-Aquitaine

Problème initial : en 2019, 75% des besoins énergétiques en Nouvelle-Aquitaine sont couverts par des énergies fossiles

Enjeux : diminuer les émissions de gaz à effet de serre, produire des énergies renouvelables locales, gestion durable des déchets, produire un amendement organique en substitution d'engrais chimiques issus des produits pétroliers, évolution des pratiques agroécologiques, maintien et consolidation des exploitations agricoles

Solution : soutenir le développement de la méthanisation pour produire du gaz vert en substitution du gaz fossile, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser notre indépendance énergétique. La feuille de route Néo Terra a fixé un cap de 30% de gaz vert injecté dans les réseaux en 2030, et le SRADDET, 100% de gaz vert dans le mix énergétique régional en 2050.

La méthanisation peut aussi être considérée comme un pilier de la transition environnementale, grâce à la diminution de l'utilisation d'engrais de synthèse, au traitement des déchets, au retour au sol de la matière organique et au développement des couverts végétaux.

Partenaires : pour accompagner un développement qualitatif des projets sur le territoire régional, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME pilotent et financent le dispositif MéthaN-Action. Il est animé par la chambre régionale d'agriculture et la fédération régionale des CUMA, qui s'appuient sur leurs réseaux départementaux pour garantir une plus grande proximité aux porteurs de projets.

Budget : un investissement total de 52M€. Suite à la mise en place de la délégation du fonds chaleur en juillet 2024, la Région est guichet unique pour l'accompagnement de la méthanisation (aide Région, FEDER, fonds chaleur).

Résultats : 136 méthaniseurs sont en fonctionnement au 1er janvier 2025, dont 63 unités qui injectent du biométhane sur le réseau de gaz (9 ont été mise en service en 2024). 1344GWh d'énergie primaire produite en 2024 (+20% vs 2023) dont 1138GWh de biométhane injecté (+23 vs. 2023) représentant 6% de la consommation régionale. Et 16 600 tonnes de CO_2 évitées par an.

Mieux produire – bois énergie



La ressource biomasse est une ressource stratégique pour la transition écologique, car locale, renouvelable et maitrisée. Il s'agit de la première source en matériaux et énergie renouvelable de la région. Mais l'augmentation de la demande et les aléas climatiques et sanitaires imposent un suivi accru et vigilant dans sa mobilisation, pour éviter l'affaiblissement des ressources forestières. Le bois énergie représente 65% du total des énergies renouvelables, avec un volume utilisé qui reste stable autour de 21 à 22 TWh.

Chiffres clés :

- la Nouvelle-Aquitaine : 1ère région de France en surface forestière (2,8 M d'hectares) ; 12 millions de m3 prélevés par an
- la biomasse représente 65 % de la production énergétique renouvelable en 2023 en région, avec un volume de biomasse énergie relativement stable depuis 10 ans (autour de 21-22 TWh) (données OREGES NA)
- 7 lauréats en Nouvelle-Aquitaine en 2024 pour 43,8 M€ d'investissements totaux (9,9 M€ d'aide du Fonds France Nation Verte), à l'appel à projet Industrialisation Performante des Produits du Bois (IPPB), qui vise à améliorer la valorisation des ressources bois des territoires, en privilégiant les usages à longue durée de vie et en optimisant les procédés de transformation

Une ressource en bois très suivie

Depuis 2020, un observatoire de la ressource en bois a été mis en place et confié à Fibois. En 2024, Fibois Nouvelle-Aquitaine a lancé son mémento annuel, intitulé « Observabois Nouvelle-Aquitaine », première édition d'un document synthétique qui dressera régulièrement une photographie de la filière.
Ces travaux permettent de quantifier les ressources disponibles et les flux de consommation de biomasse forestière ou autre sur la région, afin d'alimenter en données fiabilisées la cellule biomasse régionale, chargée de se prononcer sur les plans d'approvisionnement des nouveaux projets. En 2024, cette cellule a eu à se prononcer sur 10 projets, pour un besoin supplémentaire d'environ 825 000 tonnes par an de biomasse, dont 64% venant de ressources forestières (bois ronds et plaquettes). Elle a émis 9 avis favorables et un avis réservé. Le bois fin de vie représentait 6,7% de cette demande supplémentaire.

Accompagner le développement des constructions bois

Considérant le potentiel sous-exploité de la construction bois, alors même que la construction bois présente de nombreux avantages environnementaux et sanitaires, proposant des caractéristiques techniques intéressantes et pouvant remplacer efficacement des matériaux plus émissifs, l'objectif a été d'animer et d'accompagner les acteurs de la construction bois au travers de 3 dispositifs complémentaires. En 2024, 1790 logements ont été réalisés en bois, représentant 6,4% du marché du logement régional (source : CODIFAB, France Bois Forêt).

- **Le pacte Bois-biosourcés porté par le réseau Fibois**
  Objectif : engager et accompagner les donneurs d'ordre et les maîtres d'ouvrage à réaliser des opérations mettant en œuvre tout ou partie de bois, ainsi que l'usage de matériaux biosourcés.
  Moyens : contrats collectifs sur une période de 5 ans (2024-2029) entre les maîtres d'ouvrage (aménageur, bailleur social, promoteur, collectivité) et les filières forêt-bois et autres biosourcés. Ces contrats visent à recenser les projets de construction bois et biosourcés, pour permettre aux acteurs économiques de s'organiser en amont pour y répondre.
  Résultat : en juin 2025, lors du salon Forexpo le Pacte Bois Biosourcés a été signé par les 15 premiers partenaires engagés.

- **La mission Prescription Bois**
  Objectif : accompagner les maîtres d'ouvrage dans leur projet de construction bois, informer et accompagner les maîtres d'ouvrages publics et privés dans leurs projets de réhabilitation et de construction en bois.
  Acteurs : « Prescripteurs bois » dédiés qui vont à la rencontre des maîtres d'ouvrage avec un rôle de facilitateur et via un réseau de partenaires : Odeys, Maisons de l'Architecture.

- **Le Prix Régional de la Construction Bois (PRCB)**
  Objectif : faire connaître et valoriser les projets bois emblématiques, témoigner des savoir-faire professionnels, cartographier les acteurs de la filière au travers d'un annuaire.
  Résultat : chaque année, ce sont plus de 100 projets qui sont présentés au PRCB au travers de huit catégories, pour 8 lauréats récompensés.



Chateau Cantenac-Brown (33), lauréat du PRCB 2024



La petite Maison Noire (24), lauréat PRCB 2024

Vers une économie sobre en ressources

Favoriser le réemploi, consommer moins de ressources

La Brasserie du Pays Basque

Problématiques : la brasserie est victime de son succès et sa production et en augmentation. La production de bière est consommatrice d'eau. En 2019, il faut 9 litres d'eau pour brasser 1 litre de bière. La majeure partie de l'eau est utilisée pour le rinçage, en particulier des cuves et des bouteilles. Par ailleurs, l'augmentation de la production entraîne une augmentation de la consommation énergétique.
Enjeux : faire face à une augmentation de la production tout en préservant la ressource, anticiper les aléas en termes de ressource en eau, maîtriser l'augmentation des coûts liés à l'augmentation de la consommation énergétique.
Solutions : réutiliser les eaux usées traitées pour diminuer la consommation d'eau, mettre en place une unité de biogaz pour couvrir les besoins liés à l'augmentation de la production.
Résultat : la Brasserie du Pays-Basque est la 1ère entreprise agro-alimentaire française à obtenir l'autorisation de réutiliser l'intégralité de ses eaux usées traitées. Il ne faut désormais plus que 2 litres d'eau pour produire 1 litre de bière.
Ce projet permet de pérenniser le site de production ainsi que les activités de la brasserie, de préserver les emplois actuels (34) et à venir, de s'affranchir du risque de pénurie d'eau, et de contribuer à la conservation de la biodiversité.
Partenaires : le système de traitement et de recyclage de l'eau a été mis en œuvre la par la société Callisto installée à Limoges (87).
Les services de l'agence de l'eau Adour-Garonne, de la Direction de l'Environnement et de la Direction de l'Energie et du Climat de la Région se sont coordonnés afin d'optimiser l'effet levier de l'accompagnement public.

Eco In Pack réussit le réemploi du verre

Enjeu : limiter l'utilisation du plastique et augmenter la durée de vie des produits.
La Région met en œuvre une politique d'animation et d'accompagnement sur la prévention et la gestion des déchets avec des dispositifs d'accompagnement spécifiquement dédiés aux acteurs économiques. Un plan Zéro Pollution Plastique a été voté en ce sens par la Région en 2022, s'inscrivant pleinement dans la feuille de route Néo Terra et les objectifs du SRDEII.
Objectifs: réduire l'utilisation des ressources, favoriser le réemploi et limiter l'usage unique du plastique, encourager le développement de l'économie circulaire en Nouvelle-Aquitaine.
Solution : la société Eco In Pack à Cognac (Charente), fondée en 2021, récupère, nettoie et revend des bouteilles. Ce modèle vertueux et circulaire réduit considérablement les émissions de gaz à effet de serre et avec l'objectif d'ancrer de nouveaux réflexes auprès des metteurs en bouteilles.
Résultats : Eco In Pack a ouvert à Cognac un premier atelier de lavage au sein de l'Arche, un ESAT (établissement et service d'accompagnement par le travail) où sont employées de façon inclusive des personnes en situation de handicap. Eco In Pack et ses 11 salariés s'appuient sur ce partenariat pour y laver 300 bouteilles par heure. Un nouveau projet permettant de structurer la filière de collecte, de tri et de valorisation des déchets de liège pour les producteurs, sera lancé fin 2025.

Réutiliser les matériaux dans les projets d'infrastructures de transport : application du label L2EC au projet de bus à haut niveau de service Pellegrin-Malartic de Bordeaux Métropole (Bordeaux Métropole, Cerema)

Bordeaux Métropole souhaite améliorer la desserte des quartiers de Pellegrin à Bordeaux, de Thouars à Talence et de Malartic à Gradignan par la création d'un Bus Express (type Bus à Haut Niveau de Service). Cette future ligne structurante, motorisation zéro-émission carbone, s'étend sur 11,6 km et traverse les Villes de Bordeaux, Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon.
https://www.bordeaux-metropole.fr/metropole/projets-en-cours/deplacements-infrastructures/bus-express/ligne-pellegrin-thouars

Le label 2EC engage les maîtres d'ouvrage et les acteurs du BTP dans l'économie circulaire, pour :

- limiter l'utilisation de ressources non renouvelables ;
- préserver l'environnement ;
- développer le réemploi et le recyclage ;
- gagner en compétitivité ;
- dynamiser le tissu économique local.

Le département infrastructures du Cerema Sud Ouest accompagne le maître d'ouvrage dans la prévention et la gestion des déchets, la réutilisation et le recyclage des matériaux tout au long de son projet.
Les caractéristiques du label « mettez de l'économie circulaire dans vos constructions » : https://www.label-2ec.fr/

Augmenter les capacités de tri et de valorisation des déchets

En matière de déchets ménagers et assimilés, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, la tendance à la hausse observée entre 2010 et 2021, s'est arrêtée. Un recul du tonnage de production de -7,6% est observé entre 2021 et 2023. Le ratio de production rapporté à l'habitant est similaire à celui de 2010 (638,9 kg/hab.an en 2023 versus 638,4 kg/hab.an en 2010 (source : ORDEC, observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire). Les ordures ménagères résiduelles atteignent 209 kg/hab.an en 2023. C'est désormais une baisse de 65 kg/hab.an qui est observée depuis 2010.

Ces effets sont le résultat d'un fort engagement des collectivités de la région et de leurs services de collecte, dans des politiques volontaristes de pratiques incitatives (amélioration du geste de tri, collecte incitative, tarification incitative, réduction de fréquence de collecte, sacs transparents…) et de tri à la source des biodéchets.

On note aussi une baisse importante du tonnage de déchets de déchetteries et autres encombrants constatée entre 2021 et 2023 (-9,6%). Le tonnage revient à un niveau similaire à celui de 2018.

Chiffres clés :

- 72% des collectivités à compétence collecte ont été accompagnées financièrement sur le volet biodéchets, pour 19 M€ investis
- dispositifs incitatifs de réduction de la production de déchets : en 2024, la tarification incitative est déjà appliquée pour environ 1 million d'habitants. Avec les projets en cours, ce sont 1/3 des néo-aquitains qui devraient être concernés en 2030

Réduire le volume de déchets en soutenant une démarche incitative (Charente-Maritime)

En 2019, la communauté de communes de l'Ile d'Oléron a décidé d'ajouter un caractère incitatif à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) – Charente-Maritime, avec les objectifs suivants : réduire la quantité de déchets, encourager le tri, maîtriser les coûts, mettre en place une tarification juste.

Cette décision s'inscrit dans un schéma directeur complet et cohérent : généralisation du porte-à-porte et du tri à la source des biodéchets, déploiement d'apport volontaire pour certains usages, contrôles d'accès en déchetteries, collecte auprès des professionnels, avec un fort accent sur la prévention et la pédagogie. Pour les habitants estivaux, la collectivité a innové avec le paiement du droit d'utilisation au point d'apport volontaire (par carte bancaire et mobile).

Après quatre ans de préparation, la REOM est appliquée en 2023, avec des résultats positifs : -15 % sur les déchets totaux, - 36 % sur les ordures ménagères résiduelles et +50 % de collecte de déchets recyclables, par rapport à 2019. Les coûts sont restés stables, dans un contexte national d'augmentation de l'ordre de 20 %.

L'ADEME a apporté son concours financier à l'étude initiale, aux investissements et aux frais de fonctionnement spécifiques et aux actions de mise en œuvre de la tarification incitative (communication, fichier des redevables…), pour 647 k€.

Source : I n s , s



Déchets sacs transparents pour poubelles noires (Charente)

La communauté de communes du Rouillacais compétente en matière de déchets, en collaboration avec CALITOM qui assure la collecte et le traitement des déchets, soutenue par l'ADEME, effectue depuis le 1er mars 2022 la collecte des déchets résiduels auprès des habitants à l'aide de sacs transparents fournis par la collectivité (au lieu des sacs noirs ordinaires). Ce système a permis de réduire considérablement les tonnages collectés en favorisant un meilleur tri et en supprimant les déchets indésirables (pelouse par etc) qui ont des filières dédiés en déchetterie. CALITOM a décidé en 2024 de généraliser cette démarche à l'ensemble de son territoire d'intervention (le reste du département hors communautés d'agglomération) : le volume de déchets collectés a baissé de 40% sur les communes participant à l'expérience.

Accompagner la transformation des modèles économiques vers plus de circularité

Les achats publics représentent environ 14 % du PIB au national. Appliqué à la région Nouvelle-Aquitaine, cela équivaut à près de 31 milliards d'euros d'achats annuels. Le verdissement des achats est donc un axe stratégique pour minimiser les impacts environnementaux et sociétaux de nos activités, l'acheteur ayant le pouvoir - et depuis les dernières lois, le devoir - d'engager les entreprises à améliorer leurs pratiques.
Depuis 2024, un outil d'aide à la définition de stratégie d'achat responsable est disponible en Nouvelle-Aquitaine, à travers l'association 3AR. Il convient d'en massifier l'usage par la mise en place d'opérations collectives d'accompagnement.

Chiffres clés :
les achats publics représentent environ 14 % du PIB au national, appliqué à la région Nouvelle-Aquitaine, ce qui équivaut à près de 31 milliards d'euros d'achats annuels
11 acheteurs accompagnés dans la réalisation de leurs schémas de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) par 3AR grâce à son appel à manifestation d'intérêt en 2024
7 événements de communications organisés en 2024 par l'association régionale 3AR

L'association 3AR, un outil de partage sur les achats durables
En Nouvelle-Aquitaine, les collectivités et établissements publiques sont organisés en association pour les aider à monter en compétence sur les achats responsables. Ainsi, l'Association Nouvelle-Aquitaine des Achats publics responsables « 3AR » apporte formation, conseil, aide à la rédaction de marché à ses adhérents, tout en faisant de la sensibilisation et de la veille juridique. Ils sont l'expertise du sujet des achats responsables publiques en Nouvelle-Aquitaine.
L'association regroupe 107 adhérents et a multiplié les moments de communication et d'échanges en 2024 avec, par exemple, ses rencontres annuelles, des matinales sur les territoires ou la création de newsletters. Elle a aussi organisé une conférence sur l'outil réglementaire des SPASER, document stratégique obligatoire pour les collectivités dépassant certains seuils d'achat, visant à structurer les politiques d'achats autour des piliers sociaux, environnementaux et économiques.



Développer l'écoconception de produit & expérimenter des modèles d'économie de la fonctionnalité et de la coopération)

Il n'y aura pas de transition écologique réussie sans changement des modes de production. L'écoconception analyse l'ensemble des impacts sur l'environnement tout au long du cycle de vie d'un produit ou service et cherche à la réduire, par le choix de matières premières, de procédés, ou de fin de vie plus durables. En outre, de plus en plus d'entreprises sont invitées à réfléchir à leur modèle économique afin de privilégier la circularité et le service rendu à la production massive de biens.

Chiffres clés :
- 35 nouvelles opérations d'éco-conception ont été soutenues en Nouvelle-Aquitaine par l'ADEME en 2024, dans le cadre du programme BECOME (et 119 sur la période 2019-2023). Les secteurs les plus représentés sont les activités industrielles manufacturières, ainsi que les commerces, la réparation d'automobiles et de motocycles

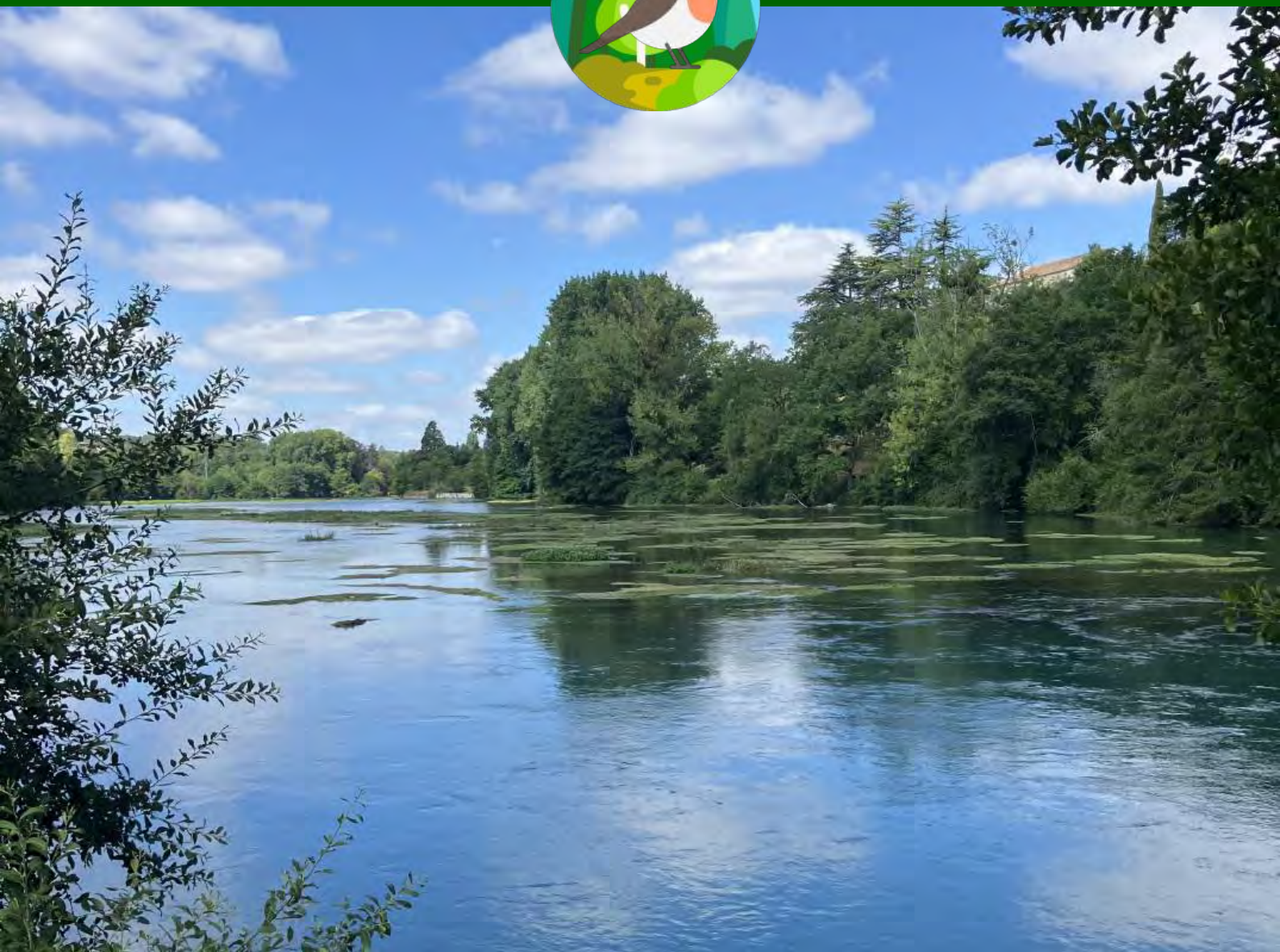
Zoom sur la démarche d'écoconception au sein de l'entreprise Desmartis à Bergerac (Dordogne)

Les pépinières Desmartis ont appliqué une démarche d'éco-conception à leur production emblématique : le Lagerstroemia (également appelé "lilas des Indes"). Les objectifs sont multiples :

- engager l'entreprise dans une stratégie globale d'amélioration de la performance environnementale de ses produits ;
- prioriser les actions en regard des enjeux environnementaux identifiés grâce à la vision « cycle de vie » ;
- positionner l'entreprise comme actrice de référence de l'éco-conception dans son secteur d'activité et anticiper les demandes des distributeurs spécialisés. La réduction de l'usage de la tourbe, l'utilisation de pots en plastique recyclés et le recours au paillage sont parmi les axes de travail identifiés grâce à la démarche. L'ADEME a accompagné financièrement le projet (à hauteur de 60 % : 11 k€) et apporté un soutien technique via le programme régional d'éco-conception BECOME dans le cadre de la feuille de route régionale éco-conception.

3. Agir pour préserver, protéger et restaurer les écosystèmes et la biodiversité

Illustrations d'actions engagées en région



3. Agir pour préserver, protéger et restaurer les écosystèmes et la biodiversité

Illustrations d'actions engagées en région

Réduire les émissions de gaz à effet de serre
pour limiter le réchauffement planétaire



Préserver, protéger, restaurer
la biodiversité et les ressources naturelles

S'adapter au changement climatique

Les orientations stratégiques de la feuille de route régionale 2025-2030 :

Préserver, protéger, restaurer, adapter
Préserver, protéger, restaurer la biodiversité et les ressources (eau, sols, forêts, espèces)

RESSOURCE EN EAU

- Restauration des zones humides & cours d'eau
- Solutions fondées sur la nature
- Qualité des eaux littorales et marines
- Protection & préservation sur les bassins versants
- Sobriété dans les usages et les prélèvements
- Valorisation des eaux non conventionnelles
- Protection des captages d'eau potable
- Actions d'encadrement réglementaire

BIODIVERSITE

- Réseau des aires protégées
- Protection des hotspots de biodiversité
- Stratégies locales de reconquête de la biodiversité
- Modèles économiques de reconquête de la biodiversité
- Diminution du rythme de consommation foncière

FORETS

- Gestion durable des forêts
- Diagnostics climatiques des parcelles forestières
- Accompagnement des entrepreneurs de travaux forestiers
- Connaissance de la biodiversité forestière
- Biodiversité dans la gestion sylvicole
- Sensibilisation du grand public

Préserver la ressource en eau



Dans un contexte de bouleversements profonds du cycle de l'eau, marqués par des épisodes de sécheresse en 2022 et 2023, et d'importantes inondations en 2024 et début 2025, le Premier ministre engage une nouvelle dynamique de dialogue territorial avec le lancement, le 2 mai 2025, des conférences « L'eau dans nos territoires ».

Ces conférences visent à ouvrir un débat structurant autour de la gestion de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques, réunissant l'ensemble des usagers de l'eau (citoyens, collectivités, entreprises, agriculteurs...). L'objectif est, en s'appuyant sur l'ouverture d'espaces de dialogue locaux, de faire émerger des leviers pour une meilleure gestion de la ressource en eau dans les territoires : des propositions d'actions prioritaires à mettre en place, des ajustements réglementaires voire législatifs, des bonnes pratiques à généraliser, des points de blocage restant à lever.

En Nouvelle -Aquitaine, ces conférences se sont tenues le 29 avril 2025 à Bordeaux et le 1er juillet 2025 à Poitiers, rassemblant plus de 600 acteurs du territoire et sous l'organisation conjointe des préfets coordonnateurs de bassin : Mme Sophie BROCAS (Loire-Bretagne) et Pierre-André DURAND (Adour-Garonne) et des présidents des comités de bassin : Thierry BURLOT (Loire-Bretagne) et Alain ROUSSET (Adour-Garonne).

L'ensemble des propositions remontées des territoires à l'occasion de ces conférences sont l'objet de cahiers de solutions en Loire-Bretagne et d'un livre blanc en Adour-Garonne, tous deux discutés en comités de bassin lors du dernier trimestre 2025.

Par ailleurs, cette démarche s'inscrit dans le prolongement des deux consultations sur les enjeux de l'eau et des risques d'inondation qui ont été menées de novembre 2024 à mai 2025, en vue de l'élaboration des prochains schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2028-2033.

En lien étroit avec le Plan Eau national et la feuille de route de la COP régionale, les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne, déploient en Nouvelle-Aquitaine leurs 12e programmes d'interventions 2025/2030, en faveur de la préservation de la ressource en eau et de l'adaptation aux changements climatiques. Dotées chacune d'un plan d'adaptation au changement climatique, permettant d'intégrer davantage la vulnérabilité des territoires pour différents enjeux et la trajectoire de sobriété du Plan Eau, les agences accompagnent les territoires néo-aquitains pour le renforcement de la résilience des milieux, de la sobriété des usages, du partage de l'eau et de la connaissance des usages.

Quelles projections en 2050 ?

La note d'analyse *« L'eau en 2050 : graves tensions sur les écosystèmes et les usages »*, publiée en juin 2025 par le Haut - Commissariat à la Stratégie et au Plan, mentionne le fait qu'« à l'horizon 2050, pour une année marquée par un printemps-été sec, dans le scénario tendanciel (sans inflexion notable de la situation actuelle), 88 % du territoire hexagonal seraient en situation de tension hydrique modérée ou sévère en été. À titre de comparaison, en 2022, année particulièrement sèche, les mesures de restriction des usages de l'eau (via des arrêtés sécheresse) s'appliquaient à 86 % du territoire. La situation normale, demain, pourrait donc ressembler à cet été 2022 jugé exceptionnel pour les standards actuels. »

Scénario 2050 : dans le bassin Loire Bretagne, l'eau et les milieux aquatiques au cœur des décisions et des actions de tous !

Le comité de bassin Loire-Bretagne a initié une démarche prospective au début de l'année 2023, en amont de la phase de préparation du SDAGE 2028-2033. Le comité de bassin a souhaité faire un pas de côté et mener une réflexion stratégique allant bien au-delà du cycle de 6 ans, imposé par la directive cadre européenne sur l'eau. Cette réflexion a été jugée indispensable par les effets du dérèglement climatique et ses vagues d'incertitudes.

L'étude PROSPECTIVE LOIRE BRETAGNE 2050 a été le fruit d'une réflexion collective menée avec des acteurs locaux du bassin Loire-Bretagne, permettant de partager une vision de long terme et des priorités communes. Plus concrètement, cela s'est traduit par le choix d'un récit commun à l'horizon 2050, le partage et la définition d'enjeux territorialisés, et le choix des propositions d'actions originales voire innovantes.

La production de fiches de projets démonstrateurs a par ailleurs permis d'illustrer concrètement quelques propositions d'actions emblématiques. Démarche Loire-Bretagne 2050 : anticiper pour mettre la gestion de l'eau au cœur des stratégies des territoires - Sdage et Sage - Agence de l'eau Loire-bretagne

L'objectif principal est de définir un avenir collectif à l'horizon 2050, permettant d'optimiser la résilience des milieux et des usages dans le bassin

Cette étude est une traduction concrète de la prise de conscience provoquée par le choc des années 2020. La répétition de périodes de sécheresse intense, ou encore les records de température moyenne régulièrement battus, préfigurent les effets du dérèglement climatique. Ces évènements laissent augurer des tensions grandissantes pour accéder à l'eau, notamment dans les territoires où la population est en croissance constante, et une dégradation structurelle de la biodiversité aquatique, y compris pour les grands migrateurs emblématiques du bassin.

Une vingtaine de tendances sont identifiées, parmi lesquelles :

- baisse des débits : l'ensemble des projections s'accorde sur la sévérité accrue des étiages d'été avec une durée de cette période qui augmente ;
- conflit d'usage : une tension croissante entre la préservation de la ressource en eau et les besoins en production énergétique ;
- capacités financières : des ressources financières limitées pour faire face à la raréfaction de l'eau, surtout pendant les périodes d'étiage.

2050 sur le bassin Adour-Garonne

Le changement climatique est déjà une réalité dans le grand sud-ouest. Or, la hausse des températures impacte l'eau, la biodiversité et les modes de vie. Sur le bassin Adour-Garonne, le changement climatique en 2050 sera synonyme de +2°C d'augmentation de la température de l'air, -20 à -40 % des débits des rivières et 1,2 milliards de déficit entre besoins et ressources en eau de surface.

Face au changement climatique, pour s'adapter et protéger notre ressource en eau, nos territoires et notre qualité de vie, des solutions sont déjà identifiées et des actions mises en place. Mais il faut encore intensifier les efforts et agir de manière plus cohérente avec des objectifs communs. Ainsi, les connaissances scientifiques ont permis d'élaborer des diagnostics de la vulnérabilité des territoires qui ont été traduites en PACC : plan d'adaptation au changement climatique. Le comité de bassin Adour Garonne a adopté son premier plan d'action dès 2018.

Le plan d'adaptation est un panel de mesures qui, à l'échelle du bassin Adour-Garonne, poursuit 4 objectifs majeurs :

- vivre avec moins d'eau dans nos rivières et faire face à des sécheresses plus fréquentes ;
- réduire les pollutions pour disposer d'une eau de qualité ;
- accompagner l'évolution de la biodiversité soumise à un climat plus chaud et plus sec ;
- réduire les impacts des événements extrêmes comme les inondations, la submersion marine ou l'érosion des côtes.

Le PACC Adour-Garonne préconise trois grandes catégories de mesures, complémentaires entre elles :

- des actions de gestion et d'organisation : favoriser la gouvernance locale, insister pour que la planification urbaine intègre mieux l'eau, soutenir la recherche et l'innovation ;
- des mesures qui font appel à la nature : verdir les villes, conserver les zones humides, restaurer les berges des cours d'eau, instaurer des zones naturelles d'expansion de crues ;
- des mesures nécessitant des infrastructures et la technologie : créer des réserves en eau, installer des stations d'épuration plus performantes, recycler les eaux usées.

Quels enjeux pour demain ?

La qualité de l'eau, bien commun fragile et de plus en plus rare, est un enjeu crucial, notamment de santé publique. Elle s'inscrit dans le cadre de la démarche « One Health » en lien avec le plan régional santé environnement (PRSE), pour lequel reconquérir la qualité de l'eau est un axe prioritaire. Il s'agit, dans le contexte de dérèglement climatique et de fluctuation renforcée de la ressource en eau, de garantir en quantité une eau potable distribuée de qualité, et de protéger par ailleurs la biodiversité des milieux aquatiques.
L'enjeu central d'accès à une eau potable de qualité est particulièrement souligné par le code de l'environnement dans son article L210-1 qui consacre l'eau comme patrimoine commun de la nation : « l'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique a le droit d'accéder à l'eau potable [...] dans des conditions économiquement acceptables par tous. »

De manière subséquente, les politiques conduites en faveur de la qualité de l'eau contribuent à répondre aux autres grands enjeux de la ressource en eau, mise en tension par les impacts du dérèglement climatique. Dans chaque territoire, le partage et la gestion quantitative de la ressource organisée s'imposent, en prenant en compte tous les usages de l'eau, dans un esprit de solidarité territoriale, sociale et économique et du respect des milieux.

Les nouvelles connaissances apportées par les récentes études prospectives portant sur la disponibilité de la ressource en eau, et les besoins en eau soulignent de manière objective les effets du changement climatique : une augmentation projetée des besoins en eau en agriculture, mise en évidence par l'étude prospective de France Stratégie et une baisse projetée de la disponibilité de la ressource en eau réaffirmée par l'étude Explore2 d'INRAE, au moment où les besoins en eau pour l'agriculture seront les plus élevés. Cette tension rend nécessaire une adaptation de l'agriculture, prenant en compte les spécificités territoriales et les démarches déjà engagées, pour la rendre plus résiliente et la soutenir dans son impératif de socle à la souveraineté alimentaire, et pour une alimentation de qualité et de proximité, par la mobilisation de tout l'éventail des leviers disponibles : sobriété, protection et gestion des sols, déploiement de l'agroécologie, irrigation « de résilience », stockage de l'eau, solutions fondées sur la nature, réutilisation des eaux usées traitées, préservation et recharge des nappes phréatiques, qui sont à étudier et combiner dans le cadre de projets de territoire.

Plus généralement, l'enjeu de résilience s'étend à l'ensemble des activités économiques, toutes dépendantes d'une ressource en eau suffisante en qualité et quantité :

- production d'énergie : hydro-électricité, refroidissement des centrales nucléaires… ;
- tourisme, avec des enjeux de qualité des eaux de baignade en mer et à terre, de milieux aquatiques préservés pour les activités de sports d'eau vive et du loisir-pêche, et des enjeux de ressource en eau suffisante au pic de la saison estivale ;
- entreprises et activités industrielles, avec des process industriels à rendre plus sobres, et la nécessité de valoriser les eaux non conventionnelles issues de ces process.

Ce partage de la ressource s'entend dans le respect des milieux et des équilibres naturels et implique (article L.210-1 CE) : « la préservation et, le cas échéant, la restauration des fonctionnalités naturelles des écosystèmes aquatiques, qu'ils soient superficiels ou souterrains, dont font partie les zones humides, et des écosystèmes marins, ainsi que de leurs interactions. Ces fonctionnalités sont essentielles à la reconquête de la biodiversité, à l'adaptation au changement climatique ainsi qu'à l'atténuation de ses effets, et participent à la lutte contre les pollutions. »

Les leviers existent, comme ralentir le grand cycle de l'eau pour faire en sorte que l'eau naturellement reste au maximum là où elle tombe, et permettre ainsi de disposer des réserves d'eau disponibles au bon endroit, au bon moment, ou bien mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature et les milieux aquatiques, permettant de mener des actions gagnant/gagnant, tant pour la préservation des ressources et richesses naturelles, que pour la lutte contre le changement climatique.

Des tensions sur les écosystèmes, comme sur les activités humaines, à l'horizon 2050

Face aux tensions sur les écosystèmes comme sur les activités humaines, la stratégie d'adaptation devra répondre aux enjeux du territoire néo-aquitain, avec notamment :

- la politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique ;
- la préservation et la restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau ;
- une eau de qualité, pour la santé des êtres vivants et des écosystèmes continentaux, littoraux et marins ;
- la sobriété des usages au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau ;
- les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau ;
- la connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures ;
- la préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines.

Quelles orientations ?

Les débats structurants réunissant l'ensemble des usagers de l'eau (citoyens, collectivités, entreprises, agriculteurs, société civile…), à travers les conférences territoriales de l'eau mi-2025, ont permis, en Nouvelle Aquitaine, de traiter des questions-clés suivantes :

- quel partage de la ressource, et comment prévenir et résoudre les conflits d'usages, avec une anticipation des tensions qui vont augmenter en lien avec le changement climatique ?
- comment parvenir à la réduction des pollutions de l'eau et des milieux aquatiques, en passant d'une logique curative à une démarche préventive, notamment dans les suites du lancement de la feuille de route captage ?
- quelles évolutions apporter à la gouvernance de la gestion de l'eau ?
- comment assurer le financement de la politique de l'eau ?

Suite notamment à la démarche prospective Loire-Bretagne 2050 et aux conférences de l'eau déclinées dans les bassins, les points de convergence portent sur les orientations suivantes.

La préservation et la restauration de la fonctionnalité des sols et des milieux aquatiques, « moteurs » de l'adaptation au dérèglement climatique

« Face à la diminution attendue des débits, la résilience des écosystèmes, c'est-à-dire leur capacité à maintenir leurs fonctions, sera d'autant plus grande que ces écosystèmes seront riches en diversité. Préserver et restaurer les milieux doit donc être une priorité, notamment par une diversification des habitats (reméandrage, restauration de la ripisylve, etc.) » (Haut-Commissariat à la stratégie et au Plan, juin 2025).
Le déploiement à large échelle des solutions fondées sur la nature, au travers de la combinaison de plusieurs types d'actions adaptées à chaque contexte et problématique, telles que, notamment, la renaturation des cours d'eau, la protection des zones humides, la protection du bocage et des haies, le dédrainage d'anciens ensembles prairiaux, la pratique d'une agriculture de conservation ou encore la désimpermabilisation des espaces publics urbains…, constituent des réponses concrètes aux défis sociétaux du changement climatique, de santé publique, de gestion de la ressource en eau et des risques naturels.
Le développement de modalités financières, contractuelles et réglementaires spécifiques, mobilisées pour accompagner la mise en œuvre de ces actions, est nécessaire. Parmi les exemples cités, la mobilisation du mécanisme des paiements pour services environnementaux (PSE), dans un premier temps dans les zones stratégiques telles que les aires d'alimentation de captage pour l'alimentation en eau potable, puis dans un second temps de manière plus systématique, est un facteur important de la transition agroécologique, essentielle à la préservation de l'eau et des milieux. Pour autant, la mise en place des PSE privés est complexe et le nombre de structures privées volontaires pour les financer est faible.
La prise en compte de la protection de l'eau et milieux aquatiques comme objectif prioritaire dans les documents de planification territoriale et d'urbanisme, permettrait de trouver un meilleur point d'équilibre entre dynamiques territoriales et cycle de l'eau.

Une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau

L'anticipation des tensions potentielles entre les différents usages domestiques, agricoles, ou encore industriels, constitue un enjeu majeur. Des solutions adaptées, permettant de garantir un accès équitable et durable à l'eau, d'accélérer les économies d'eau et de réduire les prélèvements, devront être mises en place, avec notamment :

- l'intégration du principe de sobriété dans les pratiques et activités, par les citoyens, les institutions publiques, les agriculteurs, les industriels et l'ensemble des filières économiques, permettant de mieux répondre aux besoins des usagers et des milieux naturels ;
- la connaissance fine de tous les prélèvements et des leviers pour favoriser la sobriété, avec par exemple la prise en compte, dans les schémas de cohérence territoriaux, des objectifs de réduction de 10% des prélèvements d'ici 2030 fixé par le Plan Eau national ;
- le renforcement des espaces de concertation et de décision entre les instances existantes, pour organiser le partage de l'eau aux différentes échelles territoriales (élus référents, assemblée citoyenne, rôle accru des commissions locales de l'eau, projets de territoire pour la gestion de l'eau…), partant d'une meilleure connaissance des volumes naturels disponibles (modélisation fine des débits des cours d'eau, compteurs intelligents, suivi par satellite, outils de calcul de l'empreinte eau…) ;
- l'amélioration du stockage naturel de l'eau dans les bassins ruraux et urbains (ralentir le cycle de l'eau) au travers de la reconquête des zones humides altérées, des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) et la mobilisation du stockage artificiel sous conditions.

Une eau de qualité pour la santé humaine, les milieux naturels et les activités économiques

Le Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan, indique en juin 2025 que « les tensions sur les écosystèmes et les usages pourraient même être aggravées par la dégradation de la qualité de l'eau, qui réduirait encore la quantité d'eau disponible pour les différents usages humains, notamment la consommation d'eau potable. » (Edito de la note d'analyse « L'eau en 2050 : graves tensions sur les écosystèmes et les usages »).
Une qualité de l'eau restaurée permet des bénéfices tangibles pour la santé humaine, la biodiversité, et toutes les pratiques économiques dépendant de la qualité. La mise en œuvre de démarches préventives permet de limiter les pollutions et les coûts de traitement engendrés, dont le financement est porté par certains usagers. Le développement des PSE, l'agriculture de précision ou encore l'organisation de filières locales pour les agriculteurs engagés dans des modes de productions respectueux de l'environnement, sont des exemples de démarches préventives à soutenir.
Les participants aux conférences de l'eau ont souligné l'importance de l'implication et du renforcement des prérogatives des Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE), avec, par exemple, le développement de stratégies foncières pour protéger les aires d'alimentation de captages destinés à l'eau potable. Lors des ateliers, les acteurs ont par ailleurs proposé de s'appuyer sur les dispositifs réglementaires existants, tels que la loi EGalim pour favoriser le développement des filières locales - dont les filières bio, HVE et agroécologie -, et d'accélérer la structuration des filières agricoles (alimentaires et non alimentaires-construction, énergie) en l'ancrant par exemple dans les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) existants, permettant de mettre à un même niveau la qualité de l'eau et la souveraineté et l'autonomie alimentaire. Les échanges ont également permis de soulever le sujet du renforcement de l'agriculture de précision, notamment la prise en compte de l'intelligence artificielle dans la technique et le machinisme agricole.

Une gouvernance et un financement de la politique de l'eau ajustés

Les bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne bénéficient de programmes d'interventions ambitieux pour la période 2025-2030, avec une augmentation des moyens financiers par rapport à la période précédente. Néanmoins, une gouvernance et des leviers d'actions (politiques, financiers et juridiques) peuvent être ajustés pour une plus grande efficacité.
Parmi les pistes évoquées dans les études prospectives de bassin et les expressions lors des conférences territoriales de l'eau, peuvent être citées les perspectives suivantes :

- une meilleure articulation avec les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire – avec par exemple des schémas d'aménagement ou de planification qui prennent mieux en compte les enjeux liés au cycle de l'eau et les objectifs définis dans les Sage ou encore dans les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) ;
- le renforcement du rôle des commissions locales de l'eau ;
- une évolution des instances de gouvernance locale de l'eau vers une plus grande représentativité de tous les usagers, donnant notamment une plus grande place aux jeunes et aux citoyens.

Les modalités de financement de la politique peuvent aussi faire l'objet d'ajustements. Parmi les pistes évoquées dans les études prospectives de bassin et les expressions lors des conférences territoriales de l'eau, les perspectives suivantes se dessinent :

- le développement de la tarification progressive et saisonnière ;
- la révision de la fiscalité environnementale, dans un double objectif d'incitation à la sobriété et de renforcement du financement de l'action publique en faveur du cycle de l'eau ;
- le développement de nouveaux modèles de financement, en parallèle des dispositifs existants : plateformes de financement participatif abondées par les citoyens et les communautés locales, intensification des partenariats entre le public et le privé…

Sur la question des financements de la politique de l'eau, les expressions remontées des conférences territoriales de l'eau soulignent l'importance des principes du pollueur-payeur et de la solidarité entre usagers. Parmi les pistes évoquées : le déploiement de stratégie tarifaire locale adaptée aux enjeux de sobriété hydrique, l'adaptation de leviers de financement existants telle que la taxe GEMAPI, allant dans le sens d'une augmentation et d'une mutualisation à des échelles pertinentes pour la gestion du grand cycle de l'eau, le développement des Paiements pour Services Environnementaux, le renforcement de la conditionnalité des aides au développement, ou encore la valorisation des services rendus par la nature (coûts évités).

Enfin, les perspectives d'évolution peuvent également concerner les outils juridiques et règlementaires, notamment pour gérer de manière adéquate les espaces stratégiques pour l'eau et les milieux aquatiques, pour stopper l'érosion des milieux naturels (zones humides, bocages, prairies), pour assurer une meilleure gestion quantitative de l'eau ou encore pour favoriser la réutilisation des eaux usées. La question du renforcement des moyens de contrôle de l'application de la réglementation est également soulevée afin d'assurer l'atteinte des objectifs et la réponse aux enjeux.

La connaissance et la formation au service du changement de comportement, fondement de la transition

Mieux gérer l'eau et mieux prévoir les crises, passe par l'amélioration continue de la connaissance, qui réduit le champ de l'incertitude et évite au maximum les actions de maladaptation. La sensibilisation et la pédagogie auprès des citoyens, des usagers de l'eau, ou encore des élus locaux, jouent également un rôle crucial pour démultiplier et pérenniser les efforts et les transitions engagées. Parmi les pistes évoquées dans les études prospectives de bassin et dans le cadre des expressions lors des conférences territoriales de l'eau :

- la formation renforcée des élus locaux, moyen efficace de relayer et d'expliquer les enjeux de l'eau auprès de leurs concitoyens et d'assurer une prise de décision adaptée aux enjeux ;
- la généralisation de l'open data pour les données publiques, offrant une plus grande transparence, permettant une meilleure compréhension et incitant à une plus grande objectivité dans les positions et les prises de décision ;
- la généralisation de l'utilisation de l'intelligence artificielle pour construire les diagnostics (modélisation des bassins et de leur fonctionnement au moyen de jumeaux numériques par exemple) ;
- l'augmentation du recours aux technologies de communication avancées permettant le développement de campagnes de sensibilisation numériques ;
- l'adoption d'un aquascore sur les produits consommés ;
- la mobilisation plus systématique des sciences humaines et de la sociologie, permettant une communication plus adaptée aux différents publics, rendant plus « audible » une information souvent très technique.

Le livre blanc de la conférence de l'eau Adour-Garonne

Sur le bassin Adour-Garonne, la conférence de l'eau a permis d'aboutir à une série de propositions et recommandations à porter au niveau national, sous la forme d'un livre blanc. Trois de ces recommandations résonnent particulièrement en Nouvelle Aquitaine :

- faire de l'alimentation en eau potable de qualité, un enjeu prioritaire dans toutes les politiques, avec une synergie renforcée entre réglementation et actions volontaires, au titre de la santé publique (feuille de route nationale ambitieuse pour la protection des captages d'eau potable dégradés par les pollutions diffuses , recours au cadre réglementaire existant via le dispositif des Zones Soumises à Contraintes Environnementales pour les captages dégradés au robinet (pollution eaux brutes et distribuées)) ;
- mettre en place des démonstrateurs territoriaux pour accélérer la transition : ces projets pilotes, concrets et visibles, permettront de tester, évaluer et valoriser les solutions innovantes en matière de gestion durable de l'eau et d'adaptation des pratiques agricoles ; une labellisation nationale permettrait de solliciter des crédits nationaux spécifiques à ces territoires en pointe ;
- lever les freins réglementaires à la mise en œuvre des projets de réutilisation des eaux usées traitées (notamment sur le stockage des eaux et l'utilisation en voirie).

A noter que le Plan Agriculture Climat Méditerranée (porté par le MAASA) contient une première étape de labellisation en tant qu'« aire agricole de résilience climatique », et prévoit des crédits dédiés aux territoires de l'arc méditerranéen élargi. Les projets doivent porter une démarche d'adaptation au changement climatique, s'appuyer sur un diagnostic climatique solide et intégrer la question de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau à moyen et long terme



Indicateurs des agences de l'eau de la feuille de route régionale portant sur la planification écologique

Délégation Poitou Limousin - Agence de l'eau Loire-Bretagne – 11ème programmes d'interventions (2019/2024)

- surfaces de zones humides restaurées : 925,62 ha
- surfaces de zones humides acquises : 725,137 ha
- linéaire de cours d'eau restaurés : 1 137,05 km
- obstacles effacés/aménagés(continuité restaurée) : 202 ouvrages
- nombre de projets d'études et de travaux GIEP financés : 62 études, 114 projets portant sur des travaux
- nombre de projets d'études de réutilisation des eaux usées (REUT) financés : 6 études
- nombre de projets de travaux de réutilisation des eaux usées (REUT) financés : 1 projet (4500 m3/an)

Agence de l'eau Adour-Garonne – indicateurs suivis entre 2020 et 2024

- surfaces de zones humides restaurées : 3377 ha
- surfaces de zones humides acquises : 936 ha
- linéaire de cours d'eau restaurés : 500 km/an en moyenne
- obstacles effacés/aménagés(continuité restaurée) : 91 ouvrages
- surfaces désimperméabilisées : 167 ha
- nombre de projets d'études de réutilisation des eaux usées (REUT) financés : 33 études
- nombre de projets de travaux de réutilisation des eaux usées (REUT) financés : 24 dossiers (1,3 M m3)

Accélérer la restauration des zones humides et des cours d'eau & développer les solutions fondées sur la nature



SAFN_OFB_PUBLICATION_SPECIALE_LIFE.pdf&ved=2ahUKEwiIpdvQxdCPAxWlNvsDHcspOIcQFnoECAoQAQ&usg=AOvVaw2h96coiKyEH3Fjmg40FoZT

Effacement du plan d'eau d'Exireuil et restauration de zones humides (Deux-Sèvres)

Ce projet ambitieux a permis, sur un site de 8,5 ha, de combiner une diversité de solutions fondées sur la nature.

Le bassin Sèvre Niortaise-Marais Poitevin est particulièrement sensible aux impacts du changement climatique et connaît des étiages sévères. La fédération départementale de la pêche du département a travaillé sur des solutions fondées sur la nature, permettant de stocker un maximum d'eau dans les sols et mieux gérer la ressource sur ce territoire.

Le projet a consisté à effacer le plan d'eau d'Exireuil, reconnecter les boisements humides, créer des mares et zones humides favorables à la biodiversité, au soutien d'étiage et à la gestion des crues, ou encore reméandrer le cours d'eau en fond de talweg pour restaurer la qualité de l'eau sur le bassin aval de première catégorie piscicole.

Un an après les travaux, le fonctionnement du boisement humide est retrouvé avec la recolonisation de la grenouille rousse. La zone humide est revégétalisée et fonctionnelle, avec un soutien d'étiage printanier efficace et des retours à l'écoulement plus précoces. Les mares et les méandres recréés ont vu les odonates et amphibiens se développer. La zone d'expansion de crue est efficace avec sept périodes d'inondations entre octobre 2023 et mai 2024. Enfin, le retour du vairon et le soutien d'étiage plus efficace ont bénéficié aux populations de truite en aval de ce cours d'eau de première catégorie.

Le coût de l'opération s'élève à 200 000 euros (travaux et études).

Effacement de l'étang de Prugnolas à Royère-de Vassivière (Creuse)

Cet étang de 5 hectares, propriété du Conservatoire d'Espaces naturels, se trouve sur le ruisseau de Haute Faye qui abrite des espèces et plantes rares (truites fario et isoète à spore épineuse). L'effacement de cet étang répond à plusieurs enjeux écologiques : permettre la libre circulation des poissons et des sédiments en amont de l'étang (sur 1,8 km), réduire l'effet de réchauffement de l'eau induite par la présence de l'étang, reconstituer la zone humide (mares, pâturage, etc.).

Les travaux ont consisté en la pose de ponts PIPO (passage inférieur en portique ouvert), qui permettent au cours d'eau de s'écouler naturellement. Ces travaux d'un montant de 100 000 euros ont eu lieu en 2023 et ont été financés à 50 % par l'agence de l'eau.

Acquisition des Sources de la Combade à Eymoutiers (Haute-Vienne)

"Du jamais vu en Nouvelle-Aquitaine", le 26 mai 2025, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) fait l'acquisition foncière de 114,50 ha de boisements, prairies et zones humides à Eymoutiers. Le site des sources de la Combade au Suquet de la Grolle, se situe sur le point culminant de la commune et comporte plusieurs zones de captages pour l'eau potable, au lieu-dit le Mont.

En concertation avec la SAFER, la commune d'Eymoutiers, les éleveurs présents et un propriétaire forestier, le CEN est devenu propriétaire de ce site stratégique du bassin de la Vienne amont, dont il prévoit de préserver et restaurer les milieux naturels, avec notamment 50 ha de boisement feuillus et résineux avec la présence de Hêtraie à houx, 55 ha de prairies et pelouses sèches, 9,5 ha de zones humides avec une tourbière dégradée au niveau des Sources de la Combade sur un affluent du ruisseau de la Roche.

Le CEN travaille avec le PNR de Millevaches en Limousin et le BRGM pour restaurer la tourbière dégradée et maintenir un niveau d'eau suffisant dans les nappes dès les sources, car la Combade est une rivière dans un état écologique moyen. Par ailleurs, un bail rural à clauses environnementales est en cours de rédaction pour l'exploitation des prairies par le GAEC local.

Ce projet a été réalisé avec l'aide du FEDER et du Fonds vert. Le site est labellisé "Engagé dans la Stratégie Régionale Biodiversité" (SRB) de la Région Nouvelle-Aquitaine pour son intérêt dans la préservation des milieux naturels et de la ressource en eau.

Renaturation de la Jalle de Tiquetorte, au cœur du marais estuarien d'Arcins Soussans (Gironde)

Ce projet ambitieux porté par le syndicat de bassin des Jalles de Castillon et de Castelnau est exemplaire par son ampleur, avec plus de 3 km de cours d'eau restaurés, et sa co-construction avec les acteurs du territoire. La Jalle retrouve son lit d'origine après près de 300 ans de canalisation.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, l'agence de l'eau Adour Garonne a aidé cette opération à hauteur de 1,3 M€. C'est un démonstrateur de la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature (SFN). Les travaux ont ainsi permis de multiples bénéfices : renaturation du cours d'eau, restauration du fonctionnement hydraulique naturel du marais, reconnexion des zones humides annexes, restauration de la continuité écologique.

Restauration de la zone humide à Marjolance sur la commune de Pons, sur le bassin de la Seugne (Charente-Maritime)

Dans le cadre de l'appel à projets "accélération de la restauration des zones humides en Nouvelle Aquitaine", la commune de Pons restaure un ancien site de pisciculture, situé en fond de vallée, en une zone humide naturelle et fonctionnelle. Ce projet est une action ambitieuse et concourt à plusieurs objectifs : restaurer les fonctionnalités de la zone humide, améliorer la biodiversité, réhabiliter la zone d'expansion des crues de la Seugne en amont de Pons à Marjolance, sensibiliser le public sur le fonctionnement de la Seugne.

Le coût des travaux est évalué à 370 000 €. L'agence de l'eau Adour Garonne apporte une subvention à hauteur de 80% au titre des opérations ambitieuses de restauration des milieux aquatiques.

Travaux de renaturation et désimperméabilisation du centre bourg de Saint Pantaléon de Larche (Corrèze)

La commune de Saint Pantaléon s'engage dans un programme pluriannuel de renaturation et de gestion intégrée des eaux pluviales de son centre-ville. Au-delà de la désimperméabilisation des sols qui permettra l'infiltration et une meilleure gestion des eaux pluviales, les aménagements connexes à la renaturation du ruisseau de Saint Pantaléon qui se jette dans la Vézère (site Natura 2000 sur ce tronçon), dans le bourg, amélioreront la gestion des eaux (crues notamment) et la qualité des habitats aquatiques.

Les travaux de désimperméabilisation consistent au réaménagement total du secteur. Il s'agit de déposer les parties en enrobé et de les remplacer par des espaces perméables végétalisés et des enrobés perméables. Les travaux de renaturation permettront de reconstituer le ruisseau de Saint Pantaléon (reméandrage, profilage des berges, replantations, rétablissement de l'espace de mobilité), puis de recréer un lit à ciel ouvert sur l'emprise de la section souterraine (actuellement canalisée).

Le coût des travaux est évalué à 1 000 000 €. L'agence de l'eau Adour Garonne apporte une subvention à hauteur de 70% au titre des opérations vertueuses de gestion des eaux pluviales combinant gestion des eaux pluviales et actions sur les milieux.

Travaux de reméandrage du ruisseau de la Belle sur la commune de Mareuil-en-Périgord (Dordogne)

Le recalibrage et la rectification de la Belle, effectués lors du remembrement de la vallée afin d'accélérer la capacité d'écoulement et faciliter le travail mécanique, a entraîné la raréfaction des espèces piscicoles et la diminution de la capacité d'épuration naturelle des eaux. Le Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne a conçu et réalisé en régie des travaux de reméandrage du cours d'eau et de diversification des écoulements sur la commune de Mareuil, permettant l'allongement de 35% du linéaire (passant de 350 à 470 ml), la création d'un lit d'étiage (diminution de la largeur moyenne de 3,5 m à 1,5 m), l'installation de 30 séquences alternant fosses et radiers, la plantation d'une ripisylve diversifiée sur des berges retalutées en pente douce, la réalisation de descentes aménagées pour le bétail.

Le retour des poissons d'eau vive après travaux remet ce tronçon de la Belle en conformité avec le peuplement piscicole de référence. L'Agence a financé à 50% cette opération d'un montant de 58 000 €.

Développer des actions spécifiques de préservation de la qualité des eaux littorales et marines

Une action exemplaire sur un site phare du territoire, visant la préservation du site exceptionnel de la Baie de l'Aiguillon et de ses habitats spécifiques (Charente-Maritime et Deux-Sèvres)

Les gestionnaires de la réserve naturelle nationale - Ligue pour la protection des oiseaux et Office français de la biodiversité - en partenariat avec le parc naturel régional du Marais poitevin, ont porté en 2020 une expérimentation reproductible pour enlever les anciens parcs à huîtres délaissés, supports d'importants gisements d'huîtres japonaises (espèce exotique envahissante), et ainsi restaurer les vasières de la baie sur environ 17 hectares, un habitat essentiel pour la nourriture des oiseaux d'eau. Le projet comprend la création d'un équipement innovant permettant le recyclage et la valorisation des sous-produits.

Le projet « Partenaires engagés pour l'océan » porté par la SCIC TEO (Charente-Maritime)

Le projet « Partenaires engagés pour l'océan » trouve son origine dans une constatation : la présence de vastes étendues de plastiques ostréicoles abandonnés sur le littoral charentais. Dans une étude réalisée par le Parc Naturel Marin de la mer des Pertuis, il a été évalué que ces zones d'accumulation s'étendaient sur une superficie d'environ 200 hectares.

Ce projet fait suite aux résultats du projet de recherche-action OSTRACT sur les pratiques favorables à la biodiversité, mises en place par les ostréiculteurs. Cette action visait plus largement un objectif d'appropriation de la transition écologique par ces acteurs clés du littoral.

Le présent projet est porté par la SCIC TEO : bureau d'études coopératif Territoires Environnement Océan, en partenariat notamment avec l'Université de la Rochelle-CNRS (laboratoires LIENSS et LITHORAL). Il s'articule en quatre grandes actions : une étude sociologique, la création d'un livrable à destination de la profession ostréicole, le déploiement d'un outil opérationnel en appui aux pratiques favorables à la biodiversité et une restitution grand public.

Le projet couvre la Charente-Maritime, sur la période 2024-2027, pour un budget global de 100 000€, bénéficiant d'une aide de l'agence de l'eau à 70%, dans le cadre de son appel à initiatives « Biodiversité marine ».

Mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales sur la Pointe de la Fumée à Fouras (Charente-Maritime)

Station balnéaire entre Rochefort et La Rochelle, la commune de Fouras passe d'une population à l'année de 3000 habitants à 30000 habitants en période estivale. Après le passage de la tempête Xynthia en février 2010, une étude a été menée sous pilotage des services de l'Etat pour réfléchir à des esquisses d'aménagement sur le périmètre des zones déconstruites. Le projet s'inscrit dans le périmètre de l'Opération Grand Site « Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort ». Il est porté par le Département de la Charente-Maritime.

Le programme global de travaux vise à la fois une amélioration de l'accueil du public et des activités en lien avec la gestion des risques littoraux, et une amélioration de la qualité des eaux littorales, grâce à une meilleure gestion des eaux pluviales (en particulier suppression d'exutoires pluviaux et déconnexion d'environ 3,9 ha de surfaces, 1,8 ha de surfaces désimperméabilisées, création d'environ 2 700 m3 de stockage utile par des outils de gestion intégrée des eaux pluviales).

Le coût total de la requalification de la pointe de la Fumée est estimé à environ 13 M€. Une subvention de l'agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 1,9 M€ et une subvention du fonds vert de 2M€ ont été accordées pour la part des travaux liée à la préservation de la qualité des eaux littorales.

Le contrat de territoire « Fleuve et côtiers du Bassin d'Arcachon » (Gironde)

Découlant des inondations de fin 2023 ayant entraîné le débordement des réseaux d'eaux usées du bassin d'Arcachon et la contamination des huîtres, le contrat de territoire « Fleuve et côtiers du Bassin d'Arcachon » constitue une stratégie d'actions volontaire, solidaire et co-construite par l'ensemble des acteurs de l'eau sur un territoire à enjeux, pour répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique. Il a été validé par l'agence de l'eau Adour-Garonne début 2025, pour une durée de 6 ans. Les trois principaux objectifs du contrat reposent sur la réduction des pressions polluantes, le ralentissement des flux d'eaux de ruissellement par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature (SFN), l'amélioration de la connaissance du territoire pour mieux anticiper, animer, coordonner et valoriser les actions mises en œuvre.

Le montant prévisionnel total des 153 opérations inscrites au contrat est estimé, à ce stade, à 105 M€, financées à environ 50% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. A ce jour, 23 opérations ont d'ores et déjà été engagés pour un montant de travaux de 5,5 M€ pour 2,2 M€ d'aides de l'agence de l'eau.

Communauté d'agglomération du Pays Basque - Extension de la capacité de traitement de la STEU de Bidart (Pyrénées-Atlantiques)

La commune de Bidart dispose d'une station d'épuration qui a atteint sa capacité nominale (25 000 équivalents-habitants) et d'un système d'assainissement, particulièrement sensible aux eaux claires parasites, jugé non conforme à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (sur la collecte), qui présente de nombreux points de déversements d'effluents bruts dans l'Uhabia (fleuve côtier).

Suite aux conclusions du schéma directeur d'assainissement, la communauté d'agglomération du Pays basque a engagé un important un programme de travaux de mise en conformité du système d'assainissement (réseau de collecte) et d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration (37 300 EH). Montant total d'aides : 1.128.465 €

Décliner l'objectif de sobriété de réduction des prélèvements de 10% à échéance 2030 par sous-bassin conformément au plan eau, pris en compte dans les SAGE et PTGE

L'agence de l'eau accompagne le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine dans la mise en place d'actions de gestion résiliente de l'eau potable (Deux-Sèvres)

Le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine (SMEG) assure la distribution en eau potable à une cinquantaine de communes, représentant plus de 28 000 abonnés et 2007 km de réseau. Jusqu'en 2022, le réseau connaissait des pertes importantes de près d'un million de m3 par an (3 750 000 m3 mis en distribution, mais seulement 2 737 000 m3 consommés). La réduction des fuites d'eau chez les particuliers était devenue un enjeu majeur pour le syndicat mixte.

L'agence de l'eau accompagne le syndicat dans l'élaboration d'un programme ambitieux, qui se traduit par la pose de modules de radio relève, sur l'ensemble de 28 158 compteurs, et des actions d'information et sensibilisation aux économies d'eau auprès des particuliers, des industriels et des collectivités locales. Des actions de sensibilisation sont également menées auprès des élèves des écoles.

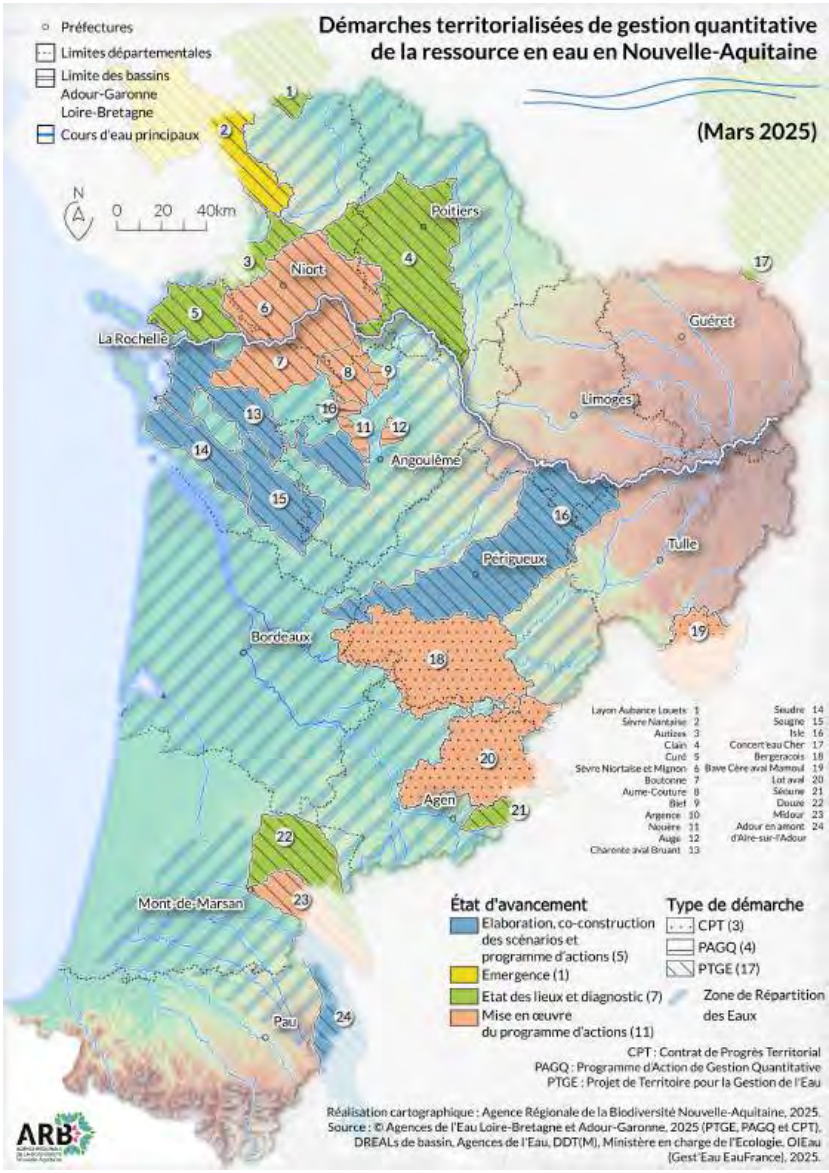
Des études diagnostics sont enfin engagées pour aller encore plus loin sur la réduction des consommations d'eau. Ce programme accompagné à 80 % par l'agence l'eau dans le cadre d'un appel à projet sobriété 2023-2024 (982 000 € d'aides) devrait permettre de réduire le volume des fuites d'environ 50 000 m3 par an et d'économiser 42 000 m3 d'eau consommée tous les ans.

Le projet de territoire, une stratégie pour partager l'eau

Se concerter pour mettre en place une stratégie, le projet de territoire, et s'accorder sur un programme d'actions, sont des clés pour mieux gérer la quantité d'eau lorsqu'elle est, ou risque, d'être insuffisante pour satisfaire tous les besoins.

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) porte sur tous les usages de l'eau. Une de ses finalités est de mettre en œuvre une gestion quantitative globale de la ressource en eau, co-construite avec tous les acteurs du territoire. Il mobilise différents outils pour une gestion équilibrée entre besoins et ressources disponibles, qui respecte le bon fonctionnement des milieux aquatiques, et anticipe le changement climatique en s'y adaptant.

Sèvre-Niortaise-Mignon, est le premier projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) approuvé du bassin Loire-Bretagne.



Exemple du PTGE Isle adopté à l'été 2025, dont l'élaboration a débuté en 2021 avec un portage par EPIDOR

Le périmètre du PTGE Isle s'étend sur l'ensemble du bassin de l'Isle à l'amont de la confluence avec la Dronne. Il comprend 235 communes et une population de 258 730 habitants, répartis sur 4 départements (Dordogne, Gironde, Corrèze et Haute-Vienne). 181 communes se situent en Dordogne, 20 en Corrèze, 18 en Haute-Vienne et 16 en Gironde. Il comprend 90 actions, portées par 28 maîtres d'ouvrages, qui forment un ensemble équilibré pour permettre une adaptation des usages et du territoire au changement climatique selon les trois axes suivants :

- tirer le meilleur parti de la ressource en eau disponible et mobilisable, aider l'adaptation des exploitations et des filières pour garantir un avenir de l'agriculture dans le bassin versant en contribuant à la souveraineté alimentaire,
- préserver une ressource en eau suffisante pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable et améliorer les conditions d'environnement pour conforter les autres usages de l'eau importants pour le territoire,
- améliorer l'état environnemental des cours d'eau, des milieux aquatiques et des zones humides pour préserver et renforcer leur potentiel de biodiversité et leur capacité à fournir une ressource en eau de qualité.

Le programme d'actions court jusqu'à 2030.

Elaboration de stratégies de sobriété au sein des stratégies territoriales par sous-bassin

Pour faire face aux défis climatiques et à l'augmentation prévisionnelle des tensions sur l'eau dans les années à venir, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté, en 2023, plusieurs délibérations structurantes, dans l'objectif de promouvoir les économies d'eau pour tous les usages et dans tous les bassins, engageant ainsi le comité de bassin dans une stratégie de sobriété. L'objectif est de répondre aux enjeux de déficit en eau d'ici 2050, avec une approche circonstanciée dans chaque bassin pour tenir compte des particularités d'usages et d'intensité de l'impact du changement climatique sur l'hydrologie du futur. Les stratégies de sobriété constituent une des briques du mix de solutions (solutions fondées sur la nature, stockage, réutilisation des eaux de traitement, agroécologie, soutien d'étiage accru, recharge de nappes, etc.), qui visent à répondre au déséquilibre milieu/usages de chaque territoire.

A l'échelle du bassin Adour Garonne, le volume annuel d'économies d'eau visé dans la stratégie de gestion quantitative est de 200 Mm3 sur un volume prélevé annuel de 2 Mds m3. Ce volume a été fixé en cohérence avec le Plan Eau national et les objectifs de sobriété de 10% fixés au plan national à chaque grand bassin. L'enjeu du travail territorial est d'adapter son dimensionnement au regard des réalités locales.

Ce travail s'inscrit dans la réflexion globale des sous-bassins sur l'identification et la mise en œuvre d'un mix de solutions visant à adapter les territoires au changement climatique.

Mise en œuvre de la stratégie agricole du SAGE Dropt (Lot-et-Garonne)

La stratégie agricole du SAGE Dropt a été validée par la CLE le 3 juillet 2025. Au travers des 18 fiches actions de son programme, cette stratégie agricole permet l'amélioration de l'efficience des usages de l'eau, tant sur les volets qualitatifs que quantitatifs. Son objectif est de concilier au mieux l'irrigation avec la protection et la conservation de la ressource en eau et d'anticiper les prochains impacts du changement climatique. Un diagnostic agraire du territoire a permis de bien comprendre les enjeux et de proposer un cadre d'intervention à la fois ambitieux et adapté au bassin.

Des premières actions sont déjà mises en place en 2025, avec notamment la mise à disposition de sondes capacitives pour les agriculteurs ayant des volumes autorisés important pour l'irrigation, afin d'améliorer l'efficience de l'irrigation et donc d'être plus sobre en eau. Par ailleurs, la forte promotion des couverts végétaux et des plantations de haies doit permettre de limiter l'érosion des sols, de favoriser l'infiltration de l'eau et d'améliorer la qualité de la ressource.

Développement de la filière chanvre dans le cadre du PTGE Boutonne (Charente-Maritime)

Depuis 2021, dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau Boutonne, le Syndicat mixte pour les études, les travaux d'aménagement et de gestion du bassin de la Boutonne accompagne le développement de la filière chanvre sur le secteur Trézence-Boutonne, pilotée par un collectif d'agriculteurs.

L'État accompagne fortement ce projet, a mis en place un comité de suivi, et en 2024 et 2025 les deux phases de l'étude portant sur la structuration de la filière chanvre sur le bassin de la Trézence, conduite par Ernst & Young et associés ont été intégralement financées par L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Ce projet apporte une réponse à la problématique de la qualité de l'eau, sujet majeur dans le département, avec des pratiques agricoles favorables à la protection des captages. L'expérimentation menée ici démontre la viabilité économique et technique de ce modèle. Elle ouvre la possibilité de transposer ces pratiques sur des territoires encore plus vulnérables aux intrants, notamment où la préservation de la qualité de l'eau constitue un enjeu prioritaire.

Le projet d'investissement, situé à Puyrolland, labellisé « Villages d'Avenir », prévoit notamment l'acquisition d'une défibreuse et la construction d'un bâtiment équipé de panneaux solaires afin de développer la culture et la transformation du chanvre dans la vallée de la Trézence. Cette culture peu exigeante en eau et en traitements phytopharmaceutiques, s'inscrit pleinement dans la transition écologique et répond aux défis du changement climatique, dont les effets se font déjà sentir sur la disponibilité et la qualité de la ressource en eau. En diversifiant les pratiques agricoles avec des cultures à faible impact, ce projet répond également à une forte attente sociétale en matière de qualité environnementale et de santé.

Outre ses débouchés variés (éco-construction, alimentation, valorisation énergétique), le chanvre permet de diversifier les revenus agricoles, de renforcer la souveraineté locale en matériaux biosourcés, de réduire l'empreinte carbone et de contribuer au stockage de carbone dans les sols. A terme, le projet de développement de la filière chanvre sur la Boutonne / Trézence sera dimensionné pour produire 450 ha/an, soit 2500 à 3500 ha de foncier concernés par la culture (rotations de 5 à 7 ans).

La commune de Saint-Julien de l'Escap a utilisé ces matériaux biosourcés pour la réhabilitation de sa mairie, avec le soutien de l'État à hauteur de 204 591 € de Fonds Vert 2024, 131 973 € de DETR 2025 et 32 993 € de DSIL 2025.

Le projet de filière chanvre locale à Poitiers (Vienne)

Ce projet entre dans le cadre du contrat territorial Re-Sources de l'aire d'alimentation du captage de la Varenne. Son objectif est de favoriser et pérenniser les pratiques et systèmes agricoles durables afin de protéger la ressource en eau. L'objectif principal du projet est d'inciter les agriculteurs à se tourner vers la culture du chanvre, particulièrement propice à la préservation des sols, de l'eau et de la biodiversité, en développant et sécurisant l'ensemble de la filière (de la production à la distribution).

Plusieurs enjeux sont associés à ce projet. Le premier, en lien avec l'eau potable, concerne la lutte contre les pollutions diffuses, car cette culture est robuste et peut se passer d'intrants chimiques et d'irrigation d'ailleurs. Le second enjeu est lié aux co-produits du chanvre, la graine et la fibre. Ces derniers sont de véritables "super produits". L'un avec une forte valeur protéique (le chènevis), l'autre avec un fort intérêt dans la construction (la laine et la chènevotte). Enfin, en choisissant cette culture, il est nécessaire de travailler en transversalité avec des partenaires inhabituels, une collectivité, la restauration

collective de Poitiers, des boulangers, des traiteurs, des agriculteurs, des entreprises de travaux agricoles, de collectes de produits agricoles, des opérateurs de la construction.
L'agence accompagne financièrement le projet (à hauteur de 50 %), et plus précisément à la mise en place du plan d'actions 2022-2024 pour le développement de la filière chanvre et à la création d'un collectif de producteurs.

Accompagner l'adaptation des outils de production des 5 industries régionales identifiées parmi les plus gros consommateurs d'eau nets

Etude de potentiel de réduction des consommations en eau et sensibilisation des industriels (Creuse)
Dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse visant notamment la transition écologique, la chambre de commerce et d'industrie a lancé une étude structurante visant les industries du département.
L'objectif porte sur l'analyse des usages industriels actuels de l'eau en Creuse et sur les perspectives en termes de déploiement d'un usage sobre et résilient dans les différentes filières du département.
Sur la base d'un état des lieux de la ressource en eau dans le département de la Creuse, l'objet de l'étude est de :

- sensibiliser les acteurs industriels aux nouveaux enjeux de l'eau, pour en faire un levier de performance industrielle et environnementale ;
- accompagner des acteurs dans une démarche de réduction de leur empreinte hydrique, des coûts et risques associés ;
- faire adhérer les autres acteurs du territoire en utilisant les actions menées comme vitrine et les dupliquer.

Les résultats de cette étude constitueront le préalable d'une démarche stratégique de gestion de l'eau dans l'industrie, prenant en compte la préservation de la ressource en eau dans un contexte de changements climatiques.
Cette étude a eu lieu entre 2024 et 2025, bénéficiant d'une aide de l'agence à 80%, dans le cadre de l'appel à projets « Sobriété des usages» du Plan de résilience.

BONILAIT - Chasseneuil-du-Poitou (Vienne)
BONILAIT PROTEINES à Chasseneuil-du-Poitou est spécialisée dans la production des ingrédients laitiers en poudre et substituts du lait avec ou sans matières grasses, destinées aux industries alimentaires et à l'allaitement animal (matières premières et aliments composés).
La mise en place d'une tour aéro-réfrigérante et le recyclage des eaux de process ont permis un gain de plus de 100 000 m3 par an d'eau économisée par rapport au prélèvement existant dans le Clain.
Ces travaux ont bénéficié d'une aide de l'agence à 40%, dans le cadre de l'appel à projets « Sobriété des usages» du Plan de résilience.

FIEE DES LOIS – Prahecq (Deux-Sèvres)
L'activité du site de la société Fiée des lois est spécialisée dans l'embouteillage d'eau et de vin, le soufflage des bouteilles et l'extrusion de tonnelets plastique.
Cette société a investi dans un nouvel équipement qui lui permet de conditionner l'eau de source en bouteilles de manière continue, et d'optimiser ainsi les rinçages d'embouteilleuses. Ce changement de process permet la réalisation d'importantes économies d'eau à iso-production.
Ces travaux ont en effet permis un gain de plus de 23 000 m3 par an d'eau économisée par rapport au prélèvement existant et ont bénéficié d'une aide de l'agence à 40%.

RAYONIER A.M. - Tartas (Landes)
L'usine de Tartas est alimentée en eau à 55% par le ruisseau Retjons et à 45% par 5 forages profonds. La consommation totale annuelle s'élève à 10 000 000 m3. Suite à une première tranche de travaux effectuée en 2020-2022, l'entreprise atteint une baisse de 9% de la consommation globale annuelle, soit une économie de 876 000 m3/an. Actuellement, l'usine poursuit ses réflexions pour réduire encore ses prélèvements en eau.

LINDT ET SPRUNGLI SAS (Pyrénées-Atlantiques)
Grâce aux actions déjà réalisées, une diminution de 15 % de prélèvements est à noter dans le gave (+ 100 000 m3/an économisés). Des nouveaux travaux sont prévus dans les années à venir pour poursuivre ces baisses de prélèvements.

ARMOR PROTEINES (Charente-Maritime)
Un important programme de travaux conduit en 2021 a permis de compenser des augmentations de production et des changements de process, avec un impact net en termes de prélèvements proche de 0. Des travaux complémentaires sont prévus pour réduire les prélèvements d'environ 140 000 m3/an.

Massifier la valorisation des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eau de pluie, eaux grises…)

Renaturation des principales places du centre-ville de Thouars (Deux-Sèvres)

Située dans le nord-est du département des Deux-Sèvres et traversée par le Thouet, la ville de Thouars compte près de 14 500 habitants et est située en zone de revitalisation rurale.

Le projet de renaturation des principales places du centre-ville de Thouars (Flandres-Dunkerque, Lavault et du Boël), s'inscrit dans une opération globale d'aménagement. Il répond à des enjeux de revitalisation, de cadre de vie, de développement du tourisme durable, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration des continuités écologiques. Ce projet de restructuration concerne plus de 3 hectares dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, et constitue une opportunité intéressante pour la ville de Thouars de désimperméabiliser et végétaliser de façon importante les places. Plus d'1 ha sera désimperméabilisé et plus de 8000 m2 seront végétalisés, avec notamment plus de 350 arbres plantés. Il s'agit également d'un projet très ambitieux de gestion intégrée des eaux pluviales, avec 3,6 hectares déconnectés du système de collecte unitaire (places, stationnements, voirie et toitures avoisinantes) et des eaux infiltrées par le biais d'espaces verts en creux, noues, pavés enherbés…

Ce projet ambitieux, dont les travaux sont en cours (6,5 millions d'euros), bénéficie notamment du soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du Fonds Vert.

Etude sur la réutilisation des eaux non conventionnelles dans les hébergements touristiques en Nouvelle-Aquitaine

Au-delà des actions déjà largement répandues au sein des hébergements touristiques en Nouvelle-Aquitaine (équipement de mousseurs et pommeaux de douches hydro-économes, réducteurs de pression, surveillance des réseaux, détection des fuites), les professionnels du secteur mènent également des campagnes de sensibilisation des visiteurs pour les encourager à maîtriser leur consommation d'eau.

Pour aller plus loin et évaluer les potentiels d'économies d'eau à réaliser dans les établissements touristiques, le Comité Régional du Tourisme a conduit une étude pour identifier les solutions à déployer selon les différentes typologies d'établissements. L'étude vise ainsi à la fois les campings, les hôteliers-restaurateurs et les structures du tourisme sociale et solidaire. L'étude est portée en partenariat avec l'interfilière (UNAT Nouvelle Aquitaine, UMIH Nouvelle Aquitaine, NAHPA) et associe Eau 17, le SMEGREG, la Région, les agences de l'eau, l'ADEME et l'ARS.

Les pistes de solutions montrent des gisements potentiels importants de réutilisation des eaux des douches et des piscines, notamment pour les arrosages d'espaces verts et les sanitaires.

Projet TARGET - Etude d'opportunité sur la réutilisation des eaux non conventionnelles sur le bassin versant Dordogne

Le projet TARGET est un projet international qui vise, en trois ans, à développer des stratégies de gestion durable de l'eau à deux échelles - bassin versant et localité -, dans le respect de trois principes fondamentaux :

- améliorer la sobriété des usages pour tous les acteurs ;
- optimiser la disponibilité de la ressource en valorisant les eaux non conventionnelles (ENC) : eaux usées traitées, pluviales, grises ;
- mettre en place les moyens nécessaires par l'innovation technique, économique et sociale - et s'appuyant sur quatre piliers méthodologiques : la concertation, l'état des lieux, la prospective, le plan d'actions.

A l'échelle du bassin de la Dordogne, un travail d'étude sur l'opportunité de valorisation des eaux non conventionnelles est en cours et doit permettre de quantifier et cibler les gains potentiels sur le territoire cité en définissant également les points de blocage et les leviers facilitateurs pour la mise en œuvre d'actions.

Brasserie du Pays Basque : traitement par méthanisation et réutilisation des eaux usées traitées (Pyrénées-Atlantiques)

La brasserie du Pays Basque située à Bardos a produit 35 000 hl de bières en 2022. Sa station de traitement mise en service en décembre 2015 ne permettait plus de traiter la pollution générée. Des dépassements de normes de rejet étaient enregistrés, amenant l'industriel à externaliser par transport ces effluents sur la station collective de Mourenx (environ 2000 m3/an).

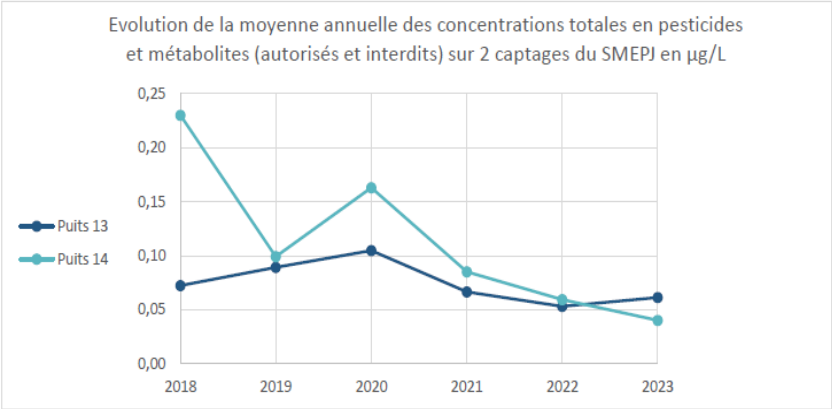
Afin d'améliorer l'impact environnemental de son activité, tant qualitatif que quantitatif, la brasserie a mis en place :

- une filière de méthanisation pour augmenter la capacité de traitement des eaux de process (abattement de la DCO de 70 % du flux total futur) et couvrir de 85 à 90 % de ses besoins en méthane ;
- des équipements de recyclage des effluents sortie station d'épuration (filtration membranaire, ozonation, stérilisation UV, chloration) afin d'alimenter le réseau de nettoyage. L'objectif du projet est de recycler 80 % des rejets de la station du site ce qui représente une économie en eau annuelle de 34 000 m3 d'ici 2027.

Montant total éligible : 2.266.914 € - Montant total d'aides : 541.299 €

Renforcer la protection des captages d'eau potable

Préserver la ressource par l'acquisition foncière et la conversion en prairies de terres agricoles (Pyrénées-Atlantiques)



2018 : Premières mesures de l'ESA-métolachlore : données qualitatives précédentes pas comparables

70 000 personnes de l'agglomération de Pau dépendent de la nappe alluviale pour leur alimentation en eau potable. Cette nappe est sous contrainte des pollutions agricoles diffuses (dépassements ponctuels du seuil réglementaire de 0.1µg/L au captage pour certaines molécules et métabolites d'herbicides). L'enjeu du projet est d'augmenter la part de surface en herbe et/ou cultures bas intrants sur l'aire d'alimentation de captage (AAC), pour diminuer la pression des herbicides.
Le projet consiste a porté sur l'acquisition foncière par le SMEPJ de 80 ha (dont 70 ha en périmètre de protection rapproché des captages), pour faciliter le changement de pratiques, avec la mise en place de la conversion des cultures de maïs en prairies 0 phyto via une mise à disposition du foncier à des agriculteurs (jeunes et locaux privilégiés) dans le cadre de prêts à usage avec obligation de maintien de l'herbe, d'une interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires de synthèse et d'un encadrement des apports en engrais azotés.
L'acquisition de parcelles par le syndicat mixte a garanti la mise en place de pratiques favorables à la qualité de l'eau, dont on observe une amélioration depuis 2018, avec l'augmentation des prairies et ladiminution du maïs sur l'AAC de Mazères-Lezons.
Partenaires financiers : Département, Agence de l'eau Adour-Garonne, Région
Partenaires techniques : SAFER, Chambre d'Agriculture

Contrat Re-Sources des puits de « Chez Drouillard » (Charente)

Dans le cadre du programme Re-Sources de lutte contre les pollutions diffuses en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie foncière a été mise en œuvre sur l'aire d'alimentation de captage des puits de « Chez Drouillard », sur la commune de Barbezieux. Le programme est animé par Charente Eaux, et en lien avec le SYMBAS, en charge de l'animation du site Natura 2000. Cette opération déployée sur l'aire d'alimentation du captage d'eau potable (1 920 ha), située sur le bassin versant amont du Trèfle et la zone Natura 2000 Haute vallée de la Seugne, a conduit à l'acquisition de parcelles bénéficiant aujourd'hui à des activités compatibles avec les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité.
Plus généralement, les actions mises en place sur ce territoire ont permis de diminuer significativement les taux de nitrates dans les eaux. C'est plus de 70% de la surface agricole utile de cette aire d'alimentation de captage qui était couverte par des cultures agro-écologiques en 2023. Un nouveau contrat Re-Sources 2025-2030 mobilisant 1,5 M€ permettra de pérenniser ces résultats.

Contrat de réhabilitation des forages privés portés par Eau17 (Charente-Maritime)

Le syndicat des eaux de la Charente-Maritime créé en 1952, devenu EAU 17, dessert environ 450 000 habitants chaque année. Les ressources en eau potable sont constituées de 70 captages en eau souterraine et d'une prise d'eau de surface à partir du fleuve Charente. Les besoins en eau d'EAU 17 représentent 40 à 42 Mm3/an d'eau potable par an. Les ressources en nappes captives bénéficient d'une protection naturelle efficace. Le principal risque de pollution réside dans la présence de forages privés dégradés ou non conformes mettant en communication les eaux superficielles de médiocre qualité et la nappe profonde utilisée pour l'AEP (3 500 forages privés sont exploités en Charente Maritime, dont 600 exploitent une nappe captive du Crétacé). La présence de métabolites de pesticides dans certains captages profonds confirme la réalité de ce risque.
La mesure essentielle à mettre en place pour préserver ce type de nappe est le diagnostic et la mise en conformité des forages privés. Pour préserver ces nappes, EAU 17 a contractualisé avec l'Agence de l'eau, le Département de la Charente-Maritime, et en partenariat avec l'Etat et la chambre d'agriculture, pour la mise en conformité ou le rebouchage de 119 forages mettant en péril la qualité des nappes profondes utilisées pour la production d'eau potable. Le contrat prévoit la réalisation de travaux pour 5,7 M€, avec un accompagnement financier de l'Agence de l'eau à hauteur de 3 M€ et du Département de la Charente-Maritime à hauteur de 1,7 M€. Les travaux ont débuté en 2024.

Etude prospective adéquation besoins/ressources à l'aune du changement climatique (Landes)

Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable du sud du littoral landais, le Département conduit une étude prospective qui vise à :

- intégrer les dernières données disponibles sur le changement climatique à venir pour déterminer la capacité des champs captants ;
- intégrer les données des services d'eau et des documents d'urbanisme pour estimer les besoins futurs ;
- revoir les pointes de consommation prévisionnelles définies dans les schémas directeurs existants à partir de l'expérience de l'été 2020 ;
- vérifier la capacité des usines de production et définir des scénarii de secours entre elles ;
- déterminer la possibilité d'exploiter de nouveaux champs captants comme le forage de reconnaissance dans l'Oligocène qui s'inscrit dans cette démarche, ou d'étendre les existants comme pour celui d'Orist avec une étude géophysique en rive droite de l'Adour ;
- définir l'impact de l'infiltration des eaux traitées par les stations d'épuration du secteur sur les nappes souterraines ;
- mieux connaître les communications entre les nappes superficielles et profondes du Plioquaternaire (étude géologique sur la sédimentologie) ;
- établir un bilan besoins-ressources à horizon 2050 ;
- définir les aires d'alimentation des champs captants d'Angresse (sensible au titre du SDAGE), Ondres et Soustons/Vieux-Boucau (le champ captant d'Orist, prioritaire au titre du SDAGE, étant déjà doté de cette étude) pour mieux les protéger et les préserver ;
- in fine, établir un plan d'actions pour sécuriser l'alimentation en eau potable du futur.

Préserver, protéger et restaurer la biodiversité

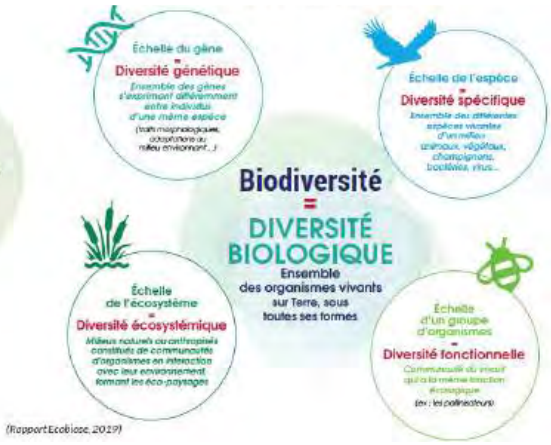
Grâce à sa situation géographique, la région Nouvelle-Aquitaine abrite une biodiversité exceptionnelle : 4 300 espèces de plantes, 11 700 espèces animales, 89 habitats naturels d'intérêt communautaire… De tous temps, cette biodiversité a été le socle d'un cadre de vie de qualité et d'attractivité de notre région, autant pour ses habitants et ses entreprises, que pour ses visiteurs.

Mais aujourd'hui le constat est sans appel : cette biodiversité s'érode de plus en plus vite, menaçant d'extinction de nombreuses espèces et milieux naturels. A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, ce sont par exemple plus de 3 500 ha qui ont été urbanisés chaque année entre 2015 et 2020 (Observatoire NAFU, 2022), alors que 52 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées (FAUNA, 2021) et que notre territoire régional héberge 15 % des espèces menacées de la flore vasculaire de la métropole (OBVNA, 2019). Par ailleurs, la surexploitation des ressources naturelles et les pollutions dégradent fortement l'état de conservation et le fonctionnement des milieux ; ainsi 57 % des masses d'eau de surface ne sont pas en bon état écologique (Agences de l'Eau AG et LB, ARBNA, 2019).



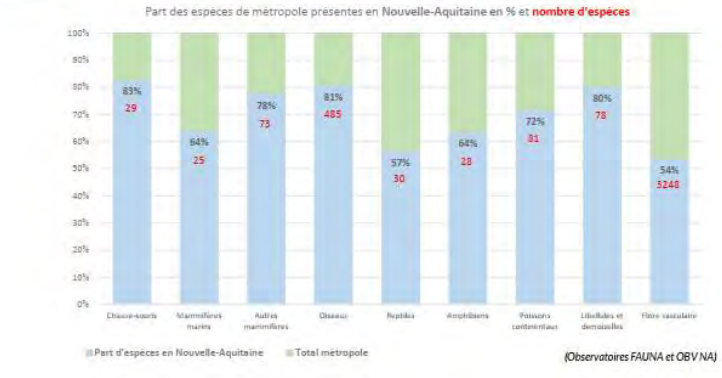
La biodiversité est la vie sur terre, ce qui lui confère une valeur intrinsèque, une valeur d'existence, inestimable.

Petit collier
Thierry Degen - DREAL NA

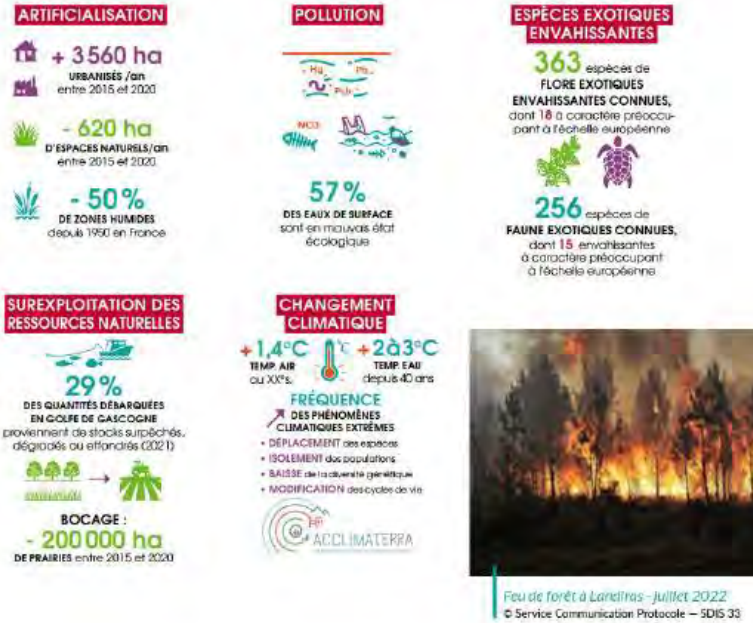




UNE GRANDE PARTIE DE LA BIODIVERSITÉ FRANÇAISE EST HÉBERGÉE EN NOUVELLE-AQUITAINE







Feu de forêt à Landiras - juillet 2022
© Service Communication Protocole – SDIS 33

Conforter le réseau des aires protégées par la déclinaison de la stratégie nationale pour les aires protégées

Extension de la réserve biologique dirigée de Vire Vieille, Vignotte et Batejin à Lacanau (Gironde)
La surface de cette réserve, créée en 2014, a été portée en 2025 de 216 ha à 263 ha. Elle associe trois propriétaires publics - le Conservatoire du littoral, le Département de la Gironde, et l'État, représenté par l'ONF – qui travaillent de concert pour la préservation d'un complexe d'habitats naturels représentatif des bords de grands lacs aquitains, ainsi que de la flore et de la faune remarquables qui leur sont associées.
Les milieux naturels de la réserve sont d'une très grande diversité, des milieux aquatiques lacustres jusqu'à la forêt, ou à des milieux relativement secs. La réserve accueille 192 espèces végétales dont 8 protégées au niveau national ou régional dont certaines sont parmi les seules stations du département : Spiranthe d'été, Mouron nain, Canche des marais, Littorelle, Faux cresson de Thore, Gentiane des marais….
400 espèces animales sont recensées, en lien avec la diversité des milieux naturels : 36 espèces de libellules, 21 espèces de papillons, 10 espèces d'amphibiens, 82 espèces d'oiseaux et 12 de chauve-souris… et des espèces protégées emblématiques de la Nouvelle-Aquitaine, avec la Cistude d'Europe et la Loutre d'Europe.

Extension de la réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves (Charente-Maritime)
Par décret ministériel du 14 novembre 2024, le périmètre et la réglementation de la réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves ont été redéfinis, après de 6 années de travaux pendant lesquelles la DREAL Nouvelle-Aquitaine et la préfecture de Charente-Maritime ont porté ce projet, soutenu par les partenaires locaux tels que le Conservatoire du littoral, le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis et la Ligue pour la Protection des Oiseaux. La superficie de la réserve passe de 188 à 1 206 hectares. Cette extension répond au besoin de création d'une zone de quiétude pour les espèces au sein d'un espace littoral aux multiples usages. Au-delà, l'originalité et la richesse de la réserve résident en sa géomorphologie très particulière et unique sur le littoral charentais avec une alternance de cordons sableux et de zones argileuses. Cette diversité pédologique permet le développement d'habitats et d'espèces très diversifiés (32 habitats naturels et semi-naturels ont été identifiés).
L'intérêt de l'extension porte à la fois sur les habitats et sur les espèces liées à ces végétations, tout en permettant d'assurer la fonctionnalité optimale de ce réservoir de biodiversité.

La création de 3 nouvelles réserves naturelles régionales (RNR)
La Région est dotée d'une compétence propre en tant qu'autorité de classement des Réserves Naturelles Régionales (RNR). Le classement de nouvelles RNR ou l'agrandissement des RNR existantes est une solution adaptée et un engagement sur le long terme pour préserver et valoriser des sites naturels d'exception.
La Région a classé 3 nouvelles RNR en 2025 (La vallée du Pressoir (79), Les Marais de Galuchet et des boucles de la Sèvre niortaise (79), La vallée de la Maronne et les Tours de Merle (19), et a doublé le périmètre de la RNR de La Massonne (17). Ces classements ont permis la protection de plus de 500 ha supplémentaires.

Le reméandrage des fossés dans la forêt des Landes de Gascogne
Des fossés dans la forêt des Landes de Gascogne, destinés à drainer les parcelles forestières en hiver, entraînaient une surcharge des systèmes d'épuration en aval, ainsi qu'un risque accru d'inondation lors des fortes pluies et une sécheresse des sols en période estivale. Face à ce constant, la Région et le PNR des Landes de Gascogne ont porté le projet de reprofilage et de reméandrage des fossés forestiers, pour ralentir le cours de l'eau, favoriser son infiltration et la recharge des nappes en limitant le risque inondation en aval et réduire les situations d'assecs et ainsi limiter les effets de la sécheresse estivale et le risque incendie. Les moyens mis en œuvre sont des travaux mécaniques ou à l'aide des solutions fondées sur la nature et la technique du « castor mimétisme », consistant en la création de micro-seuils perméables à l'aide de débris forestiers pour reméandrer naturellement le fossé. D'ici 2027, 3,2 kilomètres de fossés forestiers seront reméandrés sur une parcelle incendiée en 2022 en partenariat avec les acteurs forestiers.

Protéger les hotspots de biodiversité par la maîtrise foncière, la réglementation ou la maîtrise des usages, et la gestion des sites

Préservation des lagunes d'Hourtin (Gironde) dans le cadre du plan régional d'action en faveur des odonates en Aquitaine (PRAO)
Les lagunes forestières de la commune d'Hourtin, appartenant au grand ensemble des lagunes des Landes de Gascogne, constituent un habitat naturel unique en France et en Europe, présentant une biodiversité à fort caractère patrimonial.
58 lagunes ou plans d'eau ont été identifiés sur les propriétés de la commune d'Hourtin. Un plan de gestion global a été mis en place par la commune, avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN), pour diagnostiquer puis gérer ces espaces.

Acquisition foncière et restauration de l'ancienne gravière de Maison Neuve à Saint-Chamassy (Dordogne)
Ancienne terrasse et zone de divagation de la Dordogne en période de crue, scindée en deux par un franchissement ferroviaire posé en remblai à la fin du 18ème siècle, ce site a subi dès 1976 une importante activité d'extraction de granulats et se trouve aujourd'hui séparé de la rivière par un imposant merlon, accentuant le phénomène de déconnexion dû au déficit sédimentaire de la Dordogne. Dans le cadre du programme LIFE rivière Dordogne, EPIDOR a acquis ce site de 22 ha et porte les travaux de restauration de milieux alluviaux inondables, de milieux aquatiques et humides, supports de biodiversité d'intérêt patrimonial et communautaire. La réinjection des matériaux excédentaires dans le lit mineur de la Dordogne contribuera en outre à la reconstitution du matelas alluvial. Le montant total de l'opération de plus d'1 M€ (acquisition et travaux) a été financé par l'Agence à hauteur de 33%, en complément de l'Europe (60%).

Restauration de la tourbière de Larfeuil sur les sources de la Corrèze
Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets "Accélérer la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine". La tourbière de Larfeuil (12,5 ha) qui appartient à l'ONF se situe sur les sources de la Corrèze sur le plateau de Millevaches. L'objectif de ce projet est d'extraire les épicéas par câble mât, puis de restaurer la tourbière drainée (8 ha) par différentes méthodes de comblement. Après l'enlèvement des arbres et des rémanents, 7 fossés dont l'amont du drain principal (630 ml), seront comblés avec le broyat issu des rémanents de la coupe (400 m3). La confection de 19 bouchons de tourbe compactée, d'une quarantaine de madriers et panneaux de bois pour retenir les écoulements des eaux sur l'ensemble de la tourbière, viendront compléter le dispositif. L'étude préalable à la restauration de ce site a été réalisée par le conservatoire des espaces naturels Nouvelle-Aquitaine. Cette opération d'un montant global de 97 582 €, a été aidée par l'Agence à hauteur de 40% (complété par la Région Nouvelle Aquitaine – 40% et le ministère de l'Écologie – 20%).

Définir un modèle économique pérenne permettant la reconquête de la biodiversité par les acteurs publics et privés

Paiements pour services environnementaux
L'agence de l'eau Adour-Garonne a attribué des paiements pour services environnementaux (PSE) aux exploitations agricoles de son territoire dès 2019, à titre expérimental. Ces PSE sont attribués aux exploitations agricoles les plus vertueuses vis-à-vis des services rendus à la société pour la protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, la protection des sols et la biodiversité. Il s'agit d'une reconnaissance positive des services rendus par une agriculture de qualité. L'agence de l'eau a pu consacrer 6 M€ par an, de 2019 à 2024, pour le financement de ces PSE. Dans le cadre de son nouveau programme d'intervention, elle a déployé en 2025 un nouveau dispositif PSE zone humide / prairie permanente. Un second dispositif sera mis en place à partir de 2026 sur les secteurs des zones de captages d'eau potable.

Accompagner les territoires pour atteindre une réduction de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers

Subventionnement au titre de la mesure « recyclage foncier » du Fonds vert de la reconversion d'un ancien site industriel à Bergerac pour la construction d'un béguinage (Dordogne)
La mesure « Recyclage foncier » du Fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « Fonds vert », accompagne les projets de réhabilitation de friches dans un objectif de sobriété foncière. La préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine a attribué le 19 août 2025 une subvention de 300 000 € au titre de ce dispositif de financement à la société France Béguinages pour la reconversion d'un ancien site industriel à Bergerac (24). Le projet vise la construction d'un béguinage (ensemble d'habitations indépendantes organisées autour d'un espace commun) de 22 logements sociaux et de 3 logements libres ainsi que d'une micro-crèche. À cette programmation diversifiée s'ajoute la création d'un jardin de 64 m², conçu pour servir d'espace de biodiversité pour préserver les écosystèmes locaux.

Accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de stratégies locales de reconquête de la biodiversité

Depuis 2020, la communauté d'agglomération Pays Basque organise, aux côtés de ses partenaires, la semaine Klima au cours du mois d'octobre. Une centaine d'événements (visites de sites inspirants, ateliers de sensibilisation et ateliers pratiques, balades découverte, projections de film, conférences, expositions, spectacles, concerts...) sont proposés sur l'ensemble du territoire, pour inviter citoyens, élus et entreprises à s'engager pour le climat et à imaginer une écologie positive, vivable et soutenable.
La communauté d'agglomération de Grand Cognac s'est engagée dans l'élaboration d'une Stratégie Locale pour la Biodiversité pour la période 2025-2027. Cette démarche a été construite de manière collective, à travers quatre ateliers de concertation organisés en juin 2024, réunissant une grande diversité d'acteurs. L'une des actions prioritaires concerne la sauvegarde du vison d'Europe, espèce en danger critique d'extinction, pour laquelle Grand Cognac a appuyé le programme de réintroduction.

Gérer durablement, préserver et restaurer les écosystèmes forestiers

Focus
Les massifs forestiers en Nouvelle-Aquitaine

En 2025, la forêt de Nouvelle-Aquitaine joue encore pleinement son rôle de puits de carbone. Pour poursuivre dans cette voie, l'engagement des propriétaires, notamment privés, est primordial dans le cadre d'une gestion durable prenant en compte l'augmentation des risques et avec les soutiens publics nécessaires pour agir sur des peuplements, pour certains dépassés par la vitesse du changement climatique.

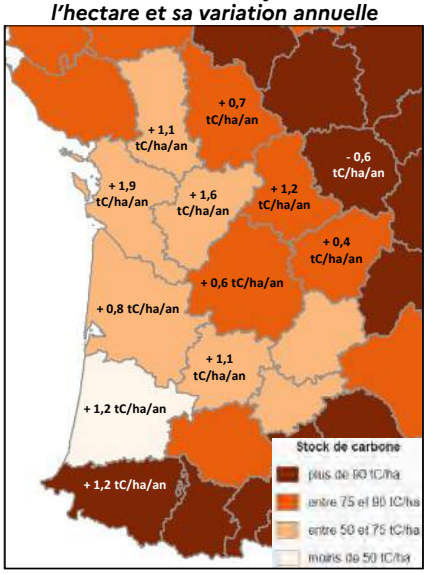


Au niveau national, la forêt française métropolitaine, forte de ses 17,5 millions d'hectares, est un puits de carbone dont la capacité de séquestration se dégrade, passant de 19,5 millions de tonnes de carbone par an (tC/an) sur la période 2005-2013, à 10,5 millions tC/an sur 2014-2022. Cette baisse est principalement due au changement climatique, avec notamment la modification des régimes hydriques et des variations de température, qui affaiblit les peuplements et leur croissance. Ils sont alors plus sensibles aux attaques d'insectes, de champignons et aux phénomènes abiotiques divers (incendies, grêle, vents…).

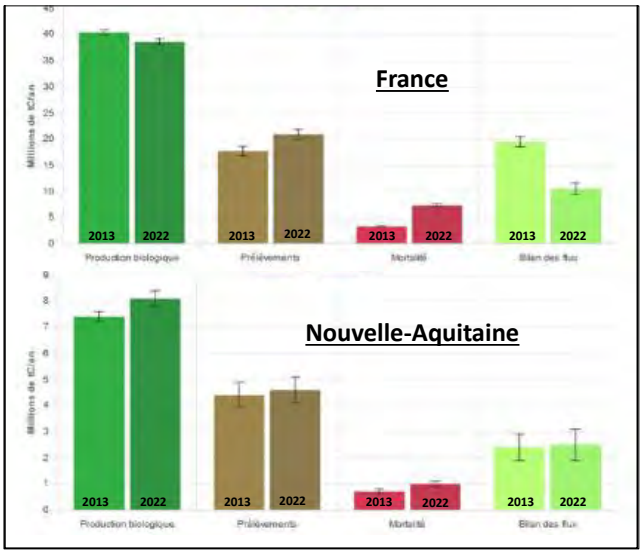
La Nouvelle-Aquitaine ne suit pas, en l'instant, la même dynamique. Son bilan est stable depuis 2005, autour de 2,5 millions tC/an, ce qui représente actuellement presque un quart de la séquestration nationale sur un sixième de la surface (2,9 millions d'hectares). Cette particularité régionale n'a pas une explication unique. Elle est liée à des situations différentes selon les massifs forestiers, avec des stocks moyens à l'hectare et des évolutions qui reflètent l'histoire des peuplements, les capacités des sols et l'engagement des propriétaires, avec 2 exemples :

- le secteur des Landes de Gascogne, atteint par deux tempête successives en 1999 et 2009, avec des propriétaires forestiers très actifs pour reconstituer et gérer ces nouveaux peuplements (stocks faibles mais forte séquestration) ;
- le plateau de Millevaches, avec l'exploitation des plantations résineuses de la deuxième moitié du XXème siècle arrivées à maturité, et des peuplements feuillus et mixtes qui souffrent du changement climatique (stocks importants mais séquestration limitée).

Stock de carbone moyen à l'hectare et sa variation annuelle



Evolution des flux de carbone entre 2013 et 2022



Sources : Observatoire des forêts, IGN, Inventaire Forestier National - Réalisation : DRAAF

Focus : l'état sanitaire des forêts au niveau national :
8 % des arbres altérés (source : IGN)

L'altération de l'état sanitaire des arbres est souvent liée à la présence de bioagresseurs endémiques ou exotiques émergents et à des conditions (climat, état du sol, etc.) de plus en plus défavorables aux arbres du fait du réchauffement climatique. Ce dernier les rend également moins résistants aux bioagresseurs indigènes et exogènes.

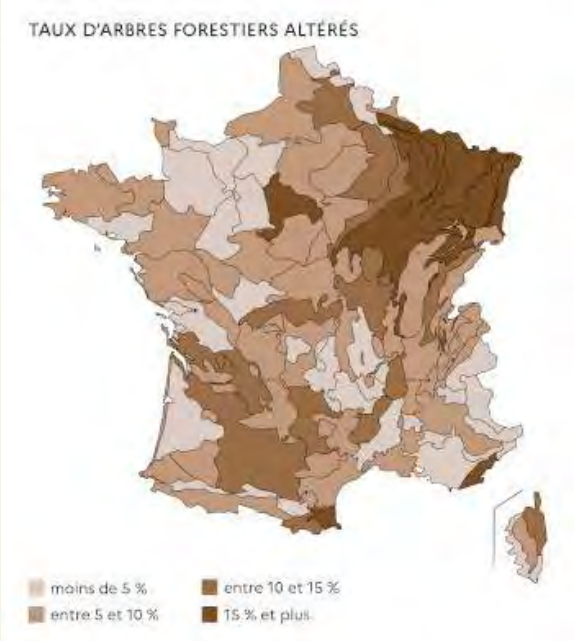
Grâce à l'indicateur DEPERIS qui permet de mieux suivre la dégradation de l'état des arbres, intégré à l'inventaire forestier depuis 2021, l'IGN suit l'évolution de la vitalité des forêts.

Sur la période 2021-2024, la France compte 193 millions d'arbres avec des symptômes d'altération (vivants ou morts sur pied depuis moins de 5 ans), soit 8 % des 2,3 milliards d'arbres évalués.

Certaines essences sont particulièrement touchées : 26 % des frênes, 21 % des châtaigniers et 10 % des chênes pédonculés et des épicéas communs.

Les arbres altérés sont présents sur l'ensemble du territoire, mais les disparités régionales sont marquées, avec un Nord-Est particulièrement impacté.

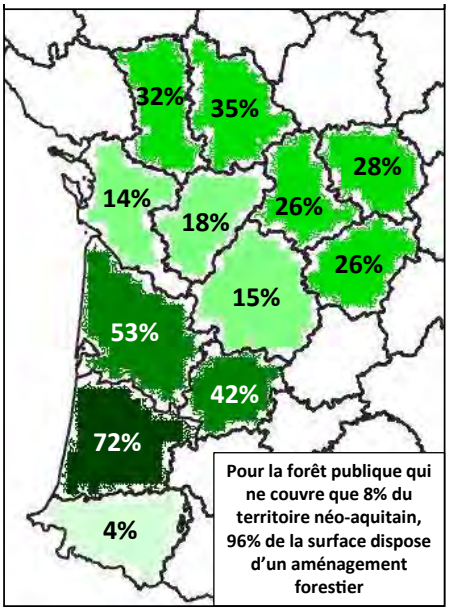
Par ailleurs, et toujours du fait de ces conditions difficiles, la production biologique, c'est-à-dire la croissance de tous les arbres, s'est ralentie de 4 % sur la période 2015-2023 (87,8 Mm3/an) par rapport à la période 2005-2013 (91,5 Mm3/an).



Accompagnement des propriétaires forestiers dans la gestion durable des forêts

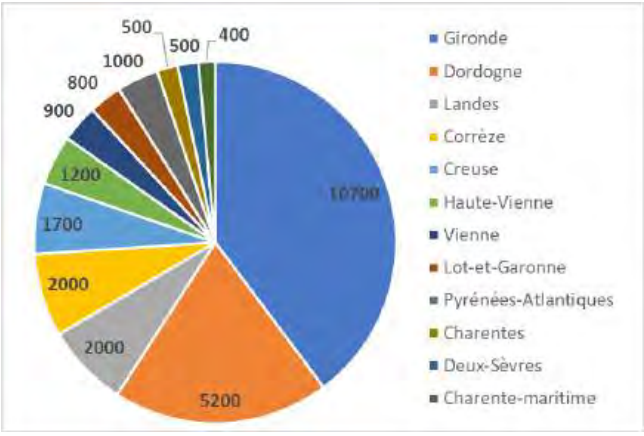
Pour augmenter cette dynamique de séquestration, il est impératif que les propriétaires s'intéressent à leur forêt, apprennent à la connaître et lui fixent des objectifs, dans un cadre de gestion durable en lien avec les conséquences du changement climatique. Ils doivent être accompagnés, qu'ils soient privés ou publics, pour identifier les évolutions qui touchent la forêt, les essences sinistrées ou sensibles, et pour agir en leur faveur en les améliorant, ou en les remplaçant.

Tous ces éléments sont consignés dans des documents de gestion durable qui garantissent la forêt de demain et son rôle dans la séquestration carbone. Un des objectifs de la planification écologique réside dans l'augmentation des surfaces couvertes par ces documents.



Part de la forêt privée sous document de gestion durable

En contrepartie, ces documents ouvrent droits aux aides de l'Etat et de la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur de l'adaptation des forêts au changement climatique. Depuis 2021, près de 27 000 ha ont bénéficié d'aides financières en région, pour améliorer ou transformer les peuplements forestiers, avec des objectifs de gestion durable et de bilan carbone. Ces aides vont se prolonger dans les années futures.



Surfaces (hectares) par département des aides accordées ou sollicitées sur les dispositifs de d'amélioration des peuplements forestier de l'État et de la Région depuis 2021

S’adapter aux effets du changement climatique

La connaissance de la forêt et les actions d’adaptation des peuplements doivent s’accompagner de la prise de conscience de l’augmentation des risques liés au changement climatique et de l’intégration de ces risques dans la gestion durable. C’est notamment le cas en Nouvelle-Aquitaine du risque incendie, qui fait l’objet d’aménagements en forêt et en bordure des peuplements, du renforcement des moyens de surveillance et d’action, ainsi que de réflexions spécifiques dans les documents de gestion durable.

Infrastructures aidées depuis 2023 :

Pistes sol naturel (km)	Pistes empierrées (km)	Places de retournement (m2)	Passages busés (ml)	Fossés (km)	Ponts (nb)	Points d'eau (nb)	Barrières (nb)
64	102	4 159	4 571	130	21	121	101

La préservation et l’adaptation de la forêt pour maintenir la capacité des puits de carbone forestier, dans le cadre d’une gestion durable de la forêt, a aussi pour conséquence la pérennisation d’une ressource bois qui permettra de stocker du carbone dans des produits bois, construction, ameublement…, et de substituer le bois à des matériaux plus gourmands en carbone et à des énergies fossiles.

Lien internet accessible à tous :
https://observatoire.foret.gouv.fr/mon-territoire?territoireCode=75&territoireLevel=RAD13&compareCode=France&compareLevel=FRA



Réseau de forêts expérimentales pour l'adaptation des forêts de Nouvelle-Aquitaine

Face au dérèglement climatique et à la multiplication des risques pour les forêts régionales, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Office National des Forêts (ONF) ont engagé une démarche commune pour anticiper l'adaptation des forêts régionales et sécuriser l'avenir de la filière bois. L'objectif est de tester des solutions concrètes pour une gestion adaptative et dynamique des forêts du territoire, avant de les déployer à grande échelle.

Cette stratégie repose sur la création d'un réseau de forêts expérimentales représentatif des contextes forestiers du territoire. Ces sites accueillent des tests de nouvelles essences et provenances, appelés « îlots d'avenir », ainsi que des essais de mélanges feuillus-résineux pour étudier leurs effets sur la résilience des forêts. Le but est d'identifier les combinaisons les plus adaptées aux conditions climatiques futures.

A ce jour, 67 ilots d'avenir et 13 forêts mélangées ont été mis en place en Nouvelle-Aquitaine. 20 essences et une quinzaine de provenances nouvelles sont testées. Les forêts expérimentales deviennent ainsi des laboratoires vivants, au service de l'innovation sylvicole et de la transition écologique.

4. S'adapter au changement climatique

Les actions prioritaires en région



4. S'adapter au changement climatique

Les actions prioritaires en région

Réduire les émissions de gaz à effet de serre
pour limiter le réchauffement planétaire



Préserver, protéger, restaurer
la biodiversité et les ressources naturelles

S'adapter au changement climatique

La synthèse des travaux conduits en 2025 :

S'adapter au changement climatique

Anticiper et mieux se préparer aux effets du changement climatique

Thématiques prioritaires

- Gestion de la ressource en eau
- Prévention des risques (inondations, retrait gonflement des argiles…)
- Elévation du niveau des mers / recul du trait de cote
- Ecosystèmes et biodiversité, pêche / aquaculture
- Forêts / prévention des incendies & gestion durable
- Lutte contre les îlots de chaleur, aménagement, confort d'été dans les bâtiments
- Agriculture
- Economie, infrastructures
- Tourisme durable
- Protection et mise à l'abri des personnes vulnérables, santé
- Ingénierie / accompagnement / sensibilisation

Adaptation au changement climatique : thèmes et actions prioritaires identifiés dans les départements

Dans un contexte international où le réchauffement climatique s'accélère à un rythme sans précédent, avec des impacts d'ores et déjà perceptibles, aux conséquences graves, parfois tragiques, pour les populations et les territoires, les défis à relever sont clairs : réduire nos émissions de gaz à effet de serre, préserver et protéger nos ressources naturelles et la biodiversité, et, enfin, nous préparer et adapter nos territoires aux effets du changement climatique.

Ces défis, qui nous obligent, résonnent avec une acuité particulière dans un contexte où la France serait sur une trajectoire de réchauffement de +4°C d'ici la fin du siècle, très au-delà du seuil fixé par les Accords de Paris, de +1,5°C, qui a été dépassé, pour la première fois en 2024, année la plus chaude jamais enregistrée au niveau mondial.

Cette trajectoire de +4°C d'ici la fin du siècle, constitue désormais la référence prise par la France, dans le cadre du 3ème plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) présenté le 10 mars 2025 par le gouvernement.

En région Nouvelle-Aquitaine, les effets du changement climatique sont très clairement perceptibles depuis plusieurs années : des épisodes de sécheresse plus fréquents et plus intenses, une hausse des températures avec des canicules plus fréquentes et une moindre disponibilité de la ressource en eau en été, des pluies intenses générant des inondations, des incendies de forêts et de végétation, l'intensification des phénomènes érosifs sur les littoraux, des submersions marines plus fréquentes , mais également une perte de la biodiversité, des forêts qui peinent à se régénérer dans un contexte d'années successives de sécheresse, et également les impacts sur la capacité des sols à produire en matière d'agriculture. Le changement climatique a, par ailleurs, des impacts directs sur la santé humaine, avec notamment près de 3 300 décès prématurés par an, attribuables à une exposition aux particules fines pour la Nouvelle-Aquitaine. Les incendies intervenus en Gironde, en 2022, avaient, de part leur ampleur, particulièrement marqué l'ensemble du territoire national.

La démarche de planification écologique a pour ambition d'accélérer et d'amplifier, de manière très concrète, l'action en faveur de la transition écologique dans les territoires, pour répondre à l'ensemble de ces enjeux :

- **réduire nos émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement planétaire,**
- **préserver, protéger et restaurer nos ressources naturelles, l'eau, les sols, les forêts, et la biodiversité,**
- **et, enfin, nous préparer et adapter nos territoires aux effets du dérèglement climatique auxquels nous devons faire face.**

Des actions et mesures sont d'ores et déjà engagées sur ces problématiques, avec de nombreuses politiques publiques et projets déployés dans les territoires pour y répondre, aux niveaux pertinents : prévention des risques naturels, aménagement du territoire, préservation/protection/restauration des écosystèmes naturels et de la biodiversité, politiques de gestion de la ressource et de la qualité de l'eau, politiques de décarbonation dans le domaine de l'industrie, du logement, des transports, développement des énergies renouvelables, stratégie régionale de gestion de la bande côtière, etc.

Les collectivités territoriales, sont, au regard des compétences qui leur sont confiées par le droit, particulièrement concernées pour porter les politiques afférentes (environnement, planification territoriale, politiques de l'eau, transports, logement, développement économique, etc.), aux échelons adaptés. L'État et la Région sont moteurs sur ces sujets à l'échelle régionale.



Focus

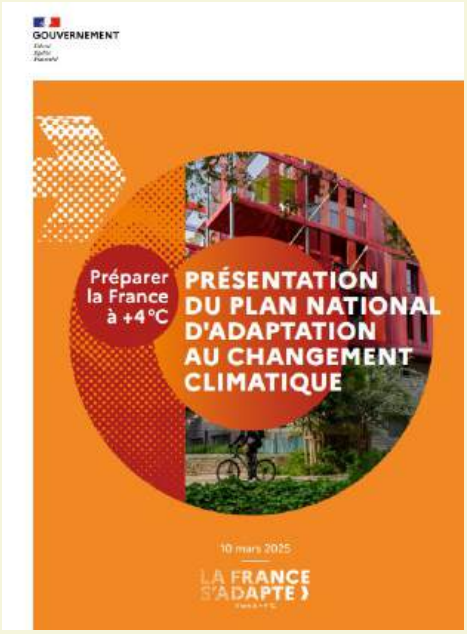
Le 3ème plan national d'adaptation au changement climatique

L'Accord de Paris fixe l'objectif de rester bien en-dessous de +2°C de réchauffement mondial par rapport à l'ère préindustrielle (1850-1900) et de poursuivre les efforts pour ne pas dépasser +1,5°C. La France a réduit ses émissions de gaz à effet de serre d'environ 20 % depuis 2017. Cependant, nous ne sommes collectivement pas sur la bonne trajectoire : les émissions mondiales de gaz à effet de serre continuent d'augmenter alors qu'il faudrait qu'elles baissent rapidement et fortement pour freiner le changement climatique. **Les efforts d'atténuation du changement climatique restent plus que jamais nécessaires et sont à renforcer afin de tout faire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.**

Le réchauffement climatique a déjà atteint +1,7°C par rapport à l'ère préindustrielle sur la dernière décennie, dont +1,5°C depuis les années 1960, avec une hausse plus forte l'été.

Les engagements pris à ce jour par les États lors des COP sur le climat, conduiraient à un réchauffement mondial proche de +3,1°C. **En France métropolitaine, ces mêmes projections conduiraient à un réchauffement plus important que la moyenne mondiale, environ 50 % plus élevé, de l'ordre de +4°C.**

La France s'est dotée d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) , qui servira de référence à toutes les actions d'adaptation menées en France. Cette trajectoire est définie dans le PNACC - plan national d'adaptation au changement climatique -, présenté le 10 mars dernier par le gouvernement.



Le PNACC prévoit un ensemble d'actions concrètes pour adapter notre territoire aux impacts visibles et attendus du changement climatique. L'accent est mis sur la dimension territoriale et sur le financement des mesures. Pour y parvenir, le nouveau PNACC comporte 52 mesures pour traiter tous les impacts du changement climatique. Il s'agit d'une planification progressive avec plus de 200 actions concrètes à court, moyen et long termes. Elles concernent tous les territoires, en particulier ceux avec des enjeux spécifiques (littoraux, montagne, forêts, agriculture), et tous les secteurs d'activité. La territorialisation de ce nouveau plan est une priorité avec, notamment, l'intégration d'un volet adaptation pour la 2e édition des COP régionales (conférences des parties) et un accompagnement accru des acteurs locaux pour une adaptation efficace et concertée.

Atténuation et adaptation : quelles différences ?
L'adaptation au changement climatique comprend l'ensemble des initiatives et mesures prises pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des systèmes (naturels, humains, etc) aux effets réels ou prévus des changements climatiques. L'adaptation aux conséquences des effets du changement climatique a donc pour but de protéger les personnes, les habitations, les entreprises, les moyens de subsistance, les infrastructures, les écosystèmes naturels, etc.

L'atténuation, quant à elle, se concentre sur la réduction des gaz à effet de serre dans nos activités (exemples : le développement des voitures électriques, de panneaux photovoltaïques, la rénovation énergétique des bâtiments, etc).

L'atténuation et l'adaptation doivent aller de pair, afin « d'éviter l'ingérable et de gérer l'inévitable ». Ainsi, il est nécessaire de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et la pression que nous exerçons sur la biodiversité et les écosystèmes, et, dans le même de temps, de nous adapter.

L'adaptation passe nécessairement par une planification locale : en effet, chaque territoire comporte des enjeux socio-économiques qui lui sont propres (endroits densément peuplés, hôpitaux, sites SEVESO, populations fragiles, etc).

Une méthode inédite pour déployer le plan national d'adaptation au changement climatique au niveau territorial, en Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, la territorialisation du PNACC a été pilotée par les préfets de département, avec la mobilisation des directions départementales des territoriales, en associant les collectivités territoriales et les parties prenantes du territoire, selon des modalités propres à chaque département, entre juin et octobre 2025.

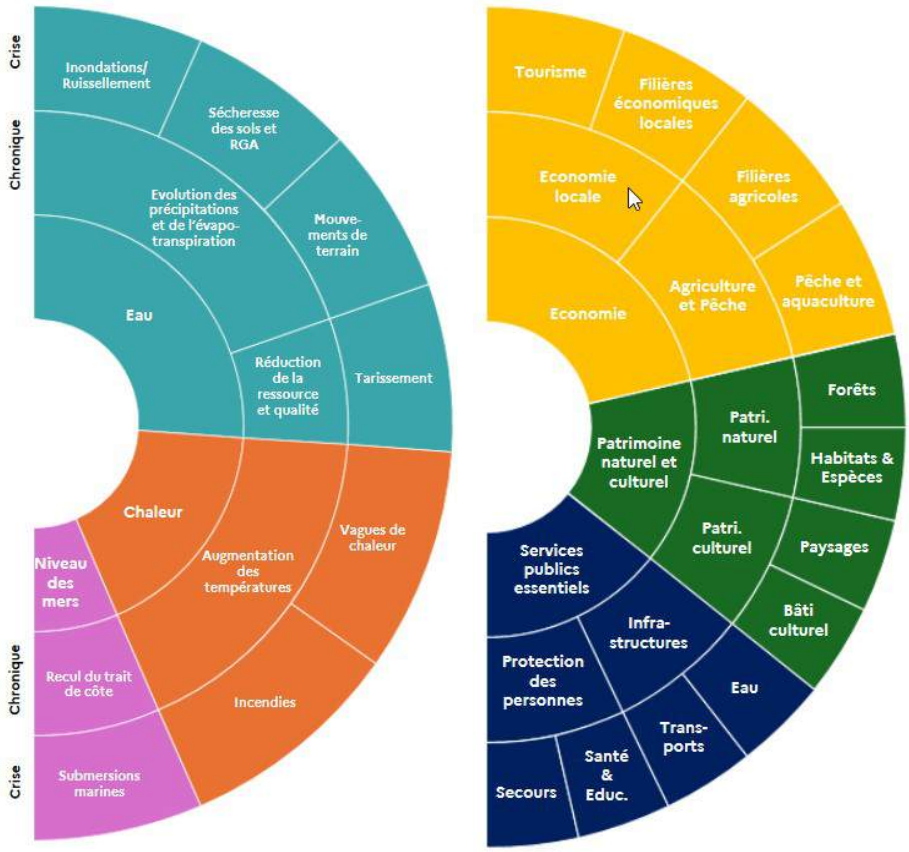
Ce sont près de 700 acteurs du territoire qui ont été associés aux travaux portant sur l'adaptation au changement climatique en 2025.

La méthode déployée, de manière identique dans l'ensemble des départements, a porté sur la présentation des cartographies des effets du changement climatique à l'horizon 2050 (effets physiques et effets systémiques), l'identification des thématiques les plus prégnantes, au regard des enjeux locaux, et des actions prioritaires déjà déployées ou à déployer de manière complémentaire, dans les territoires.

Les cartographies régionales de l'adaptation au changement climatique font l'objet d'une publication spécifique, intitulée « Tracer l'avenir | Cartes et enjeux de la Nouvelle-Aquitaine face au changement climatique » (novembre 2025).



Le panorama des leviers de l'adaptation au changement climatique
(guide des leviers d'adaptation – secrétariat général à la planification écologique - SGPE)



Les thématiques prioritaires identifiées dans le cadre des concertations conduites au niveau départemental

L'adaptation au changement climatique s'affirme aujourd'hui comme une exigence majeure pour l'action publique locale en France. La prise en compte des enjeux de vulnérabilité et la mise en œuvre de réponses adaptées aux caractéristiques de chaque territoire revêt un caractère prioritaire. La concertation menée entre juin et octobre 2025, sous l'égide des préfets de département, illustre la diversité des priorités retenues, témoignant du souci de répondre de façon différenciée aux impacts climatiques propres à chaque territoire.

Les travaux réalisés ont permis d'identifier des thématiques d'adaptation stratégiques suivantes :

- la gestion de la ressource en eau ;
- la prévention des risques naturels (inondations, retrait-gonflement des argiles) ;
- la submersion marine et le recul du trait de côte ;
- la préservation des écosystèmes et de la biodiversité (y compris pêche et aquaculture) ;
- la gestion durable des forêts et la prévention des incendies ;
- la lutte contre les îlots de chaleur urbains et l'amélioration du confort d'été ;
- l'adaptation du secteur agricole ;
- la résilience des infrastructures économiques et des réseaux de transport ;
- la promotion d'un tourisme durable ;
- la protection des personnes et la préparation sanitaire ;
- ainsi que le développement de l'ingénierie territoriale et la sensibilisation des publics.

La cohérence des démarches départementales s'inscrit dans le prolongement des recommandations formulées au niveau national et européen, qui rappellent la nécessité de contextualiser les stratégies d'adaptation. Les territoires de Nouvelle-Aquitaine illustrent ainsi la capacité à déployer des solutions différenciées, à la croisée de la connaissance scientifique et de l'action publique. Les priorités varient, selon que les bassins de vie sont exposés à la sécheresse, à la submersion marine ou aux incendies, révélant ainsi des stratégies diversifiées mais complémentaires, à l'image des plans d'actions eau, des politiques de protection du littoral, des programmes de sauvegarde civile ou de gestion énergétique des bâtiments. L'ensemble de ces choix témoigne d'une double dynamique : d'une part, la volonté d'opérationnaliser le plan national d'adaptation en fonction des réalités locales, et d'autre part, d'innover, en expérimentant des solutions fondées sur la nature et en associant l'ensemble des parties prenantes (publics, privés, société civile). La démarche d'identification des priorités d'adaptation, telle qu'illustrée ici, s'inscrit dans la perspective d'une transition résiliente et inclusive, portée par la mobilisation collective des acteurs locaux et la valorisation des connaissances scientifiques au service de l'action.
Le classement par thématiques et actions identifiées met en lumière la structuration des réponses apportées au défi climatique, en soulignant l'urgence d'agir sur les priorités qui touchent l'ensemble des territoires.

Les actions identifiées par thèmes

La gestion de la ressource en eau

La disponibilité et la qualité de l'eau sont centrales pour tous les territoires, conditionnant à la fois la vie quotidienne, l'agriculture, l'industrie et la préservation des milieux naturels. Les politiques de sobriété, la restauration des milieux humides, l'adaptation de l'urbanisme et le partage des usages s'avèrent fondamentaux. C'est la priorité commune, car l'eau structure l'ensemble des autres enjeux.

- préserver la **ressource en eau,** d'un point de vue quantitatif et qualitatif
- **économiser l'eau** et valoriser les eaux usées et pluviales
- limiter l'**imperméabilisation** des sols pour éviter le ruissellement et favoriser la recharge des nappes, récupération des eaux de pluie, accompagnement à la gestion intégrée des eaux pluviales, améliorer la gestion des niveaux d'eau, développer une ressource locale en eau potable, favoriser la perméabilité des sols
- préserver la trame bleue, préserver et restaurer les **milieux humides et les cours d'eau** pour favoriser le stockage naturel de l'eau et protéger la biodiversité
- mutualiser le **stockage d'eau**, mobiliser les réserves existantes pour assurer le soutien d'étiage
- mener des **démarches territoriales** de gestion intégrée de la ressource
- promouvoir l'**adaptation des activités agricoles** au changement climatique
- organiser un **développement urbain** adapté à la ressource en eau actuelle et future, maintenir une occupation du sol qui ralentisse le cycle de l'eau : favoriser l'infiltration et limiter le ruissellement, récupération des eaux pour réutilisation, développer la sobriété pour un accès préservé à la ressource en eau pour tous
- meilleure prise en compte dans les **documents d'urbanisme**
- un réseau d'eau résilient, préserver les systèmes permettant de sécuriser la ressource : rivières et zones humides, globalement les continuités écologiques et la biodiversité

Illustrations

Le plan local d'adaptation au changement climatique " Charente 2050" (Charente)
Ce plan porté par l'EPTB Charente et soutenu par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, qui concerne l'ensemble du sous-bassin Charente, au-delà des frontières départementales, constitue un programme d'actions dédié à l'eau pour s'adapter aux effets du changement climatique sur le bassin de la Charente. Son objectif est d'anticiper les évolutions climatiques, réduire le déficit en eau et assurer une gestion soutenable des ressources pour les années à venir.

Le plan départemental de gestion de l'eau (Corrèze)
Lancé le 18 janvier 2022 à l'initiative, le plan départemental de gestion de l'eau (PDGE) est une démarche volontaire du président du Conseil départemental, démarche qui a été accompagnée par l'agence de l'eau Adour-Garonne. L'ambition de ce plan était de construire une vision partagée des ressources en eau mobilisables sur le long terme, de valoriser les ressources inemployées (plans d'eau notamment), de maintenir l'élevage et les systèmes prairiaux et de prévenir les situations de déficit d'eau potable. L'étude s'est appuyée sur la modélisation scientifique du déficit hydrique attendu en Corrèze aux horizons 2030, 2050 et 2070 établie à partir d'une descente d'échelle des changements climatiques globaux. Le PDGE de la Corrèze a été adopté en commission plénière du conseil départemental le 12 juillet 2024. Le Conseil départemental a, par la suite, organisé autour de ce plan, des « assises de l'eau » qui se sont tenues le jeudi 17 octobre 2024. Le plan d'actions du PDGE comporte depuis le 1er juillet 2025, 121 actions. La mise en œuvre des actions du plan fait de l'information et de la consultation d'un comité de suivi.

Démarche territoriale de gestion intégrée de la ressource avec l'ensemble des usagers et des parties prenantes sur le bassin de l'Isle (Dordogne)
Le PTGE du bassin de l'Isle a été validé le 2 juillet 2025. Il consiste en l'élaboration d'une stratégie prospective à horizon 2050 sur les besoins et les ressources en eau et d'un premier programme de 81 actions clairement définies et à mettre en oeuvre sur la période 2025-2029. Le défi collectif est de taille puisqu'à horizon 2050, une partie des besoins en eau actuels ne pourrait plus être satisfaite : entre 10 et 30 % en année moyenne et jusqu'à 75 % en année sèche.
L'approche mise en place a été territoriale avec l'identification d'enjeux spécifiques en fonction des usages de l'eau sur le bassin et a reposé sur 3 axes de travail.
- Le premier axe identifié est la sobriété dans les usages de l'eau avec 32 actions notamment sur l'eau potable mais aussi l'agriculture ou l'industrie.
- Le second axe repose sur la gestion et le stockage de l'eau avec 37 actions prévues. Ces actions permettront de réduire les situations de tensions quantitatives notamment en période d'étiage. Une position plutôt consensuelle s'est notamment dégagée sur la substitution des prélèvements dans le temps et l'espace et le stockage de l'eau pour sécuriser les usages. Qu'il s'agisse de stocks existants comme les plans d'eau sans usage ou de stocks à créer (retenues individuelles et collectives).
- Le troisième axe s'est concentré sur les effets du changement climatique et la nécessaire adaptation du territoire à ces changements. Le PTGE prévoit 19 actions en ce sens dont 10 concernent le ralentissement du cycle de l'eau et 9 l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.
Le fondement de l'approche territoriale d'un PTGE et sa vision prospective en font un outil puissant d'adaptation au changement climatique pour les usages de l'eau sur un sous-bassin identifié. C'est également un excellent outil de partage des enjeux entre les parties prenantes sur ce sujet sensible de la gestion de la ressource en eau.

Assises de l'eau (Pyrénées-Atlantiques)
Sous l'impulsion du Préfet des Pyrénées-Atlantiques, des assises départementales de l'eau se sont tenues le vendredi 7 novembre 2025 à Pau. Elles sont co-organisées par l'État et le Département des Pyrénées-Atlantiques, avec l'appui de l'agence de l'eau Adour-Garonne.
Suite à la présentation de données sur le changement climatique et la ressource en eau, 3 tables rondes ont permis d'apporter les témoignages d'élus et d'acteurs socio-économiques sur des bonnes pratiques réplicables autour des sujets quantité, qualité et gouvernance. A cette occasion, un contrat de progrès pour une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques a été signé entre l'Agence de l'eau, le Département 64, l'État et la Banque des territoires.

Sécurisation de l'accès à l'eau et réserves de substitution (Deux-Sèvres)
La quasi-totalité du département des Deux-Sèvres est classée en zone de répartition des eaux de longue date, les premières zones ayant été mises en place en 1995. La tension sur la ressource est aussi forte en termes de quantités disponibles, avec chaque été, de nombreuses restrictions en matière d'usages, que de qualité tout au long de l'année. En conséquence, sur l'impulsion de l'État et de certains acteurs du département locaux, ceux-ci se sont saisis de la question, faisant naître le concept de « gestion collective » pour ce qui est des usages, ainsi que le programme « RE-souces » co-porté avec la Région, pour la restauration de la qualité de l'eau sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable, démarche préfigurant la protection réglementaire des captages destinés à l'alimentation humaine, et les démarches incitatives, via la contractualisation entre l'Agence de l'eau et les porteurs de programmes d'actions volontaires pour la qualité de l'eau. L'État en Deux-Sèvres a parallèlement accompagné la restructuration des organismes chargés de la production et de la distribution d'eau de manière importante.
Pour faire face aux enjeux de transition, la construction de réserves de substitution est, depuis une décennie, identifiée comme une solution majeure dans le département, en avance de phase avec la doctrine arrêtée par l'État en la matière.

L'objectif est la sécurisation de l'accès à la ressource en eau pour l'agriculture, et, simultanément, pour l'ensemble des autres usages. Cette dynamique a fait naître le principe de "gestion collective", matérialisé dans un protocole de gestion en 2018, préfigurant à maints égards les actuels "PTGE". Ce dernier, prévoyant dans le bassin de la Sèvre Niortaise et du Mignon la construction de 16 retenues, programme validé pour sa première tranche par les autorités compétentes et, en dernier lieu, par le Conseil d'État. Ce programme est le résultat d'un projet collectif de territoire visant à l'amélioration de sa qualité, la préservation de la biodiversité ainsi que des paysages par des engagements individuels et collectifs pris par la profession agricole, notamment en matière de réduction des intrants. Ce projet a fait l'objet d'une large validation par l'ensemble des parties prenantes. Il s'est toutefois heurté, pour sa réalisation, à de graves troubles à l'ordre public, ainsi qu'à des actions en contentieux, mais demeure, incontestablement, de première importance pour la réussite de la transition écologique locale.

Programme « Vienne 2030 » - volet Gestion de la ressource en eau (Vienne)
Sous l'impulsion du préfet, les acteurs de l'eau dans le département se sont réunis en ateliers de travail pour identifier précisément des actions opérationnelles pour limiter la pression sur la ressource en eau autour de quatre thématiques car l'effort à venir concernera tous les acteurs de l'eau et pas seulement le monde agricole, dans le contexte de fixation des nouveaux volumes prélevables. Sur l'agriculture, point majeur, plusieurs projets ont été identifiés, tant en faveur de la qualité de l'eau que de la réduction des prélèvements, avec des projets de stockage mais également de récupération des eaux de pluie sur les sièges d'exploitations ou les eaux de drainage. Sur l'industrie, le principal axe est le recyclage de l'eau. Sur l'eau potable, les producteurs s'engagent en faveur du soulagement de la ressource et sur des actions d'appropriation par les usagers lors des épisodes secs. Enfin, sur les eaux non conventionnelles, les réflexions sont émergentes mais dégagent des actions déjà à l'étude comme la réutilisation des eaux d'extinction sur le site de formation du SDIS ou la création de petits stockages sur le réseau d'eau pluviale de GrandPoitiers à destination des l'entretien des espaces verts, le nettoyage des espaces publics ou des véhicules... Le Préfet et le Président de l'association des maires ruraux ont conclu, en octobre 2025, une convention d'objectifs visant à engager le maximum de communes rurales dans la récupération des eaux de pluie afin de réduire/supprimer les prélèvements en AEP.

La prévention des risques naturels (inondations, retrait gonflement des argiles)

Face à des aléas climatiques croissants, renforcer la protection des populations et la résilience des territoires et des infrastructures est une exigence majeure. La prévention des inondations et l'adaptation au retrait-gonflement des argiles constituent des enjeux majeurs pour les territoires, notamment en termes de sécurité publique, d'aménagement durable des territoires et d'information des populations concernées.

Prévention des inondations

- prévenir les risques inondations par la mise en place des plans de prévention des risques, de programmes d'actions de prévention des inondations, de mesures de réduction de la vulnérabilité et de protection de la population, en adaptant la politique de prévention des risques
- prendre en compte le changement climatique dans les programmes d'actions portés par les collectivités en cohérence avec l'évolution des référentiels de la prévention des risques naturels
- renforcer l'accompagnement des collectivités pour une mise en oeuvre de leur compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (compétence GEMAPI) prenant en compte l'adaptation au changement climatique

Prévention du risque retrait gonflement des argiles

- faire connaître le phénomène de retrait gonflement des argiles ainsi que les mesures de prévention et de remédiation qui peuvent être mises en place

Prévention du risque mouvements de terrain et cavités souterraines

- développer la connaissance des risques de mouvement de terrain liés aux cavités souterraines et aux falaises (effondrements et chutes de bloc) et mettre en place des moyens d'intervention dédiés (ingénierie, travaux)

Illustrations

Atelier local à Saintes portant sur la prévention des inondations et la réduction de la vulnérabilité du territoire (Charente-Maritime)
Pour faire face à l'augmentation de la récurrence des crues de la Charente induites par le réchauffement climatique, l'État a lancé en 2025, un atelier des territoires local visant à proposer aux élus des solutions innovantes et s'inscrivant dans une démarche prospective. Le coût de l'atelier est de 137 k€, financé à 100 % par la DGALN. Le groupement constitué pour cet atelier est piloté par le cabinet Caudex et dispose de compétences variées en architecture, en génie urbain, en gestion des eaux pluviales ou encore en urbanisme tactique. Pendant 12 à 18 mois, élus, services de l'État, acteurs locaux et habitants travaillent ensemble à définir les stratégies possibles d'adaptation du territoire face au risque inondation. L'objectif est d'anticiper, de gérer et de reconstruire après les crues, avec des solutions concrètes et durables adaptées au territoire.

Les premières étapes de l'atelier ont permis de déterminer des secteurs d'études et des thématiques sur lesquels la suite de l'atelier va concentrer les réflexions. L'atelier va ainsi se pencher sur le traitement des zones d'activités économiques existantes de manière à améliorer leur perméabilité et leur intégration urbaine, la définition des nouveaux projets résidentiels au prisme du risque inondation, le traitement de l'interface entre la Charente et la ville, dans une optique de mieux vivre avec la présence de l'eau, voire de la valoriser.
Cette démarche d'atelier permettra une meilleure adaptation du modèle urbain aux inondations, en allant sur des champs qui ne sont habituellement pas couverts par le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), notamment par la voie des mesures correctives visant à réduire la vulnérabilité. Les enjeux de résilience du modèle urbain face aux inondations sont multiples et concernent à la fois l'aménagement du territoire, les infrastructures, la gouvernance et les comportements collectifs. Les solutions reposent donc sur une combinaison d'ingénierie technique, de solutions fondées sur la nature, de gouvernance proactive et d'implication citoyenne.

Prévention contre les inondations à Collonges-la-Rouge (Corrèze)

La commune a subi plusieurs épisodes pluvieux importants ces dernières années. Des habitations et des commerces ont été inondés et plusieurs personnes vulnérables se sont retrouvées isolées et en difficulté. Face à ce problème récurrent, la collectivité a financé une étude sur le dimensionnement des réseaux d'eaux pluviales. Le bureau d'étude mandaté a conclu à un standard actuel (buses de 300 mm) sous dimensionné et ne pouvant absorber les phénomènes exceptionnels. La commune a donc entrepris des travaux importants pour adapter et redimensionner son réseau. Les travaux, estimés à 100 918 €, ont bénéficié d'une aide DETR de 20 000 €.

Programme de protection contre les inondations de l'agglomération d'Agen (Lot-et-Garonne)

Le programme de protection contre les inondations de la Garonne entrepris depuis plus de trente ans concernant l'Agglomération d'Agen arrive à son terme. Il consiste à construire des ouvrages de protection contre les inondations de la Garonne valant système d'endiguement, selon différents principes constructifs (digue en terre seule, palplanches intégrées dans le remblai ou seules, batardeaux amovibles). Il reste à finaliser la phase 3 en vue de protéger les zones urbanisées d'Agen Sud le long de l'Avenue André Tissidre entre le giratoire de Saint-Jacques et le giratoire de Riols. Ce système d'endiguement vise à protéger une population d'environ 3500 habitants. Le coût de l'opération est évaluée à près de 10,8 M€, dont un financement de l'État au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs à hauteur de 4,3 M€.

La submersion marine et le recul du trait de cote

Particulièrement attractifs, les territoires littoraux subissent d'importantes pressions anthropiques notamment liées à une croissance démographique croissante et une forte concentration d'enjeux socio-économiques. Ces territoires, riches d'une diversité écologique et paysagère exceptionnelle, sont également exposés à des dynamiques d'érosion entraînant un recul du trait de côte auxquelles peuvent s'ajouter des risques de submersion marine. Désormais cette fragilité est accentuée par les effets du changement climatique (élévation du niveau moyen de la mer et augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques).

- actualisation de la **stratégie régionale de gestion de la bande côtière** (SRGBC), lancée fin 2024
- 14 **stratégies locales de gestion de la bande côtière** (SLGBC), premières actions limitées de repli stratégique ou de retrait d'enjeux (recul des postes de secours, réaménagement de parkings en rétro-littoral par exemple) initiées
- 5 contrats de **Projets Partenariaux d'aménagement** (PPA) liés à la recomposition spatiale des territoires littoraux face au recul du trait de côte, engagés depuis 2021 à Lacanau, Soulac, Biscarrosse, Bidart–Guéthary et St-Jean-de-Luz

Illustrations

Moëze – Brouage : soutien à une démarche résiliente (Charente-Maritime)

L'élévation du niveau des océans menace directement les territoires littoraux (submersion marine, érosion côtière). En Charente-Maritime le rythme observé sur la période 1993-2019 est ainsi de 2,48 mm/an (NASA altimétrie satellitaire). A la suite de submersions marines répétées (automne 2023 puis février-avril 2024), 267 hectares de terres agricoles et de prairies de la RNN de Moëze-Oléron ont été inondés, l'océan pénétrant par des brèches dans les digues et par le havre de Brouage.
Face à ce constat il est apparu nécessaire d'adapter le modèle actuel et les pratiques agricoles face à des aléas dont l'intensité et la fréquence s'accroissent. En parallèle de la stratégie de sécurisation des populations, l'État a accompagné les acteurs locaux dans une réflexion collective sur les modalités d'adaptation des marais littoraux face au changement climatique. Cette démarche a rassemblé les élus, les gestionnaires, les services de l'État, les acteurs socio-économiques et les scientifiques, les agriculteurs et les citoyens. Elle sert de laboratoire là ou les collectivités ne disposent pas de moyens d'intervention pour le moment. Elle est menée en lien direct avec le projet de territoire et l'opération « Grand Site du marais de Brouage » dont les objectifs sont d'assurer la résilience du marais, de ses paysages, de sa biodiversité, et de ses usages.
Aussi, face à des digues qui ne protègent aucune population et que la collectivité en charge de la GEMAPI ne reconnaît pas comme système d'endiguement, l'État a choisi de ne pas reconstruire la levée de terre protégeant

les terres agricoles des submersions marines, actant ainsi une stratégie de recul du trait de côte sur le secteur. Un travail important d'accompagnement de la profession et des exploitants agricoles a alors été mis en œuvre. Outre des mesures d'urgence, des dispositions administratives ont permis d'aboutir à une procédure de reconnaissance de calamité agricole et une dérogation aux obligations de la PAC. La relocalisation des terrains agricoles nécessite, avec l'appui de la SAFER, de conduire des études foncières, des médiations, de constituer des réserves foncières à partir d'échanges ou d'acquisition. Une étude réalisée par l'union des marais de la Charente-Maritime a alimenté cette réflexion globale et déterminé la nouvelle limite entre les eaux douces et salées afin de redessiner les nouveaux territoires agricoles.
L'objectif est d'aboutir à la mise en œuvre d'actions visant l'adaptation et la résilience du marais à long-terme, tout en s'assurant de ne pas engager d'aménagements et d'actions non pérennes au regard des changements climatiques qui s'annoncent.

Démolition et renaturation de l'institut héliomarin à Labenne (Landes)
Cet ancien institut est situé sur la dune. Les bâtiments les plus à l'ouest sont aujourd'hui à environ 60 mètres de l'océan (position correspondant au trait de côte attendu à l'horizon 2040, selon l'observatoire de la côte nouvelle-aquitaine). La dépollution, puis la démolition-évacuation (avec recyclage de 98% des gravats par des filières locales y compris l'amiante), permettra la reconstruction dunaire, la renaturation du site en rétablissant également la biodiversité et les continuités écologiques. Cette démolition évitera que le bâtiment continue à se dégrader et se retrouve recouvert par l'océan avec les pollutions et impacts sur la faune et la flore marines que cela engendrerait. C'est un projet d'envergure porté par le Conservatoire du Littoral qui en fait l'acquisition en 2021 dans l'objectif de renaturer les lieux. 2025 est l'année du début des travaux à commencer par ceux de désamiantage et de démolition.
Le coût global des travaux est estimé à 2 520 000€ (soutien de l'Etat, FNADT et fonds vert : 613248 euros).

Projets partenariaux d'aménagement (Pyrénées-Atlantiques)
Afin d'anticiper et d'accompagner le retrait du trait de côte, deux projets partenariaux d'aménagement (PPA) ont été signés dans le département des Pyrénées-Atlantiques : l'un à Saint Jean de Luz dans le cadre du plan de relance, l'autre à Bidart-Guethary dans le cadre du fonds vert. Ces projets associent l'État, les communes, l'agglomération Pays Basque et le syndicat des mobilités Pays Basque Adour. Il s'agit d'études ainsi que de mesures de renaturation et de recompositions spatiales, en particulier concernant les activités commerciales et touristiques.

La préservation des écosystèmes et de la biodiversité

La capacité de la nature à réguler les extrêmes climatiques dépend de la richesse écologique des territoires. Restaurer les trames vertes et bleues, préserver les zones humides et les milieux aquatiques, lutter contre les espèces invasives et soutenir les filières de pêche adaptatives sont autant d'actions qui conditionnent l'équilibre environnemental et la capacité d'adaptation globale. Ces enjeux constituent un horizon partagé dans l'ensemble des départements.

- préserver et protéger les **zones humides**
- préserver, restaurer et renforcer les **continuités écologiques et les écosystèmes**
- promouvoir la réalisation des **atlas de la biodiversité,** des **stratégies locales de reconquête**
- conforter le **réseau des aires protégées**
- réduire l**'impact des activités anthropiques sur les milieux**
- limiter l'introduction et surveiller l'évolution des **espèces exotiques envahissantes**
- préserver et restaurer les **linéaires de haie,** restaurer des continuités bocagère
- agir sur les **milieux aquatiques**, sanctuariser les **espaces naturels et corridors de biodiversité**
- **pêche / aquaculture :** encourager et valoriser les pratiques vertueuses des acteurs économiques, promotion et conservation des activités, création d'aménagements pour les professionnels et le grand public
- **zones de marais** : mettre en œuvre le programme life maraisilience, restaurer de récifs d'huîtres plates pour protéger le littoral de l'érosion côtière, préserver les zones humides et hydromorphes, préserver la biodiversité et permettre le stockage carbone
- préserver le **vison**

Illustrations

Stratégie bocagère (Charente)
La communauté de communes de Charente Limousine a construit avec l'aide du CEREMA une stratégie bocagère. L'étude (financé par le fonds vert) a permis sur la base d'un diagnostic de faire émerger collectivement dans le cadre d'ateliers les actions à mettre en oeuvre et à inscrire dans un plan d'action pour préserver et reconstituer les haies sur le territoire. Un outil cartographique est développé par le CEREMA pour prioriser les sites de plantation: véritable outil d'aide à la décision, il permet d'identifier les zones où les haies pourraient répondre efficacement aux enjeux locaux de lutte contre l'érosion, d'amélioration de la qualité de l'eau de soutien à la biodiversité et valorisation du paysage.

Valo'haie 86 (Vienne)
Le projet vise à structurer une filière locale de bois plaquette issu de haies gérées durablement. L'objectif est de créer un collectif dynamique d'agriculteurs, de collectivités et d'acteurs locaux pour donner de la valeur aux haies : " Ensemble, créons un débouché local, rentable et écologique". Pour les agriculteurs, l'enjeu est de gagner en autonomie énergétique ou en paillage et de développer un revenu complémentaire, en bénéficiant d'un accompagnement technique et en accédant à du matériel mutualisé.
Porté par la chambre d'agriculture avec sept partenaires dont la CC Vienne et Gartempe, GrandPoitiers CU et Prom'Haies en Nouvelle Aquitaine. Lauréat de l'AAP de l'ADEME en 2024 pour la période 2025-2027. Les études se déroulent sur trois ans pour caractériser l'offre et les besoins du territoire et pour engager une dynamique autour de cette ressource.

La gestion durable des forêts et la prévention des incendies

Les forêts rendent des services écosystémiques majeurs, mais elles sont de plus en plus vulnérables aux sécheresses et incendies. La diversification des essences, l'entretien régulier, la prévention active et le lien avec la filière bois, renforcent la résilience forestière et la sécurité des zones habitées et constituent des axes de travail forts de la part des territoires sylvicoles.

Prévention des incendies de forêts

- mise en œuvre des **plans de gestion des obligations légales de débroussaillement**
- mise en place d'**équipements de protection des massifs** contre les risques incendies, **amélioration des dispositifs de défense** contre les incendies, protéger les milieux naturels et boisés, utilisation de combustible solide de récupération
- conforter le dispositif DFCI et répondre à l'augmentation des besoins en équipement (pistes, points d'eau, débroussaillement, surveillance active en période à risques..)
- intégrer l'effet du changement climatique dans la **connaissance** et la cartographie du risque d'incendie et élaborer des **documents opposables** en matière de prévention du risque incendie de forêt
- mettre en œuvre des **plans d'adaptation des milieux forestiers face au changement climatique**
- accompagner les collectivités pour une **meilleure préparation des territoires et une meilleure protection des personnes et des biens à l'interface entre la forêt et l'habitat**
- promouvoir la mise en place de **vigilance citoyenne** feux de forêts

Gestion durable des forêts

- promouvoir les **pratiques sylvicoles qui augmentent la résilience**, **diminuent les risques et limitent l'impact des crises, et les intégrer dans les documents encadrant la gestion forestière** : gestion des milieux forestiers en «mosaïque» avec diversification des essences et des modes de sylviculture, organisation en futaie irrégulière, zones de plantations, zones de test de nouvelles essences, zones en libre évolution,
- poursuivre le **renouvellement des massifs forestiers** en favorisant la diversification et les essences adaptées aux conditions climatiques futures et les pratiques, en privilégiant la régénération naturelle
- constitution de **patrimoines forestiers communautaire et communaux**
- favoriser le stockage du carbone dans le **bois d'oeuvre,** valoriser les **produits bio-sourcés**
- structurer et accompagner la **filière bois**, de l'amont à l'aval (plantation d'essences, plans de gestion de la forêt, optimiser la ressource, favoriser la régénération naturelle)
- diversifier les r**essources génétiques forestières** (graines/plants)
- promouvoir les **fonctions sociales des forêts** en développant la relation de confiance entre la société et les forestiers, en valorisant les métiers de la forêt et du bois, en développant la fonction récréative de la forêt au service de la santé
- inciter à la reconnaissance et à la préservation des **forêts anciennes**

Illustrations

Participation citoyenne "vigilance feux de forêts" (Charente)
Le sud de la Charente a connu d'importants feux de forêts au cours de l'été 2022. Les acteurs locaux ont choisi de mieux coordonner les moyens de défense à l'échelle du massif notamment en l'équipant de piste DFCI et de citernes (investissement et ingénierie soutenus par le fonds vert). De nombreux départs de feux s'étant révélés d'origine volontaire, le groupement de gendarmerie départementale a décliné le dispositif de participation citoyenne "voisins vigilants" aux feux de forêts ce qui a conduit à la création du dispositif "vigilance feux de forêts" en lien avec les mairies, le SDIS et le préfecture.

Prise en compte du risque incendie feux de forêts à Collonges-la-Rouge (Corrèze)
Située au cœur du causse corrézien, la commune de Collonges-la-Rouge est surplombée par un massif forestier majoritairement constitué de chênes. Il est constitué d'anciennes parcelles agricoles, séparées par des murets en pierres sèches et parcourues par des chemins sentiers de randonnée. Ces bois étaient autrefois pâturés et entretenus. Ils n'ont plus de valorisation agricole aujourd'hui et sont sujets à l'embroussaillement. Ils constituent donc des zones à risque incendie élevé. Compte tenu de la forte pression touristique (randonneurs, campeurs, gîtes isolés), la commune anticipe

face à un risque qui devrait encore augmenter dans le futur, et a financé l'installation d'une citerne incendie et réfléchi a des solutions de gestion plus globales (pistes DFCi, obligations de débroussaillement, citernes, communication auprès des touristes). La mise en place de la citerne incendie estimée à 18 500 € a bénéficié d'une aide DETR de 4557 €.

Mise en place par l'Etat d'un plan d'actions pour renforcer la prévention des incendies et la gestion durable des forêts en Dordogne auprès des élus (Dordogne)
L'Etat a engagé plusieurs actions concrètes en mobilisant ses partenaires forestiers et les collectivités : publication d'un dire de l'Etat sur le devenir de la forêt et sa gestion et mise en place d'un dialogue constructif avec les partenaires et les acteurs de terrain, communication active sur les problématiques forestières et le risque d'incendie de forêt, notamment à travers le site préfectoral, avec un outil cartographique interactif présentant les zones sensibles au risque d'incendie de forêt à l'échelle communale, veille active sur l'étalement urbain avec une attention particulière lors de l'instruction des demandes de défrichement, élaboration en cours d'un porter à connaissance afin de mieux maîtriser l'urbanisation dans les zones exposées au risque de feu.
Parallèlement une mission MIG DFCI en partenariat avec l'ONF réalise des contrôles de débroussaillement autour des parcs photovoltaïques, des zones bâties, le long de l'autoroute, afin d'assurer l'application effective des obligations légales de débroussaillement et de sensibiliser les acteurs concernés, et de nombreux dossiers dans le cadre du Fonds Vert ont été instruits pour permettre le financement de points d'eau incendie, contribuant ainsi à diminuer la vulnérabilité des habitations existantes vis-à-vis du risque d'incendie de forêt.
Suite au dire de l'Etat, des groupes de travail ont été mis en place et se poursuivent, afin d'aboutir à des livrables permettant d'apporter des contributions constructives aux échanges entre les différentes parties prenantes. Des réunions d'information sont organisées régulièrement sur la réglementation, afin de favoriser une gestion concertée et responsable du patrimoine forestier départemental.

Projet pilote « haie bocagère » (Landes)
La coopérative Alliance Forêts Bois développe un projet pilote de « haie bocagère » sur les landes de Gascogne : il s'agit d'implanter une lisière feuillue (arbousiers, chênes-liège, pins pignons, prunelliers…) autour des peuplements de pin maritime. Cette initiative, s'inspirant des solutions fondées sur la nature, contribue à la création de micro-habitats pour la biodiversité, améliore la protection contre les parasites, les incendies, les tempêtes … et renforce la résilience de la pinède landaise. Après quatre années de recul, et des haies de plus d'un mètre en pleine croissance, l'expérience est un succès pour la coopérative et les propriétaires forestiers. Cette action constitue un levier concret d'adaptation locale au changement climatique.

La lutte contre les îlots de chaleur urbains et l'amélioration du confort d'été

Les épisodes de chaleur imposent aux collectivités d'investir dans la végétalisation, la renaturation des espaces urbains, l'adaptation du bâti, l'amélioration du confort d'été et la gestion de l'eau en ville. Ces actions participent pleinement à la protection de la santé publique et à la qualité de vie et se retrouvent traduites dans les différents documents de planification.

Aménagement, lutte contre les îlots de chaleur
- **lutter contre les îlots de chaleur,** préserver et valoriser les **îlots de fraîcheur urbains**
- **lutter contre l'étalement urbain**
- planifier la **végétalisation dans les documents d'urbanisme**, prise en compte dans les PLU de la résilience face aux risques naturels et feux de forêts
- **massifier les opérations de renaturation / restauration des écosystèmes en milieu urbain / rural**, et de leurs fonctionnalités écologiques pour améliorer le confort des habitants et renforcer la résilience face au changement climatique, créer des îlots de fraîcheur
- améliorer l'**infiltration de l'eau pluviale dans les sols** et optimiser la disponibilité de l'eau, réintroduire l'eau en ville
- massifier les opérations de **désimperméabilisation / végétalisation / renaturation d'espaces urbanisés**
- désimperméabilisation / végétalisation / renaturation des **cours d'écoles / collèges…**
- adapter les **infrastructures cyclables et piétonnes** pour permettre leur utilisation lors des périodes de forte chaleur

Confort d'été dans les bâtiments
- **rénover énergétiquement les bâtiments**, dont le bâti ancien, les bâtiments publics, copropriétés
- promouvoir l'élaboration de **schémas directeurs immobilier et énergétique prenant en compte l'adaptation au changement climatique**
- développer les **énergies renouvelables**, encourager et développer les **usages du bois**, favoriser l'**usage de matériaux biosourcés**
- **préserver / adapter le patrimoine aux problématiques du confort d'été,** renforcer son entretien régulier pour prévenir les désordres liés au changement climatique, déployer des **s**olutions grises : protections contre le soleil, revêtements clairs, velum…, privilégier les revêtements clairs à fort pouvoir réfléchissant, faciliter la mise en place de dispositifs d'ombrage et de systèmes d'occultation des vitrages des bâtiments, promouvoir l'architecture bioclimatique et la prise en compte de l'environnement végétal du bâti dans les projets de constructions neuves
- renforcer le **conseil aux porteurs de projet**

Illustrations

Projets de recyclage foncier de friches à Surgères et Saintes (Charente-Maritime)
Le recyclage foncier constitue un levier essentiel pour atteindre l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) tout en renforçant l'attractivité du territoire. En réinvestissant les friches existantes, il permet de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préserver voire consolider les puits de CO_2 grâce à des aménagements durables et végétalisés.
À Surgères, la reconversion de la friche Poyaud illustre cette dynamique en offrant un nouvel usage à un site délaissé fortement pollué de 1,4 ha, situé dans l'enveloppe urbaine. Le projet, accompagné à hauteur de 619 195 € par le Fonds friches en 2021 et 2,1 M€ par le Fonds Vert (603 000 € en 2023 et 1,4 M€ en 2024), vise à aménager un "lotissement vert" comprenant 27 lots à bâtir et 2 îlots collectifs.
Autre exemple, le projet Ferrocampus à Saintes, inscrit au contrat de plan Etat-région et au programme "France 2030", démontre comment une ancienne emprise industrielle peut devenir un pôle d'innovation tourné vers la filière ferroviaire dans sa transition écologique et technologique, tout en appliquant localement des solutions de renaturation et de production d'énergie photovoltaïque. Le projet contribue également à enclencher la dynamique de transformation de l'ensemble du quartier de la gare. La première tranche du projet a été accompagnée à hauteur de 5 M€ par l'édition 2024 du Fonds Vert et à hauteur de 650 k€ par l'Agence de l'Eau au titre de la désimperméabilisation du site.

Actions portées par la ville de Brive (Corrèze)
La commune a souhaité renforcer la prise en compte des enjeux de santé dans les politiques publiques, notamment les effets néfastes de l'exposition prolongée des populations à des températures élevées. Elle a donc initié dès 2023 une étude sur les îlots de chaleur faisant écho à l'action 22 de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qui a pour objectif de développer les îlots de fraîcheur sur son territoire. Cette étude, conduite en 2024, a permis d'analyser, prioriser et planifier des actions d'aménagements urbains. Estimée à 24 950 €, elle a bénéficié d'un accompagnement fonds vert « renaturation des villes et des villages » à hauteur de 12 475 €.

Végétalisation de la cour d'école J. Prévert, à Guéret (Creuse)
En 2024, l'état a subventionné la végétalisation de l'école Jacques Prévert à Guéret, située en quartier prioritaire « politique de la ville ». Ce projet a permis de « débitumer » la cour et de créer des îlots de fraîcheur pour les élèves, tout en améliorant la gestion des eaux pluviales par infiltration. Les enfants ont pu accéder à de nouveaux lieux adaptés : zone calme et zone de jeux avec revêtements au sol souples, créations d'espaces verts avec initiation au potager, sensibilisation à la biodiversité, au cycle de l'eau, au climat…
Le projet a été subventionné à hauteur de près de 327 000 euros, en grande partie grâce au fond vert « renaturation ».

Projet de réhabilitation du château de Castillon à Tarnos par le comité ouvrier du logement (Le COL) (Landes)
Le château de Castillon (18ème siècle) fait l'objet d'une rénovation dans sa globalité pour accueillir 18 logements locatifs sociaux familiaux, au sein d'un territoire en grande tension. Il s'agit d'une rénovation sur 1817 m^2 avec façades originales en pierres, qui seront restaurées et isolées par l'intérieur pour le confort des habitants. Les matériaux utilisés seront biosourcés et d'origine végétale ou recyclée (laine de chanvre, de coton, laine de bois, métisse, ouate de cellulose). La qualité de ces matériaux utilisés sera durable et sans formaldéhydes permettant ainsi une bonne perméabilité à la vapeur d'eau du logement.
La réhabilitation du château existant ne fait pas l'objet d'extension. Il limite ainsi l'artificialisation des sols pour préserver la zone naturelle et la biodiversité.Le projet d'un coût de 3 944 850 € a fait l'objet d'un soutien au titre du fonds vert "recyclage foncier" de 522 138 €.

Requalification des espaces publics en coeur de bourg à Allemands-du-Dropt (Lot-et-Garonne)
Sur la base d'un plan guide réalisé par le CAUE, la commune d'Allemans-du-Dropt a réalisé deux opérations d'aménagements au sein des principaux espaces de vie du centre bourg, regroupant l'essentiel des commerces de proximité et d'équipements publics : la place de la Liberté (1500 m2) et la place de la mairie (2800 m2). L'objectif consiste à maintenir une dynamique au centre au centre bourg, en agissant sur la qualité des usages et de vie au quotidien (place de la voiture, traitement des pas de commerces…), tout en intégrant à la réflexion globale les enjeux en matière d'adaptation au changement climatique (désimperméabilisation et végétalisation des sols et gestion des eaux de ruissellement).
Réalisé en deux tranches, ce projet de 1,6 M€ hors taxes a bénéficié d'un soutien financier à hauteur de 75% (État, département, Fonds européens, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Territoires énergies et eau 47).

Aménagement et végétalisation des cours d'écoles du pays Monts et Barrages, par la commune de Peyrat le Château et le PETR Monts et Barrages (Haute-Vienne)
Cette opération présente 2 particularités intéressantes. D'une part elle s'inscrit dans une démarche de mutualisation à destination des écoles présentes sur le PETR, couvrant notamment 8 communes, et d'autre part, elle associe les élus, les équipes pédagogiques, les enfants et les agents techniques communaux.

L'adaptation du secteur agricole

L'agriculture demeure un pilier économique régional, fortement exposé aux aléas climatiques et aux tensions sur la ressource en eau. Adapter les pratiques agricoles, soutenir l'agroécologie, diversifier les cultures et développer les filières sobres, relèvent d'un intérêt collectif et de la souveraineté alimentaire.

- promouvoir une **alimentation durable,** promouvoir les **circuits courts et le respect de la loi Egalim** (production Bio et/ou locale) dans la restauration scolaire
- réutiliser les **eaux usées traitées** en agriculture
- **adapter la production agricole** aux enjeux environnementaux
- **préserver les espaces agricoles** et développer les **pratiques agro-écologiques** (agroforesteries, pratiques de conservation des sols, couverts intermédiaires…)
- informer et **former sur l'adaptation au changement climatique** : adaptation des espèces végétales, des calendrier de cultures, plantation de haies et la végétalisation des exploitations agricoles…
- favoriser le **développement de productions agricoles économes en eau** (chanvre, légumineuses, luzerne…)

Illustrations

Action portée par le Conseil départemental de la Corrèze dans le cadre du plan départemental de gestion de l'eau (Corrèze)
Le Conseil départemental de la Corrèze, dans le cadre de l'élaboration du PDGE lancé en septembre 2021, a initié une étude de vulnérabilité visant à identifier et évaluer les besoins en eau pour les activités agricoles prévues dans le plan de mutation de l'agriculture, à l'horizon 2050. L'étude menée par la chambre d'agriculture de la Corrèze est réalisée à plusieurs échelles :
- un état des lieux 2024 et une projection à 2050 sur l'ensemble du département ;
- une analyse des bilans hydriques des 53 sous bassins du département ;
- un focus sur 9 sous-bassins déficitaires.

Promouvoir une alimentation durable, promouvoir les circuits courts (Creuse)
Depuis fin 2019, la Creuse porte un Projet alimentaire territorial (PAT) : « Mangeons mieux, mangeons Creuse ! » soutenu financièrement par l'Etat (Plan particulier pour la Creuse et Programme national pour l'alimentation) et par le Conseil départemental de la Creuse.
Il a déjà permis l'élaboration d'une cartographie intitulée "Mangeons Creuse" qui répertorie les producteurs locaux, les points de vente directe des produits fermiers et les magasins commercialisant les produits creusois afin de développer les circuits de proximité
Le PAT souhaite permettre à tous l'accès à une alimentation saine et de qualité au travers du soutien et du développement de la consommation de produits locaux sur le territoire, de la promotion des producteurs agricoles pratiquant la vente directe aux consommateurs et les fournisseurs de produits alimentaires du territoire, de l'accompagnement des projets de transformation et de distribution de produits locaux, du développement de l'agroécologie dans les projets d'installation agricole, du soutien aux démarches visant à la diminution du gaspillage alimentaire et de l'éducation au goût des produits frais et de saison.

Étude pour la création d'une filière agricole peu consommatrice en eau sur le bassin versant du Salleron (CCVG) (Vienne)
Cette étude porte sur la faisabilité de création d'une nouvelle filière agricole reposant sur une culture peu gourmande en eau sur le bassin versant du Salleron (bassin de la Creuse). Ce dernier est en déficit chronique en eau, il va faire l'objet de nouveaux volumes prélevables revus à la baisse suite à l'étude HMUC (hydrologie milieux usages climat) sur le bassin de la Creuse. Un groupe de travail va être constitué avec des agriculteurs locaux, céréaliers et éleveurs.

La résilience des infrastructures économiques et des réseaux de transport

La capacité des territoires à garantir la continuité des services (transport, énergie, communications) et à inciter l'économie locale à intégrer le risque climatique, est un enjeu majeur de court terme.

- intégrer l'adaptation au changement climatique dans les **stratégies des entreprises,** encourager et valoriser les pratiques vertueuses des acteurs économiques
- adaptation au **risque de fortes chaleurs en milieu professionnel**
- assurer la **résilience des réseaux de transport**, du **système énergétique** et des s**ervices de communications électroniques**
- adapter les **connexions cyclables et piétonnes** (ombre, végétalisation, points d'eau…)

Illustrations

Actions portées par Aéroport de Bordeaux Mérignac en matière d''adaptation au changement et climatique (Gironde)
Aéroport de Bordeaux Mérignac (ADBM) porte plusieurs démarches en matière d'adaptation :
- mise en place d'un parcours de convention des entreprises pour le climat, visant à accompagner les dirigeants d'entreprise à adapter les performances des entreprises en intégrant les enjeux du changement climatique et en anticipant les adaptations à mettre en œuvre ;
- dans ce cadre, mise en place d'une feuille de route basée sur 4 piliers : réduire les gaz à effet de serre dans la chaîne de valeurs, organiser l'adaptation / résilience / robustesse, organiser la transformation des modèles d'affaires, former et coopérer avec les parties prenantes.
Au-delà de cette démarche, ADBM a mis en place son plan d'adaptation au changement climatique en travaillant sur 47 composantes de la vulnérabilité aux changements climatiques qui ont été regroupés en 4 grandes catégories thématiques :
- l'adaptation des bâtiments (les hall d'accueils des passagers, la tour de contrôle, etc.) ;
- l'adaptation des infrastructures (pistes, les parkings, les réseaux, etc.) ;
- l'exploitation (les différentes composantes de l'exploitation aéroportuaire) ;
- les activités (par exemple la vulnérabilité des personnels qui travaillent sur pistes en lien avec les fortes chaleurs).
Pour chacune des catégories, ADBM a travaillé à l'évaluation de la sensibilité des composantes à l'aulne du changement climatique et a étudié des actions d'atténuations à mettre en œuvre (coûts des actions, modalités et calendriers de mise en œuvre) afin de réduire les effets.

ECO-ADAPT' 86 soutenu par l'État à hauteur de 305 000 € (Vienne)
Le projet local est né d'un constat en octobre 2022 : face aux enjeux tant climatiques qu'induits par la situation géopolitique, les entreprises de la Vienne doivent adapter leur stratégie énergétique et anticiper les compétences de demain
Ce dispositif vise à accompagner les entreprises dans leurs efforts d'adaptation de leur organisation de travail et de stratégie RH (détection des nouveaux métiers, développement des compétences…) aux enjeux climatiques et de sobriété énergétique. Avec l'appui de la CCI et de la CMA , un focus est mis sur les PME/TPE afin de pouvoir disposer de personnes ressources sur ce volet. Force est de constater qu'à date, seules les grosses entreprises qui disposent de davantage de moyens se sont investis dans ce domaine. Les artisans et entrepreneurs de petite taille n'ont ni le temps, ni les ressources pour conduire une politique de changement ambitieuse. Dans ce cadre, 40 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic énergétique, suivi de plans d'actions opérationnels individualisés. Ces actions vont se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2026.

La promotion d'un tourisme durable

Transformer le modèle touristique, le rendre moins impactant, plus résilient et adapté à la diversité des saisons et des publics, devient une opportunité de développement équilibré, partagé par l'ensemble des départements.

- accompagner l'**adaptation du tourisme, promouvoir un tourisme durable et responsable**
- adapter les **hébergements et les activités touristique**s aux conséquences du changement climatique

Illustrations

Accompagnement de 10 sites touristiques en région, en vue de leur adaptation au changement climatique
L'Etat via son opérateur ADEME, a accompagné, en 2024/2025, 10 sites touristiques en Nouvelle-Aquitaine dans la compréhension de leurs vulnérabilités climatiques et dans la concrétisation d'actions opérationnelles d'adaptation de leurs pratiques actuelles pour plus de résilience dans le futur. Des actions opérationnelles peuvent être mises en place via un programme à court, moyen et long-terme, les plus fréquentes pour les sites touristiques étant les suivantes :

- les solutions d'adaptation fondées sur la nature, notamment la végétalisation et l'ombrage des espaces, avec une attention particulière dans le choix des essences adaptées au climat futur du site, tout en gérant les espèces invasives ;
- les solutions douces ou organisationnelles, allant de l'adaptation des horaires d'ouverture du site à la réorientation des flux pour limiter l'exposition ou la surfréquentation sur le site en passant par une stratégie de communication de la nécessaire adaptation du site pour une meilleure compréhension des choix pris par la structure auprès des publics qu'elle accueille ou encore la diversification des activités (tourisme 4 saisons) ;
- les solutions d'adaptation grises ou infrastructurelles, à savoir des bâtis repensés avec une conception bioclimatique et la prise en compte des énergies renouvelables pour l'autonomie énergétique du site (ombrières photovoltaïques) et pour son rafraîchissement notamment (géothermie).

La protection des personnes et la préparation sanitaire

Anticiper les risques sanitaires, mieux protéger les personnes vulnérables, adapter les établissements de santé ou scolaires, sensibiliser aux nouvelles menaces – tels sont les leviers d'un accompagnement solidaire, vecteur d'équité territoriale.

- préparer la **sécurité civile à l'augmentation des risques et généraliser les plans communaux de sauvegarde**
- plans canicules et plans ORSEC
- identifier le **niveau de vulnérabilité des sites** (chaleur, évènements extrêmes..) et planifier l'adaptation au sein des établissements sensibles (scolaire, sanitaire et médico-social)
- assurer la **continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants** face au réchauffement climatique
- prévenir les **maladies vectorielles**

Illustrations

Recréer une agence des temps pour s'adapter aux conditions météorologiques (GrandPoitiers) (Vienne)
Au travers une structure locale des temps (à créer), travailler les problématiques liées au temps sous le prisme de la transition écologique : temps de travail, de loisirs, de transport, heures d'ouverture des équipements et services publics, chronotopie, etc. Il s'agit entre autres de recenser les besoins en s'attachant aux évolutions souhaitées et souhaitables aux modes de vie des publics en cas de fortes de chaleurs et identifier les mesures d'adaptation possibles, en appui de la cartographie des îlots de fraîcheur. Un plan d'action territorial visant à adapter les temps en cas de fortes de chaleur est co-construit avec les acteurs majeurs : employeurs, services et commerces, activités de loisirs... Au sein de la collectivité, des actions seront renforcées et systématisée, par exemple la gestion des espaces publics en organisant l'ouverture prolongée des parcs et jardins publics pendant les soirées. Enfin, des campagnes d'information seront organisées sur les comportements à adopter en période de canicule, adaptées aux différents moments de la journée et un système d'alerte sera mis en place pour informer la population des pics de chaleur et des mesures à prendre.

Le développement de l'ingénierie territoriale et la sensibilisation des publics

La montée en compétence des acteurs, le partage de solutions et le pilotage stratégique de l'adaptation, irriguent toutes les priorités et actions citées précédemment. C'est un moteur décisif pour généraliser l'innovation, la transversalité et l'appropriation citoyenne. C'est aussi une réponse indispensable à la complexification croissante et à l'interpénétration des problématiques auxquelles nous devons faire face collectivement, qui nécessite de se doter d'outils nouveaux et adaptés.

- **sensibiliser les élus et la population à l'adaptation au changement climatique**
- **développer les compétences et le fonctionnement en réseau de l'ingénierie publique** au service de l'adaptation au changement climatique
- **intégrer la dimension des conséquences du changement climatique dans toutes les politiques publiques** de la collectivité, mobiliser les outils PCAET et CRTE pour définir des stratégies territoriales d'action et intégrer les enjeux de l'adaptation dans les projets des acteurs publics et privés
- organiser et faciliter la **montée en compétence des filières professionnelles mobilisées sur le génie écologique, les solutions fondées sur la nature et l'aménagement bioclimatique**
- outiller la collectivité pour le **suivi, l'évaluation et le pilotage de la trajectoire de transition écologique du territoire**

Illustrations

Sensibilisation des élus au changement climatique (Creuse)
Pour sa COP départementale, la DDT de la Creuse a créé une « fresque des vulnérabilités de la Creuse » qui a pour but de sensibiliser les acteurs, et notamment les élus, sur l'impact du changement climatique en Creuse et la nécessaire adaptation. Elle est mise à disposition sur le site internet de la Préfecture de la Creuse et a vocation à être déclinée en 2026 pour sensibiliser les nouvelles équipes d'élus communaux et inter-communaux.
https://www.creuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/COP23-Conferences-des-Parties-en-Creuse-en-2025)

Le cycle de formation biodiversité et adaptation aux changements climatiques au coeur des projets d'aménagement proposé par le CAUE de la Dordogne avec le soutien du Conseil départemental de la Dordogne (Dordogne)
Face à l'érosion de la biodiversité constatée en Dordogne et aux pressions qui augmentent et menacent l'avenir et la qualité de vie des territoires du Périgord, les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN) offrent une réponse efficace aux changements climatiques tout en favorisant la préservation de la biodiversité. En combinant bénéfices environnementaux et durabilité, elles constituent un levier stratégique essentiel pour renforcer la résilience écologique des territoires.
Pour relever ce défi, le collectif « Aux Actes ! » mobilise les élus de Dordogne et les techniciens des collectivités locales à travers un cycle de « formations-actions ». Ce programme vise à leur fournir les connaissances et outils nécessaires pour agir efficacement à l'échelle des paysages, en identifiant les enjeux, les leviers et les actions concrètes à mettre en œuvre pour obtenir des résultats significatifs.
Entre mai 2025 et mai 2026, un cycle de 5 ateliers thématiques (solutions d'adaptation fondées sur la nature, urbanisme, nature et résilience, gestion durable de la forêt, eau et zones humides, agrosystèmes et résilience) est déployé à l'échelle des 4 SCOT de de la Dordogne (lien: https://cauedordogne.com/cycle-formations-aux-actes/).

La charte pour s'adapter au changement climatique portée par le Parc naturel régional Périgord Limousin (Haute-Vienne)
Pour réaliser son diagnostic de vulnérabilité, le Parc a invité un panel d'acteurs locaux dont les services de l'Etat, les collectivités, des acteurs thématiques sur l'eau, la forêt, la biodiversité, le tourisme etc, et des associations. Pour aider à se projeter, il a organisé plusieurs ateliers avec la participation d'une centaine de personnes. L'objectif : sortir d'une vision par risque et tenter une approche systémique pour éviter des mal-adaptations potentielles.
Le diagnostic s'est terminé pendant l'été 2025. Il a rempli sa mission en amenant de multiples questions. Toutes nécessitent des réflexions collectives et des arbitrages. Cette première brique doit permettre de construire une stratégie d'adaptation par la suite.
Dans ce contexte, le parc a priorisé la montée en compétence des élus avec l'organisation de journées de rencontres et d'ateliers. Il a également mis en place des visites de bourgs commentées, en partenariat avec le CAUE et Petite Ville de demain.
En parallèle, des balades racontées « Un coin de Périgord Limousin en 2050 » ont été proposées. Sur la base de travaux scientifiques et avec une dose d'humour et d'espoir, elles racontent un futur possible en s'appuyant sur la culture locale. Ces balades rencontrent un fort succès, et sont organisées en partenariat avec les communes et Communautés de communes.
Un concours d'écriture sur l'adaptation du territoire en 2050 a également été lancé (plus de 100 contributions).

Une « mission adaptation » mise en place par l'État pour accompagner les projets d'adaptation au changement climatique

Une mission régionale d'accompagnement des collectivités pour l'adaptation au changement climatique (cf. 3è plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) publié le 10 mars dernier), est mise en place en Nouvelle-Aquitaine, dans l'objectif d'initier ou accélérer les dynamiques d'adaptation au changement climatique dans les territoires. Cette mission s'inscrit dans la dynamique de la démarche de planification écologique menée en Nouvelle-Aquitaine, co-portée en Nouvelle-Aquitaine avec le président de la Région, et dont la feuille de route a été présentée lors de la COP du 14 février dernier.

Cette mission régionale consiste en une ingénierie coordonnée de l'État, qui mobilise de nombreux services et opérateurs (ADEME, Cerema, DREAL, ANCT, Météo-France, Agences de l'eau, OFB, Banque des Territoires, IGN, BRGM...). Les objectifs principaux de la mission vis-à-vis des collectivités sont les suivants :

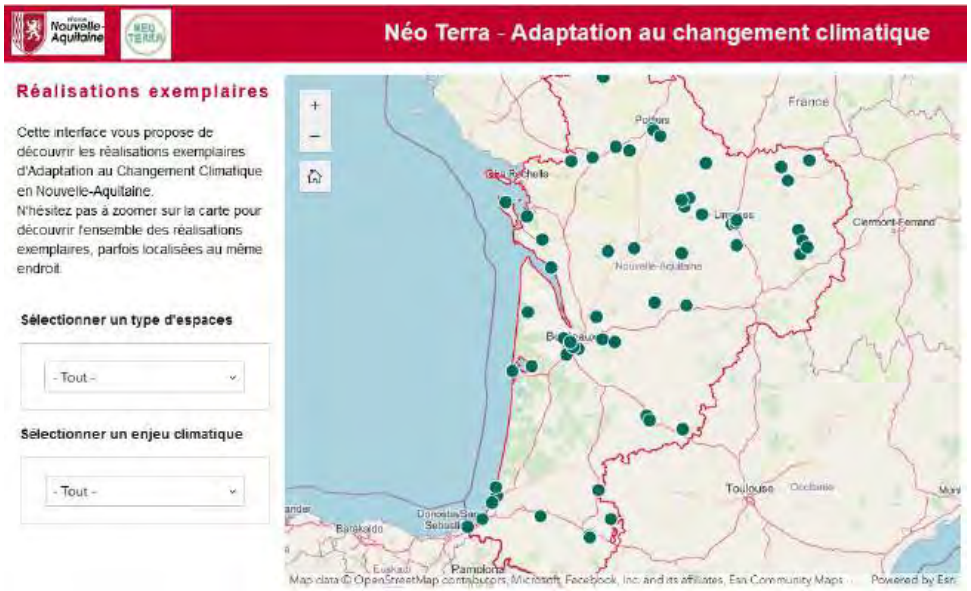
- faciliter l'accès à l'offre d'ingénierie apportée par les opérateurs de l'État ;
- simplifier les démarches des collectivités, par une orientation vers l'opérateur ou le dispositif adapté, en fonction des besoins exprimés, pouvant aller de la stratégie au projet opérationnel.

12 premières collectivités néo-aquitaines (sur une centaine au niveau national) ont d'ores et déjà été identifiées par le niveau national pour bénéficier de l'accompagnement des opérateurs de l'État concernés. Toute collectivité intéressée peut également dès à présent déposer une demande sur la plateforme en ligne dédiée (https://mission-adaptation.fr/) ou prendre l'attache de la DDT(M) pour être recontactée, dans l'objectif de s'engager dans des dynamiques d'adaptation, ou de passer d'actions ponctuelles à des démarches plus intégrées, alignées avec la trajectoire nationale d'adaptation au changement climatique (TRACC).

Le recours à cette mission régionale peut aussi permettre, par exemple, de consolider le cas échéant le volet adaptation du plan climat air énergie territorial (PCAET) d'une collectivité, ou de son contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE).

Connaître et partager des réalisations exemplaires d'adaptation au changement climatique

La Région recense et qualifie, depuis 2020, les opérations exemplaires réalisées en Nouvelle-Aquitaine pour les mettre à disposition du plus grand nombre, en libre accès. La carte permet de découvrir la fiche d'identité de l'opération. Téléchargeable, elle détaille le projet et en précise les premiers résultats, réussites, obstacles et perspectives.



Adaptation au changement climatique : érosion du trait de cote



Lacanau : centre ville, crédit ©Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine, Technivue, 2025

Une connaissance très fine du littoral et de son évolution depuis 30 ans, grâce à une gouvernance régionale innovante en Nouvelle-Aquitaine

Mis en place en 1996, l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine (OCNA), financé notamment par l'État et la Région qui le président, est un outil d'observation, d'aide à la décision et de partage de la connaissance pour la gestion et la prévention des risques côtiers. Porté par deux opérateurs publics, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et l'Office National des Forêts (ONF), l'OCNA est reconnu au niveau national et local pour la qualité de son expertise.

Le groupement d'intérêt public (GIP) Littoral regroupe, depuis 2009, l'Etat, le Conseil régional, les Conseils départementaux et les intercommunalités littorales.

Le GIP Littoral est un lieu de production d'études à caractère prospectif, mais aussi un outil de concertation, de mise en cohérence et d'accompagnement des projets, d'échanges d'expériences et de diffusion de bonnes pratiques entre ses membres et partenaires. Il travaille notamment en partenariat avec l'OCNA.

La Nouvelle-Aquitaine est la première région à déployer, sur la base de la stratégie nationale de gestion de la bande côtière (SNGBC), une stratégie régionale de gestion de la bande côtière (SRGBC), dès 2012, et à aider les collectivités à la décliner localement, au travers de stratégies locales de gestion de la bande côtière (SLGBC).



Face à l'érosion côtière et à la montée du niveau de la mer, l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique constitue un enjeu majeur pour les régions côtières. Les connaissances nationales sur l'évolution du trait de côte ont été enrichies par le Cerema pour contribuer aux réflexions du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du Comité national du trait de côte (CNTC). Elles permettent d'évaluer les enjeux à 2028 et proposer des scénarios à 2050 et 2100 pour soutenir une réflexion collective d'adaptation des territoires littoraux, notamment dans le cadre du nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3).

Etude à court terme

Le Cerema a produit un inventaire des biens exposés au recul du trait de côte dans les cinq prochaines années. Étant donné l'imprévisibilité des tempêtes à court terme, sources potentielles de reculs événementiels du trait de côte, l'étude se base sur des hypothèses de recul convenues avec la mission d'inspection. Une première étape de pré-identification a été réalisée au niveau national pour identifier les bâtiments potentiellement concernés. Les services territoriaux de l'État ont ensuite été sollicités pour enrichir cet inventaire afin de s'appuyer sur leur expertise locale.

L'analyse consolidée de l'inventaire révèle qu'environ un millier de bâtiments, de diverses natures, pourraient être touchés par le recul du trait de côte à l'échelle nationale dans les cinq prochaines années. La valeur vénale des bâtiments identifiés, principalement résidentiels et commerciaux, est estimée à environ 240 millions d'euros.

Etude à moyen et long terme

L'évaluation du nombre et de la valeur des enjeux potentiellement atteints par le recul du trait de côte aux horizons 2050 et 2100 repose sur des scénarios élaborés en concertation avec des experts nationaux.

Ces scénarios intègrent principalement des hypothèses sur l'évolution du littoral et sur le maintien ou non des ouvrages littoraux pour les échéances temporelles étudiées. De nouveaux jeux de données, créés à l'échelle nationale, permettent de compléter les études existantes et de modéliser ces scénarios : la cartographie nationale des zones basses du littoral, et la base de connaissance sur le recul événementiel du trait de côte.

À HORIZON 2050 : UN SCÉNARIO VRAISEMBLABLE

Ce scénario intègre la poursuite tendancielle du recul du trait de côte et repose sur le maintien en place et l'entretien de tous les ouvrages de protection du littoral.

À l'horizon 2050, 5 200 logements (dont 2 000 résidences secondaires concernés) et 1 400 locaux d'activité pourraient être affectés par le recul du trait de côte, représentant une valeur totale de 1,2 milliard d'euros.

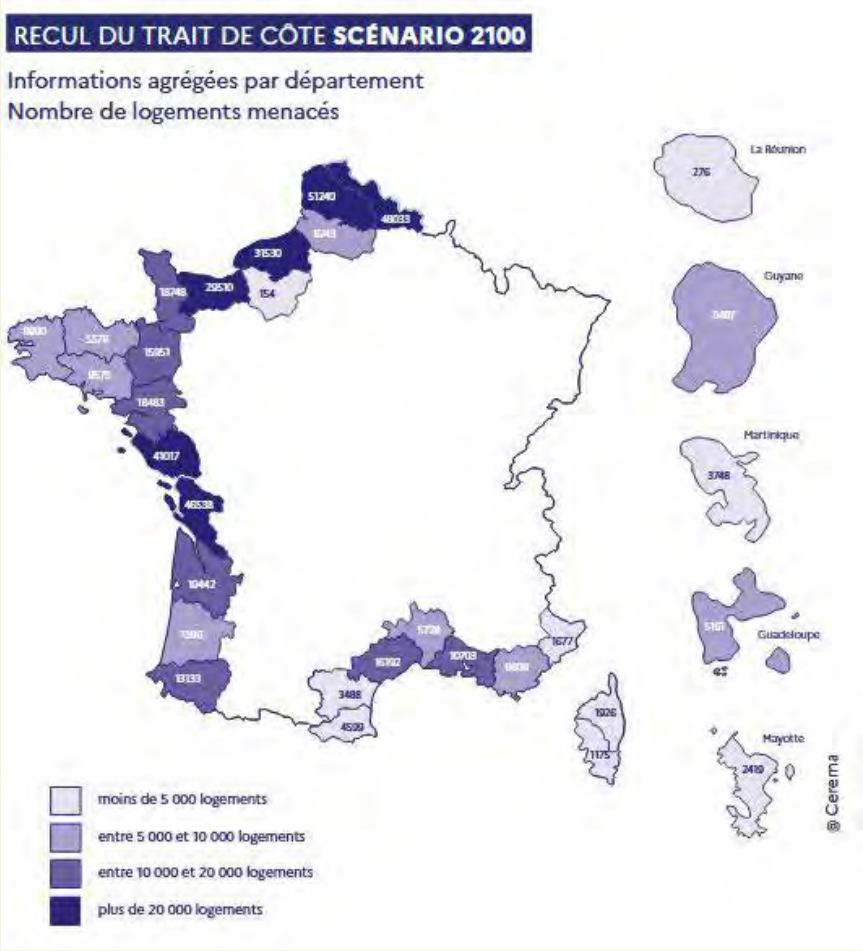
À HORIZON 2100 :
UN SCÉNARIO DE L'INACTION

450 000 logements, 55 000 locaux d'activités, 10 000 bâtiments publics, 1 800 km de routes et 240 km de voies ferrées pourraient être impactés, si rien n'est fait.

Concrètement, ce scénario de l'inaction prend comme hypothèse la disparition complète des structures de défense côtière, ainsi que la hausse de +1 mètre du niveau de la mer (scénario pessimiste du GIEC), entraînant ainsi l'ennoiement progressif de toutes les zones topographiquement basses du littoral.

Le scénario pour 2100 présente une perspective nettement différente, basée sur des hypothèses très défavorables : disparition complète des structures de défense côtière et inondation progressive de toutes les zones topographiquement basses du littoral.

Le scénario 2100 illustre ainsi les possibles conséquences de l'inaction face aux effets du changement climatique. Dans ce scénario, le nombre très élevé d'enjeux identifiés invite à une réflexion globale à l'échelle de grands territoires.



Les estimations de la position future des côtes effectuées à l'échelle nationale peuvent différer significativement de celles effectuées localement, particulièrement près des ouvrages littoraux, selon les choix d'aménagement territoriaux et compte-tenu des hypothèses retenues. Les résultats de cette étude nationale ne peuvent donc pas être directement comparés aux « cartes locales d'exposition au recul du trait de côte », actuellement élaborées par de nombreuses collectivités.

La carte locale d'exposition au recul du trait de côte (CLERTC) introduite par la Loi Climat et Résilience contribue à connaître, suivre et mesurer du phénomène de recul du trait de côte dans les territoires figurant sur la liste des communes impactées par le recul du trait de côte.

Sur ces territoires, l'élaboration de cette carte est :

- obligatoire, lorsque le territoire concerné n'est pas couvert, à la date d'entrée en vigueur de la liste des communes impactées par le recul du trait de côte, par un plan de prévention des risques (PPR) littoraux prescrit ou approuvé comportant des dispositions relatives au recul du trait de côte ;
- facultatif, lorsque le territoire est couvert, à la date d'entrée en vigueur de cette liste, par un PPR littoraux prescrit ou approuvé comportant des dispositions relatives au recul du trait de côte.

La carte locale d'exposition au recul du trait de côte est élaborée par la commune concernée, ou, lorsque cette commune appartient à un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme (PLU, PLUi), par cet établissement.

Le rôle clé de l'indicateur national de l'érosion côtière (INEC)

Dans le but d'une meilleure compréhension de l'évolution du trait de côte à l'échelle de la France métropolitaine et des territoires d'Outre-mer, le Cerema a développé depuis 2017 l'indicateur national de l'érosion côtière (INEC). Cet indicateur repose sur la comparaison de la position du trait de côte naturel entre une période récente et une période antérieure (des années 1920 aux années 1950), grâce à la digitalisation et à la comparaison des positions observées sur des milliers de kilomètres de littoral hexagonal et ultramarin à partir de photographies aériennes.

À ce jour, l'indicateur révèle que le phénomène de recul du trait de côte affecte tous les départements côtiers, avec des variations de linéaires plus ou moins significatives.

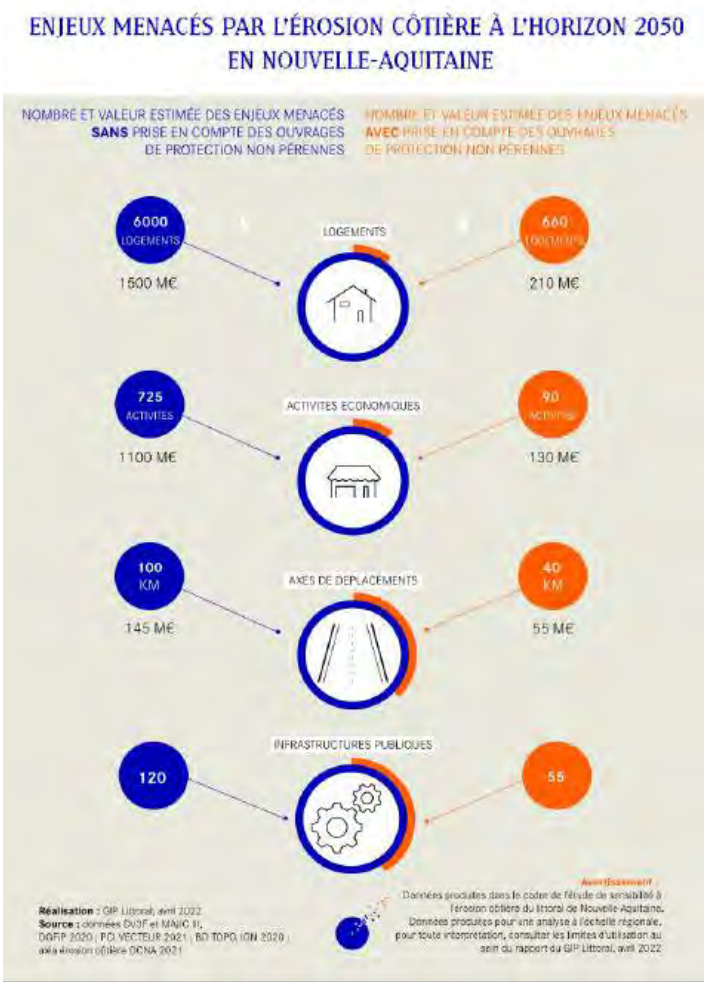
Actions mises en œuvre en 2025 : la Nouvelle-Aquitaine a réalisé l'ensemble des études nécessaires pour passer à l'action

L'actualisation de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière (SRGBC), lancée fin 2024, est réalisée parallèlement à la révision en cours de la stratégie nationale

14 stratégies locales de gestion de la bande côtière (SLGBC) sont portées par les collectivités et sont à différents stades d'avancement (certaines ont déjà fait l'objet d'un bilan et d'un plan d'action actualisé). Dans le cadre d'une réflexion partagée autour des modes de gestion de l'érosion à mettre en œuvre, des premières actions limitées de repli stratégique ou de retrait d'enjeux (recul des postes de secours, réaménagement de parkings en rétro-littoral par exemple) ont été initiées. Outre un suivi technique, l'État participe au financement d'actions notamment via le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et le Fonds vert.

En 2022, l'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine et le GIP Littoral ont réalisé un diagnostic de sensibilité à l'érosion côtière qui identifie, pour la Nouvelle Aquitaine (sans prendre en compte les ouvrages de protection non pérennes), 6000 logements, 725 locaux d'activités ainsi que des équipements et infrastructures publics, dont 100 km de voies de transports, comme potentiellement menacés d'ici 2050 par le recul du trait de côte.

5 contrats de Projets Partenariaux d'aménagement (PPA) liés à la recomposition spatiale des territoires littoraux face au recul du trait de côte, ont été engagés depuis 2021 à Lacanau, Soulac, Biscarrosse, Bidart–Guéthary et St-Jean-de-Luz. Les PPA visent à favoriser la concrétisation de projets d'aménagement complexes, dans une trajectoire d'adaptation au changement climatique.



Compte tenu de la gouvernance entre l'Etat et les collectivités en Nouvelle-Aquitaine, et de l'intérêt de valoriser régionalement, en complément des travaux nationaux, les acquis en termes de connaissances et de gestion du recul du trait de côte dans une région fortement exposée à cet aléa, la DREAL a sollicité le BRGM en 2023 pour réaliser une étude régionale d'exposition au recul du trait de côte aux horizons +30 ans et +100 ans. Cette étude, dont l'objectif est de fournir des éléments techniques communs à l'échelle régionale, pour la réalisation des cartographies locales, a bénéficié d'un financement État et BRGM et d'un appui technique du Cerema. Livrée en 2025, elle valorise les spécificités de la Nouvelle-Aquitaine et les recommandations qui en découlent visent à accompagner l'action des collectivités locales vers une cohérence régionale et une harmonisation des méthodes pour l'élaboration des cartographies locales et ainsi faciliter leur réflexion.



Bidart / Erretegia crédit ©Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine, Com'byAVM, 2020

Exemple d'adaptation : recréer une plage face à l'érosion du trait de côte et renaturer l'ensemble du site

Face à l'érosion et à l'artificialisation accrues de la plage d'Erretegia à Bidart, le Département des Pyrénées-Atlantiques, propriétaire, a mis en place un plan de renaturation de cet Espace Naturel Sensible (ENS). Le plan permet de faire perdurer les différents usages liés à la plage, tout en veillant à la préservation de la richesse naturelle et géologique du site. Cette opération a bénéficié de l'expertise de nombreux partenaires.

Une nouvelle plage a été créée en situation de retranchement dans les terres, permettant de retenir davantage le sable qui n'est plus transporté au large, et donc de créer une zone sableuse où le nettoyage est effectué manuellement afin de respecter au mieux la laisse de mer.

Le cirque naturel entourant cette plage a été restauré et toute une partie a été enherbée. Le ruisseau, canalisé à la suite des différentes vagues d'urbanisation, a retrouvé sa liberté et s'écoule désormais le long de la pente douce enherbée.

Une nouvelle voie d'accès technique a été construite en réutilisant les matériaux de l'ancienne route et les enrochements. Le poste de secours a été détruit puis réaménagé en repli dans l'ancien local toilette, avec l'intégration d'un nouveau bloc sanitaire relié à une pompe de refoulement des eaux usées, tenant compte du trait de côte prévu en 2050



Adaptation au changement climatique : mobilités et infrastructures

Le Plan national d'adaptation au changement climatique identifie parmi ses différentes mesures la résilience des transports et des mobilités. Il recommande d'identifier les actions d'adaptation au niveau local dans le cadre des COP territoriales.
En Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre la COP régionale et de son volet adaptation au changement climatique, un groupe de travail dédié aux transports a été instauré afin de constituer un lieu d'échanges entre les principaux maîtres d'ouvrage et gestionnaires de la région. Il s'est réuni une première fois le 9 septembre 2025 et a permis de partager les actions engagées et les stratégies en cours ou à venir.

L'impact du changement climatique déjà à l'œuvre concernant les infrastructures de transports en Nouvelle-Aquitaine

- La Nouvelle-Aquitaine est concernée par des inondations plus fréquentes et des épisodes de pluie de plus en plus intenses conduisant à des dégradations des réseaux : des glissements de talus de 2500 m3 ont ainsi pu être observés sur le réseau DIRCO au sud de Limoges en 2023, et, encore récemment, sur le réseau ferroviaire en 2025 entre Marmande et Tonneins, ayant conduit à l'interruption du trafic pendant plusieurs jours.

- Des chutes d'arbres de plus en plus fréquentes sont observées sur le réseau ferroviaire (la mortalité des arbres a doublé en l'espace de 10 ans), conséquence d'une végétation fragilisée par des épisodes de sécheresse et de pluie à la fois plus intenses et plus nombreux, ayant pour conséquence de déstabiliser la structure racinaire des arbres et/ou de générer des pathologies. Les tempêtes plus violentes et plus fréquentes accentuent ce risque de chute.

- Une augmentation de la fréquence des éboulements est également relevée. L'effondrement sur 50 m de la RN 134 à hauteur d'Urdos en 2024 (réseau DIRA) constitue une des illustrations les plus impressionnantes en Nouvelle-Aquitaine, et l'on peut également relever la nécessité d'engager des travaux de prévention face au risque accru d'éboulement des falaises de Puyjariges sur l'A20, au niveau de l'agglomération de Brive (réseau DIRCO),

- Le sud de la Nouvelle-Aquitaine fait face à une augmentation du risque incendie qui impacte le périmètre des obligations légales de débroussaillages en limite des infrastructures. Ce phénomène a désormais tendance à gagner certains départements situés plus au nord, historiquement moins impactés par ce risque.





Ces exemples illustrent de manière concrète les défis auxquels vont devoir faire face les infrastructures avec des impacts sur les transports de marchandises et de voyageurs : retards et annulations dans les transports collectifs, routes barrées avec des déviations conséquentes et bien entendu risques pour les usagers.

Des actions déjà engagées en Nouvelle-Aquitaine pour une meilleure résilience des infrastructures de transports

Des études ou feuilles de route à l'échelle nationale, concernant les infrastructures ferroviaires ou routières, ont été élaborées ou sont en cours de réalisation (feuille de route de SNCF Réseau 2024-2026, étude de vulnérabilité du réseau routier national). Elles visent à définir les grandes orientations suivant les différents impacts du changement climatique. Elles doivent cependant faire l'objet d'une déclinaison fine dans les territoires au regard des contextes locaux. Dans le cadre de cette déclinaison au plus près des territoires, plusieurs axes de travail sont identifiés par les principaux maîtres d'ouvrage et gestionnaires d'infrastructures de Nouvelle-Aquitaine :

- entretien et surveillance du réseau au regard de l'augmentation du risque inondation, du risque feux de forêt, de l'évolution de la nature de la végétation ;
- prise en compte, dès la conception, des contraintes techniques induites par la trajectoire d'adaptation au changement climatique (normes, instructions techniques) ;
- analyse et adaptation des réseaux existants pour tenir compte des conséquences du changement climatique (dimensionnement des ouvrages hydrauliques par exemple…) ;
- évitement du risque : pas de circulation des trains TER lors de prévision de tempêtes ;
- adaptation de la gestion de crise : adapter les stratégies pour tenir compte de phénomènes plus fréquents et de plus grande intensité, en conservant la priorité donnée à la sécurité des usagers ;
- accueil des usagers : prévoir l'adaptation des gares ou celle des aires de repos, pour répondre aux besoins des usagers dans le cadre des épisodes de fortes chaleurs.

Plusieurs initiatives similaires ont pu être identifiées et feront l'objet de partage de données et de retour d'expériences au sein du groupe régional transport adaptation au changement climatique :

- l'amélioration de la connaissance des réseaux de chacun des gestionnaires ;
- la constitution de nouvelles bases de données liées à l'environnement immédiat des infrastructures ;
- la réalisation de diagnostics, comme, par exemple, l'impact du réchauffement sur la végétation aux abords des infrastructures ;
- réalisation de prospectives de résilience des réseaux au regard de la trajectoire nationale d'adaptation au changement climatique.

Des maîtres d'ouvrage et gestionnaires pleinement mobilisés en Nouvelle-Aquitaine : quelques illustrations en Nouvelle-Aquitaine

Région Nouvelle-Aquitaine | Les achats de matériel roulant intègrent, dès l'élaboration des cahiers des charges, des exigences techniques renforcées pour faire face à l'augmentation de l'intensité et de la durée des vagues de chaleur (systèmes de climatisation, systèmes électroniques).

Atlandes | Les deux enjeux majeurs restent le feu et l'eau s'agissant de l'A63. Pour les feux de forêts, outre le respect des Obligations Légales de Débroussaillement, Atlandes poursuit les campagnes de prévention « Mégot jeté – Forêt brûlée » avec distribution gratuite de cendriers de poches dans les stations-service et les mairies autour de l'A63 landes. En 2024-2025, toutes les bretelles d'entrée des diffuseurs ont été équipées de barrières pour faciliter la fermeture complète en cas de coupure totale, du fait d'un feu de forêt par exemple (suite au retour d'expérience de l'été 2022). Mise en place d'un système de détection par couverture vidéo pour gérer les épisodes de fortes précipitations et de grêle.

VINCI | Mise en place d'études de vulnérabilité locales depuis 2024, ayant conduit à des adaptations du réseau (assainissement notamment). VINCI Autoroutes a réalisé, dès 2019, une première étude de vulnérabilité macroscopique sur l'ensemble du réseau selon la méthode de référence du Cerema. Cette étude a ensuite été complétée et actualisée avec l'intégration de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC).



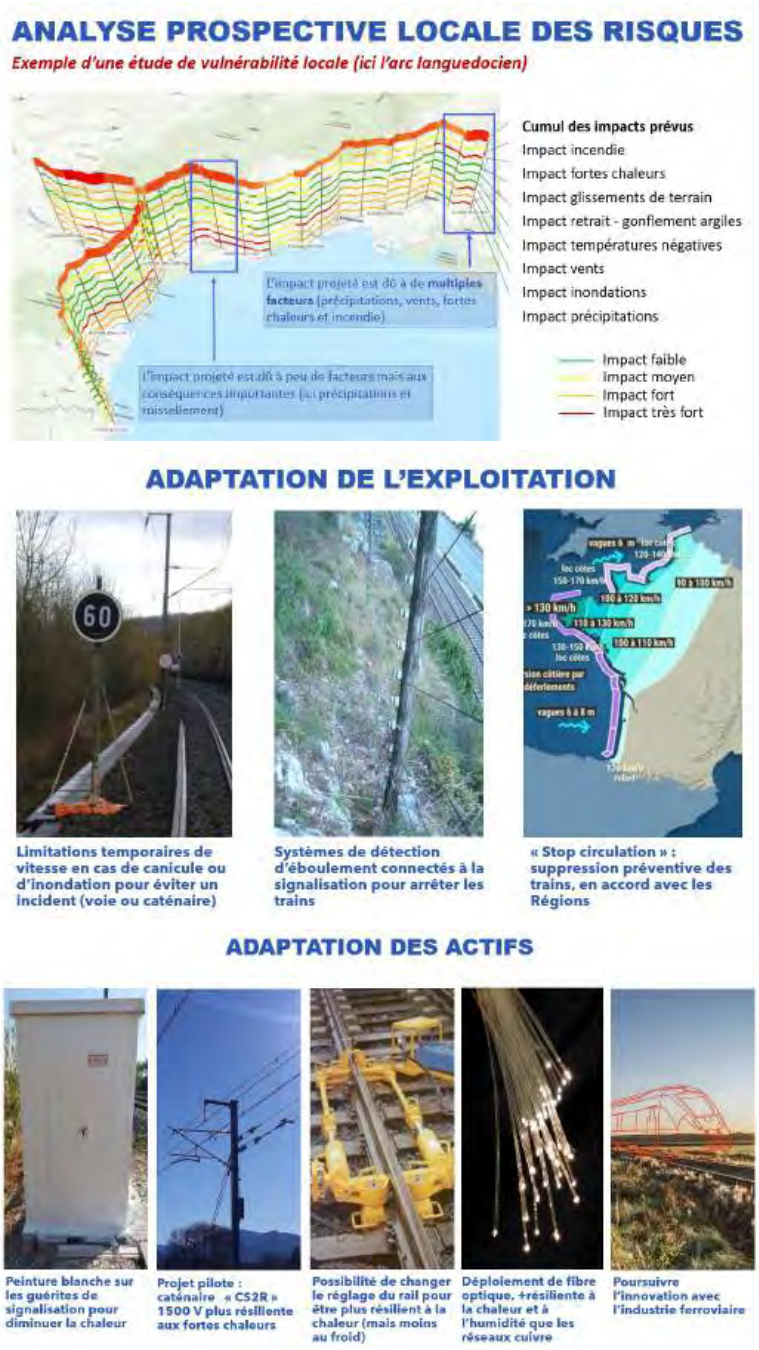
VINCI Autoroutes est partenaire de l'étude de vulnérabilité du réseau routier national (DGITM). L'aléa crue-inondation (précipitations extrêmes / ruissellement / débordement) est identifié comme le plus impactant, l'autoroute disposant d'une importance singulière dans le système de transport, avec, notamment, une intensité du trafic conjuguée à une forte proportion de poids lourds, réduisant considérablement les possibilités de report vers les réseaux secondaires.
En 2024, VINCI Autoroutes a défini les linéaires prioritaires sur l'ensemble de son réseau à partir du croisement de l'étude de vulnérabilité du réseau routier national avec ses propres études, ainsi qu'avec l'intégration des enveloppes des territoires à risques importants d'inondation (TRI) et des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI). Les linéaires prioritaires retenus cumulent ainsi une forte exposition prédictible et une superposition avec politiques locales de prévention.
Les premières études de vulnérabilités approfondies ont ensuite été initiées sur certains linéaires prioritaires, via notamment l'outil CaledonIA, couplant des modèles physiques avec l'IA (Deep Learning), pour prédire les écoulements d'un grand nombre de scénarios climatiques
Des échanges sont en cours avec l'Etat pour déployer des études de ce type sur la totalité des zones prioritaires du réseau VINCI Autoroutes.

Direction interrégionale des routes centre ouest | Réalisation d'une étude vulnérabilité de la ressource en eau et du milieu aquatique au droit du réseau DIRCO.

Direction interrégionale des routes Atlantique | Le schéma directeur des aires de la DIRA tient compte du confort des usagers dans un contexte d'épisodes de chaleur renforcés, en tenant de l'obligation d'équipement des aires en ombrières photovoltaïques, mais aussi des obligations légales de débroussaillage dans certains secteurs.

DREAL | La DREAL coordonne au niveau régional le programme de modernisation du réseau routier national qui prévoit le financement d'études et travaux d'adaptation du réseau face aux conséquences du changement climatique.

SNCF Réseau
- amélioration de la connaissance : mise en place d'étude de résilience du réseau ferré au niveau national (analyse macro) et d'analyse prospective plus locale des lignes ferroviaires au regard des risques (érosion, inondation, chute d'arbres) ;
- adaptation de la maintenance et des cycles d'intervention sur le réseau, notamment sur l'entretien de la végétation le long des voies (risque incendie, risque de chute d'arbre) ;
- adaptation de l'exploitation du réseau aux conditions météorologiques (risque tempête, submersion marine, inondation) : suppression préventive des trains (« stop circulation ») en accord avec la Région, limitations temporaires de vitesse ;
- adaptation des actifs en modernisant les infrastructures ferroviaires pour les rendre plus résilientes à certains risques : modernisation de la caténaire sur la ligne Dax – Bayonne via le déploiement d'un dispositif plus résilient aux fortes chaleurs, programme de régénération de voie intégrant de manière systématique des reprises des fossés longitudinaux (risque inondation) ;
- innovation technologique et partenariats industriels : développement avec la filière industrielle de solutions innovantes (ex. capteurs connectés en temps réel), déploiement de fibre optique plus résiliente à la chaleur et à l'humidité que les réseaux cuivre ;
- dialogue territorial renforcé : participation de SNCF Réseau aux réflexions engagées sur la recomposition spatiale du secteur Bidart – Guéthary, amorcées par l'Etat, la communauté du Pays basque et la ville de Guéthary, dans le cadre du Partenariat Partenarial d'Aménagement (recul du trait de côte et impacts potentiels sur les infrastructures communales et nationales).



Les événements climatiques extrêmes sont aujourd'hui fréquents sur le territoire français et le changement climatique continuera à aggraver la tendance. Les modifications des conditions climatiques de fond, comme l'augmentation graduelle des températures moyennes, seront durables. Ces évolutions pourront impacter les infrastructures et les services de transport. Conscients des défis à venir, de nombreux opérateurs publics ou privés de réseaux de transport se mobilisent pour adapter leurs infrastructures.

Le Cerema propose une démarche en dix étapes pour analyser la vulnérabilité et améliorer la résilience des infrastructures de transport au changement climatique. Elle porte le nom suivant : Approche Systémique d'Adaptation des Infrastructures de Transport (ASAIT).
Principalement destinée aux gestionnaires d'infrastructures de réseaux, cette démarche a déjà été appliquée à plusieurs reprises sur différents réseaux routiers et ferroviaires.



Adaptation au changement climatique : accompagnement des entreprises

Enjeux liés à l'adaptation au changement climatique

Le changement climatique est susceptible d'affecter les activités économiques par des impacts sur les chaînes d'approvisionnement (matières premières et produits manufacturés), et sur les chaînes logistiques et les ressources humaines, notamment pour les travaux en extérieur et/ou au contact de process générant de la chaleur.

De ce point de vue, doivent en particulier être envisagés les effets de :

- la réduction de la disponibilité des ressources en eau ;
- les effets des épisodes de vagues de chaleur et des périodes caniculaires sur les capacités de refroidissement des process et des conditions de travail ;
- la prise en compte des risques naturels majeurs sur les infrastructures des .entreprises et de son environnement logistique (voies routières, ferroviaires…) ;
- les impacts des évolutions climatiques sur les intrants de production.

En ce qui concerne le monde industriel, plusieurs niveaux doivent être adressés : les risques physiques pesant sur l'entreprise, la dégradation des procédés de fabrication, l'impact d'une détérioration de la chaîne de valeur et de la logistique associée, les difficultés inhérentes à des conditions de travail défavorables.

En premier lieu, les risques naturels doivent être pris en compte par des analyses de vulnérabilités similaires à des analyses de risques, permettant de questionner les différents scénarios en fonction des impacts potentiels et des enjeux prioritaires. Cela peut se traduire en actions par la réalisation de mesures de protection ou de mitigation. En plus des risques naturels pouvant impacter le site, les opérations et les procédés doivent être analysés. Les conditions d'opérations pourraient être dépassées et engendrer des défaillances avec des conséquences en cascade. Les utilités (énergie, eau…) devront être examinées pour garantir le bon fonctionnement du site en regard des impacts.

La logistique des différents flux doit également être anticipée. Ainsi, les salariés d'une entreprise peuvent éprouver de façon plus régulière et intense des difficultés à réaliser le trajet lieu de travail – lieu de vie, face à certains types d'impacts. Le transport des matières premières, de l'énergie sous quelque forme qu'elle soit, ainsi que les flux informationnels, peuvent être impactés et doivent être intégrés dans des plans de résilience ou de continuité de l'activité.

Les conditions de travail doivent également être anticipées pour éviter les effets délétères sur les travailleurs et la production. En plus des conséquences humaines pouvant s'avérer dramatiques, de l'inconfort à l'accident, les impacts sur la productivité et sur l'humeur sociale peuvent être conséquents et empêcher le fonctionnement optimal de l'entreprise.

Chaque filière ou entreprise dans son environnement présentant des spécificités, des travaux sectoriels avec l'ensemble des partenaires vont être engagés, sur la base d'une analyse objective et territorialisée des vulnérabilités et de leurs conséquences potentielles, pour bénéficier d'une expertise partagée et augmentée de retours d'expérience marquants.

De manière générale, l'enjeu est le maintien d'une économie locale pérenne. La résilience de chaque entreprise devrait être envisagée à travers l'ensemble de son activité et de ses partenaires. La prise de conscience et l'objectivation des vulnérabilités est le premier levier à mobiliser pour engager les entreprises dans la voie de l'adaptation. Elle devra être organisée pour toucher de façon appropriée les différents secteurs et les différentes types d'acteurs économiques. Le dialogue social au sein de l'entreprise est un autre facteur important pour associer l'ensemble des salariés à l'identification et la mise en place de dispositions spécifiques pour limiter les vulnérabilités et l'impact des aléas sur le fonctionnement au quotidien des entreprises et sur leurs salariés.

Illustrations

Projet ECO-ADAPT' 86 | Soutenu par l'État à hauteur de 305 000 € (crédits ministère du Travail BOP 103), ce projet accompagne les entreprises dans leurs efforts d'adaptation de leur organisation de travail et de stratégie RH (détection des nouveaux métiers, développement des compétences…) aux enjeux climatiques et de sobriété énergétique, avec l'UIMM et le MEDEF (Vienne)

Diag Adaptation proposé par la BPI | L'enjeu d'identification des vulnérabilités des entreprises fait l'objet de différents diagnostics accessibles aux industriels parmi lesquels Diag Adaptation proposé par la BPI, financé à 50 % sous certaines conditions, qui doit permettre d'établir un état des lieux des enjeux, une analyse de la vulnérabilités des processus et de la chaîne de valeur pour aboutir à un premier plan d'action priorisé afin de réduire les risques physiques et améliorer la résilience de l'entreprise.

Tourisme | Dans le domaine de l'économie touristique, et face à la réduction de l'enneigement et la réduction des ressources en eau, il s'agit particulièrement de faire évoluer l'aménagement de montagne et notamment l'offre touristique en la diversifiant, pour sortir de l'hyper dépendance au ski. L'évolution de l'offre touristique littorale doit également être pensée dans une approche globale d'aménagement du territoire, incluant les impacts du changement climatique sur le recul du trait de côte, la ressource en eau, les vagues de chaleur et le patrimoine naturel qui fonde l'attractivité touristique.

Néo Terra Score
Innovation managériale récompensée par le Prix Territoria en 2025, le Néo Terra Score va bien au-delà du simple recensement d'indicateurs : il outille l'entreprise pour piloter activement sa transformation, alimenter ses démarches RSE et suivre ses progrès dans la durée. Plus de 800 entreprises en Nouvelle-Aquitaine ont d'ores et déjà bénéficié de cette nouvelle boussole, qui simplifie le parcours de transition tout en réaffirmant l'engagement de l'entreprise sur son territoire.



Un accompagnement ciblé des entreprises

Un travail d'identification territorial et sectoriel a été engagé par les services de l'Etat et de la Région, et a permis d'engager les échanges au niveau départemental.

Au niveau régional, des ateliers avec les industriels seront planifiés pour envisager une approche sectorielle et territoriale des enjeux, pour garantir la résilience des entreprises face aux risques pesant sur leurs sites et l'ensemble de la chaîne de valeur. Les réponses d'adaptation peuvent conduire à une réindustrialisation du territoire et ainsi avoir un impact positif sur les empreintes matières et les autres volets de la COP (décarbonation, préservation de la biodiversité, conditions de travail). Cette démarche se veut collaborative. Ces échanges comprendront des éléments de sensibilisation afin de s'assurer du partage du diagnostic, avec pour objectif d'identifier au mieux les besoins des acteurs industriels pour répondre à ce défi.

En parallèle, un travail statistique est en cours pour croiser les données de projections des aléas futurs et les enjeux industriels. Cette étude, menée en collaboration entre les services de l'Etat et la Région doit permettre de mieux identifier des typologies de vulnérabilités pour les adresser par la plus efficiente des méthodes.

Ces deux volets sont menés en parallèle et doivent permettre de s'alimenter mutuellement.
Ces actions seront détaillées et lancées avec la feuille de route de la COP 2026.

5. Mieux se nourrir : produire et s'alimenter durablement en Nouvelle-Aquitaine





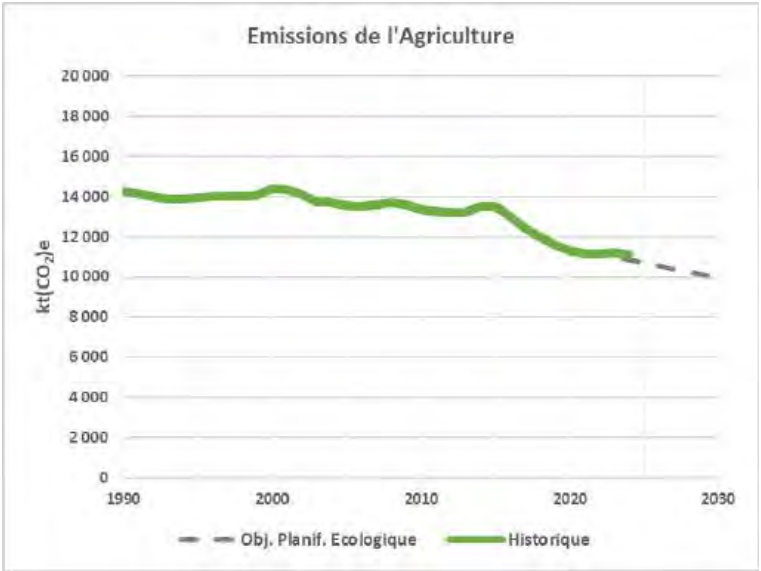




5. Mieux se nourrir : produire et s'alimenter durablement en Nouvelle-Aquitaine

L'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, engagée depuis de nombreuses années pour l'atténuation des effets du changement climatique

En Nouvelle-Aquitaine, le secteur agricole émet environ 11 000 tCO_2^{eq} soit environ 30% des émissions régionales de gaz à effet de serre (scope 1). Des actions significatives sont engagées depuis de nombreuses années afin de décarboner l'agriculture, tout en préservant la biodiversité et les ressources en eau. Grâce à ces actions, mais aussi du fait de la décapitalisation du cheptel bovin néo-aquitain, les émissions issues de ce secteur connaissent une baisse continue.



Se nourrir est un besoin vital. L'agriculture régionale doit être en mesure de nourrir les populations, de maintenir un bon état des écosystèmes et de rémunérer les productrices et les producteurs. Dans le respect de ce triptyque, l'agriculture régionale doit assurer la plus grande part possible de notre autonomie alimentaire afin de limiter le recours à des importations qui ont un coût en émissions de GES et qui ne respectent pas les mêmes règles environnementales.

Les engagements environnementaux se poursuivent, tout en conservant une logique de compétitivité économique pour les fermes de Nouvelle-Aquitaine qui font face à de véritables défis. En effet l'analyse, tant des comptes de l'agriculture, que de la statistique agricole annuelle ou issue du réseau d'information comptable agricole (RICA), fait état de la grande fragilité de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine. Le secteur agricole doit s'adapter à de nouvelles contraintes et un environnement en changement permanent : évolution des ressources en eau, récurrence des épisodes de gel, grêle, fortes précipitations, sécheresses prolongées..., mais aussi l'arrivée de nouveaux ravageurs et maladies.



Les orientations de la feuille de route « mieux se nourrir »

La feuille de route « mieux se nourrir » s'inscrit dans une logique de soutien à l'agriculture régionale, tant dans sa résilience face aux effets du changement climatique que du point de vue de la compétitivité économique des exploitations agricoles. En effet, une part majeure de la diminution des émissions de GES est actuellement expliquée par la diminution du nombre d'élevages et d'animaux présents sur le territoire, elle-même expliquée par des facteurs variés : variabilité des coûts et prix, difficultés liées au renouvellement des générations d'éleveurs, conditions de travail exigeantes, etc.

Ces sujets sont autant de thématiques qu'il sera nécessaire d'approfondir pour soutenir l'agriculture régionale dans les bouleversements qu'elle vit et pour une alimentation durable, saine, de qualité et de proximité pour les néo-aquitains. Il est aussi nécessaire d'agir sur d'autres leviers pour poursuivre la diminution des émissions de GES du secteur agricole.

Ainsi, la feuille de route « mieux se nourrir » s'articule autour de plusieurs axes et thématiques agricoles et alimentaires. Il n'existe en effet pas de solution unique, mais de multiples leviers à activer, combiner et expérimenter pour limiter le réchauffement climatique et, en parallèle, anticiper en adaptant le secteur agricole à ses effets. Ces orientations sont précisées ci-après.

Appuyer le développement des pratiques stockantes en lien avec la fertilisation azotée

Cet axe regroupe le développement de filières régionales pour les protéines végétales, la méthanisation, les systèmes de production en polyculture-élevage et les enjeux de couverture des sols.

Soutenir l'élevage durable et la gestion des prairies

Cette orientation regroupe les enjeux d'arrêt de la décapitalisation du cheptel néo-aquitain, d'usage de l'herbe, de massification des diagnostics et de compléments de revenus pour la filière élevage.

Décarboner les bâtiments, les engins et machines agricoles

Les enjeux portés par cet axe sont ceux de la construction des bâtiments agricoles et de leur isolation, ainsi que l'utilisation de matériels et engins agricoles performants énergétiquement.

Préserver la biodiversité et encourager le développement des haies

Cet axe regroupe les problématiques de diminution de l'utilisation de molécules phytopharmaceutiques, la question des démarches de qualité et les leviers de développement des haies en Nouvelle-Aquitaine.

Encourager une alimentation durable, locale et de qualité

Ces enjeux sont regroupés autour d'actions de coordination et de formation des acteurs de la restauration collective, ainsi que la place des productions locales et des légumineuses dans les menus.

Relever le défi du renouvellement des générations et maintenir des moyens de production

Les orientations précédentes sont complétées par un volet transversal regroupant les enjeux suivants :

- la formation des professionnels et futurs professionnels agricoles ;
- l'accompagnement des exploitations agricoles ;
- l'adaptation des pratiques face aux nouveaux défis : disponibilité en eau, nouveaux ravageurs, maladies émergentes…





Quelques illustrations de ce qui se fait déjà en Nouvelle-Aquitaine

Feuille de route Protéi-NA

Protéi-NA est la concrétisation d'un travail collectif démarré en 2018 de complémentarité entre filières animales et végétales. Porté par la Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine, la DRAAF, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ensemble des partenaires, des instituts et des organismes amont et aval, il est un exemple de collaboration entre acteurs d'une filière afin d'améliorer la résilience des exploitations face au changement climatique, et d'atténuation de ses effets.

Ce plan régional a pour objectif de réduire notre dépendance aux importations de soja, améliorer l'autonomie fourragère et protéique d'un maximum d'exploitations d'élevage de notre région et développer les légumineuses à destination de l'alimentation humaine.

Il s'articule autour de plusieurs axes :

- le suivi des actions de R&D (recherche fondamentale) ;
- la production de références techniques et économiques ;
- la structuration de filières ;
- l'appui aux investissements nécessaires à la culture, la transformation et le stockage de plantes riches en protéines ;
- l'accompagnement des éleveurs dans le changement de pratiques ;
- des actions de communication et de formation sur les protéines végétales.

La feuille de route est actuellement en cours d'actualisation pour la période 2025-2030. Un guide des projets d'autonomie protéique de Nouvelle-Aquitaine a été réalisé dans le cadre de Protéi-NA afin de faciliter la diffusion de la connaissance entre pairs, disponible ici : https://www.calameo.com/read/006009271241 93f58a3d2?page=1

Les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Instaurés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) sont des collectifs d'agriculteurs et le cas échéant d'autres partenaires, qui s'engagent dans un projet durable de modification ou de consolidation de leurs pratiques agricoles, visant à la fois la performance économique, environnementale et sociale.

Réussir la transition agro-climatique dans les Pyrénées-Atlantiques

L'association Agro Réseau 64 regroupe 104 agriculteurs en 2025, sur le département des Pyrénées-Atlantiques. Le projet porte sur la transition agro-climatique et la nécessaire adaptation aux changements climatiques, avec pour fil rouge la résilience des exploitations. Elle est animée par la chambre départementale d'agriculture des Pyrénées Atlantiques. Le collectif important de professionnels engagés fluctue d'une année sur l'autre, regroupant entre 100 et 130 adhérents annuels.

Les adhérents d'Agro Réseau 64 ont précédemment mis en œuvre pendant 6 ans un projet de GIEE centré principalement sur le sol et la transition vers l'agroécologie (2015-2021). Les changements actuels et ceux à venir, notamment en termes de climat, poussent dorénavant le groupe à repenser leurs systèmes culturaux. L'objectif du projet actuel, sur la période 2022-2028, est donc de mettre en œuvre les changements nécessaires à la transition agro-climatique pour aboutir à des systèmes d'exploitation résilients.

Les principaux axes de travail sont les suivants :

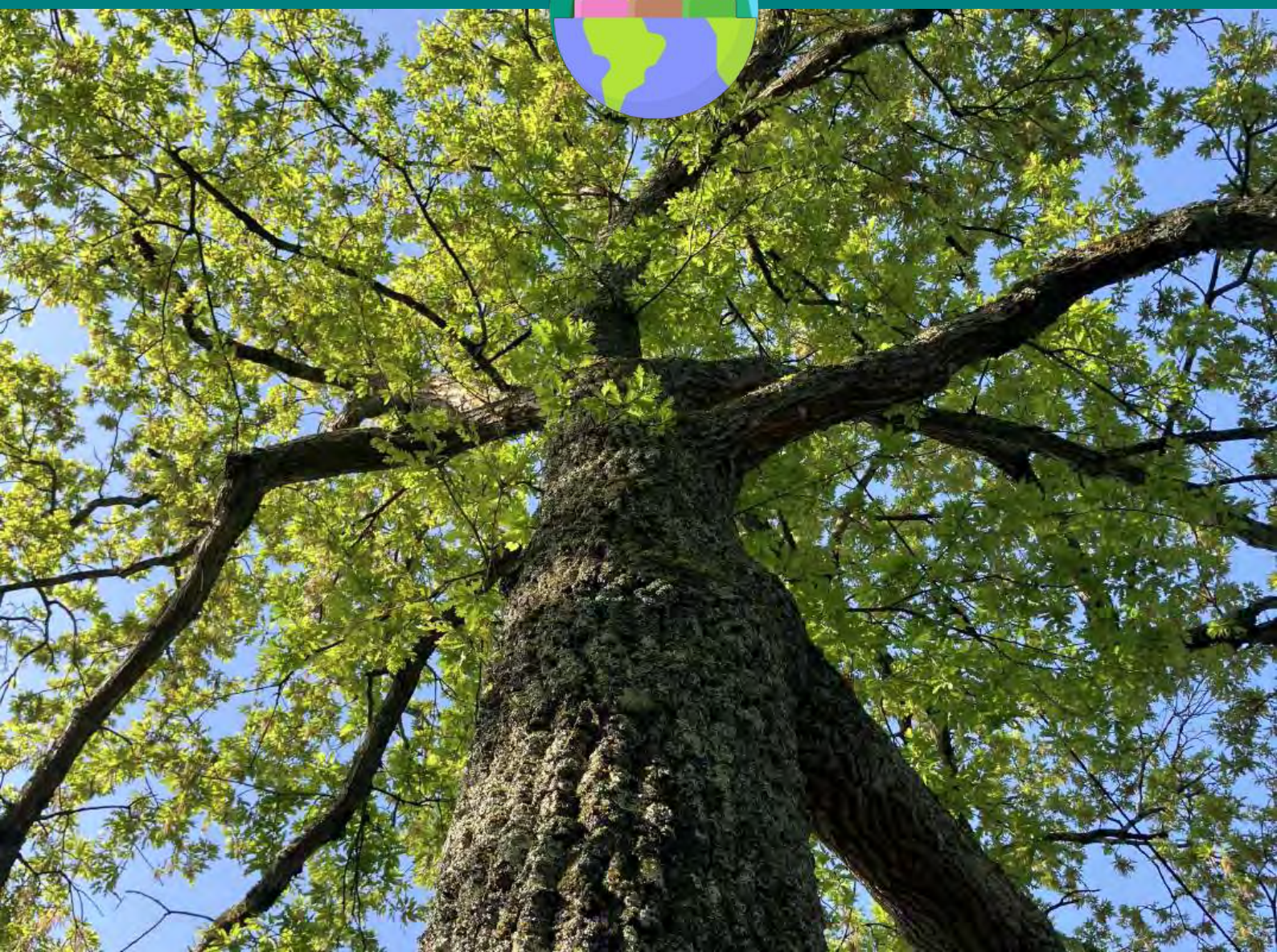
- Adapter le système de culture au réchauffement climatique : adaptation des cultures et des itinéraires techniques, adaptation des rotations pour gagner en autonomie fourragère et protéique ;
- Actionner des leviers d'atténuation du changement climatique : favoriser le stockage du carbone, limiter le recours aux intrants (engrais, phytos), réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Favoriser la biodiversité naturelle pour réguler les bioagresseurs ;
- Préserver les ressources en eau, grâce à une meilleure gestion de l'eau et des sols ;
- Communiquer sur les pratiques mises en œuvre, auprès du grand public.

Les 4 « sous-groupes géographiques » composant ce GIEE, travaillent collégialement ces sujets (matinées techniques, bouts de champs et visites, formations…) et poursuivront leurs actions de partage de connaissances et de diffusion de leurs travaux. Des groupes de travail thématiques sont également en réflexion : par exemple, au sud de Pau, un groupe de travail a été mis en place le sujet de la valorisation des prairies (choix d'espèces et de variétés adaptées, techniques de pâturage tournant, fauche…). Le réseau agit en lien avec des organismes de formation à tous niveaux : lycées agricoles proches, Bordeaux Sciences Agro, MFR de Mont.

6. Agir pour une seule santé

7. Accompagner l'évolution des compétences et des métiers liés à la transition écologique

8. Les conditions de réussite, la transition juste

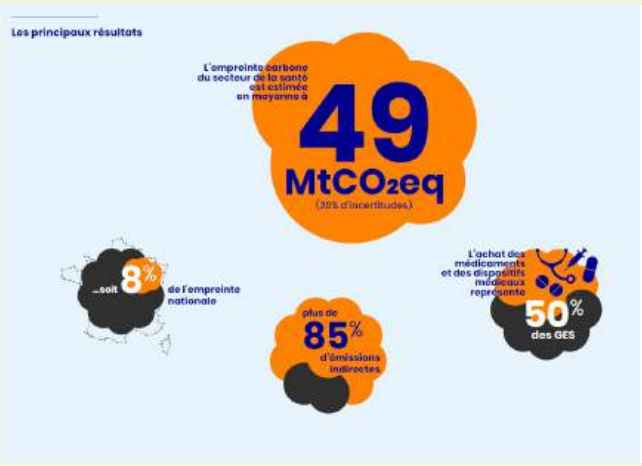


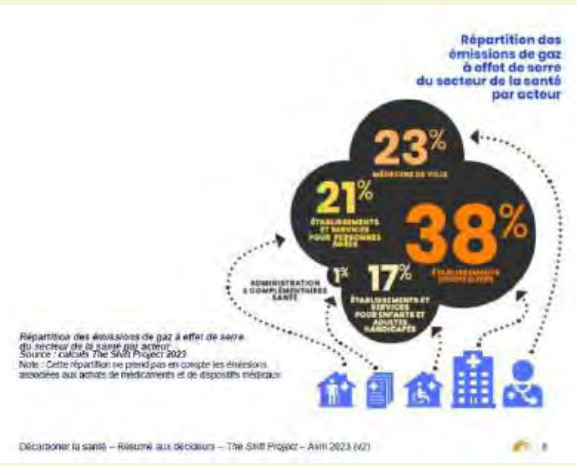
6. Agir pour une seule santé

Plusieurs leviers sont mobilisés en région pour agir en matière de santé, en matière de décarbonation, d'adaptation et d'atténuation.

Décarboner le secteur de la santé

Les activités de santé sont responsables de 6,6 à 10 % de l'empreinte carbone nationale, soit plus de 49 millions de tonnes de CO_2e.
Pour y répondre, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a adopté en octobre 2024 sa feuille de route régionale, Transformation Écologique du Système de Santé (TESS), articulée autour de trois priorités :
- décarboner les établissements sanitaires et médico-sociaux ;
- déployer un référentiel environnemental pour l'hébergement et la restauration ;
- promouvoir la juste prescription des produits de santé.





Données du Shift Project (2023)

Décarbonation des établissements

Pour accompagner les établissements dans la réalisation de leur bilan réglementaire des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), l'ARS Nouvelle Aquitaine a signé en octobre 2024 un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de trois ans avec le GCS Achats, permettant de lancer un marché public, attribué à un groupement piloté par CV Développement. Quarante-cinq établissements sanitaires majeurs ont ainsi bénéficié d'un accompagnement régional structuré, s'appuyant sur une méthodologie commune et une plateforme numérique dédiée, facilitant l'actualisation des données et le suivi des actions de réduction, soit l'équivalent de 60% des entités juridiques assujetties.
En 2023, ces établissements ont émis 883 422 tonnes de CO_2e, soit environ 135 kg de CO_2e par journée d'hospitalisation. Le dispositif sera élargi à de nouveaux établissements dans les prochains mois.

Produits de santé

Les produits de santé sont la principale source de gaz à effets de serre dans le domaine de la santé. Un groupe de travail régional « transformation écologique du système de santé et produits de santé » a constitué quatre sous-groupes, chargés de produire d'ici fin 2025 des recommandations et outils pratiques sur :

- les pansements et l'antisepsie ;
- l'éco-prescription ;
- les dispositifs médicaux et gaz anesthésiants,
- le circuit des médicaments et dispositifs médicaux.

Les premières données sur la consommation et le volume de prescriptions seront bientôt disponibles afin d'objectiver la diminution des usages. Une journée régionale organisée le 18 novembre par l'OMEDIT (Observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique Nouvelle-Aquitaine) fera le point sur l'avancée de ces travaux.

Hébergement et restauration

L'ARS déploie le référentiel environnemental AFNOR SPEC 2211, dont la création a été co-financée avec l'ADEME, ainsi que son guide d'accompagnement, afin d'aider les établissements sanitaires et médico-sociaux à adopter des pratiques plus durables en matière d'hébergement et de restauration. Les établissements volontaires pourront, sur la base du référentiel de certification qui en découle, être labellisés AFNOR Environnement.



Soutien et valorisation des initiatives

Pour accompagner la transformation écologique auprès d'un plus large éventail d'acteurs, l'ARS finance depuis le premier semestre 2025 et pour trois ans, une mission d'appui portée par l'association Agir Durablement en Santé Nouvelle-Aquitaine (ADSNA), par ailleurs soutenue par la Région.

Elle soutient également des outils destinés à faciliter cette transition et à valoriser les initiatives des établissements, présentés lors de sa journée régionale du 12 juin dernier à l'IMS Xavier Arnozan : CAP Hôpital durable, label « bloc écoresponsable », etc.

Depuis 2022, l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine finance, à partir de son enveloppe régionale, un complément écologique, afin de récompenser les projets immobiliers du champ de l'autonomie qui intègrent un volet environnemental dans leurs opérations.

Le complément écologique est attribué par un jury composé d'experts qualifiés internes et externes à l'ARS Nouvelle-Aquitaine, après examen de la grille annexe régionale et en fonction des capacités financières de l'ARS. Au total, ce sont 29 opérations qui ont été aidées (15 constructions neuves, 14 extensions/restructurations) pour un montant total de 13 086 333 €.



S'adapter et atténuer les impacts du changement climatique sur la santé

Réduire et mieux cibler le choix du bon antibiotique : Damoclès Diagnostics

Problématique : les antibiotiques ont permis de faire considérablement reculer la mortalité associée aux maladies infectieuses au XXème siècle, de l'ordre de 15-20 % et cette efficacité a incité à les utiliser massivement en santé humaine et animale. Malheureusement, la mauvaise utilisation des antibiotiques (temps de traitement inadapté, mauvaise indication, utilisation comme promoteur de croissance) a entraîné l'apparition de bactéries résistantes à ces médicaments. Pour préserver le plus longtemps possible l'efficacité des antibiotiques disponibles, et ce à l'échelle mondiale, il faut appréhender la problématique de l'antibiorésistance selon une approche *One Health* et notamment réduire leur consommation globale afin de limiter la pression de sélection sur les bactéries commensales. Les plans de rationalisation des prescriptions et les campagnes de sensibilisation destinées au grand public ont fait baisser la consommation au début du XXIème siècle ("*Les antibiotiques, c'est pas automatique*"), mais elle est aujourd'hui repartie à la hausse. La France reste parmi les premiers utilisateurs mondiaux *(source : INSERM, Résistance aux antibiotiques, un phénomène massif et préoccupant, 18 juillet 2024).*
Objectif de l'action : créer un instrument de diagnostic automatisé qui permette de tester plus rapidement la sensibilité des bactéries aux antibiotiques, afin de proposer des traitements plus adaptés et mieux ciblés.
Localisation : Limoges (87)
Temporalité : 2024-2026
Budget : 165 000 €
Partenaires : la Région Nouvelle-Aquitaine (aide à la R&D), l'incubateur AVRUL à Limoges, le programme Deep Tech de Bpifrance, l'Université de Limoges.
Résultats (changements induits) : un diagnostic plus rapide et plus précis du phénotype de résistance de la bactérie présente dans l'échantillon biologique, pour permettre des choix des traitements plus adaptés et plus ciblés et donc contribuer à l'effort mondial de lutte contre l'antibiorésistance.
Perspectives :

1. la proposition d'un outil à usage vétérinaire puis à usage humain ;
2. une prise en charge améliorée des patients en cas de sepsis (réponse immunitaire extrême à la suite d'une infection) par une antibiothérapie plus précoce et plus adaptée ;
3. la constitution locale d'un outil industriel contribuant fortement à la souveraineté sanitaire de la France et de l'Europe en matière de maladies infectieuses émergentes.

Chiffres clés :

- Plus de la moitié des antibiotiques produits dans le monde sont destinés aux animaux (source : Organisation mondiale de la santé).
- 800 000 personnes par an sont infectées en Europe par des bactéries résistantes aux antibiotiques, 36 500 en sont décédées en 2020 (source : INSERM).

Quels liens de causalité entre facteurs environnementaux et malformations congénitales ? Le registre Atena

Problématique : les anomalies congénitales apparaissent dès la vie fœtale. Estimées à 3% des naissances, elles regroupent un ensemble de troubles variés. L'origine de ces malformations est diverse : anomalies génétiques, facteurs héréditaires, maladies infectieuses maternelles, exposition à des médicaments et à des drogues, à certains produits chimiques dans l'environnement et à des radiations à forte dose. En France, leur surveillance n'est pas exhaustive, elle repose essentiellement sur des registres qui assurent le recueil et l'enregistrement de cas.
Objectif de l'action : le CHU de Bordeaux a été retenu par Santé publique France pour porter la création d'un registre, nommé Atena, qui enregistre l'ensemble des cas d'anomalies congénitales sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine. La particularité de ce registre est d'intégrer, pour la première fois, des données environnementales permettant d'identifier d'éventuels liens de causalité entre facteurs environnementaux et malformations congénitales.
La collecte de ces données permet la mise en place de projets de recherche prioritaires : recherche sur les facteurs étiologiques environnementaux, évaluation des politiques de prévention des anomalies congénitales, recherche de déterminants génétiques. L'identification des facteurs de risques permettra également la mise en œuvre d'actions préventives, l'analyse des parcours de santé et l'amélioration de l'accès aux soins.
Localisation : Nouvelle-Aquitaine
Temporalité : création du registre dès 2022
Budget : 2 070 313 € (aide Région : 207 967 €)
Partenaires : Santé Publique France, INSERM, ARS Nouvelle-Aquitaine
Chiffres clés : 55 000 naissances en Nouvelle-Aquitaine/an
Perspectives : Cette expertise pourra à terme être partagée avec les autres registres mais aussi pour d'autres pathologies.
1ers résultats attendus d'ici fin 2025.

Mobiliser les chercheurs néo-aquitains sur les maladies infectieuses émergentes

Problématique : des enjeux complexes comme l'urgence climatique, ou les crises sanitaires mondialisées, nécessitent d'imaginer de nouveaux designs de réponses en termes de politiques publiques.
Dispositif : la Région invite les scientifiques et les acteurs économiques à construire collectivement des Programmes Scientifiques de Grande Ambition Régionale (PSGAR). Initié fin 2022, l'objectif de ce dispositif est de faire émerger et d'accompagner des programmes de recherche d'excellence structurants, pluridisciplinaires, interdisciplinaires et multisites, positionnés sur des thèmes clefs pour la Nouvelle-Aquitaine, comme la santé. La question des maladies infectieuses émergentes, au cœur de l'approche « Une seule santé », fait notamment l'objet d'un chantier spécifique des chercheurs néo-aquitains.
Description : le PSGAR MIE (maladies infectieuses émergentes) traite des maladies infectieuses, des risques sanitaires liés aux fragilités du territoire et vise à anticiper des expositions majeures et à apporter des solutions, ce avec la démarche globale « Une seule santé ». La communauté scientifique régionale engage une réflexion prospective sur l'apparition ou la réapparition de menaces sanitaires centrées sur les maladies infectieuses émergentes. Il est structuré en deux axes stratégiques et complémentaires :

- **le projet de recherche EMERG -** Exposome microbien et risque sanitaire : intérêt d'une gestion « Une seule santé » des enjeux liés aux grippes zoonotiques. Porté par l'Université de Bordeaux, il se concentre sur la compréhension des conditions d'émergence et de déploiement des maladies infectieuses émergentes, en prenant en compte les spécificités territoriales (trajets migratoires, littoral important, frontières) et plus larges (changement climatique, perte de biodiversité, mutation biologique). Le programme vise à capitaliser sur l'expérience des virus influenza aviaires et porcins en Nouvelle-Aquitaine, pour préparer les émergences de demain et étendre le modèle d'étude à d'autres viroses.
- **C3AMR -** Cartographier, comprendre et combattre la résistance aux antimicrobiens en Nouvelle-Aquitaine. Porté par l'INSERM, il vise à enrichir les connaissances sur le sujet de la résistance antimicrobienne, par la mise en synergie de plusieurs équipes de recherche, avec des partenaires socio-économiques pour un programme de recherche intégré. Le programme court sur la période 2023 – 2028. Acteurs impliqués : universités, centres de recherche/développement, laboratoires médicaux et vétérinaires, entreprises du secteur de la santé.

Budget global 4,4 M€ dont soutien régional : 3,17 M€ au titre des PSGAR
Témoignage de chercheuse à l'INSERM Bordeaux : *« Le PSGAR a permis de regrouper des équipes de recherche et des entreprises innovantes dans un même élan collectif, à même de produire des avancées opérationnelles plus rapidement, vu l'urgence sanitaire face aux maladies émergentes qui se multiplient ».*

Réduire les zoonoses. Une usine de fabrication de vaccins contre des maladies émergentes : Ceva Santé Animale

Problématique : Fortement exposé à la grippe aviaire (nombreux élevages, passage des oiseaux migrateurs qui augmentent la diversité des souches), notre territoire est de fait également exposé à un risque accru de transmission à l'humain. La vaccination des canards et des poules est, dans ce contexte, un moyen de limiter la propagation chez les animaux, et donc le risque de passage à l'humain. Mais la pandémie de COVID-19 a permis d'illustrer la difficulté de disposer rapidement et en masse de vaccins adaptés en cas d'émergence d'un nouveau virus.
Objectif de l'action : aménager un site de fabrication leader mondial de la vaccination aviaire, et donc disposer d'un outil stratégique pour le contrôle des épidémies. CEVA, dont le siège est installé en Nouvelle-Aquitaine à Libourne (33), est le cinquième acteur mondial de la santé animale et compte plus de 7 000 salariés dans le monde. C'est également le premier acteur mondial de la vaccination contre les grippes animales (volailles, porcs, ruminants). L'entreprise souhaite relocaliser en France, notamment à Libourne, l'ensemble des étapes de production de vaccin à ARN contre l'influenza. La technologie des vaccins à ARN permet une réponse rapide aux maladies émergentes car elle est adaptable à différents pathogènes en changeant simplement l'ARN utilisé.
Localisation : Libourne (33)
Temporalité : 2024-2027
Budget : 38 millions d'euros
Partenaires : la Région Nouvelle-Aquitaine a soutenu le développement de CEVA
Chiffres clés : 46 emplois créés à Libourne
Résultats (changements induits) : permettre à la France de répondre aux enjeux de futures pandémies animales ou humaines, en disposant d'un outil industriel stratégique adapté sur son territoire .
Perspectives : forte diminution de l'abattage préventif des animaux d'élevage, diminution des risques de transmission à l'homme, constitution locale d'un outil industriel contribuant fortement à la souveraineté sanitaire de la France et de l'Europe en matière de maladies infectieuses émergentes.

7. Accompagner l'évolution des compétences et des métiers liés à la transition écologique

Permettre l'adéquation entre le marché de l'emploi et les formations, la conjoncture économique, et les trajectoires de transition écologique requiert une connaissance fine et régulièrement mise à jour des évolutions des métiers.

Pour caractériser cette situation, une étude du CARIF-OREF sur l'impact de la transition écologique sur l'emploi, les métiers, les compétences et les besoins en formation a été lancée. Il s'agit d'analyser la compatibilité entre les objectifs de transformation de l'industrie, inhérents à la transition écologique, ainsi que les perspectives liées à l'emploi, la formation et les compétences des différentes filières, en prenant en compte leurs contraintes. L'articulation avec les spécificités locales est prise en compte via les priorités formulées par les comités départementaux locaux pour l'emploi (CDPE) mis en place dans le cadre de la loi pour le plein emploi de décembre 2023, à l'instar de ce qu'a décidé le CDPE de la Vienne, au travers de l'action « accompagner les entreprises et les salariés pour faire face aux transitions écologiques et sociétales. »

Un groupe de travail dédié, sous la triple bannière de la COP territoriale, du comité régional pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles (CREFOP) et de NéoTerra, a été mis en place, en vue d'identifier les actions concrètes et différenciées à mettre en place, en fonction des filières et des territoires selon les axes suivants :

- accompagner l'évolution des métiers et compétences liées à la transition écologique ;
- accompagner de manière spécifique le tissu des TPE/PME dans leur transition écologique ;
- faire monter en compétence les professionnels sur ces questions (organismes de formation, acteurs économiques, institutionnels, partenaires sociaux…), pour accompagner de manière adaptée les différents publics ;
- inscrire la transition écologique au cœur des enjeux de dialogue social dans les entreprises ;
- mettre en visibilité les bénéfices apportés par la transition écologique.

Dans la suite des travaux conduits, ce sont 19 actions qui ont été identifiées par les différents acteurs : opérateurs de compétences (OPCO), observatoires, organisations patronales et syndicales. Ces actions ont été qualifiées en termes d'opérationnalisation, d'impact, de territorialisation et de calendrier de mise en œuvre.

6 actions seront traitées prioritairement :

- intégrer la transition écologique dans les certifications professionnelles et en assurer la reconnaissance ;
- outiller les CDPE et CLPE avec des outils très opérationnels et facilement mobilisables, en impliquant les territoires et les partenaires de l'écosystème local, les actions de renforcement de l'adéquation entre offres d'emploi et compétences disponibles devant être pensées au niveau local ;
- « bien » conseiller les différents acteurs sur les mutations des métiers vis-à-vis de la transition écologique, notamment formateurs, conseillers de France Travail ou des missions locales, opérateurs de placement, chargés d'accompagner les personnes en recherche d'emploi ;
- outiller la gouvernance dans les entreprises vis-à-vis des enjeux de RSE et ancrer ces problématiques au cœur du dialogue social de la structure ;
- poursuivre l'information autour d'événements sur l'emploi et la transition écologique, en direction des différents publics et également entre pairs (promotion des coopérations territoriales) ;
- mesurer l'impact apporté par les démarches déployées de transition écologique.

Le travail se poursuit dans la définition fine du cadre de chaque action : détailler les moyens à mettre en place, identifier les freins et les leviers d'action, définir la gouvernance et le pilotage.

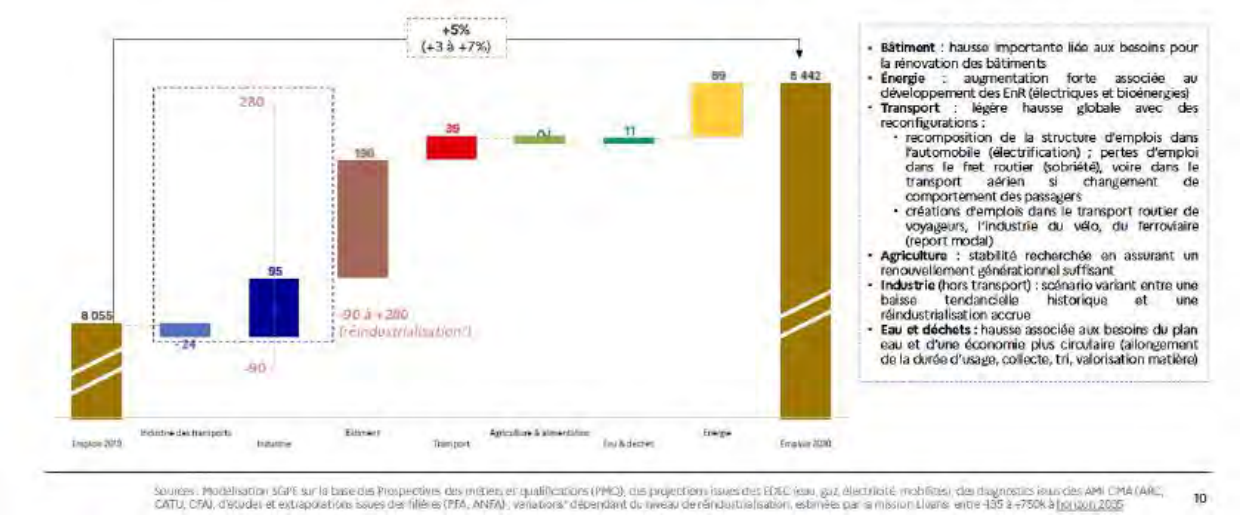
Le déploiement de la feuille de route détaillant ces éléments au niveau régional et local sera lancé en 2026, avec un enjeu d'appropriation par les filières et les territoires.

A retenir :

Une évolution attendue du marché de l'emploi, dans un contexte national marqué par une montée en puissance des enjeux liés à la transition écologique

Les enjeux relatifs à l'adaptation des compétences (au travers de la formation initiale et continue, de l'insertion, de la qualification, etc.), sont particulièrement prégnants afin d'anticiper la meilleure adéquation entre les besoins en recrutement des métiers à pourvoir et les viviers pour y répondre. La transition écologique induira :

- des évolutions dans les filières ;
- des évolutions dans les métiers ;
- des besoins d'évolution des compétences / certifications ;
- une prise en compte de ces enjeux dans la gouvernance des entreprises (management, pilotage, responsabilité sociale des entreprises…) ;
- une prise en compte de ces enjeux dans la gestion des ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- un besoin d'outiller de manière très opérationnelle les entreprises / acteurs de l'emploi / partenaires sociaux, au plus près des territoires, pour porter ces évolutions.



Au niveau national | La transition écologique va engendrer une transformation profonde de l'économie et bouleverser le paysage de l'emploi en France. A l'instar de la situation au niveau international, avec la création de 24 millions d'emplois liés à la transition écologique d'ici 2030 dans le monde (source : organisation internationale du travail, 2018), on estime, à date, que la transition écologique concernerait près de 8 millions d'emplois au niveau national dans le secteur privé, et pourrait créer plusieurs centaines de milliers d'emplois nets, dans les secteurs à enjeux.



90 % des recrutements à pourvoir dans les secteurs clés de la planification écologique seront des ouvriers et des employés (bâtiments, industrie, transports notamment). Des secteurs connaîtront, en outre, des reconfigurations profondes, avec un risque élevé de postes non pourvus à cause d'un renouvellement générationnel insuffisant.

En Nouvelle-Aquitaine | Les perspectives à l'horizon 2030 réalisées par France Stratégie (« Métiers 2030 »), font de la Nouvelle-Aquitaine une des régions les plus dynamiques pour l'emploi à cet horizon (création nette d'emplois : 5 %, contre 4 % au niveau national), avec un fort enjeu de recrutement.

8. Les conditions de réussite, la transition juste



La transition « juste » vise à répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la transition écologique, en veillant à garantir que les bénéfices et les coûts de cette transformation soient répartis de manière équitable entre tous les membres de la société.

L'objectif est de construire un modèle durable qui, non seulement, protège l'environnement, accompagne la décarbonation, mais assure également que personne ne soit laissé pour compte. Le renchérissement du coût de l'énergie amène d'ores et déjà près d'un quart des Français à se trouver dans une situation de vulnérabilité énergétique (dépense liée à l'énergie supérieure au double de la médiane des ménages français). Plus encore, cette vulnérabilité connaît une répartition inégale selon les territoires : les ménages des zones rurales sont ainsi plus majoritairement vulnérables énergétiquement (30 % pour la vulnérabilité énergétique liée aux mobilités contre 4 % en zone urbaine ; 28 % pour la vulnérabilité liée au logement contre 10 % en zone urbaine), et ce alors même que le taux de pauvreté de ces zones est inférieur au milieu urbain (source INSEE, 2015). La transition juste nécessite d'aller au-delà de la seule adaptation écologique de nos modèles : elle vise à construire une société plus respectueuse des écosystèmes et de l'humain, plus solidaire, ancrée dans les territoires par des pratiques en co-construction avec les usagers avec de nouvelles formes de coopération.

La transition écologique ne peut réussir sans l'implication active des citoyens. L'engagement citoyen est essentiel pour transformer les modes de vie et adopter des comportements plus durables. Plus largement, l'implication de toutes les parties prenantes (associations, collectivités, syndicats, entreprises…) à la prise de décision écologique est un facteur clé et essentiel, pour répondre aux effets et impacts du changement climatique et préparer un monde de demain plus durable.

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) constitue une réponse à cette exigence de justice, d'égalité, de territorialisation, de mise en mouvement collective. Cette réponse cherche à contribuer à l'émergence d'une solution durable aux problèmes d'accès à une alimentation de qualité et à des solutions de mobilité solidaires. Enfin, l'association des jeunes, dans une volonté de solidarité intergénérationnelle, est essentielle.

Chiffres clés :

- 13 % de nos concitoyens sont en situation de privation matérielle et sociale en Nouvelle-Aquitaine
- en 2024, 22 % des habitants de Nouvelle-Aquitaine sont en situation de précarité de mobilité, soit environ 1 habitant sur 5 et 36 % des habitants ont vécu au moins un renoncement à un déplacement essentiel (emploi, santé, sociabilité, loisirs) au cours des cinq dernières années. *Baromètre Wimoov*

Actions éducatives au développement durable et labellisation E3D

La labellisation E3D, « Ecole ou Établissement en Démarche de Développement Durable », est une reconnaissance pour les équipes éducatives et les élèves engagés dans le développement durable. Elle valorise le travail collectif au sein de l'école, de l'établissement ou d'un territoire éducatif, et le travail partenarial conduit avec les acteurs du territoire : services publics, élus, associations, acteurs privés. A l'échelle de la région académique Nouvelle Aquitaine, ce sont :

- 1374 établissements du premier et du second degré labellisés E3D ;
- 165 aires éducatives, marines ou terrestres ;
- a minima 213 autres projets identifiés ;
- plus de 13 087 élèves engagés dans des dispositifs et près de 600 personnels formés l'an dernier.

> Actions et dispositifs mis en œuvre à l'échelle de la Région académique Nouvelle-Aquitaine en matière de labellisation « Ecole ou Établissement en Démarche de Développement Durable »

Dans l'académie de Bordeaux

- 647 établissements labellisés ED3 et identifiés sur une carte interactive permettant d'identifier la répartition par département, ZAP.
  https://www.arcgis.com/apps/dashboards/d8c0844737674baf9aad0ab012f54f00
- 30 établissements engagés dans le dispositif "Plastique à la loupe ", projet de sciences participatives en collaboration avec la fondation Tara Océan.
- 40 aires éducatives.
- 30 établissements inscrits sur le projet " Dessins et presse et EDD" alliant EMI et EDD (travail sur la liberté d'expression et les ODD).
- Trois "journées climat" en collaboration avec ACCLIMETERRA (association sous l'égide de la Région, regroupant des chercheurs locaux).
- Une convention a été signée le 30 janvier 2025 dans le cadre de la labellisation E3D collective de territoire entre le lycée de Blanquefort (EPLEFPA de la Gironde), deux établissements de l'Education Nationale et la commune de Blanquefort. La démarche a été conçue de manière intégrée entre les différents cycles en impliquant, sur la commune de Blanquefort, écoles, collèges, lycées. Cette intégration inter-cycles permet notamment d'établir des continuités pédagogiques qui soutiennent la progression des élèves tout au long de leur scolarité, tout en révélant les cohérences entre les niveaux et les disciplines et en enrichissant les partenariats. L'implication des services municipaux de la ville de Blanquefort permet à la fois d'élargir le réseau aux écoles maternelles et primaires de la commune et de consolider les projets, grâce à l'appui logistique, technique et organisationnel de la commune (mise à disposition d'espaces, de matériels, organisation d'évènements à destination des enfants et des jeunes, formations/ financement d'intervenants, aide pour la mise en réseau entre les différents établissements sur le territoire, et avec les autres collectivités territoriales, etc.).

Dans l'académie de Limoges

- L'académie de Limoges compte aujourd'hui 194 écoles et établissements labellisés E3D, soit une augmentation de 32% en deux ans.
- Il est également à souligner le déploiement des Aires Educatives (AE) qui peuvent être marines ou terrestres. Elles sont au nombre de 30 (avec une coloration terrestre), réparties en écoles (25), collèges (4) ou lycée (1).
- Un partenariat fort avec la fondation Tara océans : chaque année une dizaine d'établissements scolaires participe à une action menée en partenariat avec la fondation Tara océans, « Plastique à la Loupe ». Les équipes impliquées dans cette action sont formées avec ladite fondation afin de pouvoir ensuite travailler avec leurs élèves à réaliser un état des lieux des pollutions plastiques dans leur environnement proche, notamment sur les berges de rivières. Il s'agit d'un projet de sciences participatives au sein duquel les élèves sont amenés à réaliser des prélèvements pour mesurer l'état des pollutions plastiques. Les échantillons prélevés sont analysés en lien avec la fondation Tara afin de contribuer à un état des lieux général de ces pollutions.

Dans l'académie de Poitiers

- On recense 533 établissements labellisés E3D (356 écoles, 116 collèges, 61 lycées et 9 territoires éducatifs. L'académie de Poitiers impulse également un certain nombre de dispositifs dans les écoles, collèges et lycées. Ils touchent autour de 200 classes par an depuis 3 ans.
- L'académie recense également 170 projets actifs et 95 aires labellisées.

> Des pratiques inspirantes portées par les établissements

Dans l'académie de Bordeaux

- L'association du lycée de La Réole « Renou avec la planète » : plantation d'arbres, création d'une micro forêt (avec l'INRAE), marche verte, réduction des déchets produits dans l'établissement. Deux lycéens ont créé un padlet et se rendent dans les écoles voisines pour former les plus jeunes.
  https://padlet.com/lgjeanrenou33/l-e3d-au-lyc-e-jean-renou-npj51gh3p1nvvzmq
- Le lycée René Cassin à Bayonne : l'association lycéenne " Faut que ça bouge" a remporté le prix de l'action éco déléguée l'an dernier.
- Le collège Olympe de Gouges à Cadaujac : organisation d'une journée Climathon (en lien avec Acclimaterra) sur le thème de l'alimentation et de la végétalisation, création d'une web radio à vocation ODD.
  https://audioblog.arteradio.com/blog/195092/radi-olympe
- Deux élus CAVLC éco délégués portent la finalisation du guide des éco-délégués de l'académie de Bordeaux qui permet d'outiller les élus en établissement pour des actions ciblées : journées à thème, boîtes à idées vertes, ateliers. La valorisation des actions EDD portées par les éco délégués figure sur le compte Instagram du CAVL.
- Le lycée agricole de Blanquefort (EPLEFPA de la Gironde) est engagé depuis plusieurs années dans des projets dédiés à l'éducation au développement durable et à la transition écologique, notamment à travers le Programme National EPA (Enseigner à Produire Autrement). Le lycée est Labellisé E3D depuis Juin 2024. L'établissement engage notamment ses classes et un groupe d'éco-responsables volontaires, sur différents projets concrets : nettoyage de

la forêt de Blanquefort, création d'une classe hors les murs à l'extérieur, création d'une mare en lien avec la restauration de la diversité, l'installation de nombreux nichoirs et hôtels à insectes, écopaturage, création d'une clôture pour les moutons, etc. Les actions de l'EPLEFPA dans le domaine de « enseigner à produire autrement » sont présentées dans la gazette EPA2 de l'établissement : https://formagri33.com/chouette-gazette-n15/

- Les éco-reponsables du lycée professionnel agricole de Mugron (40) et les étudiants de BTSA DATR s'associent à des structures locales afin de transformer une ancienne cave viticole en café associatif : le bar des copains.

Dans l'académie de Limoges

- Le collège Jean Renier à Isle : outre des actions assez classiques (tri des déchets, jardin-potager, composteur…), des projets menés en matière de recyclage ou de rénovation d'objets du quotidien en vue de leur donner une seconde vie (réutilisation de papiers pour produire des cahiers, atelier de réparation reconditionnement de vélos, atelier « bricolage » à partir de matériaux usagers).
- Depuis 2 ans et en lien avec la DAVLC a été mise place une mini-COP pour les élèves des CVL (66 élèves de 16 lycées concernés l'année dernière). Il s'agit de les mettre en situation de négociation sur le climat au titre de représentants d'États, d'ONG, d'entreprises… L'idée est de saisir les enjeux des négociations sur le climat, de pouvoir s'inscrire dans des débats. Ils sont accompagnés dans la démarche par plusieurs professeurs (chargés de mission EDD + quelques professeurs assurant l'EMC en lycée). Cela constitue un vrai temps de formation pour les élèves.
- Les éco responsables de l'EPLEFPA de Saint Yrieix (87) la Perche ont conçu et installé des panneaux sur le sentier de randonnées jouxtant l'exploitation de l'établissement pour sensibiliser les visiteurs à la biodiversité.

Dans l'académie de Poitiers

- Les étudiants de BTSA DATR de l'EPLE de Kyoto (86) portent le projet Exp'OSE (projet d'Education à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire), qui prend la forme d'un concours d'éloquence abordant les thèmes de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable.
- Trois exemples d'actions remarquables, labellisés en niveau E3D expert.







Les associations dans le champ de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable
De nombreuses associations de tous horizons investissent le champ de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable : certaines en font leur métier, d'autres en font dans leur métier. En Nouvelle-Aquitaine, elles sont des partenaires privilégiés de l'éducation nationale et des collectivités territoriales, participent activement au débat public et à l'information des citoyens, et sont régulièrement sollicitées par les pouvoirs publics en tant qu'expert. Elles sont d'ailleurs des maîtres d'œuvre inventifs dans la conception d'outils pédagogiques et l'organisation d'évènementiels. Constituées en réseau régional, leur dynamique est animée par le GRAINE Nouvelle-Aquitaine.

Les politiques d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations et d'amélioration des conditions de travail, socles du développement durable des territoires

Les discriminations fracturent nos sociétés. En privant celles et ceux qui les subissent de bénéficier des droits garantis par la République, les discriminations nourrissent les inégalités de tous ordres. Si elles ne sont pas les seules causes d'inégalités, elles en constituent la manifestation la plus violente, collectivement inacceptables et répréhensibles par la loi.

Les femmes, et en particulier les plus précaires, sont plus exposées aux crises environnementales (catastrophes naturelles, accès à l'eau, précarité énergétique…). Elles constituent la majorité des populations vulnérables au niveau mondial mais également dans nos territoires. Par ailleurs, elles jouent souvent un rôle clé dans la gestion locale des ressources, l'adoption de modes de vie durables ainsi que dans le soin au sein des familles – une responsabilité encore largement inégalement partagée avec les hommes. Pourtant, elles sont sous-représentées dans la gouvernance climatique et environnementale. Les normes et stéréotypes sexistes limitent leur participation dans les secteurs stratégiques de la transition : sciences, techniques, numérique et innovation verte.

En matière de discriminations de genre, le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes pointe le rôle de l'école dans la reproduction des stéréotypes de sexe, au point que 74% des femmes n'ont jamais envisagé de carrière dans les domaines scientifiques ou techniques. En France, les inégalités entre les femmes et les hommes demeurent structurelles, malgré des décennies de politiques publiques et d'engagements institutionnels. Les femmes perçoivent en moyenne 24 % de revenu en moins que les hommes et représentent près de 80 % des emplois à temps partiel.

En Nouvelle-Aquitaine, ces disparités restent marquées :

- les femmes gagnent en moyenne 24 506 € par an, contre 28 323 € pour les hommes, soit un écart de 15 %, qui atteint 17 % chez les cadres ;
- près de 27 % des femmes salariées travaillent à temps partiel (contre 8 % des hommes) et 17 % d'entre elles exercent moins de 15 heures par semaine ;
- malgré une augmentation régulière du nombre de femmes dirigeantes d'entreprise, seules 3 entreprises sur 10 (hors entreprises individuelles sous statut micro-entreprises) sont créées par des femmes en Nouvelle-Aquitaine ;
- dans les zones rurales, le taux d'emploi féminin plafonne à 67 %, contre 71 % pour les hommes, du fait du manque de transports collectifs, de services de garde et d'accès à la formation.

Ces déséquilibres fragilisent l'autonomie économique des femmes, limitent leur participation aux instances décisionnelles locales et freinent le développement local : perte de potentiel économique, affaiblissement de la vitalité associative et entrepreneuriale, renforcement des vulnérabilités sociales et frein à la transition écologique et numérique.

La Région de Nouvelle-Aquitaine a fait de l'égalité femmes-hommes un pilier de sa stratégie de développement durable et solidaire. Adopté en 2018, le plan « Réaliser l'égalité 2018-2025 » fixe un cadre transversal à l'action régionale. Il soutient, via le règlement d'intervention « Lutte contre les discriminations – Égalité – Solidarité », plus d'une centaine de projets par an favorisant l'égalité professionnelle, la lutte contre les violences sexistes et le renforcement du pouvoir d'agir des femmes dans la vie locale. Ainsi, le Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes (PAREF), cofinancé avec l'État et la Banque des Territoires, vise à porter à 45 % la part des femmes créatrices d'entreprises, y compris dans les coopératives et associations. De même, la Région soutient les appels à projets de la CRESS Nouvelle-Aquitaine, tels que « Entreprendre au féminin », qui valorisent les initiatives économiques et sociales portées par des femmes, souvent implantées dans les territoires ruraux ou fragilisés.

Dans ce contexte, la transition écologique interroge l'égalité professionnelle et plus particulièrement la question des conditions de travail et de la santé au travail, autour de deux enjeux principaux.

> Tout d'abord, la transition écologique fait-elle peser des risques accrus en matière de santé et sécurité au travail, et d'accroissement des inégalités entre les femmes et les hommes, en matière d'accès à certains emplois, de revenus, d'accès à la formation et en matière de conditions de travail ?

L'analyse de la sinistralité dans le secteur privé révèle une augmentation forte des accidents du travail des femmes, alors que ceux des hommes diminuent[1]. Ces données contredisent les représentations communes sur la pénibilité au travail qui serait moindre pour les activités professionnelles à prédominances féminines. Sait-on que les taux d'accident du travail et de maladies professionnelles dans le secteur de l'aide à la personne sont aussi élevés que celui dans le secteur de la construction ?

Par ailleurs, du fait des métiers exercés (activité de service, de soin…), les femmes sont sur-représentées dans les maladies professionnelles, la souffrance psychique au travail, les inaptitudes, l'absentéisme dû aux contraintes du travail et non pas à la charge familiale, sans compter la surexposition aux violences sexistes et sexuelles.
Le travail n'a donc pas les mêmes effets sur la santé, selon que l'on soit une femme ou un homme, à cause des métiers, des parcours et de cumul des activités travail/ hors-travail différents, mais également à cause des spécificités biologiques selon les sexes, non prises en compte dans la conception des systèmes de travail.
Considérant les risques liés au changement climatique, il s'agit de prendre en compte le métabolisme différencié des hommes et des femmes au contact du chaud ou du froid, ou la question des femmes enceintes quand il s'agit de travailler avec de fortes chaleurs, ou encore les différences de capacités physiques quand il s'agit d'utiliser moins de machines pour travailler ou se déplacer.

> L'autre enjeu, à l'inverse, concerne la capacité à saisir les opportunités que présente la transition écologique pour concevoir des organisations du travail favorables à l'emploi et au travail de qualité, et favorables à la santé pour toutes et tous ?

Quatre axes d'analyse permettent de passer la transition écologique au prisme de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- le premier axe porte sur les conditions de travail : comment la transition écologique conduit-elle à limiter ou à augmenter l'exposition aux risques et à la pénibilité ? Il s'agirait de produire une analyse de l'impact du changement climatique et plus particulièrement de l'impact potentiellement différencié du changement climatique sur les hommes et les femmes dans leur travail ;
- le deuxième est celui de la division sexuée du travail : les femmes sont concentrées dans un nombre limité de secteurs d'activité. L'évolution et la transformation des métiers vont-ils être l'occasion d'ouvrir des secteurs jusque-là plutôt réservés aux hommes (information, construction)? Cette évolution va-t-elle conduire à développer ou supprimer des tâches, renforcer l'intensité ou la charge de travail dans les métiers à prédominance féminine ou masculine ? On pense au secteur social, avec le suivi hydrique des personnes en situation de vulnérabilité en cas de canicule, ou encore à l'hôtellerie, avec l'augmentation de la charge de travail liée de nouvelles tâches de gestion du linge, ou encore avec l'élimination du plastique dans la restauration collective, remplacé par des matériaux plus durables mais parfois plus lourds ?
- le troisième axe est celui des parcours, en lien avec la question de l'évolution des compétences : comment la transition écologique permettra-t-elle de dynamiser ou de rendre les parcours plus polyvalents et moins usants ? Permettra-t-elle vraiment de nouvelles opportunités dans les métiers de la transition écologique verts ou verdissants si les conditions de travail sont favorables ? Les activités du care et du soin seront-elles valorisées ?
- le quatrième axe est celui du temps : comment la crise climatique transformera-t-elle les régimes horaires, de télétravail, et à quelles conditions ? Comment fera-t-elle évoluer la porosité entre travail et hors-travail ainsi que l'équilibre des temps de vie ?

Il sera indispensable, pour faire prospérer les réflexions sur ces questions, de s'appuyer sur le dialogue social à tous les niveaux (interprofessionnel, par branche mais aussi au sein de chaque entreprise) et de manière générale sur le dialogue avec la société civile. Le prochain plan régional santé au travail 2026-2029, dont la préparation, la rédaction et le suivi associent toutes les parties prenantes, seront l'occasion de traiter de ces différentes questions en sensibilisant les acteurs, tout en valorisant les expérimentations intéressantes, dans une logique de capitalisation et de diffusion.

1 Etude Anact 2012-2019

Lutter contre la précarité énergétique

En Nouvelle-Aquitaine, en 2022, le nombre de ménages en situation de vulnérabilité énergétique –c'est-à-dire consacrant une part importante de leurs revenus à ces dépenses – s'élève à 563 000, soit environ 21 % des ménages contre 17,4 % en France métropolitaine. Un faible niveau de revenus constitue le premier facteur de risque pour faire face à ces dépenses. Un logement très grand, ancien ou chauffé au fioul peut aussi générer de fortes dépenses énergétiques. D'ailleurs, la Nouvelle-Aquitaine est la seule région où la surface moyenne des logements dépasse 100 m² (source Insee). La rénovation de l'habitat permet de prévenir les risques pour la santé et la sécurité, résorber les fractures sociales et territoriales et lutter contre la précarité énergétique.

Les collectivités locales en partenariat étroit avec l'État et l'Anah mettent en place des actions, aussi bien incitatives que coercitives, pour aider les ménages à se loger de manière décente, dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), France Rénov'. Ce SPRH est animé à l'échelle de la région par l'État en partenariat avec la Région.

En Nouvelle-Aquitaine, depuis janvier 2025, chaque ménage peut trouver au sein de sa collectivité un conseiller France Rénov' pour l'accompagner dans son projet de rénovation de l'habitat. Ainsi, 61 pactes territoriaux (France Rénov') ont été signés entre les collectivités, l'État et l'Anah. L'accompagnement proposé peut être à la fois technique, social et financier.
Les aides à la rénovation énergétique se porte vers des rénovations d'ampleur, grâce au dispositif MaPrimeRénov', soit avec un gain énergétique important, et sont sécurisées par l'intervention de tiers de confiance.

Ce dispositif revalorisé en 2025 et en faveur de rénovations plus ambitieuses que les années précédentes, a un très vif succès. Bien que le stock de dossiers reste encore très important, ce sont déjà plus de 6 700 ménages qui ont été aidés financièrement pour un montant de plus de 185 M€ d'aides de l'Anah, en très nette augmentation (X1,5) par rapport à l'année dernière à la même période (situation au 1er octobre).

Lutter contre la précarité alimentaire



13 % de nos concitoyens sont en situation de privation matérielle et sociale en France. L'aide alimentaire a pour objet de fournir des denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique et sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement. Au-delà des crédits du Fonds Social Européen (permettant l'achat de denrées) les associations peuvent bénéficier d'un double soutien de la part de l'Etat et de la Région visant, d'une part, à augmenter l'offre de produits frais (en particulier fruits et légumes) et, d'autre part, à favoriser l'éclosion d'écosystèmes de production et de distribution, permettant le rapprochement entre les agriculteurs et les bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Des exemples concrets portés par les acteurs de l'économie sociale et solidaire, qui proposent des modèles économiques solidaires, respectueux de l'environnement et ancrés dans les territoires. Ces acteurs testent également des innovations sociales en expérimentant de nouvelles solutions sur un double enjeu : favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous et renforcer le pouvoir d'agir et l'insertion des personnes en situation de précarité.

- Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous, en expérimentant de nouvelles solutions d'approvisionnement de produit locaux et de qualité, en travaillant aussi sur le chaînon de la distribution en coopération par les acteurs du territoire : structuration de réseaux d'approvisionnements, création de pôles alimentaires solidaires, épiceries itinérantes rurales, transformation anti-gaspi, accueil des publics précaires sur des lieux proposant une tarification solidaire…
  - Papiole (Vienne), entreprise à but d'emploi (EBE), participe à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Au-delà de ses activités, portant notamment sur la recyclerie de jouets, le maraîchage, elle gère, pour le compte de l'association Capée, l'approvisionnement (commercialisation, stockage, distribution) de denrées alimentaires achetées par les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire, en complément des dons issus de la Banque Alimentaire.
  - L'Eveil (Vienne), association qui gère notamment un restaurant, une épicerie solidaire et une activité de maraîchage biologique, qui permettent l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, tout en contribuant à rendre accessible une alimentation saine et durable. Bien manger peut soutenir l'insertion professionnelle.

- Approvisionnement solidaire (Charente-Maritime). La communauté d'agglomération Royan Atlantique, la chambre d'agriculture, la chambre des métiers et de l'artisanat et l'État, soutiennent un accès facilité aux produits locaux par une meilleure coordination locale et des actions de formation/sensibilisation : 11 producteurs engagés, 3.7 tonnes de produits.



- Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous, en développant des tarifs accessibles : sécurité sociale de l'alimentation,groupement d'achat dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, coopératives de consommateurs, épiceries solidaires,…
  - La Gemme-CREPAQ (Gironde), expérimentation « Parcoursoupe » : 1 étudiant sur 8 saute fréquemment un repas. L'expérimentation consiste en l'utilisation d'une monnaie locale complémentaire, pour l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation, à destination d'étudiants volontaires sur les campus bordelais. 150 étudiants de l'université de Bordeaux ont ainsi été dotés après cotisation minimale de 10 euros d'un montant mensuel équivalent à 100€ en « gemme », à dépenser auprès de points de vente conventionnés pour l'achat d'aliments sains, de qualité et rémunérateur pour les agriculteurs. En liant monnaie locale et circuits courts alimentaires, les étudiants et les entreprises participent à un modèle vertueux. Le projet sera poursuivi en 2025-2026 et devrait permettre d'amplifier les effets positifs du recours à une alimentation saine et de proximité.
  - Otsokop (Pyrénées-Atlantiques) & Supercoop (Gironde), supermarchés de consommateurs qui implique le consommateur et lui donne accès à une alimentation de qualité à des coût plus accessibles.

- Renforcer le pouvoir d'agir et l'insertion des personnes en situation de précarité : accompagnement global des bénéficiaires de l'aide alimentaire, insertion, implication citoyenne,…
  - La ferme Uhaldia (Pyrénées-Atlantiques) accueille, fédère et soutient des bénéficiaires des dispositifs de l'aide alimentaire en leur proposant de choisir dignement une méthode de consommation alimentaire.
  - La Maison 24 (Dordogne) : lieu collectif d'accès aux droits sociaux et culturels.

Ces projets, cherchant des solutions adaptées à leurs territoires, expérimentent de nouveaux modèles essaimables sur d'autres territoires. Ces initiatives viennent nourrir les politiques publiques sur de nombreux enjeux en partant du terrain, démontrant ce qu'il est possible de faire en déployant de la coopération sur de nouveaux modes de faire, adaptés à chaque territoire.
Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQNA) a réalisé un document référence qui recense les initiatives alimentaires de Territoires en Nouvelle-Aquitaine.

La mise en place des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) à partir de 2015 contribue à structurer une chaîne de valeur locale qui contribue également à la lutte contre la précarité alimentaire. Les PAT sont des démarches collectives portées par les collectivités et les acteurs locaux pour structurer les systèmes alimentaires à l'échelle locale, valoriser les circuits courts et accompagner la transition agricole et alimentaire.
39 PAT sont labellisés (2025) en Nouvelle-Aquitaine auxquels s'ajoutent plusieurs PAT en cours de structuration. Chaque PAT réunit une large diversité d'acteurs locaux (élus, agriculteurs, entreprises, associations, établissements publics, experts), selon une géographie décidée localement et adaptée aux enjeux agricoles, alimentaires et sociaux du territoire. Ces démarches s'inscrivent donc à des échelles variables, systématiquement territorialisées et adaptées à la réalité locale, pour répondre aux enjeux de relocalisation, qualité et accessibilité alimentaire.

Sur la base d'un diagnostic territorial et en mobilisant les acteurs locaux, les PAT peuvent se saisir des enjeux de précarité alimentaire à différents niveaux :
- renforcement des circuits courts et locaux et amélioration de la qualité de l'offre des structures de l'aide alimentaire ;
- coordination et développement des structures d'aide alimentaire ;
- sensibilisation et l'éducation à l'alimentation des publics précaires ;
- inclusion sociale par l'alimentation.

En matière d'**aide alimentaire**, 1,6 million d'euros de crédits d'État (programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes ») ont financé, en 2025, des achats de denrée, et le programme pluriannuel Mieux Manger Pour Tous (MMPT), inscrit dans le Pacte des solidarités 2023-2027, finance en Nouvelle-Aquitaine 88 projets depuis 2023, pour un montant cumulé de 7,14 millions d'euros, dont 23 projets en 2025 à hauteur de 2,87 millions d'euros, couvrant l'ensemble des départements.
Ces projets bénéficient à près de 80 000 personnes, avec 75 % de porteurs associatifs. Ils visent à structurer des écosystèmes territoriaux de solidarité alimentaire : plateformes logistiques, épiceries itinérantes, restaurants solidaires, projets étudiants (Université de Poitiers, Université de Bordeaux) ou initiatives inter-territoriales (Banque alimentaire de la Gironde, Régie de territoire du Lot). Ces dispositifs traduisent une double ambition : répondre à la précarité alimentaire tout en accélérant la transition agro-écologique et la relocalisation alimentaire.

Chiffres clés de l'aide alimentaire :

- Crédits aide alimentaire pour soutenir les achats de denrée des associations : Etat : 1.6 millions d'euros, Région : 0.5 millions d'euros
- Appel à projets « Mieux manger pour tous » : près de 100 projets soutenus depuis 2023 à hauteur de 7,1 millions d'euros
- 17 projets financés avec les Conseils départementaux (départements : 16, 17, 23,24, 33, 40, 86, 87) et la métropole de Bordeaux, pour 750 000 euros

Promouvoir des solutions de mobilité accessibles au plus grand nombre



La loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 reconnaît la mobilité comme un droit fondamental et place la mobilité au cœur de l'insertion sociale comme le sont l'accès au logement, à la santé ou à l'éducation. L'article L1215-3 du code des transports, créé par la LOM, indique que la Région et les Conseils départementaux pilotent et mettent en œuvre un plan d'action en faveur de la mobilité solidaire.
En Nouvelle-Aquitaine, les acteurs déploient des propositions de solutions : tarification solidaire, aide au permis, financement de plateformes de la mobilité apportant conseils et accompagnement aux personnes empêchées de se déplacer, mobilité à la demande, garage solidaire, ateliers de réparation.
En Nouvelle-Aquitaine, la mobilité quotidienne représente un enjeu social, économique et environnemental majeur. 24 millions de déplacements sont réalisés chaque jour par les néo-aquitains, dont seulement 5% en transports collectifs hors agglomérations.
Cette réalité masque de fortes disparités territoriales : dans plus de 70% des communes, moins de 1% des déplacements domicile-travail sont effectués en bus ou en train, contre plus de 15% dans les grandes agglomérations.

Chiffres clés :

- 16 structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) proposent des activités en lien avec la mobilité en Nouvelle-aquitaine : entretien, réparation, préparation, commerce et location de véhicules
- 61 000 bénéficiaires de la carte de transport solidaire proposée par la Région Nouvelle-Aquitaine, valable dans les TER et les cars régionaux
- 29 projets co-financés par l'Etat, les Conseils départementaux et la métropole de Bordeaux pour un montant de 2.1 millions d'euros dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la loi plein emploi

Le transport collectif est tout à la fois un enjeu de décarbonation et d'égalité devant la mobilité entre les citoyens et les territoires. La Nouvelle-Aquitaine, plus grande région française, opère le plus vaste réseau TER de France, conjuguant trains express régionaux et lignes interurbaines de cars dont la Région assure le financement et la coordination au quotidien :

> Réseau TER Nouvelle-Aquitaine : une fréquentation en très forte augmentation depuis 2019, 32 lignes ferroviaires couvrant 3 410 kilomètres de voies.

- 309 gares et points d'arrêts ;
- plus de 800 correspondances TER/SNCF assurées chaque jour ;
- en 2024, la fréquentation atteint 102 000 voyageurs TER/jour et 776 circulations/jour, soit environ 35-38 millions de voyages annuels (en très forte croissance : +56 % de trafic TER entre 2018 et 2024) ;
- extension du parc de matériel roulant à plus de 200 rames, pour augmenter la capacité de 4600 places supplémentaires en 2025.

> Un réseau de cars interurbains important et très dynamique

- plus de 350 lignes régulières régionales (hors réseau scolaire), près de 1000 véhicules ;
- plus de 15 millions de voyageurs annuels sur le réseau régional de cars hors période Covid ;
- une forte progression de l'offre en nombre de kilomètres parcourus par les cars (+31% de cars.km entre 2019 et 2024, soit 30 millions de km en 2024 vs. 23 en 2019, notamment avec le développement de nouveaux services et dessertes rurales).

La Région Nouvelle-Aquitaine, cheffe de file des mobilités, investit également massivement dans la **modernisation des réseaux ferroviaires** comme la rénovation de voies et de gares en partenariat avec l'Etat et SNCF Réseau. L'objectif est de répondre à la double exigence : garantir l'accessibilité et la performance pour un territoire vaste, divers, et traversé par de forts enjeux sociaux et environnementaux.

Afin de garantir l'accès au plus grand nombre, la Région a mis en place une **tarification solidaire ambitieuse.** La carte solidaire offre une réduction de 80% sur le prix des billets unitaires à bord des TER et des cars régionaux, sans limitation. La carte est gratuite et nominative et délivrée sous conditions de ressources (Quotient Familial), aux bénéficiaires de l'ADA, de l'AAH, aux réfugiés réinstallés et aux bénéficiaires de la protection temporaire de l'UE (réfugiés en provenance d'Ukraine). Ce sont 61 000 bénéficiaires qui en bénéficient, à fin mars 2025.

La problématique de la mobilité prend une ampleur particulière en zone rurale, où la dépendance à la voiture individuelle est importante : l'absence d'offre abondante de transports collectifs conjuguée à l'éloignement des services, de l'emploi et des équipements publics accentue l'isolement social, la précarité de mobilité et la vulnérabilité des ménages modestes. Face à ce constat La Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place depuis 2023 des **Contrats Opérationnels de Mobilité (COM)** avec les EPCI, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).
Les COM sont des outils de gouvernance territoriale créés pour adapter l'offre de mobilité locale aux besoins réels des habitants, notamment dans les zones rurales et périurbaines, où les solutions classiques de transport collectif sont les plus difficiles à déployer. La Région, cheffe de file des mobilités, a engagé ces contrats avec les EPCI qui n'ont pas pris la compétence mobilité.
Les COM sont conclus pour six ans à l'échelle des 54 bassins de mobilité de Nouvelle-Aquitaine, en cohérence avec les contrats de développement et de transition. Ils coordonnent l'action des acteurs publics locaux (communautés de communes, départements, SNCF, Nouvelle-Aquitaine Mobilités) et mobilisent tout le champ des solutions : transport à la demande, covoiturage, vélos, services de rabattement, pôle d'échanges multimodaux. Ils permettent d'adapter les services de mobilité du « premier au dernier kilomètre », favorisant la cohésion sociale, l'intermodalité, et l'accès aux réseaux structurant,s comme le TER.
Les COM constituent donc l'outil majeur d'innovation et de structuration territoriale pour une mobilité solidaire et adaptée, particulièrement dans les secteurs ruraux de Nouvelle-Aquitaine.

Ces solutions collectives classiques (lignes régulières, transports urbains) ne suffisent cependant pas toujours et se heurtent à de nombreux obstacles : faible densité de population, coûts d'exploitation, horaires inadaptés aux besoins réels, et attractivité limitée. Pour répondre à ces défis, il devient nécessaire d'imaginer des modèles alternatifs. C'est ainsi que se développent en Nouvelle-Aquitaine des **initiatives de mobilité pour répondre aux enjeux des milieux ruraux et périurbains :** navettes régulières locales, transport à la demande, covoiturage, autopartage, systèmes de location de vélos, plateformes d'accompagnement social à la mobilité, garages solidaires etc. Ce sont 39 services locaux qui existent sur 32 communautés de communes en 2025, avec une forte dynamique de développement au fil de la signature de COM (17 sur 54). Ces dispositifs, proposent un accompagnement individualisé et créent des alternatives adaptées aux personnes sans solution, permettant à la mobilité de redevenir un droit fondamental et un levier d'inclusion en territoire rural.

La mobilité solidaire, adossée à l'engagement des collectivités, de l'économie sociale et solidaire (ESS) et des associations, propose d'aller au-delà de la seule question du transport, pour **garantir le droit effectif à la mobilité** : accompagnement individualisé, lutte contre l'exclusion, soutien aux personnes fragiles, réponses concrètes en matière d'accès à l'emploi, à la formation et à la vie sociale. Cette approche nouvelle devient un levier essentiel d'inclusion, de cohésion et d'innovation territoriale en Nouvelle-Aquitaine. L'ESS apporte ainsi des solutions aux besoins de mobilité des personnes et des biens en complémentarité avec l'offre traditionnelle afin de répondre aux attentes nouvelles des populations et des acteurs du territoire.

Soutien de la Région en matière d'insertion, de création, de développement d'entreprises, d'innovations sociales :

- structures d'insertion pour lutter contre la précarité mobile (frein à l'emploi), des structures d'insertion se sont lancées dans la location et la réparation de véhicules, du scooter à l'automobile en passant par le vélo électrique ;
- le Garage solidaire LIM rayonne sur tout le département des Landes, offrant des solutions à un public qui a souvent un travail mais pas les moyens de s'y rendre ;
- la plateforme Solutions Mobilités basée à Tarnos (40) pratique également des accompagnements à la mobilité et a pour projet d'ouvrir une auto-école pour un public éloigné du marché du travail ;
- SCOP Mendiboure Formation (64) : les auto-écoles elles-mêmes peuvent relever d'un statut ESS, à l'image de Mendiboure Formation dans les Pyrénées-Atlantiques, devenue SCOP en 2020 avec pas moins de 32 salariés associés ;

- GEIQ A'Lundi se dotent de flottes de véhicules pour compléter l'offre en matière de mobilité et permettre aux salariés qu'ils accompagnent de lever les derniers freins à une embauche pérenne ;
- les ateliers vélo encourageant l'auto-réparation et proposant des pièces détachées ou des vélos reconditionnés à prix bas, sont de plus en plus nombreux sur les territoires, et sont, la plupart du temps, portés par des associations ;
- le réseau CITIZ, implanté à Bordeaux, Bayonne et La Rochelle, sous forme de coopératives, propose une solution permettant de limiter le recours à la voiture individuelle et expérimente en rural (exemple Sud Gironde en partenariat avec d'autres acteurs de l'ESS).

Soutien aux SCOP et innovations sociales sur le dernier km et service de proximité, pour les transports de marchandises :

- les Coursiers Bordelais et Les Coursiers Niortais assurent un transport à vélo sur mesure sous un statut coopératif et garant du respect du droit de travail ;
- Hemengo Erlea (Bayonne) assure les livraisons urbaines pour de nombreuses entreprises au Pays Basque, grâce à une flotte électrique ou douce ;
- atelier Remuménage : innovation sociale sur le service de livraison à vélo.

Soutien à la coopération entre structures ESS pour une stratégie collective :

- le réseau Mob'In Nouvelle-Aquitaine fédère, depuis 2017, 21 acteurs de la mobilité inclusive et durable dans la région. Le réseau engage des coopérations avec les collectivités, les AOM et divers professionnels de l'accompagnement et de l'ESS. Il pilote le programme TIMS sur l'éco-mobilité et a créé le collectif ESS & Mobilité pour amplifier cette dynamique.

AMI Innovation Sociale depuis 2014 : expérimentation de nouvelles solutions de mobilité responsable - partagée, douce, solidaire, vélo logistique, coopération avec les transports publics

Mobilité responsable: partagée, douce, solidaire, vélo logistique, coopération avec les transports publics			
Autocool	*Déploiement de l'autopartage hors métropoles : complémentarité train + voitures et facteurs clés de déploiement - expérimentation en Sud-Gironde.*	33	Bordeaux
Archi'Mede	*Plateforme de covoiturage "covoitsanté" pour les patients des établissements de santé* ***Développement*** *- Plateforme de covoiturage Covoit Santé*	47	Saint Jean de Thurac
Ateliers du bocage	*Expérimentation autour de la Mobilité Domicile – Travail.* ***Développement*** *- La mobilité en partage. Thématique mobilité*	79	Le Pin
Atelier Remuménage	*Service de livraison à vélo (collecte et redistribution) auprès d'associations et coopératives locales, de produits alimentaires invendus par un ACI*	33	Bordeaux
Wimoov	*Plateforme mobilité de l'agglomération bordelaise*	33	Bordeaux

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

FRANCE NATION VERTE

Agir · Mobiliser · Accélérer



TRACER L'AVENIR

Cartes et enjeux de la Nouvelle-Aquitaine face au changement climatique

La planification écologique
en Nouvelle-Aquitaine

NOVEMBRE 2025

COP Nouvelle-Aquitaine

Répondre aux défis environnementaux majeurs
pour lutter contre le changement climatique

Réduire les émissions de gaz à effet de serre
pour limiter le réchauffement planétaire



Préserver, protéger, restaurer
la biodiversité et les ressources naturelles

S'adapter au changement climatique



Sommaire

01 Repères du volet adaptation de la COP p3

1.1 La trajectoire de réchauffement de référence : de quoi s'agit-il ? p4
1.2 Atténuation et adaptation sont-elles complémentaires ? p7
1.3 Quel niveau d'adaptation souhaitons-nous atteindre ? p8
1.4 Où trouve-t-on des données locales sur le climat ? p9
1.5 Quels effets sont déjà à l'œuvre en Nouvelle-Aquitaine ? p13

02 Effets du changement climatique p17

2.1 Vagues de chaleur p18
2.2 Réduction de la ressource en eau, tarissement p22
2.3 Incendies p25
2.4 Inondations et ruissellement p28
2.5 Sécheresse des sols et retrait gonflement des argiles p31
2.6 Mouvements de terrain p33
2.7 Recul du trait de côte et submersion marine p34

03 Enjeux systémiques du climat p37

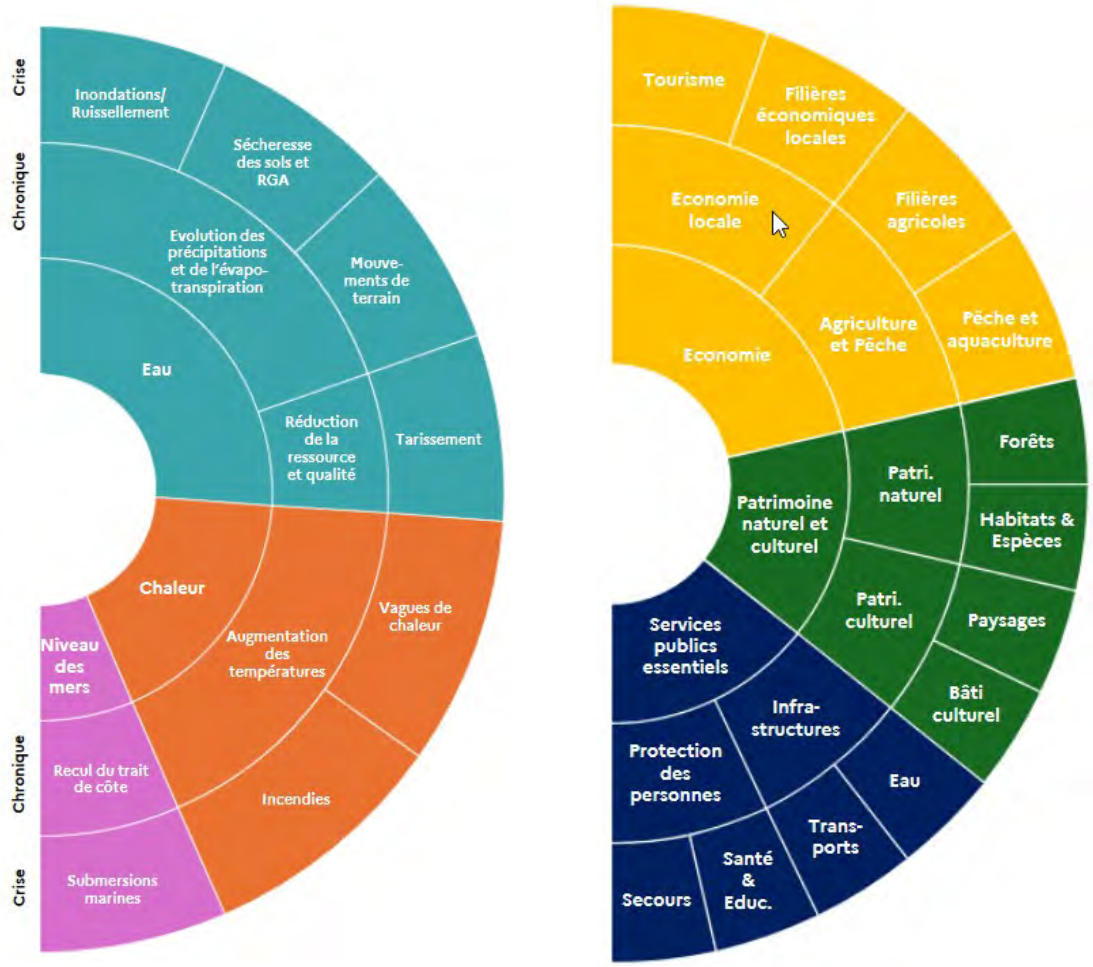
3.1 Economie locale, tourisme p38
3.2 Agriculture, pêche et alimentation p42
3.3 Patrimoine naturel, forêt p46
3.4 Patrimoine culturel p49
3.5 Infrastructures de transport p50
3.6 Protection des personnes, santé et éducation p52

Document réalisé avec le concours de l'AREC sur la partie1.5.

AREC
AGENCE RÉGIONALE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENT ET CLIMAT

Le panorama des leviers de l'adaptation au changement climatique

(guide des leviers d'adaptation – secrétariat général à la planification écologique - SGPE)



Repères du volet adaptation de la COP régionale

01



1.1 La trajectoire de réchauffement de référence : de quoi s'agit-il ?

[extraits de la documentation ministérielle sur la TRACC]

L'Accord de Paris fixe l'objectif de rester bien en-dessous de +2°C de réchauffement mondial par rapport à l'ère préindustrielle (1850-1900) et de poursuivre les efforts pour ne pas dépasser +1,5°C. La France a réduit ses émissions de gaz à effet de serre d'environ 20 % depuis 2017. Cependant, nous ne sommes collectivement pas sur la bonne trajectoire : les émissions mondiales de gaz à effet de serre continuent d'augmenter alors qu'il faudrait qu'elles baissent rapidement et fortement pour freiner le changement climatique

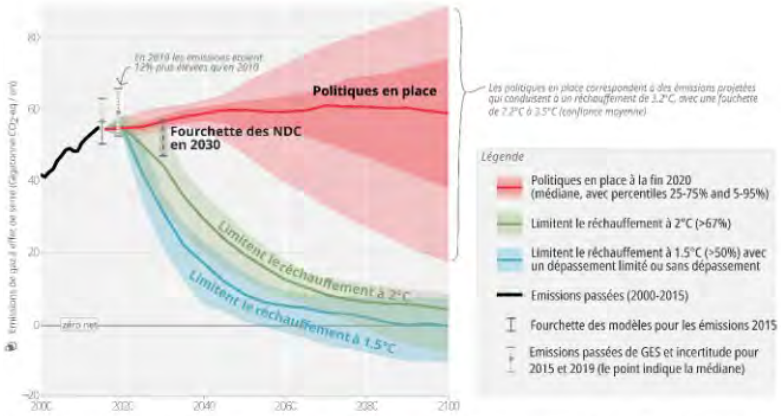


Figure adaptée de la Figure 5 du résumé pour décideurs du Rapport de Synthèse du GIEC (IPCC, 2023). La fourchette des émissions NDC en 2030 correspond aux engagements des Etats pris avant octobre 2021. Les émissions estimées en 2021 et 2022 n'ont pas été évaluées par le GIEC. D'après plusieurs sources, elles ont retrouvé des niveaux équivalents à ceux de 2019 après la baisse d'environ 5% observée en 2020 durant le pic de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Ces efforts d'atténuation du changement climatique restent plus que jamais nécessaires et sont à renforcer afin de tout faire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Cependant, dans un objectif de protection de la population et de résilience de l'économie française, nous ne pouvons donc pas ignorer la tendance actuelle des émissions de gaz à effet de serre mondiales : l'hypothèse d'un réchauffement mondial supérieur à +2°C d'ici la fin du siècle ne peut pas être exclue, même si l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris reste notre priorité et notre engagement premier.

Les engagements pris à ce jour par les États lors des COP sur le climat, conduiraient à un réchauffement mondial proche de +3,1°C. **En France métropolitaine, ces mêmes projections conduiraient à un réchauffement plus important que la moyenne mondiale, environ 50 % plus élevé, de l'ordre de +4°C.**

Le réchauffement climatique a déjà atteint +1,7°C par rapport à l'ère préindustrielle sur la dernière décennie, dont +1,5°C depuis les années 1960, avec une hausse plus forte l'été. Le constat est clair : les effets du réchauffement climatique sont déjà à l'œuvre sur notre territoire, ce qui nécessite de renforcer notre politique d'adaptation.

La France s'est dotée d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) , qui servira de référence à toutes les actions d'adaptation menées dans l'ensemble des territoires. Cette trajectoire est définie dans le PNACC - plan national d'adaptation au changement climatique -, présenté le 10 mars dernier par le gouvernement.



LES IMPACTS DÉJÀ VISIBLES
DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE EN FRANCE

HAUSSE DE LA TEMPÉRATURE
+1,7 °C
en moyenne en France hexagonale depuis 1900

INONDATIONS
313
communes déclarées en état de catastrophe naturelle dans les Hauts-de-France entre fin 2023 et début 2024

ÉROSION DU TRAIT DE CÔTE
20 %
des 5 000 km de littoraux français déjà concernés

SUBMERSION MARINE
1,5 million
d'habitants exposés au risque

PROPAGATION DU MOUSTIQUE-TIGRE
dans
78
départements hexagonaux

Apparition de fissures du fait du **RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES**
11 millions
de maisons en zone à risque

HAUSSE DU NIVEAU MARIN
+20 cm
depuis 1900

VAGUES DE CHALEUR
9
des 10 années les plus chaudes jamais enregistrées l'ont été après 2010

PERTE DE BIODIVERSITÉ
+2 300
espèces menacées sur plus de 12 500 espèces évaluées en France

7

PROJECTION DES IMPACTS
DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE EN FRANCE HEXAGONALE D'ICI 2100

°C
+4,0
+2,7
+1,7

	2024	2050	2100
FEUX DE FORÊT	30 % des forêts soumises au risque	50 % des forêts soumises au risque	+1 à 2 mois de saison feux dans certaines régions
ENNEIGEMENT	-70 % du volume des glaciers alpins depuis 1850	jusqu'à -40 % de baisse de l'enneigement en moyenne montagne	0 disparition des glaciers alpins
SÉCHERESSES	x2 depuis les années 1960	x3 depuis les années 1960	x4 depuis les années 1960

6

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Vivre à +4 °C en 2100*

Températures extrêmes
10 fois plus de jours de vagues de chaleur**
24 nuits chaudes (supérieures à 20 °C) par an
Jusqu'à **120** nuits sur le littoral méditerranéen

Feux de forêt
Risque météorologique élevé sur tout le territoire
Jusqu'à **80** jours par an sur les régions méditerranéennes

Pluies intenses
+15 % d'intensité aggravant le risque d'inondation**

Enneigement
Moins de **2 mois** de neige en moyenne montagne

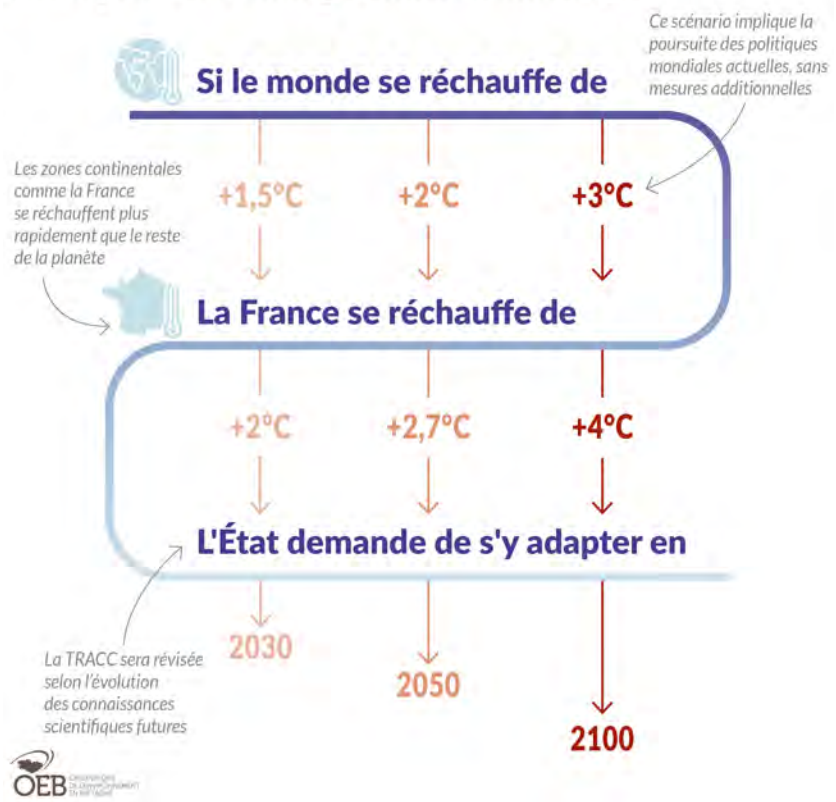
Sécheresse des sols
Jusqu'à **2 mois** supplémentaires de sol sec**

* En moyenne, selon la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC). Le réchauffement climatique se traduirait en France hexagonale et en Corse par une hausse des températures moyennes de +2,7 °C en 2050 et +4 °C en 2100 par rapport à 1900, avec des impacts sur notre vie quotidienne.

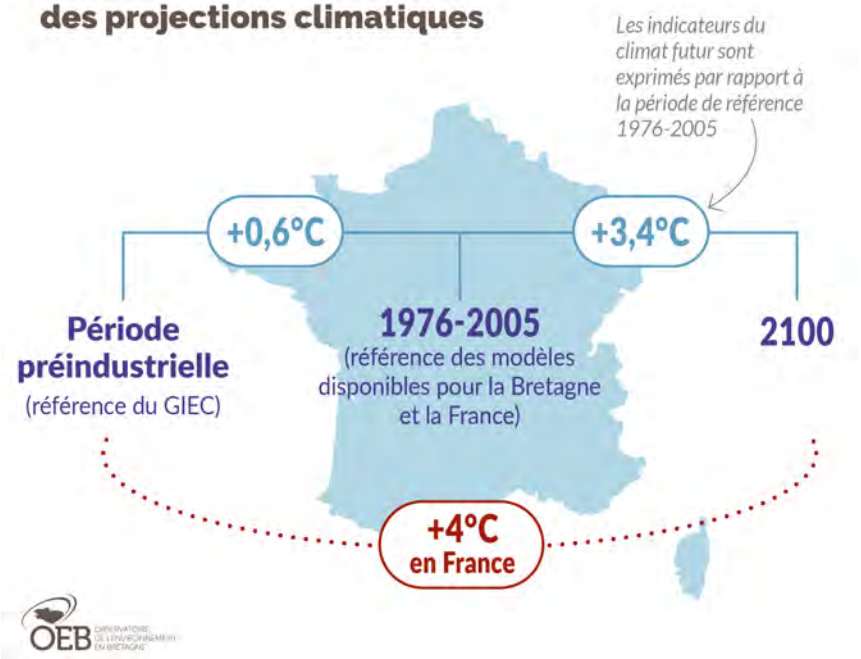
** Par rapport à la période de référence 1976-2005

METEO FRANCE

La TRACC, trajectoire de référence pour s'adapter au changement climatique



Les périodes de référence des projections climatiques



1.2 Atténuation et adaptation sont-elles complémentaires ?

L'adaptation au changement climatique comprend l'ensemble des initiatives et mesures prises pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des systèmes (naturels, humains, etc) aux effets réels ou prévus des changements climatiques.

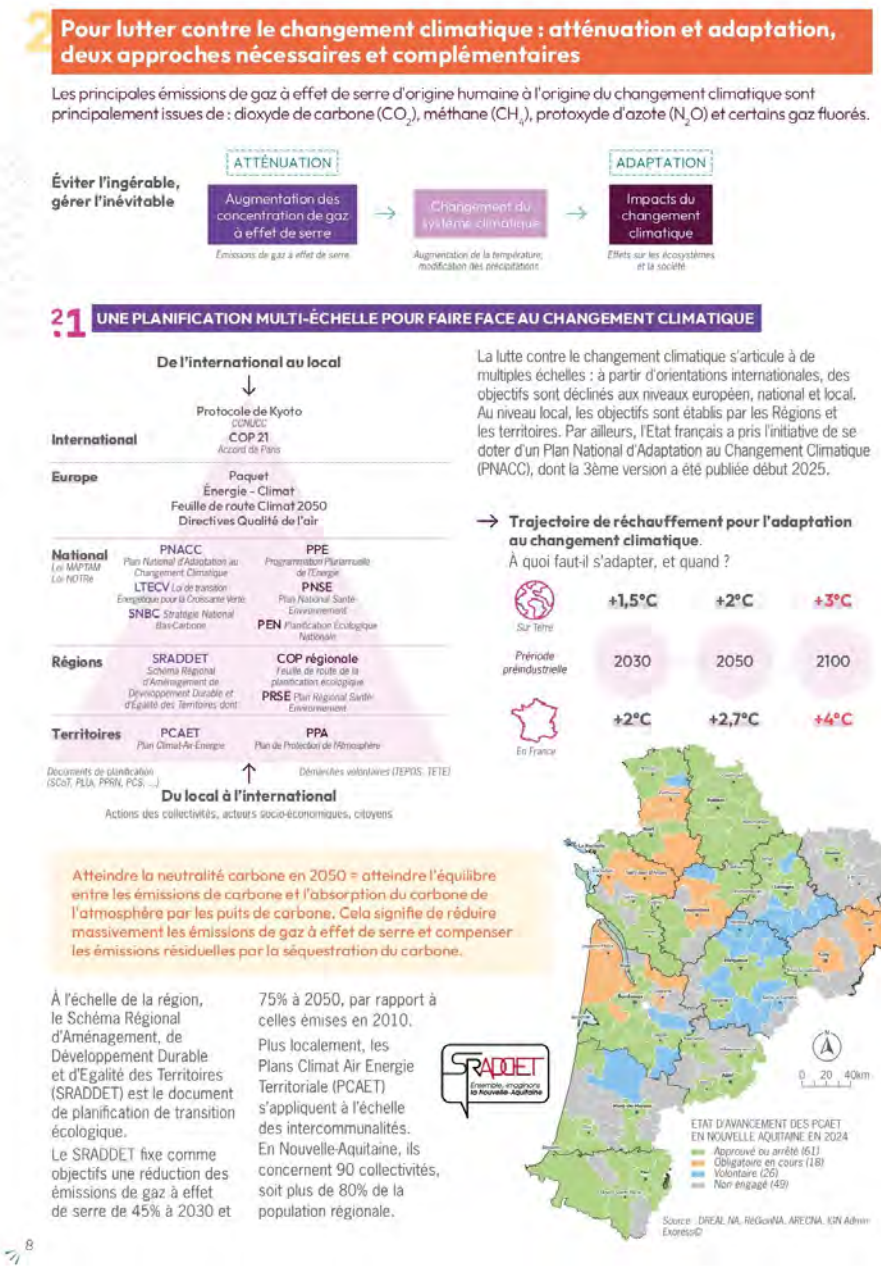
Exemple : la restauration de la dune via la plantation de végétaux, la pose de ganivelles (barrières légères en bois) ou la restauration d'herbiers marins permet de limiter l'érosion et le recul du trait de côte. Le risque d'intrusion marine est alors moins important, rendant la population et les activités économiques en zone rétro-littorale moins vulnérables.

L'adaptation aux conséquences des effets du changement climatique a donc pour but de protéger les personnes, les habitations, les entreprises, les moyens de subsistance, les infrastructures, les écosystèmes naturels, etc.

L'atténuation, quant à elle, se concentre sur la réduction des gaz à effet de serre dans nos activités (exemples : le transport en train plutôt que par camions, le développement des voitures électriques, la sobriété énergétique, le développement des énergies renouvelables, etc).

L'atténuation et l'adaptation doivent aller de pair, afin « d'éviter l'ingérable et de gérer l'inévitable ». Ainsi, il est nécessaire de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et la pression que nous exerçons sur la biodiversité et les écosystèmes, et, dans le même de temps, de nous adapter.

En plus d'actions nationales, l'adaptation passe nécessairement par une planification locale : en effet, chaque territoire comporte des enjeux socio-économiques qui lui sont propres (endroits densément peuplés, hôpitaux, sites SEVESO, populations fragiles, etc).

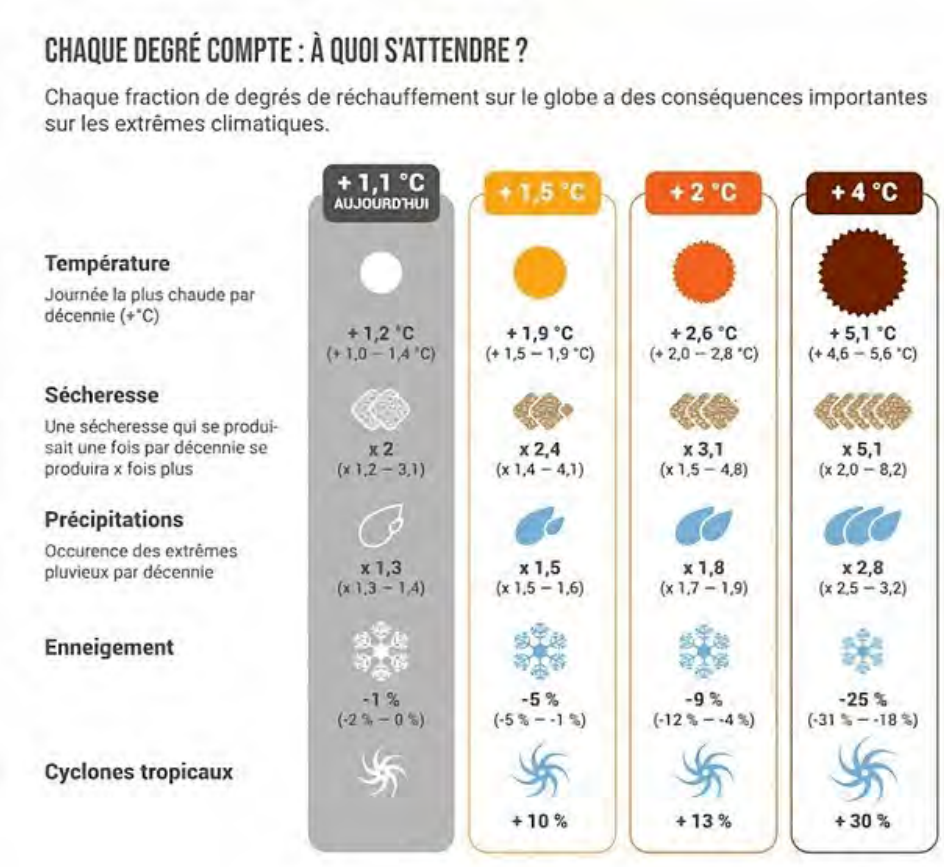


1.3 Quels niveaux d'adaptation souhaitons-nous atteindre ?

De très nombreux secteurs d'activités s'appuient sur des référentiels, des normes ou des réglementations techniques, permettant de spécifier le cadre à respecter pour exercer leurs pratiques, construire, gérer et entretenir leurs réseaux, infrastructures, matériels. Beaucoup de ces référentiels ont une composante climatique, c'est-à-dire qu'ils spécifient les conditions climatiques dans lesquelles doivent pouvoir fonctionner nominalement les matériels, les infrastructures ou les processus contribuant à ces activités. Faire évoluer, pour tenir compte du climat futur, l'ensemble des référentiels, normes et réglementations techniques qui ont une composante climatique serait une mesure particulièrement efficace pour garantir une adaptation au changement climatique systématique et pertinente d'un nombre considérable de secteurs, y compris pour les activités les plus essentielles, comme, par exemple, la production et la distribution d'électricité.

Au niveau local, les collectivités sont en première ligne pour mettre en œuvre les actions d'adaptation au changement climatique qui permettront d'améliorer la résilience de leur territoire, tout en créant des emplois locaux. La lutte contre le changement climatique constitue l'un des axes portés par les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) pour les territoires urbains et la grande majorité des territoires ruraux de Nouvelle-Aquitaine.

Les prochaines études de vulnérabilité préalables à l'élaboration de ces documents devront à présent prendre la TRACC comme hypothèse d'entrée d'évolution du climat.



1.4 Où trouve-t-on des données locales sur le climat ?

Plusieurs sources de données ont déjà intégré la TRACC et proposent une restitution territorialisée, à la disposition des collectivités et acteurs locaux.

Climadiag, Météo France

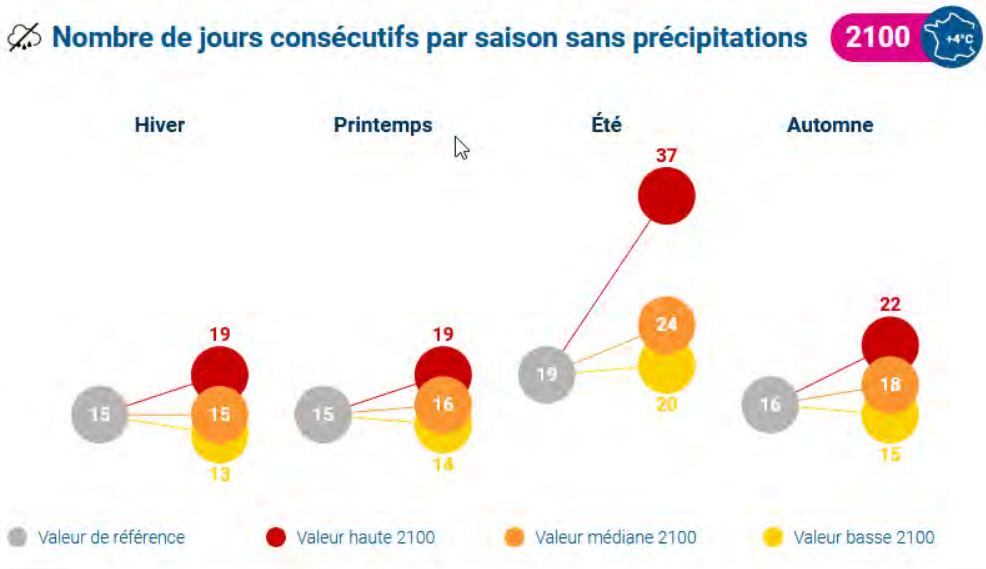
Climadiag propose une synthèse des informations indispensables à l'adaptation via une liste d'indicateurs climatiques ciblés **à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité.**

Les indicateurs sont calculés à partir de projections climatiques de référence sur la métropole (DRIAS2020-EXPLORE2) et sont organisés en cinq familles :

- **climat** : quatre indicateurs météorologiques généraux susceptibles d'intéresser toutes les communes (température moyenne, jours de gel, cumul de pluie, jours avec pluie) ;
- **risques naturels** : cinq indicateurs concernant les risques naturels liés à des événements intenses (jours avec pluies intenses, pluie exceptionnelle, sécheresse du sol, risque de feu de forêt, niveau de la mer) ;
- **santé** : quatre indicateurs concernant des risques spécifiques pour la santé (jours très chauds, nuits chaudes, vagues de chaleur, vagues de froid) ;
- **agriculture** : quatre indicateurs concernant l'agriculture (jours consécutifs sans pluie, reprise de la végétation, disponibilité thermique pour le blé, jours échaudants) ;
- **tourisme** : trois indicateurs concernant le tourisme (jours estivaux, enneigement à basse altitude, enneigement à haute altitude).

Pour la commune et l'horizon choisi (2030, 2050, 2100), une synthèse peut être téléchargée :
https://meteofrance.com/climadiag-commune

Exemple de visuel de Climadiag :



Facili-TACCT, Ademe & Météo France

Cet outil permet d'objectiver le diagnostic de vulnérabilité **à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité**, avec la mobilisation de données socio-économiques : https://facili-tacct.beta.gouv.fr/

L'outil propose un **jeu de données sur les aléas passés, classés par thématiques** : inconfort thermique, biodiversité, gestion des risques, ressources en eau, aménagement et agriculture. Les données produites sont accompagnées d'explications pédagogiques, avec des chiffres clés du territoire.

L'outil propose également des **indicateurs (Patch 4°C) basé sur la TRACC**. Son objectif est de préciser l'évolution des aléas climatiques sur le territoire dans le scénario TRACC :

Exemple de visuel de Facili-TACCT :



Ces indices représentent chacun l'évolution d'un phénomène climatique précis, sur la base d'un ou plusieurs indicateurs issus des projections de la TRACC.

Fortes chaleurs : L'indice prend en compte la valeur de trois indicateurs : le nombre de jours par an à plus de 35°C, le nombre de nuits par an à plus de 20°C ainsi que le nombre annuel de jours en vagues de chaleur.

Fortes précipitations : L'indice prend en compte la valeur maximale de deux indicateurs : l'évolution du nombre de jours par saison avec fortes précipitations, et l'évolution du cumul de précipitations quotidiennes remarquables.

Sécheresse des sols : L'indice s'appuie sur l'indicateur d'évolution du nombre de jours par saison avec sol sec, lui-même basé sur le Soil Wetness Index (SWI04) représentant une humidité des sols inférieure à 0,4 (valeur définie comme seuil critique pour l'état de la réserve en eau du sol par rapport à la réserve utile disponible pour l'alimentation des plantes).

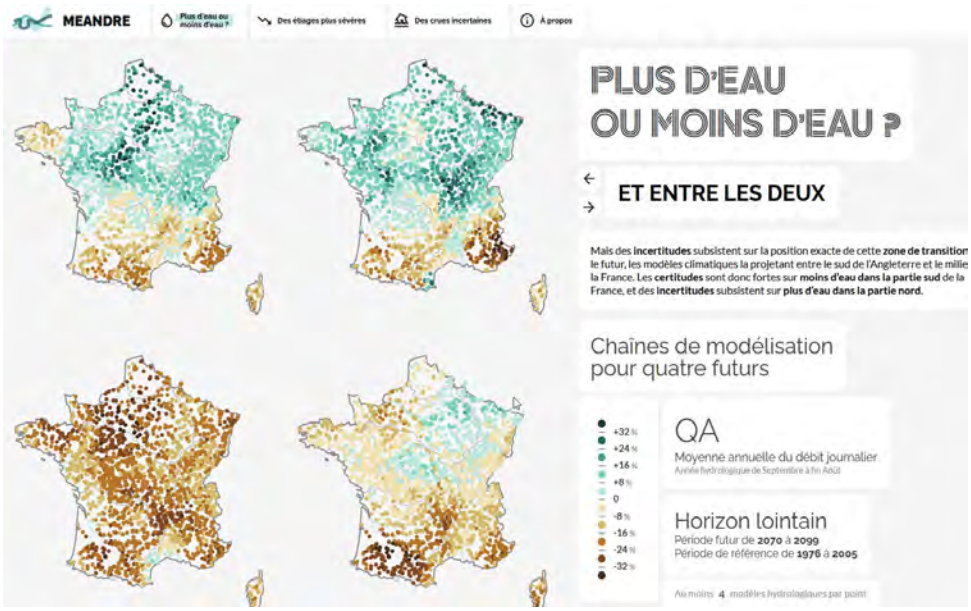
Feux de forêt : L'indice s'appuie sur l'indicateur d'évolution du nombre annuel de jours en situation de risque significatif de feu de végétation. Il est basé sur l'Indice Forêt Météo (IFM) estimant le danger d'éclosion, de propagation et d'intensité à partir de différentes données météorologiques : température, humidité de l'air, vitesse du vent et précipitations.

Niveaux marins : L'indice s'appuie sur l'indicateur d'évolution de l'élévation du niveau moyen de la mer.

Méandre, projet Life Eau&Climat

Méandre présente, de manière guidée, un regard d'expert sur les résultats des projections hydrologiques réalisées sur la France. La mise à jour de ces projections a été réalisée entre 2022 et 2024 dans le cadre du projet national EXPLORE2. Ces résultats sont un aperçu de quelques futurs possibles pour la ressource en eau : https://meandre.explore2.inrae.fr/

Exemple de visuel de MEANDRE :

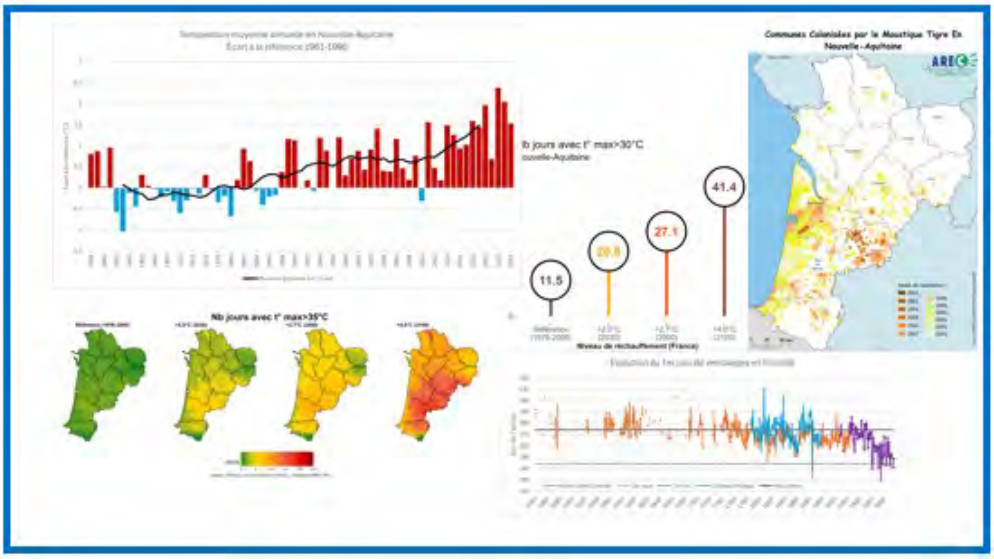


L'observatoire régional des émissions de gaz à effet de serre, AREC Nouvelle-Aquitaine

L'AREC Nouvelle-Aquitaine mène des travaux visant à définir des indicateurs territoriaux à l'échelle locale, permettant de suivre les effets du changement climatique en Nouvelle-Aquitaine. :

- proposer un tableau de bord synthétique permettant d'analyser les phénomènes climatiques en cours sur un territoire ;
- anticiper leur évolution potentielle et d'évaluer les enjeux et vulnérabilités associé.

Exemple de visuel de l'AREC Nouvelle-Aquitaine



Comment évaluer l'action de mon territoire ?

Adapt'on est un outil conçu par la DREAL Nouvelle Aquitaine à destination des collectivités territoriales. Simple d'utilisation, il a vocation à constituer une porte d'entrée vers la thématique de l'adaptation au changement climatique.

Adapt'on permet une auto-évaluation simplifiée des actions mises en œuvre au sein de la collectivité via un court questionnaire (10 à 15 minutes environ), suivi de résultats visuels et légendés. Des ressources et ré-orientations stratégiques sont également proposées pour les collectivités qui souhaiteraient approfondir la thématique.

QR code Adapt'on

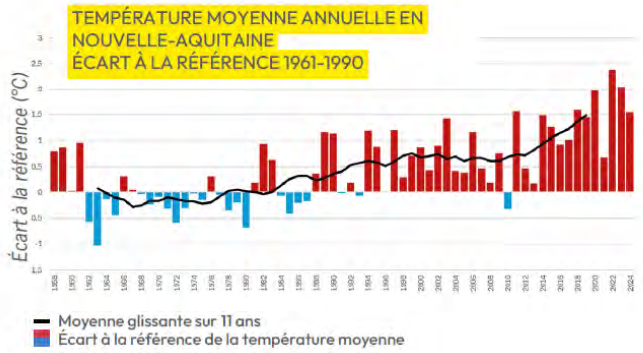
Représentation en part relative des différents « types d'action » d'adaptation présents sur votre territoire :



1.5 Quels effets sont déjà à l'œuvre en Nouvelle-Aquitaine ?

1 Des effets qui se font déjà ressentir en Nouvelle-Aquitaine

Les changements climatiques à l'œuvre sont susceptibles d'impacter de multiples milieux et activités humaines de Nouvelle-Aquitaine : ressources en eau, littoral, milieu forestier, habitat, activités de montagne, agricoles et halieutiques...

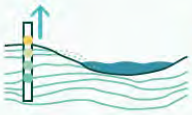




*Sources : *données Météo-France, traitement AREC NA*
***DRIAS (jeux de données TRACC), traitement AREC NA*

1.1 RESSOURCES EN EAU ET CYCLE DE L'EAU

En lien avec l'augmentation des températures et le dérèglement du cycle de l'eau, les sécheresses et les crues seront plus fréquentes, l'évapotranspiration plus importante et le risque d'assèchement des cours d'eau accru.



→ **22% des cours d'eau** de la Nouvelle-Aquitaine ont été observés en « assec » entre mai et septembre en 2022
année la plus critique à date. (ARB)



+1°C → +1,6%
d'eau potable consommée

L'augmentation de la température est corrélée avec une augmentation de la consommation d'eau potable, ce qui accentue également la pression sur les ressources hydriques. (AcclimaTerra)

AUGMENTATION DE LA TEMPÉRATURE



→ En 40 ans **+2 à 3°C**
→ **-5%** d'oxygène dissous
→ Rivalités entre les espèces

Impact de l'augmentation des températures sur les cours d'eau (AcclimaTerra)

BAISSE DU DÉBIT



→ Moindre effet de dilution de la pollution
→ Concentration accrue de polluants dans les sédiments

Le débit des cours d'eau, un élément vital contre la pollution. (AcclimaTerra)



1.2 OCÉANS ET LITTORAUX

L'érosion et la submersion marine sont des aléas importants pour les 970 kilomètres de côte de Nouvelle-Aquitaine.

→ **+ d'1/3 du littoral** actuellement impacté par le recul du trait de côte

→ **Érosion**
Environ 1 m/an depuis 70 ans

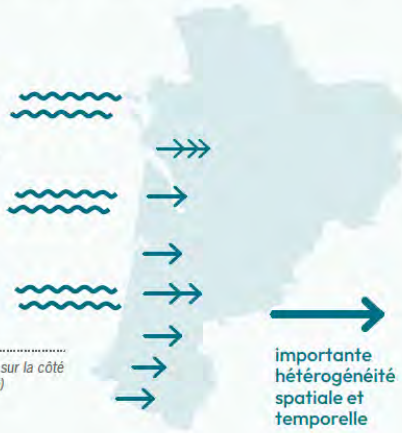


Schéma d'évolution de l'érosion sur la côté Nouvelle-Aquitaine (AcclimaTerra)

→ **+30 cm**
d'élévation du niveau de la mer. C'est ce qui est attendu d'ici 2100 en Nouvelle Aquitaine, soit une hausse de 3mm/an.

→ **- 27 mètres**
ordre de grandeur de recul pour les côtes rocheuses à l'horizon 2050

→ **- 65/100 mètres**
de recul sur la plupart de la côte Landaise / Gironde en prévision pour 2050

Hausse du niveau de l'océan par année en Nouvelle-Aquitaine (AcclimaTerra)



→ environ **380 logements** impactés en **2050**
→ environ **86 500 logements** impactés en **2100**

Projection du trait de côte et analyse des enjeux au niveau national - Horizons 2050 et 2100 (Cerema)

1.3 MONTAGNE

1950 → 2013

+0,2°C à +0,3°C par décennie

Évolution décennale de la température entre 1950 et 2013 sur les massifs montagneux de Nouvelle-Aquitaine. (AcclimaTerra)

-2 à 3 jours d'enneigement par décennie

Évolution décennale du nombre de jours d'enneigement entre décembre et avril depuis 1980 sur les massifs montagneux de Nouvelle-Aquitaine. (AcclimaTerra)

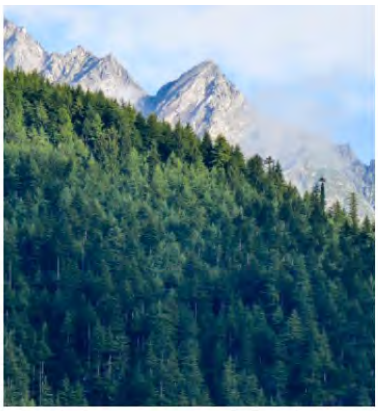
La Nouvelle-Aquitaine possède deux massifs montagneux :

→ PYRÉNÉES

Le plus grand massif de la région est confronté à une baisse de l'enneigement, une hausse des températures, des phénomènes d'avalanches et d'éboulements de terrain plus fréquents.

→ LIMOUSIN

Il se situe en tête de bassin versant avec des enjeux majoritairement liés à l'eau et à ses impacts sur l'agropastoralisme, la production forestière et les zones humides.



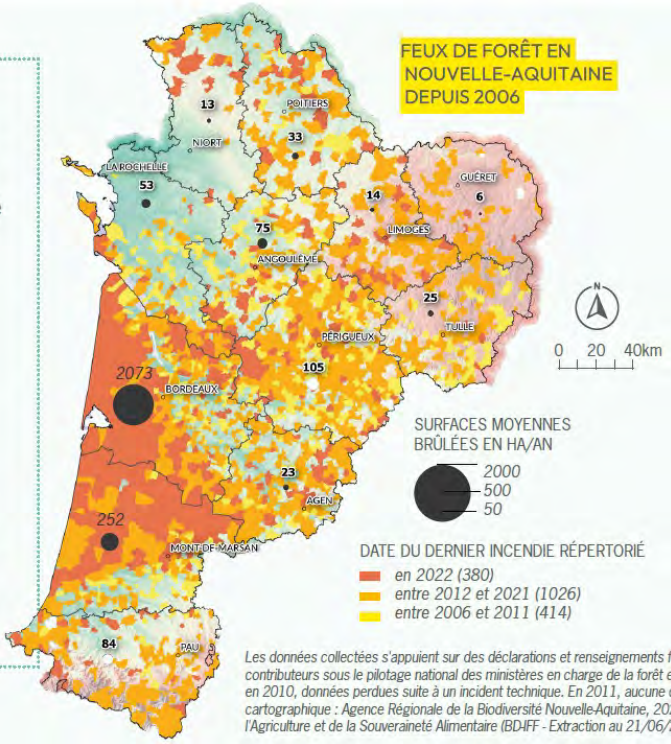
1.4 FORÊT

Des épisodes de sécheresse plus intenses provoquent une baisse de la croissance des végétaux et une diminution de leur rôle de capture et de stockage des gaz à effet de serre (GES).

La variabilité des températures rend la période de végétation annuelle plus élevée avec une vulnérabilité accrue aux gelées tardives.

Le lien entre tempête et changement climatique n'est pas démontré avec certitude. Pour autant, cette vulnérabilité est bien présente au sein de la région.

FEUX DE FORÊT EN NOUVELLE-AQUITAINE DEPUIS 2006



x 1,7
Feux de forêt en 2017-2021 par rapport à 2012-2016 *(ARB)*

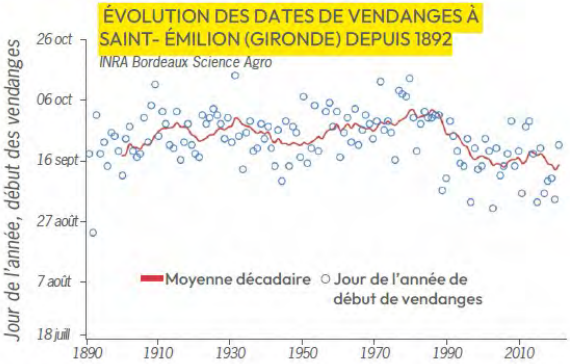
31 310 ha
brûlés en 2022
1329 ha incendiés en moyenne par an entre 2017-2021 (ARB)

Les données collectées s'appuient sur des déclarations et renseignements fournis par un réseau de contributeurs sous le pilotage national des ministères en charge de la forêt et de l'Intérieur. Pyrénées-Atlantiques: en 2010, données perdues suite à un incident technique. En 2011, aucune donnée disponible. Réalisation cartographique : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, 2023. Source : © Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (BDIFF - Extraction au 21/06/2023)

1.5 AGRICULTURE & ALIMENTATION

ÉVOLUTION DES DATES DE VENDANGES À SAINT- ÉMILION (GIRONDE) DEPUIS 1892

INRA Bordeaux Science Agro



Le changement climatique influe sur le milieu agricole, pouvant entraîner une érosion accrue des sols en raison d'une augmentation de l'intensité des pluies, de l'érosion éolienne, un stress hydrique amplifié par les disparités des précipitations et une prolifération potentielle de ravageurs des cultures. Les rendements peuvent être également impactés par les changements de températures.

↓ Baisse de 0,8 à 5 j
du nombre annuel de jours de gel en Nouvelle-Aquitaine ces 50 dernières années. *(Oracle)*

↑ Hausse de 4 à 6 j
par décennie du nombre de jours estivaux sur les 50 dernières années en Nouvelle-Aquitaine. *(Oracle)*

10 j d'avance
sur la production végétale par °C sup. *(AcclimaTerra)*

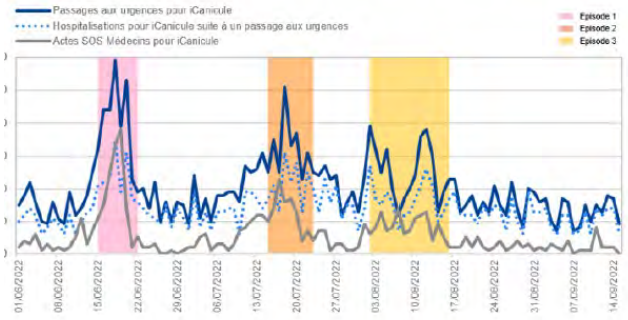
↓ Baisse de 25%
de la production de lait à partir d'une température de l'air de 32-38°C. *(AcclimaTerra)*

- 10 jours
sur la date des vendanges à St Émilion *en moyenne depuis les années 90 (écologie.gouv.fr)*

1.6 SANTÉ - SOCIAL

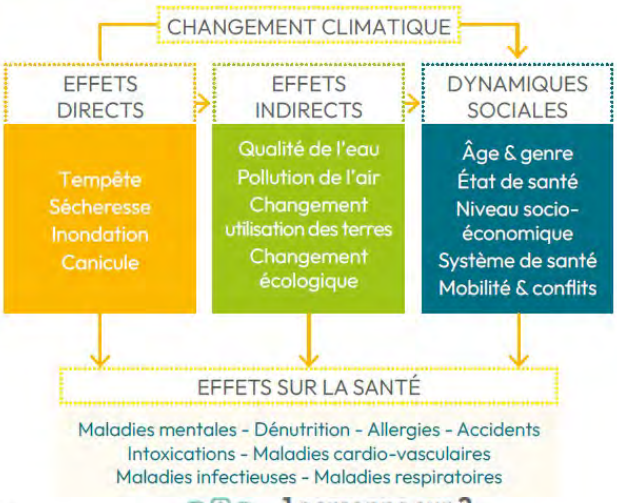
NOMBRE QUOTIDIEN DE PASSAGES AUX URGENCES, D'HOSPITALISATIONS, D'ACTES SOS MÉDECINS DURANT LES ÉPISODES DE CANICULES, *pour iCanicule,*

Nouvelle-Aquitaine du 1er juin au 15 septembre 2022 (Santé publique France/Oscour/SOS Médecins).



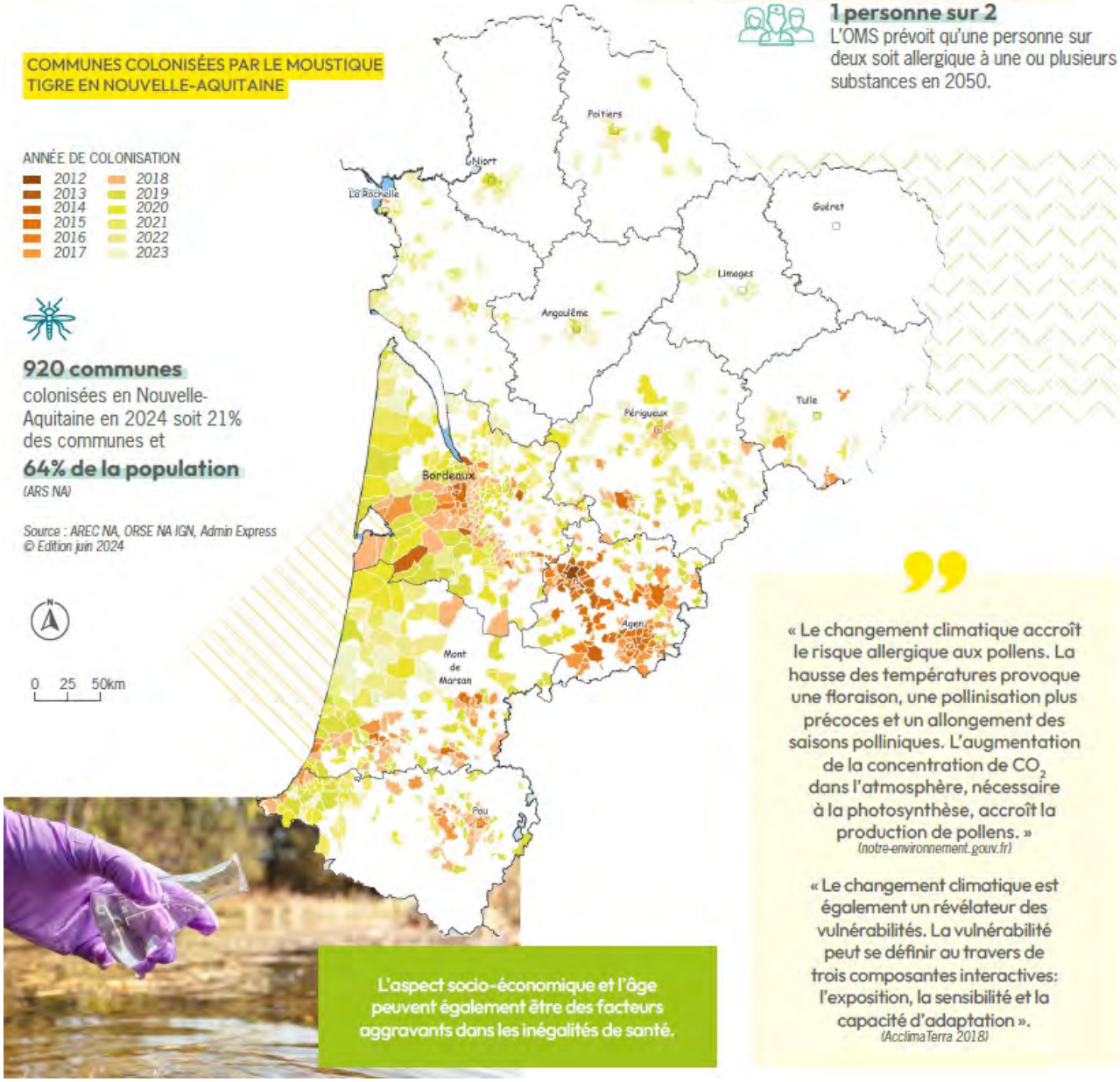
+436 décès été 2022
2ème été le + impactant depuis 2003

EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA SANTÉ *(santé.gouv.fr)*



1 personne sur 2
L'OMS prévoit qu'une personne sur deux soit allergique à une ou plusieurs substances en 2050.

COMMUNES COLONISÉES PAR LE MOUSTIQUE TIGRE EN NOUVELLE-AQUITAINE



920 communes
colonisées en Nouvelle-Aquitaine en 2024 soit 21% des communes et
64% de la population
(ARS NA)

Source : AREC NA, ORSE NA IGN, Admin Express
© Edition juin 2024

L'aspect socio-économique et l'âge peuvent également être des facteurs aggravants dans les inégalités de santé.

« Le changement climatique accroît le risque allergique aux pollens. La hausse des températures provoque une floraison, une pollinisation plus précoces et un allongement des saisons polliniques. L'augmentation de la concentration de CO_2 dans l'atmosphère, nécessaire à la photosynthèse, accroît la production de pollens. »
(notre-environnement.gouv.fr)

« Le changement climatique est également un révélateur des vulnérabilités. La vulnérabilité peut se définir au travers de trois composantes interactives: l'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation ».
(AcclimaTerra 2018)

17 EXEMPLES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE (GWH) ET PRÉCIPITATIONS (MM) ANNUELLES EN NOUVELLE-AQUITAINE DEPUIS 2005
(OREGES, Météo France)



En 2022 la production de la filière hydroélectrique **a diminué de 32%** par rapport à l'année précédente, en raison de moindres précipitations annuelles (-33% entre 2021 et 2022).

Le tourisme est aussi impacté par le changement climatique, notamment en montagne avec une baisse du nombre de jours skiables et des surfaces praticables.

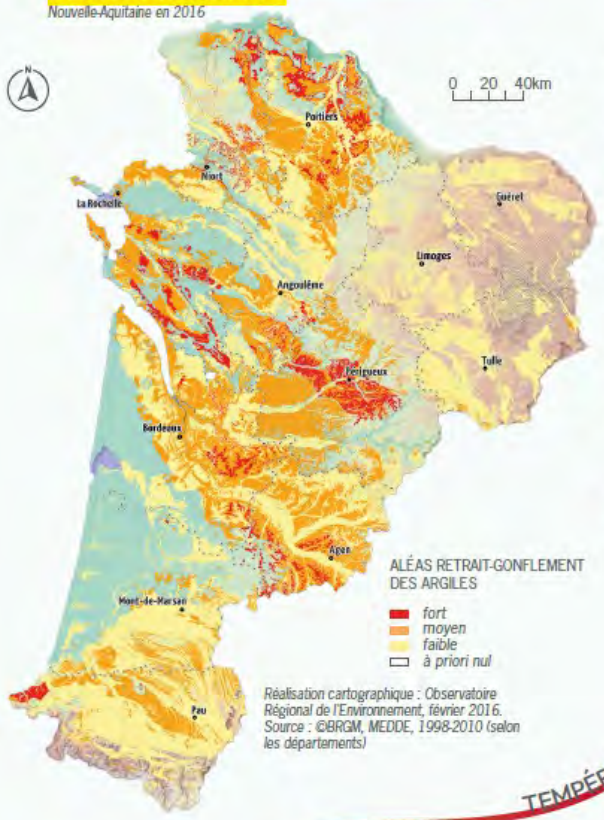
Dans les Pyrénées, entre 1960 et 2010, ce nombre a baissé :

de 5 à 70%, avec un retard du commencement de la saison de ski de 5 à 55 jours dans les stations de basses altitudes

de 4 à 20%, avec un retard du commencement de la saison de ski de 5 à 30 jours dans les stations d'altitude moyennes

L'eau représente une ressource essentielle pour de nombreux secteurs d'activités économiques (agriculture, tourisme, industrie, tertiaire). Si elle façonne des paysages attractifs pour le tourisme, comme les lacs et les rivières, sa gestion soulève également des tensions croissantes liées à ses multiples usages et à sa disponibilité limitée. Elle joue, par ailleurs, un rôle majeur dans la production de l'énergie hydroélectrique et nucléaire (refroidissement des réacteurs).

L'ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX EN NOUVELLE-AQUITAINE
Nouvelle-Aquitaine en 2016



Réalisation cartographique : Observatoire Régional de l'Environnement, février 2016. Source : ©BRGM, MEDDE, 1998-2010 (selon les départements)

18 HABITAT - URBANISME

L'aléa **Retrait-Gonflement des Argiles** (RGA) est très présent sur le territoire néo-aquitain. Dans les sols de nature argileuse, lors des périodes de sécheresse, les argiles se rétractent, tandis qu'elles se dilatent pendant les épisodes de fortes précipitations. L'alternance de ces phénomènes peut endommager les constructions situées en surface de ces zones.

La Cour des Comptes estime à 16 300€ le coût moyen d'un sinistre RGA.

L'impact de l'aménagement urbain se manifeste également dans la qualité de vie des habitants.

Un phénomène particulièrement préoccupant se développe dans les zones urbaines denses : **l'îlot de chaleur urbain** (ICU).

La caractéristique principale de ces îlots de chaleur est l'écart thermique significatif qu'ils présentent avec leur environnement : pendant la nuit notamment, la température peut y être plusieurs degrés supérieure à celle des zones urbaines moins denses.

Ce phénomène thermique, qui se manifeste à l'échelle d'un quartier ou même d'une rue, dépend directement des choix d'aménagement effectués.

65% du territoire exposé à l'aléa RGA
(BRGM)

669 000 logements concernés par le RGA en Nouvelle-Aquitaine en 2019 *(DREAL)*

SCHÉMA DU PHÉNOMÈNE D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN



POUR ALLER + LOIN

- Rapports AcclimaTerra
- Rapport ORACLE Nouvelle-Aquitaine
- Site internet de l'Agence Régionale de la Biodiversité

Enjeux des effets du changement climatique

02



2.1 Effet « vagues de chaleur »

La trajectoire de réchauffement climatique en Nouvelle-Aquitaine :

En France, alors que le réchauffement constaté est de l'ordre de +1,7°C, le nombre de jours de vagues de chaleur a déjà été multiplié par cinq, passant de 2 à 10 jours, en moyenne annuelle entre 1960 et 2020. Les années les plus chaudes sont majoritairement des années très récentes : 8 des 10 années les plus chaudes depuis le début du 20ème siècle sont postérieures à 2010. L'année 2022 a été, à bien des égards, une illustration des changements attendus avec le réchauffement climatique. Elle se classe de loin comme l'année la plus chaude observée en France depuis 1900, avec une température moyenne de 3°C plus chaude que la température moyenne du début du 20ème siècle (1901-1930). L'été 2022 a été le deuxième été le plus chaud depuis 1900, avec 33 jours cumulés de vague de chaleur (un record depuis 1947). L'été 2025 se classe désormais comme le troisième été le plus chaud en France.

A +4°C de réchauffement climatique en France, la température augmente à toutes les saisons et sur l'ensemble du territoire. Le réchauffement est plus fort en été. Cette augmentation de température entraîne une hausse du nombre de jours de vagues de chaleur en été. Le nombre de nuits tropicales (dont la température ne descend pas en-dessous de 20°C), déjà autour de 20 à 40 jours dans les régions les plus chaudes, continue d'augmenter dans les plaines du sud de la France.

Dans la vallée de la Garonne, les vagues de chaleur et journées caniculaires pourront se dérouler sur des périodes supérieures à un ou deux mois, en été. Les nuits tropicales pourront survenir plus de 90 nuits par an sur les zones les plus exposées.

Principaux enjeux régionaux :

Les nuits tropicales, renforcées par l'effet d'îlot de chaleur urbain en ville, poseront la question des fortes chaleurs dans les logements en général, et plus particulièrement dans les passoires thermiques, les établissements de santé, les établissements scolaires ou accueillant des publics sensibles. L'identification et la prise en charge de ces publics vulnérables est un enjeu prioritaire.

La prise en compte des fortes chaleurs dans les logements est un enjeu majeur. La rénovation énergétique est déjà une priorité de l'Anah et des autres dispositifs régionaux. Le travail de mobilisation des acteurs locaux est à poursuivre.

L'utilisation de climatisation, qu'il s'agisse d'installations unitaires électriques ou alimentées par pompe à chaleur, contribue à aggraver l'effet d'îlot de chaleur. Elle augmenterait, par ailleurs, la demande électrique dans des périodes où les centrales nucléaires en rivière (Civaux, Golfech), qui alimentent la région, pourraient être contraintes de réduire leur production à cause de la chaleur. Il conviendrait donc de rechercher des solutions mieux adaptées et de ne l'utiliser qu'en dernier recours, notamment pour la protection des publics sensibles. La priorité doit aller vers la massification de la rénovation énergétique, intégrant le confort d'été des logements. L'inconfort dans le bâti tertiaire est également à traiter.

Les agglomérations, métropoles et villes moyennes sont d'ores et déjà particulièrement touchées par les îlots de chaleur et regroupent un grand nombre de logements sociaux. Sur le littoral, il y a une proportion importante de maisons secondaires, non prioritaires pour des politiques publiques, qui pourraient présenter un niveau d'équipement de climatisation important. Les territoires ruraux, grâce à une proximité aux espaces naturels et moins d'effets d'îlots de chaleur, paraissent moins touchés, mais seront aussi concernés par le besoin d'adaptation.

L'aménagement du territoire pour réduire les îlots de chaleur urbains, même au sein des petits bourgs denses, est aussi un enjeu majeur. De nombreuses initiatives des collectivités locales peuvent être conduites, favorisant la végétalisation des espaces urbains (avec des essences résistantes et peu consommatrices d'eau), la renaturation des cours d'eau, la réintroduction de points d'eau en ville, la distribution collective de réseaux de froid, la conception bioclimatique…

Les vagues de chaleur auront également un impact sur le commerce, l'artisanat et l'industrie, avec plusieurs effets. Les conditions de travail pourraient être dégradées (moindre productivité, augmentation de l'accidentologie), et conduire à devoir adapter les locaux et les horaires.

Dans la mesure où les infrastructures de transport pourraient être impactées, les travailleurs éprouveraient des difficultés dans le trajet lieu de travail et leur lieu d'habitation. Ces impacts sur les infrastructures de transport auront également un impact sur les chaînes de valeur, que ce soit en amont ou en aval. Cela pourrait se matérialiser par des ruptures ou des retards sur l'approvisionnement en cascade jusqu'au client final, des variabilités dans la qualité et la quantité des matières premières, impliquant un potentiel de production réduit. Par ailleurs, des ruptures dans l'accès à l'eau, y compris l'alimentation en eau potable, pourraient ralentir, voire stopper temporairement des productions artisanales ou industrielles.

Enfin, les procédés, opérations et utilités, au cœur de la production, seront impactées de manière diverses selon l'activité. Sont envisagées notamment, la dilatation des matériaux pouvant impliquer la détérioration de composants, la sortie de plage de fonctionnement de matériels, l'augmentation du risque incendie, la détérioration des qualités produits ou des rendements de production. L'évolution des températures à la hausse dans la partie procédés pourrait engendrer des rejets en eau non conformes, notamment en température, vis-à-vis des réglementations applicables. Cela pourrait générer des arrêts de production. Les coûts de la ressource pourraient augmenter. [voir chapitre 3.1 « économie locale »].

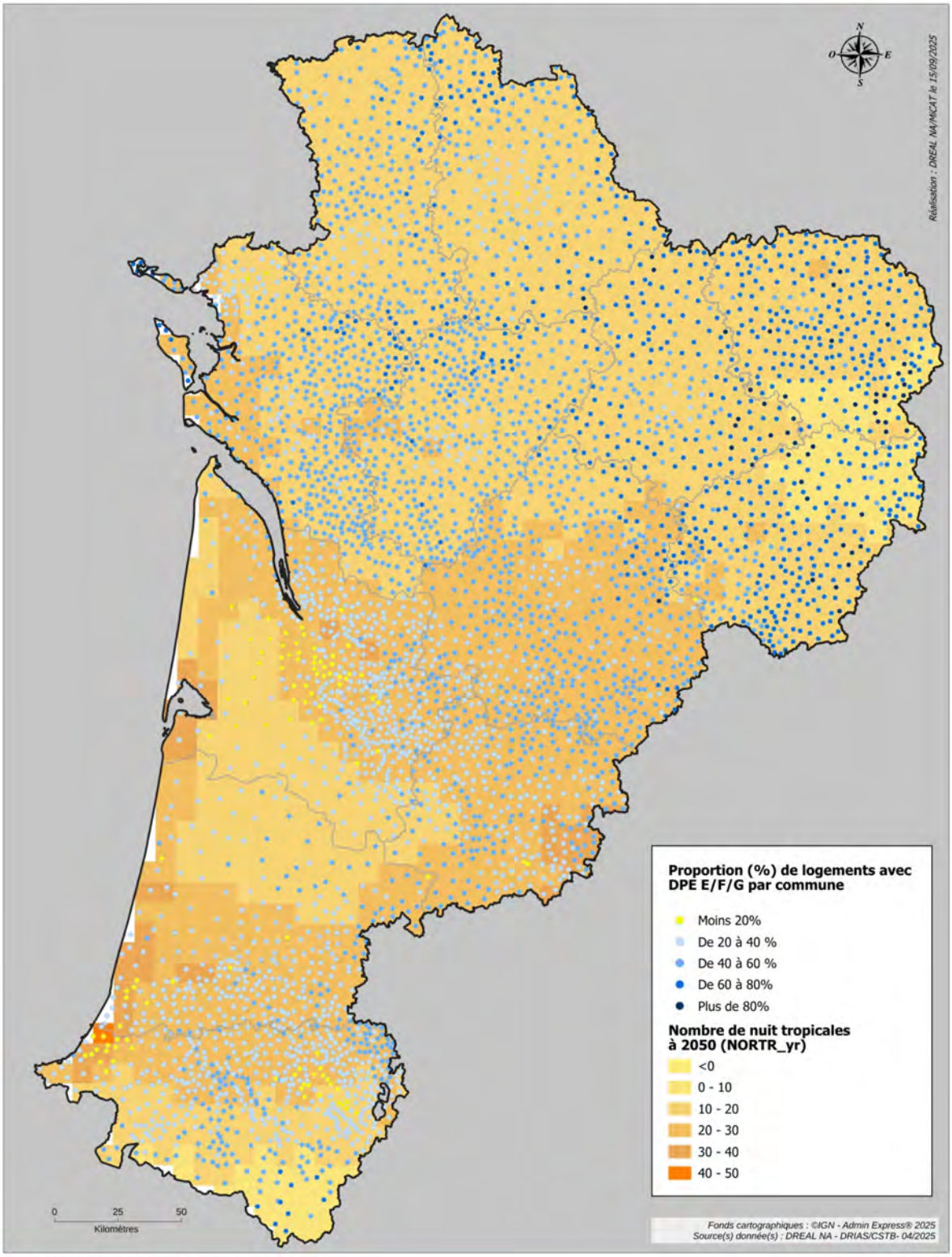
L'adaptation aux fortes chaleurs du matériel roulant, des stations et pôles d'échanges, des itinéraires cyclables ombragés et des infrastructures doivent également être anticipés avec les autorités organisatrices des transports [voir chapitre 3.5 « infrastructure de transport »].

Enfin, la prise en charge des personnes vulnérables et de mise à l'abri en période de canicule est également un aspect à organiser à l'échelle des bassins de vie en complément de l'action communale de proximité. Des réservistes peuvent être identifiés, comme c'est déjà le cas dans plusieurs agglomérations, à Bordeaux Métropole par exemple.

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Proportion de passoires thermiques confrontées au nombre de nuits tropicales en 2050

SIGENA



ATLAS CARTOGRAPHIQUE DREAL Nouvelle-Aquitaine www.sigena.fr

Proposition de pistes d'actions : [extrait Guide des leviers d'adaptation – SGPE]

Renaturation des villes et réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain	Végétaliser les espaces publics et les cours d'école
	Réintroduire l'eau en ville (fontaines, bassins, cours d'eau…)
	Privilégier les revêtements clairs à fort pouvoir réfléchissant
Intégration du confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments	Rénover les logements ainsi que le parc tertiaire public et privé en prenant en compte le confort d'été (isolation, ombrage)
Protection et mise à l'abri des personnes vulnérables	Identifier les personnes vulnérables (personnes modestes, malades, enfants…) et les zones de confort thermique (notamment capacité d'accueil des ERP publics rafraîchis)
Satisfaction durable du besoin de rafraîchissement	Développer les réseaux de froid, en priorité dans les zones à potentiel fort d'îlot de chaleur urbain

A noter : la végétation contribue à l'ombre et à l'évapotranspiration, ce qui peut faire baisser la température jusqu'à 7°C.

Rôle des collectivités :

- Repérage des îlots de chaleur urbain (ICU)
- Définition de règles d'urbanisme et de construction visant à prévenir les ICU et à résorber les ICU identifiés
- Opérations de requalification des espaces publics : végétalisation, création de zones d'ombrages et de rafraîchissement, corridors de vent
- Projets de renaturation et de préservation des espaces naturels et cours d'eau
- Rénovation du parc tertiaire et notamment locaux d'enseignement scolaire, en intégrant le confort d'été
- Déploiement, en lien avec l'Anah, des espaces conseils France Rénov en s'assurant de la formation des conseillers à l'adaptation
- Subventions additionnelles pour la rénovation de logements
- Communication sur les bons gestes de confort d'été
- Identification et localisation des personnes vulnérables (maintien des registres), mise en place d'appels et de visites lors de périodes de canicule
- Identification des établissements recevant du public (ERP) rafraîchis en capacité d'accueillir du public en période de forte chaleur, et des îlots de fraîcheur
- Mise à jour ou élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS)
- Rénovation des résidences sociales, centres d'hébergement, établissements de santé et recevant des enfants, jeunes et adultes relevant des collectivités
- Développement de réseaux de froid et de « geocooling » dans le cadre d'opérations d'aménagement, en particulier pour les ERP les plus sensibles (hôpitaux, crèches…)
- Orientations d'aménagement dans le cadre des PLU en matière de rafraîchissement passif
- Respect de la température de consigne à 26° pour les locaux équipés appareils de climatisation

2.2 Effet « réduction de la ressource en eau, tarissement »

La trajectoire de réchauffement climatique en Nouvelle-Aquitaine :

A +4°C de réchauffement climatique en France, on s'attend, en été, à une baisse des précipitations, notamment dans la moitié sud du pays. La durée des épisodes de sécheresses météorologiques (absence de pluie) augmente. Les régions les plus concernées par ces évolutions sont le sud et l'ouest de la France, avec, régulièrement, des épisodes secs de plus d'un mois pendant l'été. Les situations de pénurie d'eau se multiplieront.

D'ici 2050, l'étude scientifique Explore 2070 indique, qu'en France, les débits des rivières vont baisser de 10 à 40%, le niveau des nappes de 10 à 25 %, les pluies en été de 15 à 25 %, conduisant à des sols de plus en plus secs et donc une humidité inférieure et une capacité d'absorber ces précipitations profondément différentes par rapport à la situation actuelle.

La baisse des précipitations sous forme de neige posera également des problèmes de renouvellement des stocks d'eau, tandis que le contraste saisonnier, marqué entre le niveau de précipitations l'hiver et l'été, amplifiera l'inadéquation entre les besoins et les ressources en eau, que ce soit pour la production d'eau potable ou pour les écosystèmes.

Couplé à des températures plus élevées, ce manque d'eau impactera la production agricole et la production d'énergie. Les sécheresses agricoles et hydrologiques deviendront extrêmement préoccupantes du fait de l'augmentation considérable de l'évapotranspiration, avec des conséquences très importantes sur l'agriculture, la forêt et la biodiversité.

Principaux enjeux régionaux :

Les périodes de sécheresse peuvent résulter de l'évolution climatique liée au manque de précipitations (neige, pluies…) et d'une augmentation des températures, ce qui permet de prévoir l'évolution des débits d'étiage estivaux. Cependant, un facteur sociétal peut également accélérer ce phénomène : une utilisation trop intensive ou inadaptée de l'eau disponible.

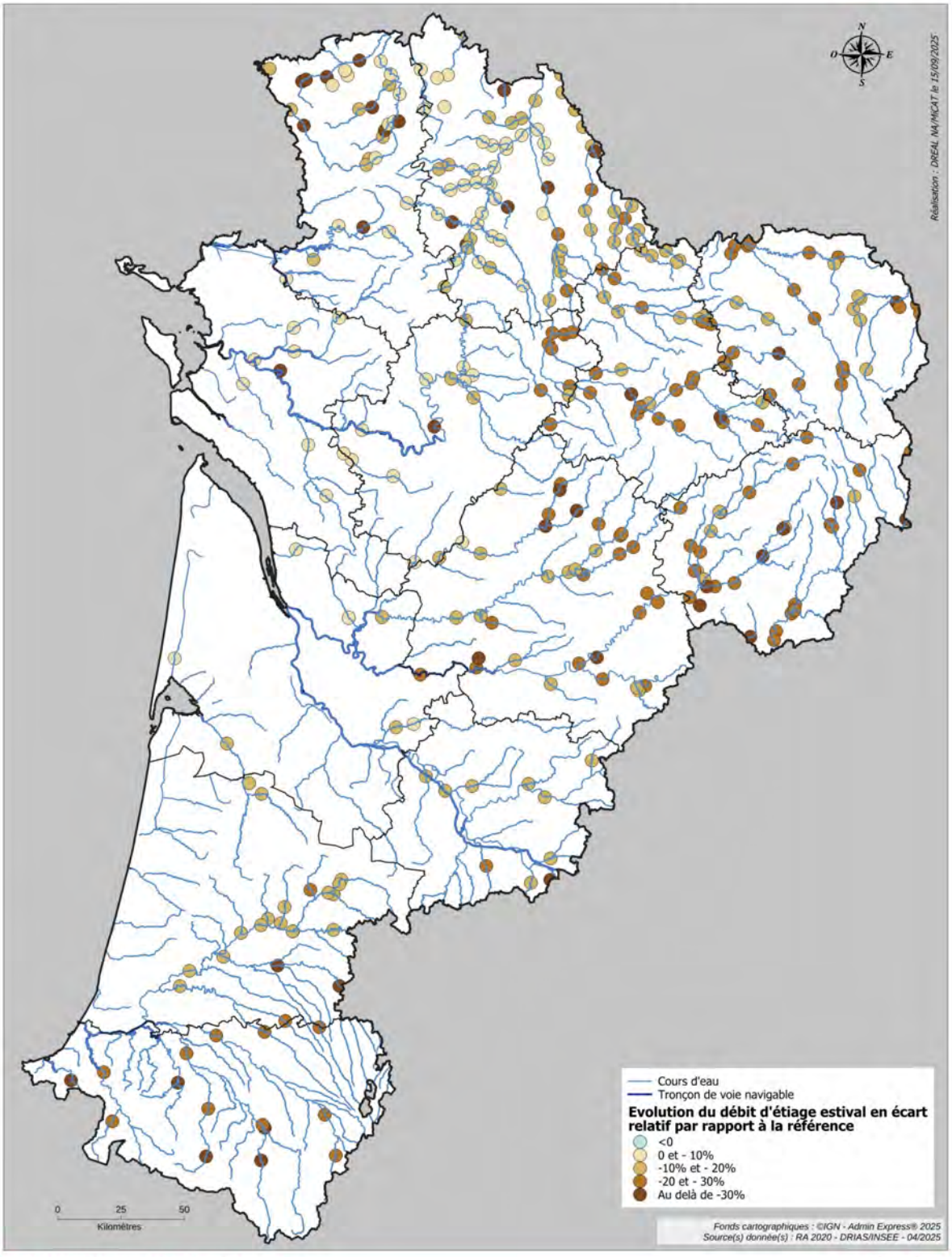
La Nouvelle-Aquitaine est la région française présentant le plus grand territoire (environ 75 % de sa superficie) classé en zone de répartition des eaux, c'est-à-dire en déséquilibre quantitatif chronique entre ressources et besoins (le déséquilibre entre usages est variable d'un département à l'autre). Le classement actualisé est précisé dans deux arrêtés : celui du 8 novembre 2021 pris par le préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne, et celui du 3 janvier 2023 pris par la préfète coordonnatrice de bassin Loire-Bretagne.

Le changement climatique vient aggraver ce phénomène de déséquilibre. Chacun, par ses gestes quotidiens ou ses pratiques professionnelles, peut contribuer à préserver les ressources en eau, bien commun et de plus en plus fragilisé.

Par ailleurs, la sécheresse peut survenir sans canicule, et ces sécheresses printanières ou estivales ont un impact plus important sur la vitalité des arbres, car c'est durant ces périodes que la croissance et l'activité photosynthétiques sont maximales. En revanche, les canicules peuvent survenir à tout moment de l'année, mais leur impact est particulièrement critique lorsqu'elles coïncident avec des périodes de forte demande hydrique.

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Evolution du débit d'étiage estival en écart relatif par rapport à la référence



ATLAS CARTOGRAPHIQUE DREAL Nouvelle-Aquitaine www.sigena.fr

Proposition de pistes d'actions : [extrait Guide des leviers d'adaptation – SGPE]

Aménagement du territoire prenant en compte la ressource en eau	Conditionner des nouvelles constructions et installations à la bonne disponibilité de la ressource en eau (art. R.151-34 code de l'urbanisme), et à la mise en adéquation avec les réseaux
Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau*	Réduire les fuites dans les réseaux (eaux potables, usées, pluviales)
	Mobiliser des ressources en eau "non conventionnelles" : réutilisation des eaux de pluie, réutilisation des eaux usées traitées
	Réduire les prélèvements d'eau actuels dans les milieux en déséquilibre quantitatif
Renforcement des services publics de l'eau potable et de l'assainissement	Maintenir les réseaux et réduire des fuites
	Ré-évaluer les capacités et les techniques de traitement

Rôle des collectivités :

- Élaboration et révision des documents d'urbanisme
- Lancement de démarches de Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)
- Élaboration et mise en œuvre des schémas d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) au sein des commissions locales de l'eau
- Garantie de la protection des points de captage sensibles
- Détection des fuites dans les réseaux et programmation des travaux de résorption des fuites et de renouvellement des réseaux
- Maîtrise d'ouvrage des équipements de traitement des eaux (ou par un opérateur par délégation de service public)
- Syndicats de bassin versant et commissions locales de l'eau : études de volumes prélevables et répartition par catégorie d'usagers, études HMUC (hydrologie milieux usages climat)
- Mise en place de la tarification incitative de l'eau
- Information/sensibilisation des usagers à la sobriété des usages de l'eau
- Mesures d'économies d'eau dans les espaces verts et bâtiments publics
- Maîtrise d'ouvrage et gestion des infrastructures et des réseaux et lutte contre les fuites des réseaux – intégration d'un engagement en matière de rendement des réseaux dans le cas d'une délégation de service public (DSP)
- Gestion des eaux pluviales en développant l'infiltration à la parcelle, les réservoirs/espaces tampon à multi-usages
- Réduction des apports d'eau pluviale dans les réseaux d'assainissement

2.3 Effet « incendies »

La trajectoire de réchauffement climatique en Nouvelle-Aquitaine :

Les études scientifiques nous alertent : avec le changement climatique, le risque d'incendie de forêt et de végétation s'étend progressivement à de nouveaux territoires, avec une saison des feux à la fois plus précoce et plus longue. L'été 2022 a ainsi été marqué par des feux historiquement dévastateurs pour les forêts françaises (90 départements touchés par au moins 1 incendie), compte-tenu d'une sécheresse prolongée, pouvant entraîner des feux de plus en plus puissants.

Plus récemment, le plus important feu de l'année 2023 a eu lieu mi-avril dans les Pyrénées-Orientales, c'est-à-dire presque deux mois avant la saison habituelle allant de juin à fin août. À l'international, les récents incendies en Espagne, au Portugal, en Italie et en Grèce, ainsi qu'à Los Angeles ou au Canada, illustrent eux aussi les conséquences déjà visibles du changement climatique sur le risque « incendie ».

[extrait du guide des leviers Adaptation du SGPE] La moitié de la surface forestière actuelle sera sensible aux feux de forêt d'ici 2060, et 30% des surfaces risquent de dépérir à horizon 2050.

Principaux enjeux régionaux :

La Nouvelle-Aquitaine se caractérise par la diversité de ses massifs forestiers, ainsi que par la variabilité des densités urbaines. Ces différences ont un impact sur l'importance des interfaces habitat/forêt, avec, pour résultante, un risque feux de forêts hétérogène à l'échelle de la région.

Concernant le recensement des forêts, le massif des Landes de Gascogne est le plus important de la région (980 000 ha environ). Il constitue d'ailleurs le plus vaste ensemble forestier exploité en Europe. Situé sur trois départements (Les Landes, la Gironde, Le Lot-et-Garonne), il s'agit d'une forêt de pins maritimes exploitée et gérée par la filière sylvicole.

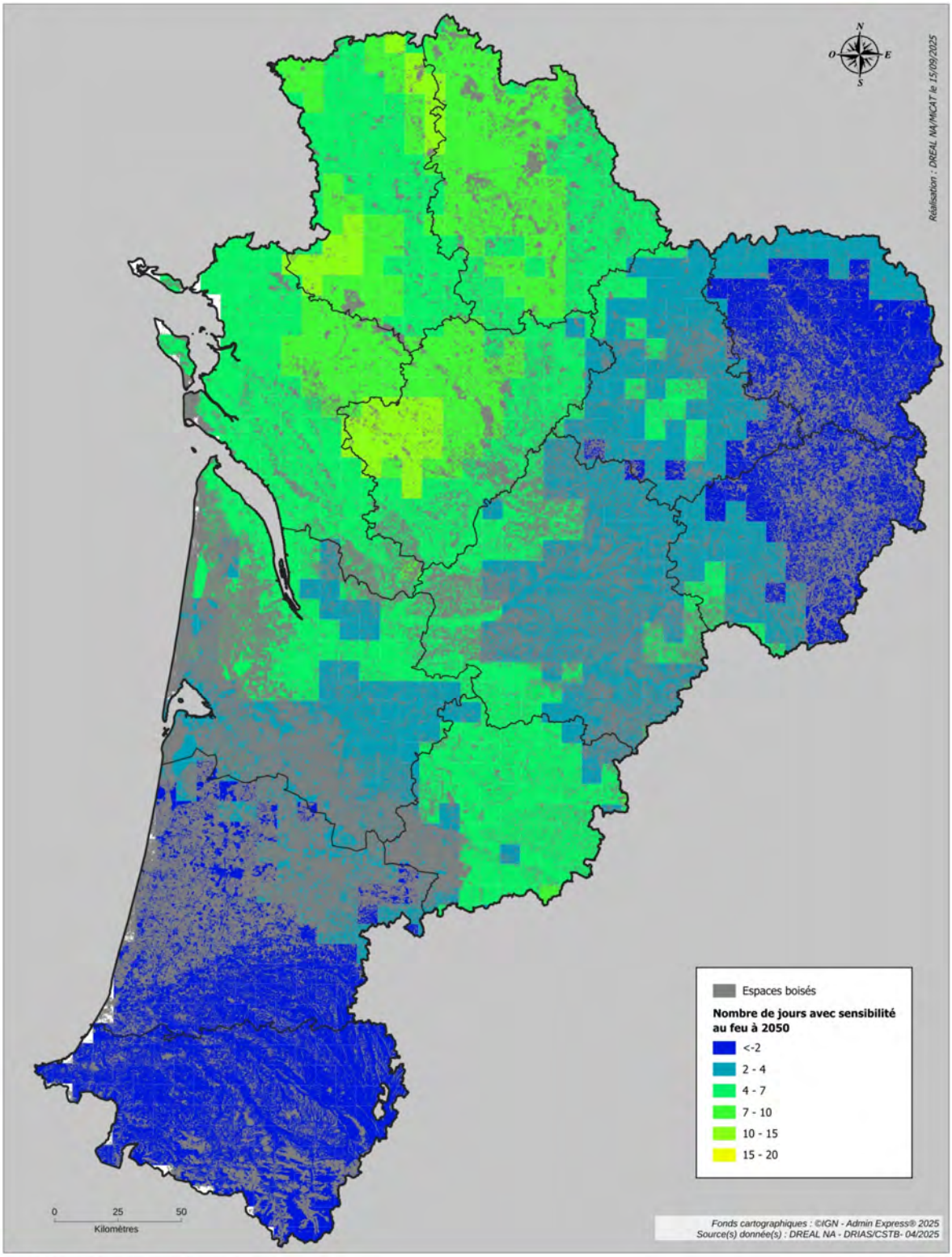
Les autres massifs forestiers présents sur la région sont répartis en quatre ensembles : les forêts du Limousin (600 000 ha de peuplements, aux trois quarts feuillus pour un quart résineux, avec une sylviculture de production sur ces résineux, notamment sur du douglas), les forêts du département de Dordogne qui sont composées de feuillus sur un relief plus escarpé (407 000 ha de surface forestière totale), le massif Pyrénéen et les forêts littorales de Charente-Maritime. Le changement climatique a déjà accentué de manière significative la diversité des feux avec l'augmentation dans l'ouest, le nord et l'est des feux de cultures et de bocages menaçant dorénavant des bourgs, villages et hameaux. Ainsi, le risque incendie ne se limite plus aux seuls massifs forestiers.

De nombreux éléments de préventions sont déjà en place (plan de prévention du risque incendie de forêt, obligations légales de débroussaillement, campagnes de sensibilisation…).

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Zones forestières et nombre de jours avec sensibilité au feu en 2050

SIGENA



ATLAS CARTOGRAPHIQUE DREAL Nouvelle-Aquitaine www.sigena.fr

Proposition de pistes d'actions :

Dans le cadre de la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, une stratégie nationale de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies a été lancée en février 2025 par les trois ministères pilotes, à savoir le ministère de l'Intérieur, le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement.

L'objectif de cette stratégie interministérielle est de mobiliser de manière uniforme et coordonnée l'ensemble des outils et moyens de la prévention des risques, de la gestion de crise et de l'aménagement du territoire, face aux évènements climatiques extrêmes. Cette stratégie permettra, notamment, de coordonner l'action de Météo France, qui met en place une météo des forêts pendant la saison des incendies, la communication sur les obligations légales de débroussaillement, la cartes des massifs classés, ou encore le renforcement du nombre de colonnes de sapeurs-pompiers pouvant être mobilisés. Au niveau régional, l'importance de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillement au plus tôt est soulignée, cette politique relevant de l'État (DRAAF).

En Nouvelle-Aquitaine, la cartographie du risque incendie/feux de forêt est en cours d'actualisation par les DDT(M) dans les départements les plus exposés. Sur cette base, des porter-à-connaissance seront transmis aux collectivités, tout en garantissant une homogénéité de traitement à l'échelle des massifs forestiers en matière de règles d'urbanisme.

Rôle des collectivités / acteurs économiques :

Les collectivités assurent principalement :

- la planification
- la réglementation
- la gestion publique
- la coordination des secours

Les acteurs économiques appliquent et respectent ces règles dans leurs activités, contribuent à la prévention active, et collaborent à la sensibilisation et la surveillance.

La prévention des incendies et des feux de forêt repose donc sur une coopération étroite entre ces deux types d'acteurs.

2.4 Effet « inondations et ruissellement »

La trajectoire de réchauffement climatique en Nouvelle-Aquitaine :

A + 4°C de réchauffement climatique en France, l'intensité et la fréquence des impacts du changement climatique vont fortement augmenter. L'intensité des pluies extrêmes quotidiennes fortes pourrait augmenter, avec notamment d'importantes incertitudes dans la moitié sud de la France.

Il semblerait, en particulier, que les précipitations pourraient augmenter en hiver. En montagne, de décembre à mars, le réchauffement se traduirait par moins de précipitations sous forme de neige, et plus sous forme de pluie. Le total annuel des précipitations pourrait, au mieux, être stable dans un climat global régional qui se méditerranéiserait.

Une augmentation de la fréquence des inondations pourrait impacter les choix d'aménagement du territoire, les capacités assurantielles, la sécurité des personnes et leur capacité à se déplacer.
[extrait de la documentation ministérielle sur la TRACC]

Toutefois, des incertitudes persistent. Ainsi, les études LIFE Eau&Climat ne permettent pas de définir, de manière certaine, les conséquences en matière d'augmentation ou de diminution de l'intensité des crues en Nouvelle-Aquitaine (voir https://meandre.explore2.inrae.fr/des-crues-incertaines/et-d-abord-dans-quelle-direction).

Principaux enjeux régionaux :

Une inondation peut avoir plusieurs origines : débordement de cours d'eau, submersion marine, ruissellement, crue des torrents de montagne, remontée de nappe, rupture ou défaillance d'ouvrage hydraulique…

En France, c'est 17,1 millions d'habitants permanents exposés aux conséquences des inondations par débordements de cours d'eau, 1,4 millions d'habitants exposés au risque de submersion marine, plus de 9 millions d'emplois exposées aux débordements de cours d'eau, plus de 20% des habitations exposées aux submersions marines étant de plain-pied…

La gestion du risque inondation s'appuie sur la connaissance historique des débordements des cours d'eau. Les évènements extrêmes connus des crues et des précipitations sont à la base de l'élaboration de différents documents de prévention, en particulier des Plans de Prévention des Risques d'Inondation. La TRACC, et notamment l'augmentation future de la fréquence de certains évènements extrêmes, n'est pas prise en compte. Toutefois, il est prévu que les PPRI soient révisés progressivement à partir d'une méthodologie nationale précisant la prise en compte du ruissellement et du climat futur. Cette méthodologie, et les cartes d'aléas de ces risques à l'horizon 2125, doivent être définis d'ici 2027. Afin de protéger davantage toutes les populations, le service de prévision des crues "Vigicrues" doit également couvrir l'intégralité du territoire de la région à partir de 2030.

La lutte contre le ruissellement est un enjeu important. Le massif pyrénéen est particulièrement concerné par ce phénomène. Les initiatives prises pour limiter le ruissellement, comme la désimperméabilisation des sols artificialisés, ou encore une gestion forestière facilitant le stockage de l'eau, sont primordiales, ou des pratiques de ralentissement (exemple : mise en place de haies, pratiques agro-écologiques) sont nécessaires.

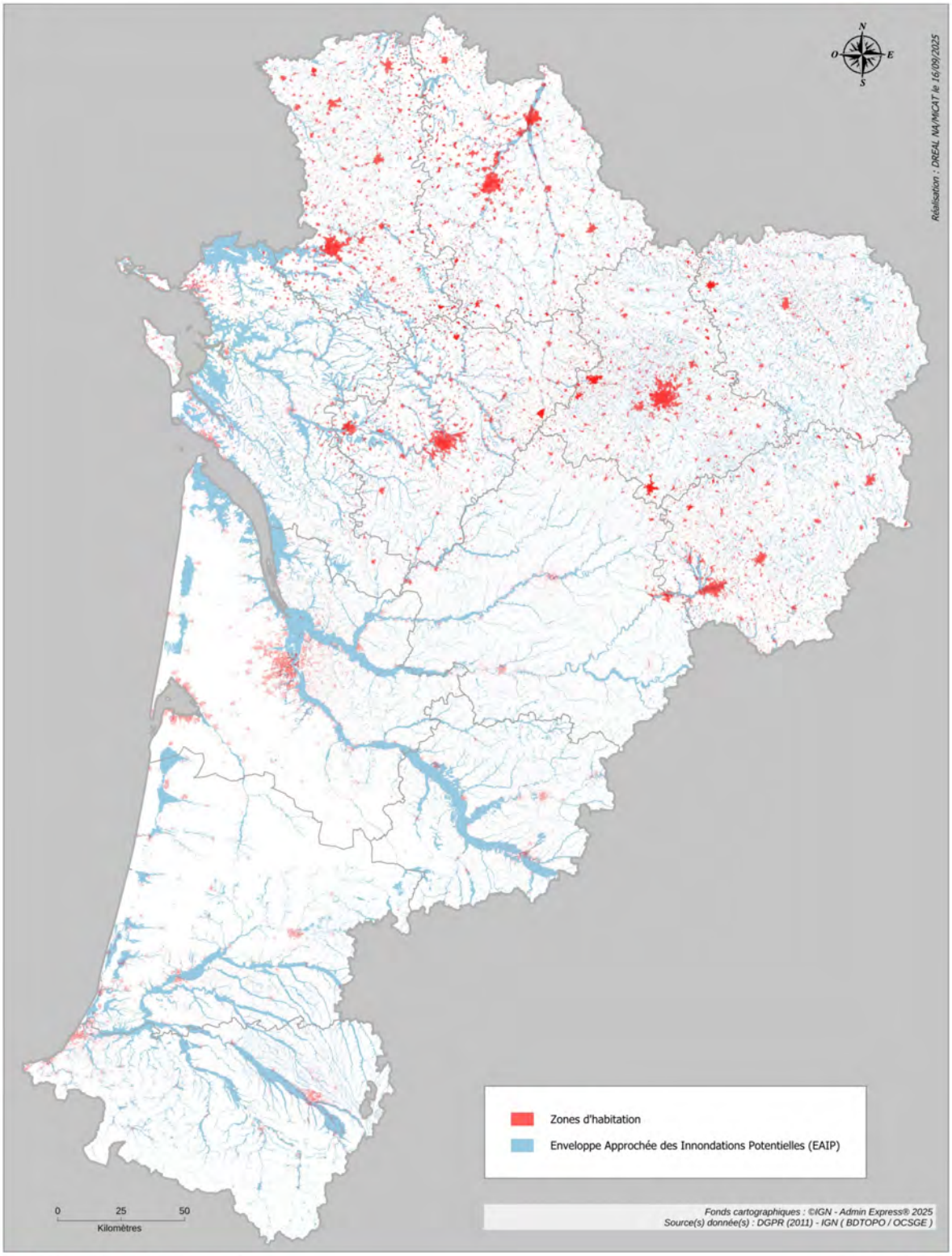
Le ruissellement cause aussi des dégâts dans des régions agricoles vallonnées et cultivées sur les pentes même de faible coefficient. Il entraîne l'érosion hydraulique des argiles et limons, donc la diminution de la fertilité naturelle des sols, la couverture de voies routières et le comblement des fossés d'écoulement des collectivités locales. La remise en place d'un maillage bocager et de fossés de bordure dans les parcelles elles-même devient indispensable.

Les milieux aquatiques jouent un rôle de régulation. Les solutions fondées sur la nature et la restauration des milieux aquatiques sont primordiales pour tenter de réguler la fréquence et l'ampleur des inondations.

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Zones d'habitation et Enveloppe Approchée des inondations Potentielles

SIGENA



ATLAS CARTOGRAPHIQUE DREAL Nouvelle-Aquitaine www.sigena.fr

Proposition de pistes d'actions : [extrait Guide des leviers d'adaptation – SGPE]

Ralentissement du ruissellement sur les sols agricoles et sur les sols artificialisés	Planter et entretenir des haies et des bandes enherbées
	Réduire le rythme d'artificialisation des sols, désimperméabiliser et renaturer les sols (mise en œuvre de l'objectif ZAN)
	Utiliser toutes les surfaces urbaines disponibles pour abattre (infiltrer/évapotranspirer) les eaux pluviales au plus proche de là où elles tombent, de la toiture au sol
Prévention des inondations, not. via restauration des milieux aquatiques	Renaturer les cours d'eau et restauration de leur hydromorphologie
	Protéger et restaurer les zones naturelles d'expansion de crue
	Protéger et renaturer les zones humides

A noter, les zones humides jouent un rôle crucial dans la régulation des crues en stockant jusqu'à 15 000 m³ d'eau par hectare. Leur préservation et restauration sont essentielles pour limiter les inondations.

Rôle des collectivités :

- Déployer la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), mise en place de programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)
- Déployer l'objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les documents de planification et d'urbanisme
- Intégrer au règlement des documents de planification territoriale : le zonage pluvial et des prescriptions sur les eaux pluviales, les zones d'expansion des crues, la prise en compte des plans de prévention des risques d'inondation
- Soutenir les pratiques agroécologiques et la gestion des haies
- Réalisation d'opérations de désimperméabilisation (cours d'école, espaces publics…)
- Élaboration et réalisation de projets de restauration et la reconquête des milieux aquatiques (rôle des syndicats de bassin versant)
- Solidarité amont aval par l'animation sur les bassins versants

2.5 Effet « sécheresse des sols et retrait gonflement des argiles »

La trajectoire de réchauffement climatique en Nouvelle-Aquitaine :

A 4°C de réchauffement climatique en France, dans les zones urbaines, l'alternance attendue de périodes de sécheresse et de fortes précipitations renforcera vraisemblablement le phénomène de retrait et gonflement des argiles, qui fragilise les constructions, notamment les maisons individuelles, implantées sur des sols argileux.

Les infrastructures de transport, les réseaux d'énergie, d'eau et de télécommunications seront également fragilisés.

Principaux enjeux :

En France, environ 10 millions de maisons individuelles sont situées dans des zones exposées au risque argileux (exposition moyenne ou forte). Le nombre de logements potentiellement exposés risque d'augmenter.

La caisse centrale de réassurance évalue que la sinistralité moyenne annuelle liée à l'aléa retrait et gonflement des argiles, à l'horizon 2050, pourrait augmenter de 44 % pour un scénario proche de la TRACC (sans intégrer les effets additionnels sur la sinistralité, liés à la hausse des valeurs assurées).

Proposition de pistes d'actions : [extrait Guide des leviers d'adaptation – SGPE]

Prévention des dégâts causés par le retrait-gonflement des argiles (RGA)	Encourager les propriétaires de maisons à mettre en place des mesures de prévention et remédiation contre le RGA

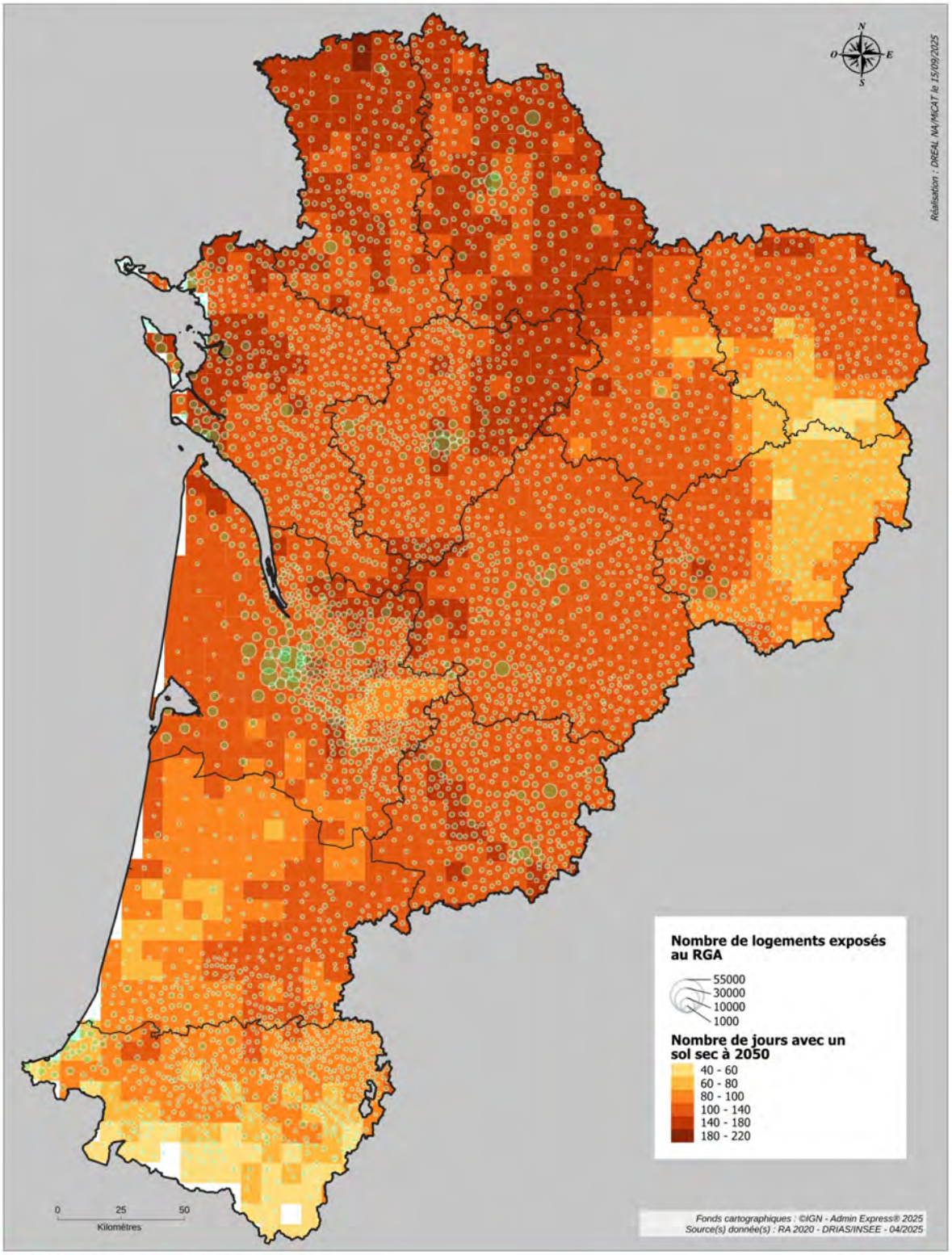
Rôle des collectivités :

- Sensibilisation des professionnels du bâtiment, information des habitants sur les mesures de prévention et de remédiation
- Intégrer des orientations et des recommandations d'aménagement dans les documents de planification territoriale (exemple : mise à distance de la végétation, infiltration de l'eau…), en s'appuyant notamment sur les zones non constructibles, les hauteurs maximales et minimales des constructions ou encore la protection de certaines composantes du site
- Stratégie de prévention et de protection des bâtiments publics

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Logements exposés au retrait gonflement des argiles et nombre de jours avec sol sec à 2050

SIGENA



ATLAS CARTOGRAPHIQUE DREAL Nouvelle-Aquitaine www.sigena.fr

2.6 Effet « mouvements de terrain »

La trajectoire de réchauffement climatique en Nouvelle-Aquitaine :

A +4°C de réchauffement climatique en France, en montagne, la hausse des températures aura également des conséquences sur la stabilité de certains sols et parois. Cette déstabilisation entraînera une augmentation du nombre de glissements de terrains et d'effondrements rocheux.

Principaux enjeux régionaux :

Les zones de montagne, des territoires avec falaises et les espaces littoraux sont potentiellement les plus impactés.

Les zones de montagne sont particulièrement impactées par le réchauffement climatique. L'effet du changement climatique est avéré sur la décompression générale des versants sous l'effet du retrait glaciaire. Il en est de même pour les zones de falaise, avec l'accentuation de la charge en eau suite à des épisodes pluvieux courts et conséquents en pluviométrie, qui les fragilise.

Le rôle du couvert végétal et de la forêt est très important. Actuellement, en France, 50 000 ha de forêts en montagne et 380 000 ha de forêts domaniales RTM (Restauration des Terrains en Montagne) sont sous statut de « forêt de protection », reconnues pour leur fonction de protection des riverains contre l'érosion des sols et certains risques gravitaires. Des écosystèmes forestiers dégradés peuvent perdre leur rôle de protection contre l'érosion des sols, les inondations et les risques gravitaires.

Proposition de pistes d'actions : [extrait Guide des leviers d'adaptation – SGPE]

Prévention des éboulements et glissements de terrain	Entretenir et restaurer des écosystèmes forestiers avec un rôle de protection contre les risques gravitaires

Rôle des collectivités :

- Mise en place de dispositifs de surveillance et d'actions de prévention
- Réalisation de travaux de prévention
- Gestion et entretien des massifs forestiers, notamment ceux sous statut de forêt de protection ou ceux dans les séries « restauration des terrains en montagne » (RTM)
- Maintien et reconquête de maillages bocagers sur l'espace public en bordure des voiries routières communales et départementales

2.7 Effet « recul du trait de cote et submersion marine »

La trajectoire de réchauffement climatique en Nouvelle-Aquitaine :

A +4°C de réchauffement climatique en France, la hausse du niveau des mers accélérera le phénomène d'érosion du trait de côte et les submersions marines seront plus fréquentes, menaçant les infrastructures côtières (logements, infrastructures portuaires et touristiques…).

Principaux enjeux régionaux :

Le changement climatique aggrave deux phénomènes qui menacent les zones littorales : l'érosion côtière et les submersions marines temporaires. Par ailleurs, l'élévation du niveau marin, mais aussi les changements des régimes de précipitations et des températures, augmentent le risque de salinisation des aquifères côtiers, rendant certains captages d'eau potable non utilisables. De plus, en repoussant le bouchon vaseux plus en amont dans les estuaires, l'élévation du niveau marin oblige à reconfigurer les stations de pompage pour l'alimentation en eau potable.

En Nouvelle-Aquitaine, portée par le groupement d'intérêt public (GIP) littoral, et associant l'ensemble des partenaires à l'échelle régionale sur le sujet de l'érosion côtière, la stratégie régionale de gestion de la bande côtière (SRGBC), établie en Aquitaine en 2012, a été la première à décliner la stratégie nationale élaborée la même année. Constituée de quatre documents (introduction générale, sensibilité régionale à l'érosion côtière, document d'orientations et d'actions, guide de l'action locale), la SRGBC constitue une aide à la décision visant à orienter les politiques publiques menées en Nouvelle-Aquitaine pour mieux gérer la bande côtière. Sous l'impulsion des services de l'État, ces documents sont en cours d'actualisation, notamment au regard des évolutions réglementaires.

Les stratégies locales de gestion de la bande côtière (SLGBC) sont portées par une collectivité territoriale dans un cadre partenarial. Elles ont comme objectif la coordination et la planification des actions locales de gestion de la bande côtière dans un programme d'actions unique, articulé avec les documents réglementaires (PPR, PLU-i et SCoT). Depuis 2012, la Nouvelle-Aquitaine compte 14 SLGBC à différents stades d'avancement.

En complément des documents proposés, la DREAL a lancé en 2023, une étude régionale, avec l'appui d'une équipe projet (BRGM, CEREMA, CRNA, DDTM, 1 intercommunalité par département, GIP Littoral, SGAR), afin de proposer des éléments techniques et de méthodes à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, pour appuyer les bureaux d'études et les collectivités dans la réalisation des cartographies d'exposition du littoral au recul du trait de côte, aux échéances +30 et +100 ans.

Livrée en 2025, l'étude intègre les spécificités du territoire de la Nouvelle-Aquitaine et les recommandations régionales qui en découlent, visent à accompagner l'action des collectivités locales vers une cohérence régionale et une harmonisation des méthodes pour l'élaboration des cartographies locales. Un document de communication à l'attention des élus et décideurs accompagnera le rapport technique rendu par le BRGM fin 2025.

Les solutions fondées sur la nature sont des actions qui visent à protéger, gérer durablement et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement des enjeux de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité (définition UICN ; WCC-2016-Res-069). Un appel à projets ciblant des opérations matures démonstratives et exemplaires de solutions fondées sur la nature, visant à adapter les territoires littoraux exposés aux évolutions du trait de côte et à renforcer leur résilience, dans un contexte de changement climatique, a été lancé en 2019 et a retenu deux lauréats en Nouvelle-Aquitaine, à Soulac-sur-Mer (recomposition d'un centre de vacances SNCF) (33) et Bidart (réaménagement de la plage d'Erretegia) (64). Un nouvel appel à projets sur les SfN en 2024, a permis de retenir trois nouveaux lauréats en Nouvelle-Aquitaine :

- communauté de Communes de l'Ile de Ré (17) : restauration des récifs d'huîtres plates pour protéger le littoral de l'île de Ré
- commune de la Tremblade (17) : recomposition des plages de l'Embellie et du Galon d'Or
- communauté d'agglomération du Pays Basque (64) : littoral Basque, mise en oeuvre de SfN pour s'adapter aux risques côtiers : revégétalisation des surfaces de glissement sur les falaises de St-Jean-de-Luz Nord et consolidation du cordon dunaire en haut de la plage d'Armatonde à Hendaye

En Nouvelle-Aquitaine, la gestion du trait de côte a déjà mobilisé plus de 30 millions d'investissement, entre 2014 et 2022. Ces investissements ne sont pas nécessairement des coûts à supporter pour les territoires. Comme l'indique le PNACC, 3,1 euros investis en prévention évitent 8 euros de dommages lors des évènements naturels se produisant par la suite (étude de la Caisse centrale de réassurance –2024)

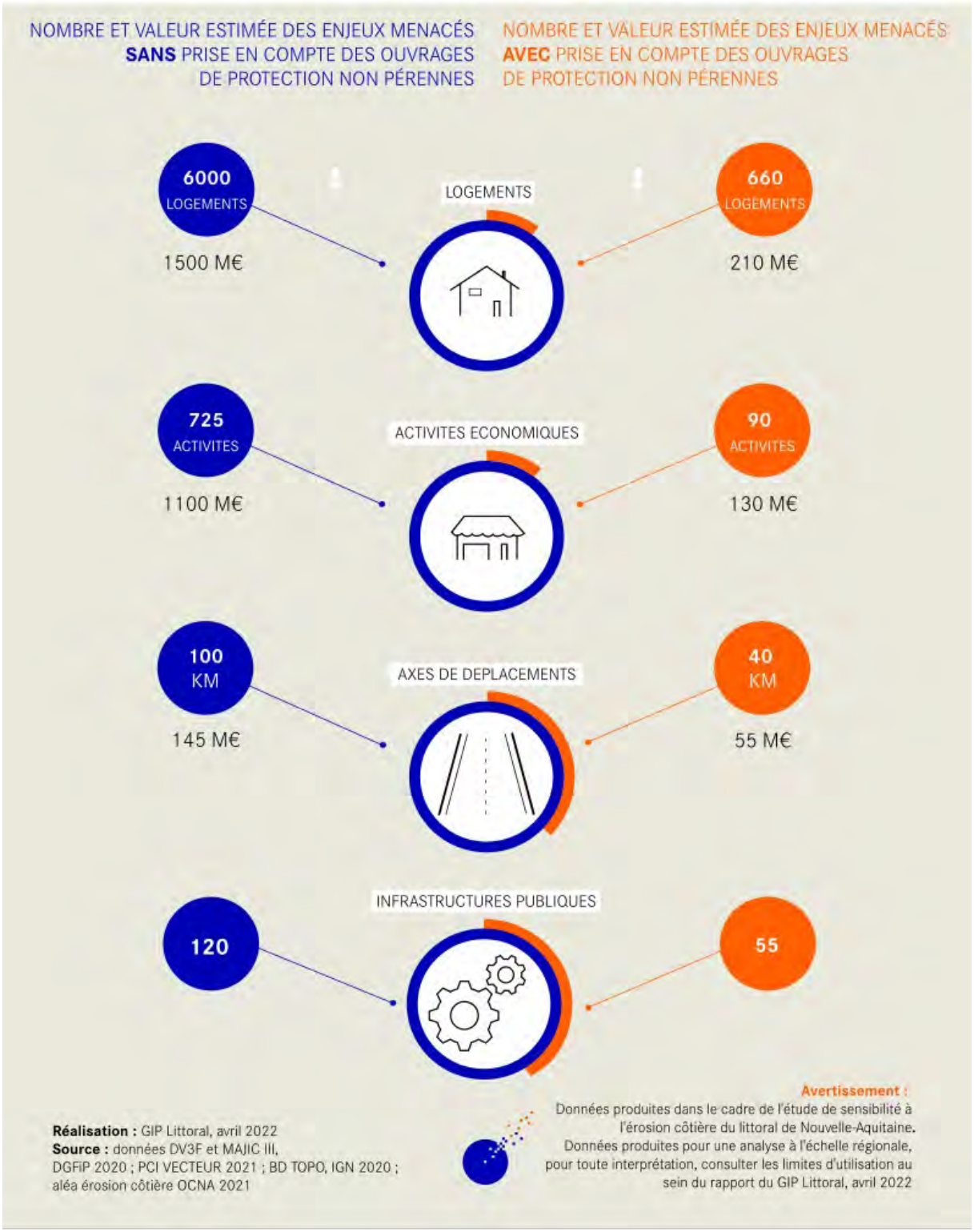
Proposition de pistes d'actions : [extrait Guide des leviers d'adaptation - SGPE]

Intégration de l'élévation du niveau des mers dans l'aménagement du littoral	Elaborer des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte, dont stratégies foncières
	Développer les dispositifs de lutte active souple, restaurer les cordons dunaires, mangroves, herbiers…

Rôle des collectivités :

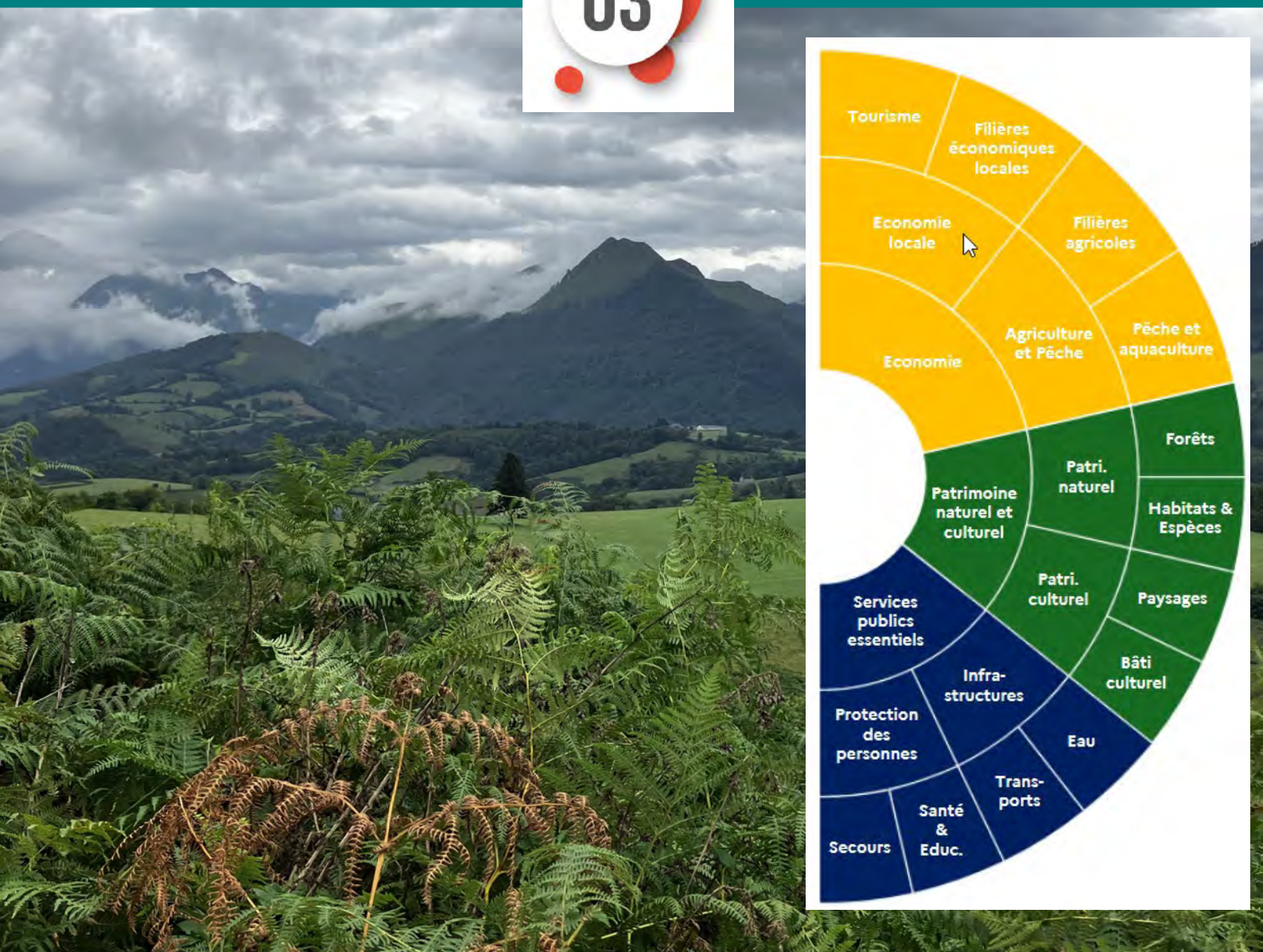
- Réalisation de cartes locales d'exposition au recul du trait de côte à 30 et 100 ans et intégration dans les documents de planification territoriaux, en cohérence avec les règles 25 et 26 du SRADDET (a minima éléments de connaissance devant influencer la prise de décision dans les projets d'aménagement et de construction des collectivités)
- Priorisation stratégique (temporelle, budgétaire et spatiale) de l'adaptation des infrastructures et des équipements publics
- Élaboration des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte et mise en place de stratégies foncières pour préparer la recomposition spatiale des biens et des activités (projets partenariaux d'aménagement, droit de préemption trait de côte, bail réel d'adaptation au recul du trait de côte)
- Gestion et restauration des écosystèmes côtiers (dont préservation des laisses de mer), gestion des ouvrages de défense contre la mer et mise en oeuvre d'actions de gestion, en privilégiant les solutions fondées sur la nature et/ou celles qui sont réversibles. (rechargements de sable, solutions fondées sur la nature…)
- Elaboration de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

Enjeux menacés par l'érosion côtière à l'horizon 2050 en Nouvelle-Aquitaine



Enjeux systémiques du climat

03



3.1 Enjeu « économie locale, tourisme »

La trajectoire de réchauffement climatique en Nouvelle-Aquitaine :

A +4°C de réchauffement climatique en France, la quasi-totalité des glaciers français auront disparu et le stock de neige faiblira drastiquement au printemps dans les Pyrénées.

La hausse du niveau des mers accélérera le phénomène d'érosion du trait de côte et les submersions marines seront plus fréquentes, menaçant les infrastructures côtières (logements, infrastructures portuaires et touristiques…). [extrait de la documentation ministérielle sur la TRACC]

Les impacts du dérèglement climatique sur les entreprises industrielles sont déjà perceptibles et importants. La sinistralité est en augmentation, tout comme le montant associé. Par ailleurs, des conditions de travail plus difficiles impliquent une baisse de la productivité, pouvant aller jusqu'à 50% au-delà de 33°C, selon des chiffres de l'organisation internationale du travail (agence de l'ONU). Près de 10 millions de travailleurs sont d'ores et déjà exposés à la chaleur en France, d'après France Stratégie.

S'adapter n'est pas une option, le coût de l'inaction étant beaucoup plus élevé que le coût de l'adaptation. Aussi, la mal adaptation, conséquence d'une réflexion parcellaire ou insuffisamment sourcée doit être systématiquement évitée.

Dans cette perspective, les ajustements à la marge ne permettent pas une action efficiente et une adaptation transformationnelle proposant des actions sur les causes structurelles des impacts, de l'exposition et de la vulnérabilité devra être privilégiée. Un travail conjoint entre les entreprises, l'Etat et les collectivités devra être réalisé.

Principaux enjeux régionaux :

Le changement climatique est susceptible d'affecter les activités économiques par des impacts sur les chaînes d'approvisionnement (matières premières et produits manufacturés), et sur les chaînes logistiques.

De ce point de vue, doivent en particulier être envisagés les effets suivants :

- réduction de la disponibilité des ressources en eau,
- vagues de chaleur sur les capacités de refroidissement des process et des conditions de travail,
- risques naturels majeurs sur les infrastructures des entreprises,
- évolutions climatiques sur les intrants de production,
- augmentation des périodes caniculaires fragilisant pour partie les activités touristiques en extérieur.

Face à la réduction de l'enneigement et la réduction des ressources en eau, il s'agit particulièrement de faire évoluer l'aménagement de montagne et notamment l'offre touristique en la diversifiant.

Les dérèglements climatiques menacent aussi, au titre des activités de loisirs et touristiques, la baignade en plans d'eau continentaux, les sports d'eau vive et la pêche amateur sur les cours d'eau, les randonnées en secteur "risque majeur d'incendie…

L'évolution de l'offre touristique sur des territoires aux ressources naturelles fragilisées par l'évolution climatique doit également être pensée dans une approche globale d'aménagement du territoire, incluant les impacts du changement climatique sur le recul du trait de côte, la ressource en eau, les vagues de chaleur et le patrimoine naturel qui fonde l'attractivité touristique.

Pour ce qui concerne le monde industriel, plusieurs niveaux doivent être adressés : les risques physiques pesant sur l'entreprise, la dégradation des procédés de fabrication, l'impact d'une détérioration de la chaîne de valeur et de la logistique associée, ainsi que les difficultés inhérentes à des conditions de travail défavorables.

En premier lieu, les risques physiques doivent être pris en compte par des analyses de vulnérabilités similaires à des analyses de risques, permettant de questionner les différents scénarios en fonction des impacts potentiels et des enjeux prioritaires. Cela peut se traduire en actions par la réalisation de mesures de protection ou de mitigation. En plus des risques naturels pouvant impacter le site, les opérations et les procédés doivent être analysés. Les conditions d'opérations pourraient être dépassées et engendrer des défaillances avec des conséquences en cascade. Les utilités (énergie, eau…) devront être examinées pour garantir le bon fonctionnement du site en regard des impacts.

La logistique des différents flux doit également être anticipée, les travailleurs pourraient éprouver des difficultés à réaliser le trajet lieu de travail – lieu de vie face à certains types d'impacts. Le transport des matières premières, de l'énergie sous quelque forme qu'elle soit, ainsi que les flux informationnels, peuvent être impactés et doivent être intégrés aux plans d'actions.

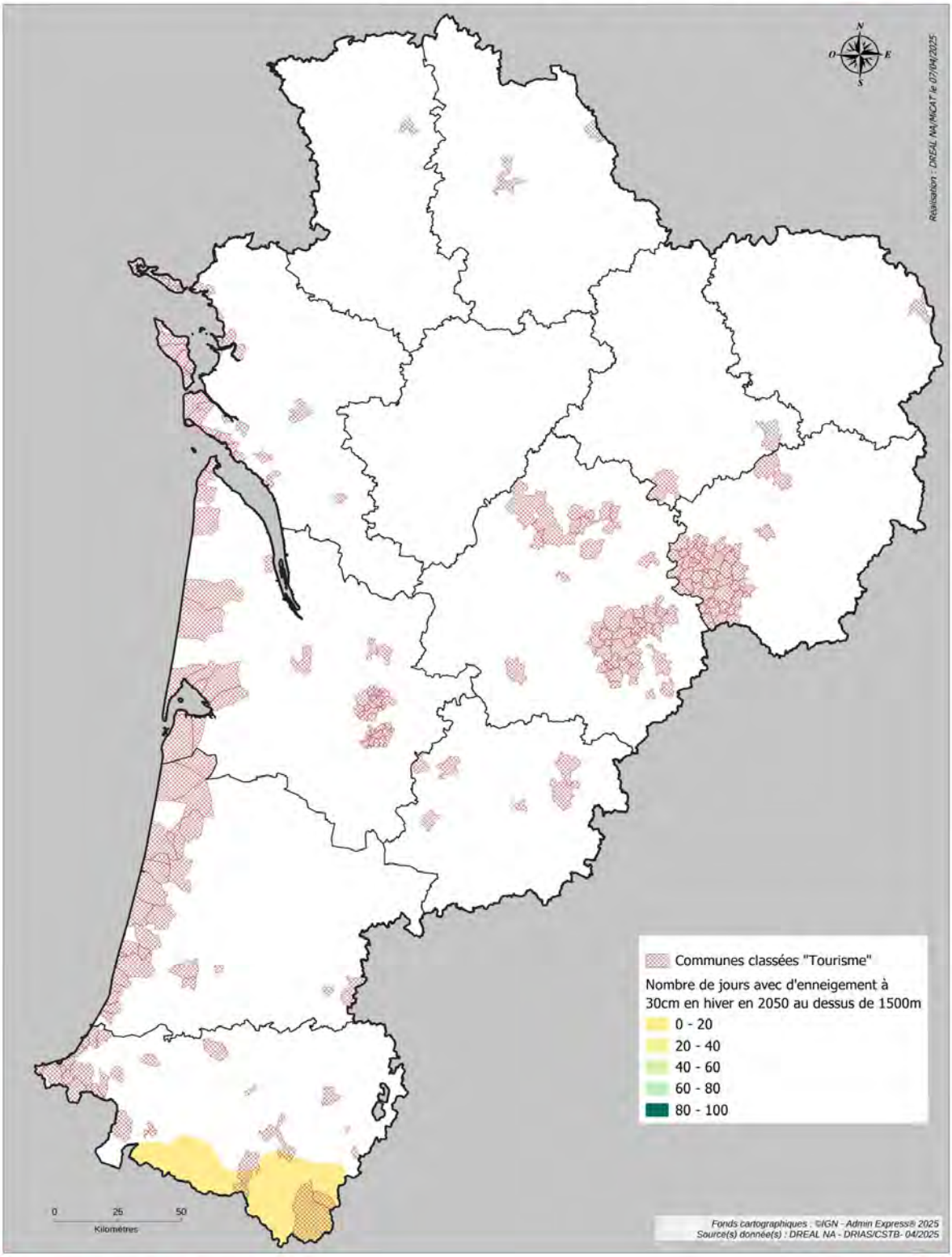
Les conditions de travail doivent également être anticipées pour éviter les effets délétères sur les travailleurs et la production. En plus des conséquences humaines pouvant s'avérer dramatiques, de l'inconfort à l'accident, des impacts sur la productivité et sur les conditions de travail, peuvent être conséquents et empêcher le fonctionnement optimal de l'entreprise.

La difficulté réside dans la spécificité de chaque filière ou entreprise dans son environnement. Des travaux sectoriels avec l'ensemble des partenaires devront être engagés pour bénéficier d'une expertise partagée et augmentée de retours d'expérience marquants.

De manière générale, l'enjeu est le maintien d'une économie locale pérenne. La résilience de chaque entreprise doit être envisagée à travers l'ensemble de son activité et de ses partenaires.

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Communes classées tourisme et nombre de jours d'enneigement à 30cm en hiver en 2050



ATLAS CARTOGRAPHIQUE DREAL Nouvelle-Aquitaine www.sigena.fr

Proposition de pistes d'actions : [extrait Guide des leviers d'adaptation – SGPE]

Evolution de l'offre touristique de montagne	Diversifier l'offre touristique
	Faire évoluer l'offre d'hébergement et rénovation du patrimoine immobilier
Evolution de l'offre touristique littorale	Préparer à des modifications de périodes touristiques liées aux évolutions de température
	Faire évoluer des équipements touristiques face au recul du trait de côte
Continuité des activités économiques locales	Accompagner les entreprises dans la réalisation de leur diagnostic de vulnérabilité au changement climatique
	Identifier et accompagner les infrastructures et chaînes logistiques stratégiques pour le territoire

Rôle des filières / entreprises :

- Planification et hiérarchisation des investissements de l'offre touristique
- Proposition d'une offre de loisirs complémentaire touristique par secteur géographique et saison
- Rénovation du parc immobilier et ajustement de l'offre d'hébergement touristique
- Développement d'activités économiques complémentaires aux loisirs sur les sites touristiques
- Filières : rédaction des stratégies sectorielles d'adaptation
- Entreprises : élaboration des stratégies d'adaptation et de plans de continuité d'activités
- Adaptation des conditions de travail
- Investissements et travaux pour adapter les bâtis et infrastructures aux aléas climatiques

3.2 Enjeu « agriculture, pêche et alimentation »

La trajectoire de réchauffement climatique en Nouvelle-Aquitaine :

A +4°C de réchauffement climatique en France, l'évolution attendue de la durée des épisodes de sécheresses météorologiques (absence ou faibles précipitations) est forte. La moitié sud et la façade ouest du pays restent les régions les plus concernées par ces évolutions, avec des épisodes secs, d'une durée supérieure à un mois, l'été. Les sécheresses agricoles et hydrologiques deviendront extrêmement préoccupantes du fait de l'augmentation considérable de l'évapotranspiration, de la minéralisation accélérée de la matière organique des soles, avec des conséquences très importantes sur l'agriculture, la forêt et la biodiversité.

Principaux enjeux régionaux :

Le changement climatique impacte d'ores et déjà le secteur agricole. Il doit ainsi relever les nombreux défis de la gestion de l'eau, des sols, la migration des zones géographiques propices à certaines cultures, le bien-être animal, la modification des durées des cycles culturaux, la baisse des rendements ou encore les risques liés aux maladies et aux ravageurs.

L'augmentation des températures moyennes modifie les calendriers des cycles des plantes. Les reprises végétatives sont de plus en plus précoces au printemps, exposant les cultures fruitières et viticoles aux effets des gels tardifs. Ses effets peuvent être dévastateurs sur les plantes à des stades de développement où elles sont particulièrement fragiles.

Ces augmentations de températures favorisent également l'apparition potentielle de nouvelles maladies qui touchent les productions végétales comme animales (maladies fongiques, fièvre catarrhale ovine, maladie hémorragique épizootique, plantes indésirables et envahissantes, nouveaux ravageurs…). Ces nouvelles maladies nécessitent une vigilance accrue et des adaptations agronomiques importantes.

Le régime des précipitations est modifié avec l'apparition de longues périodes pluvieuses abondantes à l'automne ou au printemps. Ces phénomènes impactent l'emblavement des cultures qui ne peut se dérouler dans de bonnes conditions. Les semis sont décalés, nécessitant l'usage de variétés plus précoces et moins performantes, voire des reports de l'hiver au printemps. Ainsi en 2024, la production de blé française a baissé de 25%, car tous les semis n'ont pas pu être réalisés. Ces longues périodes humides sont également favorables à la propagation des maladies des cultures (mildiou par exemple).

À l'inverse, les longues périodes de sécheresses, combinées à une moindre disponibilité en eau, pénalisent les rendements des cultures quand elles ne sont pas irriguées, en particulier les céréales de printemps, maïs, tournesol, soja, orges, etc. Dans des zones comme la plaine de la Garonne ou le bassin de la Charente, cela remet, à terme, en cause la viabilité de certaines cultures. L'augmentation des vagues de chaleur pourrait entraîner l'échaudage des céréales et affecter la croissance et les rendements du maïs, largement cultivé dans les Landes, l'ouest et le sud de la région. Le blé pourrait bénéficier d'hivers plus doux mais souffrir de stress hydrique au printemps.

La pousse de l'herbe s'arrête plus tôt dans l'année (les prairies souffriront d'un déficit hydrique estival), posant des difficultés pour alimenter les troupeaux d'herbivores qui doivent être affourragés très tôt dans l'année si les stocks le permettent, augmentant ainsi le coût pour les éleveurs. De plus, le stress thermique sur les animaux affecte leur productivité, la fertilité et les risques sanitaires. Les pics de chaleur entraînent un risque de mortalité accrue dans les élevages. L'abreuvement peut également devenir problématique, en cas de sécheresse prolongée dans les secteurs d'élevage du Limousin et même dans les alpages pyrénéens, comme observé ces dernières années..

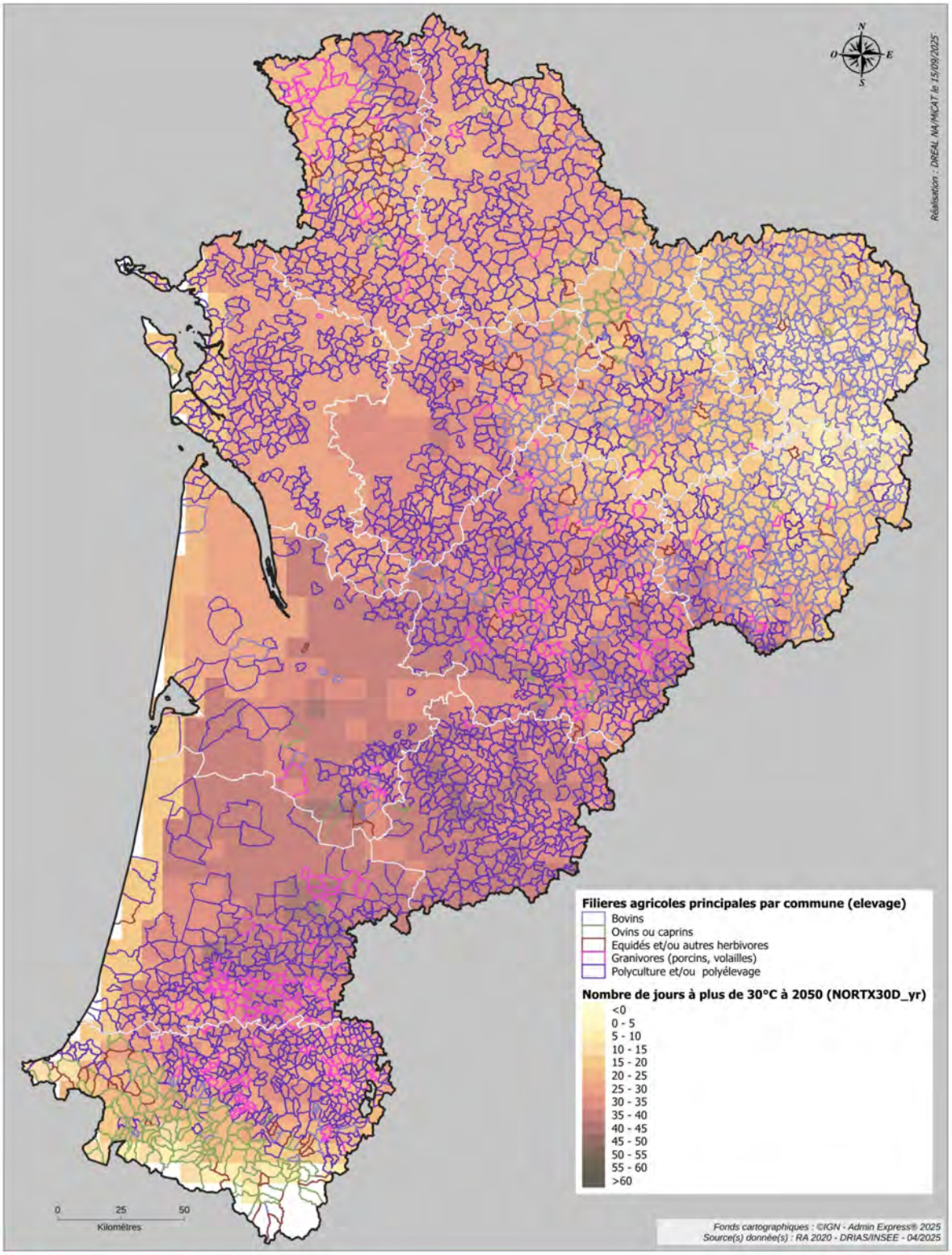
Les aléas météorologiques violents qui se multiplient font également peser des risques sur les productions. Les épisodes de grêle de plus en plus fréquents et violents ravagent les cultures. Les leviers visent à accompagner l'adaptation du secteur agricole en favorisant des pratiques agroécologiques, en améliorant la performance économique et sociale des exploitations agricoles, en renforçant les capacités des acteurs agricoles à innover et se protéger.

Les effets du changement climatique sur les stocks halieutiques et les pêcheries sont encore mal connus, mais les observations actuelles rendent inéluctable une adaptation rapide. La conchyliculture fait également face au réchauffement et à l'évolution de la qualité des eaux ainsi qu'au développement de nouvelles maladies, et, la pisciculture, à la diminution de la ressource en eau. Ces changements s'ajoutent aux pressions déjà fortes sur la biodiversité marine et appellent à une évolution des pratiques de pêche et d'aquaculture, pour assurer à la fois la résilience de la filière et la préservation et restauration des écosystèmes marins et aquatiques.

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Nombre de jours à plus de 30°C en 2050 dans les communes à dominante "élevage"

SIGENA



ATLAS CARTOGRAPHIQUE DREAL Nouvelle-Aquitaine www.sigena.fr

Proposition de pistes d'actions :

Adaptation des cultures et pratiques agricoles	Former et accompagner financièrement les agriculteurs dans l'adoption de nouvelles pratiques.
	Favoriser l'émergence de nouvelles filières de cultures plus adaptées au climat de demain
	Développer et massifier les pratiques agroécologiques favorables à la préservation et l'amélioration des sols tout en maintenant la performance économique des exploitations.
	Pour les SIQO : accompagnement des ODG à la prise en compte du changement climatique dans les cahiers des charges et les pratiques
Gestion de la ressource en eau	Favoriser et accompagnement (techniquement et financièrement) les solutions de stockage de l'eau, en priorité dans les territoires en déficit quantitatif.
	Contribuer à faire émerger des PGTE, en priorité dans les territoires en déficit quantitatif.
Innovation, technologie et recherche	Favoriser l'investissement dans les solutions innovantes et sobres (agriculture de précisions, outils d'aide à la décision, outils adaptés aux pratiques AE, amélioration du bien-être animal).
	Favoriser l'innovation agronomique ou variétale.
Formation et accompagnement	Accélérer l'accompagnement technico-économique des exploitations agricoles au plus près de leur territoire et de leurs préoccupations.
	Accompagner et encourager les activités polyculture-élevage en particulier dans les zones intermédiaires.
	Former et accompagner financièrement les agriculteurs dans l'adoption de nouvelles pratiques.
	Faire des lycées agricoles des fers de lance de la transition agroécologique et des enjeux du changement climatique.
Lutte contre les aléas climatiques et nouvelles maladies	Développer des moyens de lutte contre les aléas climatiques.
	Encourager et accompagner les filières à développer des programmes sanitaires collectifs.
Accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture	Prendre en compte de l'incidence de la migration des populations dans la répartition des possibilités de pêche, dans le respect des équilibres écologiques

Rôle des filières :

- Rédaction de plans de filière intégrant les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et pour la préservation de la biodiversité, tenant compte des données de la TRACC
- Intégration du scope 3 dans les circuits de distribution et de commercialisation alimentaires
- Diffusion des connaissances et bonnes pratiques auprès des producteurs
- Intégration des enjeux de sobriété de l'usage de l'eau dans tous les maillons de la chaîne de valeur alimentaire (amont - aval)
- Pour les coopératives, jouer un rôle moteur d'entraînement et de massification des pratiques sur la mise en place de nouvelles cultures ou dans l'adaptation des productions existantes
- Soutien à la diversification des pratiques de pêche durable

3.3 Enjeu « patrimoine naturel, forêt »

La trajectoire de réchauffement climatique en Nouvelle-Aquitaine :

A +4°C de réchauffement climatique en France, pour la biodiversité, un impact important du stress hydrique est anticipé, surtout en dessous de 1 000 m d'altitude, avec la disparition des essences les moins tolérantes à la sécheresse, cumulé avec les attaques d'insectes ou de pathogènes et les coups de vent sur les arbres fragilisés. Le changement dans la distribution spatiale des espèces sera renforcé.

Principaux enjeux régionaux :

Sous l'effet du changement climatique, les forêts vont subir un accroissement et un cumul de différents types de perturbations (réduction de la réserve hydrique du sol, ravageurs, incendies, sécheresse, canicules…). L'ampleur et la vitesse des changements globaux vont dépasser les capacités d'adaptation naturelle de ces écosystèmes. En France, au minimum 2,6 millions d'ha (15% de la forêt métropolitaine) sont directement concernés et nécessiteront une action volontaire dans les 10 prochaines années. L'objectif est de maintenir la santé, la résilience et la multi fonctionnalité des forêts.

Le changement climatique est aussi le troisième facteur de pression sur la biodiversité. Il est nécessaire de maintenir des écosystèmes fonctionnels, résilients au changement climatique et capables de maintenir les services écosystémiques qui leur sont associés. De nombreuses espèces, contraintes de migrer vers des latitudes et altitudes plus élevées, sont menacées d'extinction. Actuellement, le nombre et la taille effective des milieux naturels ne cesse de diminuer, alors que la distance entre eux augmente. Ainsi, il est nécessaire de maintenir les continuités écologiques permettant aux espèces animales et végétales de se déplacer. En 2018, seulement 20% des écosystèmes remarquables sont considérés comme étant dans un état de conservation favorable.

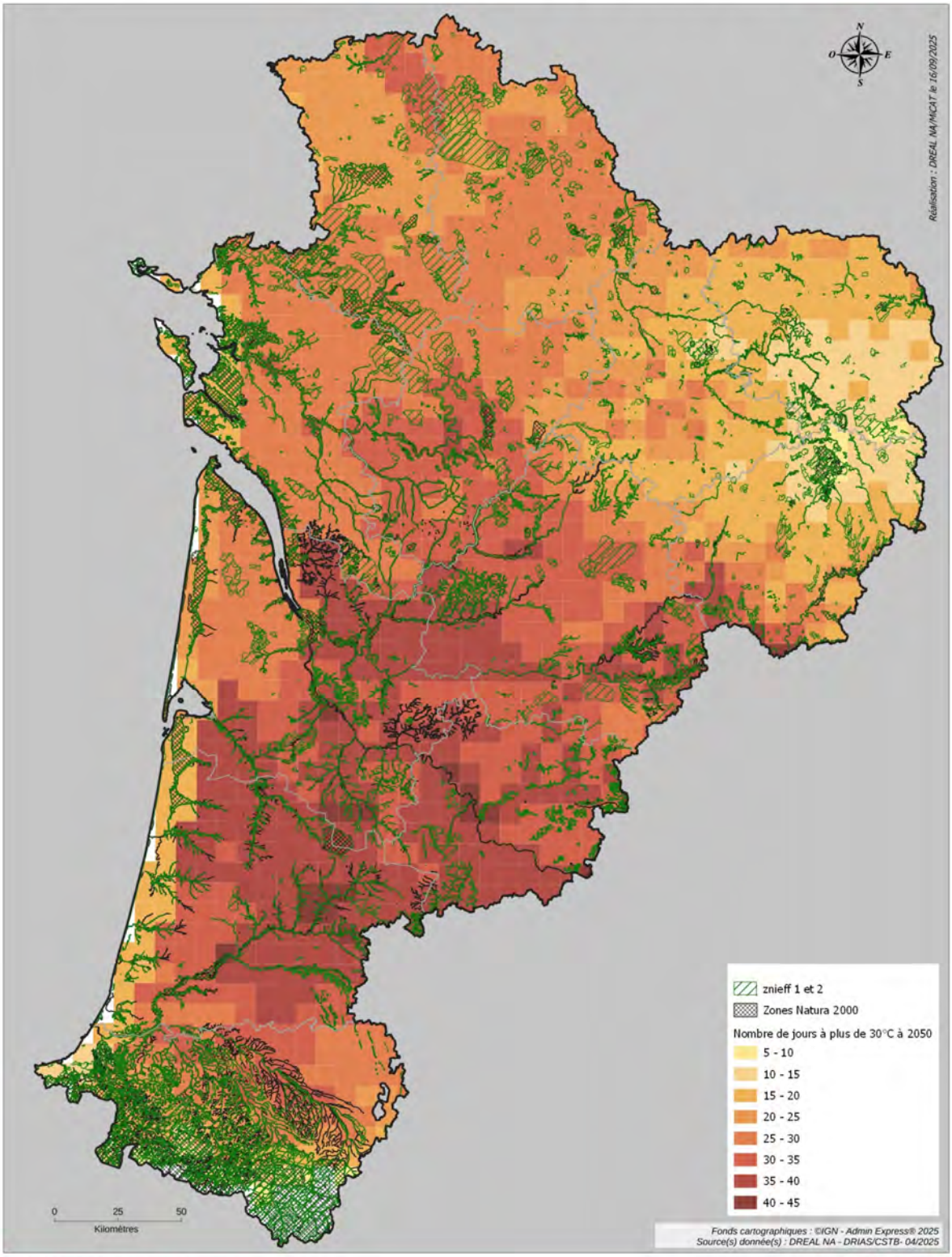
De surcroît, le changement climatique offre de nouvelles capacités au développement des espèces exotiques envahissantes, cinquième pression majeure sur la biodiversité, au détriment de la faune et de la flore endémique. En métropole, en l'espace de 50 ans, le taux d'espèces exotiques envahissantes moyen par département a été multiplié par 10, et le rythme continue de s'accélérer. Le levier consiste à lutter contre les espèces émergentes en visant, en priorité, l'éradication des espèces ayant l'impact négatif le plus important (environnemental, sanitaire, économique) et contrôler les fronts de propagation des espèces plus largement répandues.

Les paysages sont voués à être modifiés sous l'effet du changement climatique. Mettre le paysage au cœur de la prise de décision peut permettre de donner à voir de manière concrète les effets existants et à venir du changement climatique, de toucher la sensibilité et ainsi d'engager une démarche collective.

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

ZNIEFF, Zones Natura 2000 et nombre de jours à plus de 30°C en 2050

SIGENA



ATLAS CARTOGRAPHIQUE DREAL Nouvelle-Aquitaine www.sigena.fr

Proposition de pistes d'actions : [extrait Guide des leviers d'adaptation - SGPE]

Gestion durable des forêts et produit bois *	Maintenir et diversifier les milieux ouverts en mosaïque
	Engager le renouvellement forestier privilégiant des espèces variées et adaptées au climat futur
	Diversifier la valorisation des produits forestiers (nouvelles essences, bois de crise…)
	Mettre en œuvre des obligations légales de débroussaillement
Restauration des habitats naturels *	Protéger et renaturer les zones humides
Résorption des points noirs prioritaires de continuité écologique *	Effacer les obstacles majeurs de continuité écologique
Augmentation de la surface en aires protégées *	Créer ou étendre d'aires protégées
Démarches paysagères facilitatrices de l'acceptabilité des changements	Elaborer une démarche paysagère concertée à l'échelle du territoire
Régulation des espèces exotiques envahissantes (EEE)	Limiter l'introduction et surveiller l'évolution des EEE

Rôle des filières / entreprises :

- Massification des itinéraires de "forêt sous-couvert" et de la sylviculture mélangée
- Diversification de la valorisation des produits bois par la filière en priorisant le bois d'oeuvre, puis le bois industrie et enfin le bois énergie
- Production de plants forestiers et valorisation des travaux sur les plants forestiers, car le volume régional est important
- Intégration des nouvelles valorisations (nouvelles essences, bois de crise…) par les fabricants de matériaux et acteurs de la construction
- Valorisation des meilleures pratiques sylvicoles via les achats responsables (certifications, labels…)
- Structuration d'une offre de restauration via la filière du génie écologique, respect des normes AFNORNFX10-900, conduite d'un projet de génie écologique (tous milieux) et norme NFX32-102 sur l'état initial de la biodiversité
- Application de la séquence éviter/réduire/compenser, notamment sur les continuités écologiques, dans le cadre des projets
- Travaux de résorption des points noirs causés par leurs infrastructures existantes
- Pratiques en accord avec les enjeux de biodiversité dans les aires protégées et valorisation des produits issus de ces aires
- Incitation à ne plus produire/commercialiser des espèces exotiques pouvant avoir un impact sanitaire global
- Actions d'éradication des espèces exotiques envahissantes présentes sur leurs terrains, notamment pour les infrastructures linéaires
- Apport d'expertise en analyse paysagère

Rôle des collectivités :

- Financement du renouvellement des forêts communales et plantation de nouvelles forêts sur les parcelles de la collectivité
- Sensibilisation des propriétaires privés à la gestion durable
- Usage du droit de préemption pour les parcelles forestières en vente
- Soutien aux pratiques agroécologiques, au sylvo-pastoralisme et à l'éco-pastoralisme
- Vérification du respect des obligations légales de débroussaillement et actions de sensibilisation et prévention du citoyen à ces enjeux
- Actions de restauration des écosystèmes
- Appui aux projets de classement de sites naturels ou d'extension des périmètres existants
- Déploiement de diagnostics de vulnérabilité et plan d'actions d'adaptation à l'échelle des aires protégées dont la gestion est assurée par les collectivités
- Identification des continuités écologiques et résorption des points noirs (inventaires, analyse des données…)
- Création ou extension d'aires protégées, dont des zones sous protection forte
- Déploiement de diagnostics de vulnérabilité et plan d'actions d'adaptation à l'échelle des aires protégées dont la gestion est assurée par les collectivités
- Mise en place et financement de plans de gestion des espèces exotiques envahissantes
- Sensibilisation des citoyens, notamment des jeunes, et des entreprises du territoire, aux enjeux de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (compréhension des enjeux, identification des espèces exotiques envahissantes, actions de lutte contre ces espèces…)
- Mise en place d'une démarche paysagère du territoire, lecture partagée, élaboration collective d'un plan d'actions
- Prise en compte des enjeux dans les documents de planification territoriaux SCoT, PLUi
- Compétence d'aménageur territorial

3.4 Enjeu « patrimoine culturel »

Principaux enjeux régionaux :

Le changement climatique implique des conséquences de plus en plus significatives sur les sites et biens d'intérêt patrimoniaux, notamment les bâtiments (qui n'ont généralement pas été conçus pour faire face aux impacts du changement climatique), certains sites archéologiques (en particulier ceux situés sur le trait de côte et les grottes ornées) et la conservation des biens culturels, ce qui nécessite de nouveaux équipements pour les protéger de l'augmentation des températures et de l'évolution des taux d'humidité.

Les communes ont un rôle particulier à jouer, car 40% des monuments historiques leur appartiennent, dont une majorité dans celles de moins de 2 000 habitants.

Il s'agit d'encourager la rénovation des sites culturels en prenant en compte les évolutions climatiques. Ce levier est essentiel pour préserver les bâtiments, œuvres et espaces naturels patrimoniaux, tout en sensibilisant le public aux effets du dérèglement climatique.

Proposition de pistes d'actions : [extrait Guide des leviers d'adaptation – SGPE]

Préservation des sites culturels et patrimoniaux	Rénover les bâtiments en prenant en compte les évolutions climatiques

Rôle des collectivités :

- Identifier les risques climatiques et renforcer la conservation des sites dont elles sont propriétaires
- Élaboration de plans de prévention
- Renforcer l'entretien régulier du patrimoine

3.5 Enjeu « infrastructures de transport »

Principaux enjeux régionaux :

Les services de transports sont affectés par l'ensemble des aléas climatiques, dans leurs infrastructures et dans leurs composantes organisationnelles. Les modifications des conditions climatiques impliquent des travaux de réparation et de maintenance plus importants, des coupures des réseaux plus fréquentes, un vieillissement prématuré des infrastructures, ou encore des impacts sur la sécurité des déplacements et sur la qualité de service.

Des études de vulnérabilité des infrastructures et des services de transport doivent être lancées pour préciser les priorités d'actions.

Proposition de pistes d'actions : [extrait Guide des leviers d'adaptation – SGPE]

Réduction de la vulnérabilité des infrastructures et services de transport	Identifier et accompagner les infrastructures stratégiques et de leurs principales vulnérabilités
Confort thermique des transports collectifs et des mobilités actives	Végétaliser les abords de linéaires cyclables

Rôle des collectivités / entreprises :

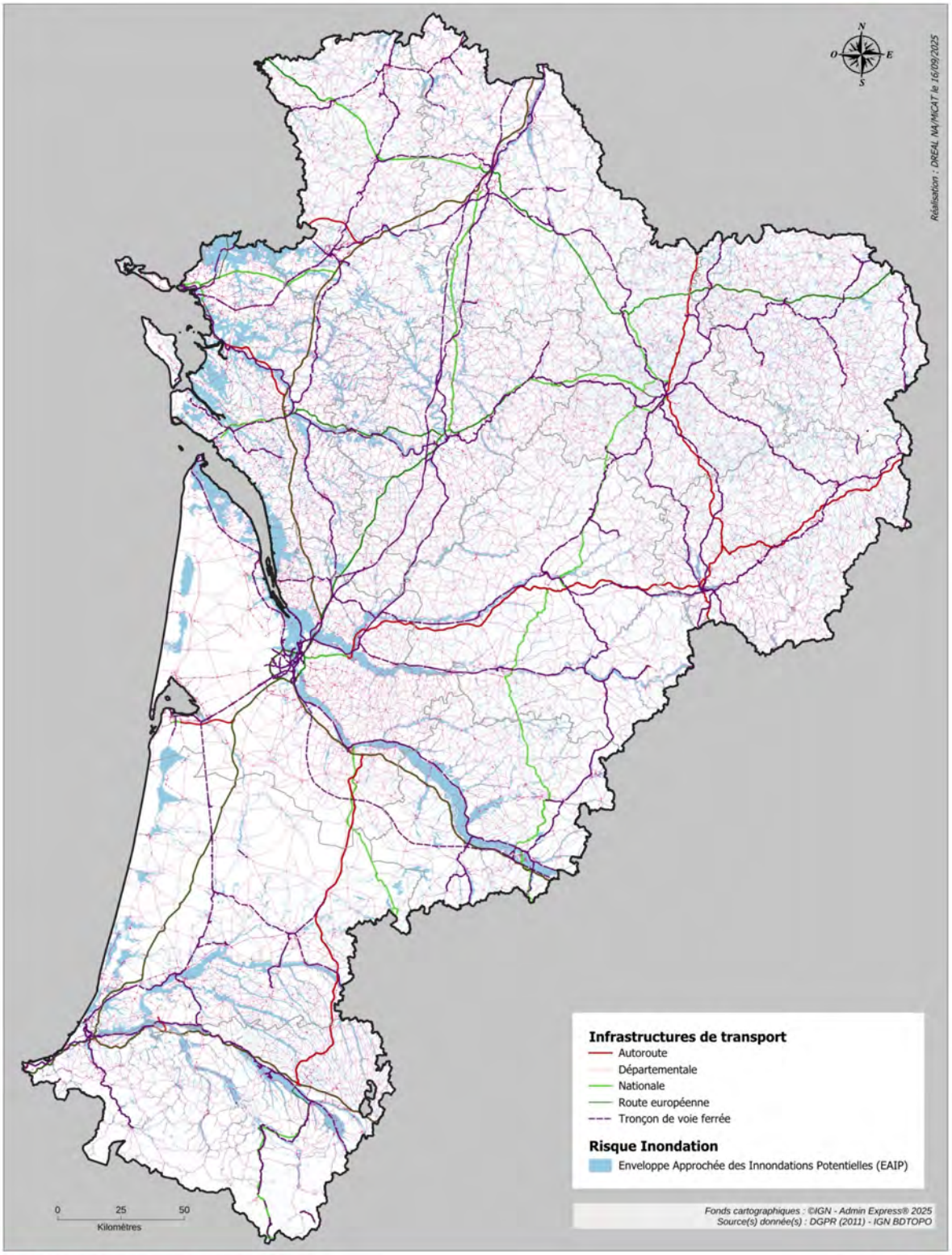
Les leviers d'adaptation consistent à :

- Recenser les actions d'adaptation déjà en cours sur les territoires
- Mettre en place une gouvernance de l'adaptation du système de transports associant les autorités organisatrices, les gestionnaires d'infrastructures et les opérateurs de service
- Augmenter la fréquence des contrôles des infrastructures
- Identifier les enjeux territoriaux auxquels répond le système de transport : identifier les infrastructures, services de transport et acteurs clefs pour y répondre
- Analyser la vulnérabilité de ces infrastructures et services de transport du territoire face au changement climatique
- Définir un niveau de service cible en fonction des aléas climatiques, atteignable au regard des vulnérabilités identifiées et des spécificités du territoire, et les mesures pour atteindre ce niveau (par exemple : faire évoluer l'offre de transport, renforcer la maintenance préventive des infrastructures et matériels roulants)
- Favoriser le confort thermique des déplacements en modes actifs et en transports en commun, afin d'éviter l'usage individuel de la voiture climatisée (guide en cours de construction par la DGITM sur l'adaptation des matériels roulants et des gares, plantation d'arbres le long des pistes cyclables)
- Adapter la gestion de l'offre (notamment horaires décalés) et l'information des voyageurs pour les sensibiliser aux comportements en cas de fortes chaleurs
- Faire évoluer les modes de travail pour éviter les déplacements aux heures les plus chaudes
- Anticiper les déplacements des personnes vulnérables et leur assurer des possibilités de déplacements spécifiques

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Principales infrastructures de transport et Enveloppe Approchée des inondations Potentielles

SIGENA



ATLAS CARTOGRAPHIQUE DREAL Nouvelle-Aquitaine www.sigena.fr

3.6 Enjeu « protection des personnes, santé et éducation »

La trajectoire de réchauffement climatique en Nouvelle-Aquitaine :

A +3 °C de réchauffement climatique mondial, l'intensité et la fréquence des impacts du changement climatique vont fortement augmenter. En premier lieu, le changement climatique, notamment du fait de l'augmentation de la fréquence, l'intensité et la durée des périodes caniculaires, va impacter négativement les personnes en fragilité sanitaire : personnes âgées, enfants, malades chroniques (déficience respiratoire, cardiaque, immunitaire, obésité…). Les bâtiments (logements, bureaux, établissements scolaires et de santé), les services et infrastructures de transport, les réseaux d'énergie, d'eau et de télécommunication devront être en capacité de continuer à fonctionner malgré de longs épisodes de fortes chaleurs.

Principaux enjeux régionaux :

Les services de santé sont exposés à l'ensemble des effets du changement climatique : à la fois des impacts immédiats sur les infrastructures, sur le fonctionnement de l'établissement (rupture des chaînes d'approvisionnement, interruption de l'alimentation énergétique, interruption de prise en charge) ou sur l'afflux de patients potentiels et en même temps sur des impacts directs et indirects sur la santé des populations (dégradation de la qualité de l'air, de l'eau, agents pathogènes et maladies vectorielles, déshydratation, coup de chaleur…), sur les retards dans les prises en charge et la dégradation des conditions de travail.

Il est important de renforcer la formation des prescripteurs et rédacteurs de marchés publics afin d'orienter l'adaptation des bâtiments publics (par exemple bioclimatisme et rafraîchissement passif, déminéralisation des abords, accès et parkings, végétalisation horizontal et verticale, prise en compte de l'albédo en toitures, façades et voiries, arrêt de la bitumisation des accès et parkings quand ce n'est pas nécessaire, désimperméabilisation des sols, végétalisation, prise en compte de l'albédo des toits et voiries, installation de VMC programmables "spéciale canicule" avec un renouvellement automatique en mode "turbo" de l'air intérieur des bâtiments en fin de nuit).

La sécurité civile et les services de secours sont également confrontés à la problématique.

Proposition de pistes d'actions : [extrait Guide des leviers d'adaptation – SGPE]

Renforcement de la résilience des services de santé	Former les personnels aux impacts du changement climatique
Préparation des services de secours	Ré-évaluer les capacités et l'organisation des secours face à l'augmentation des risques

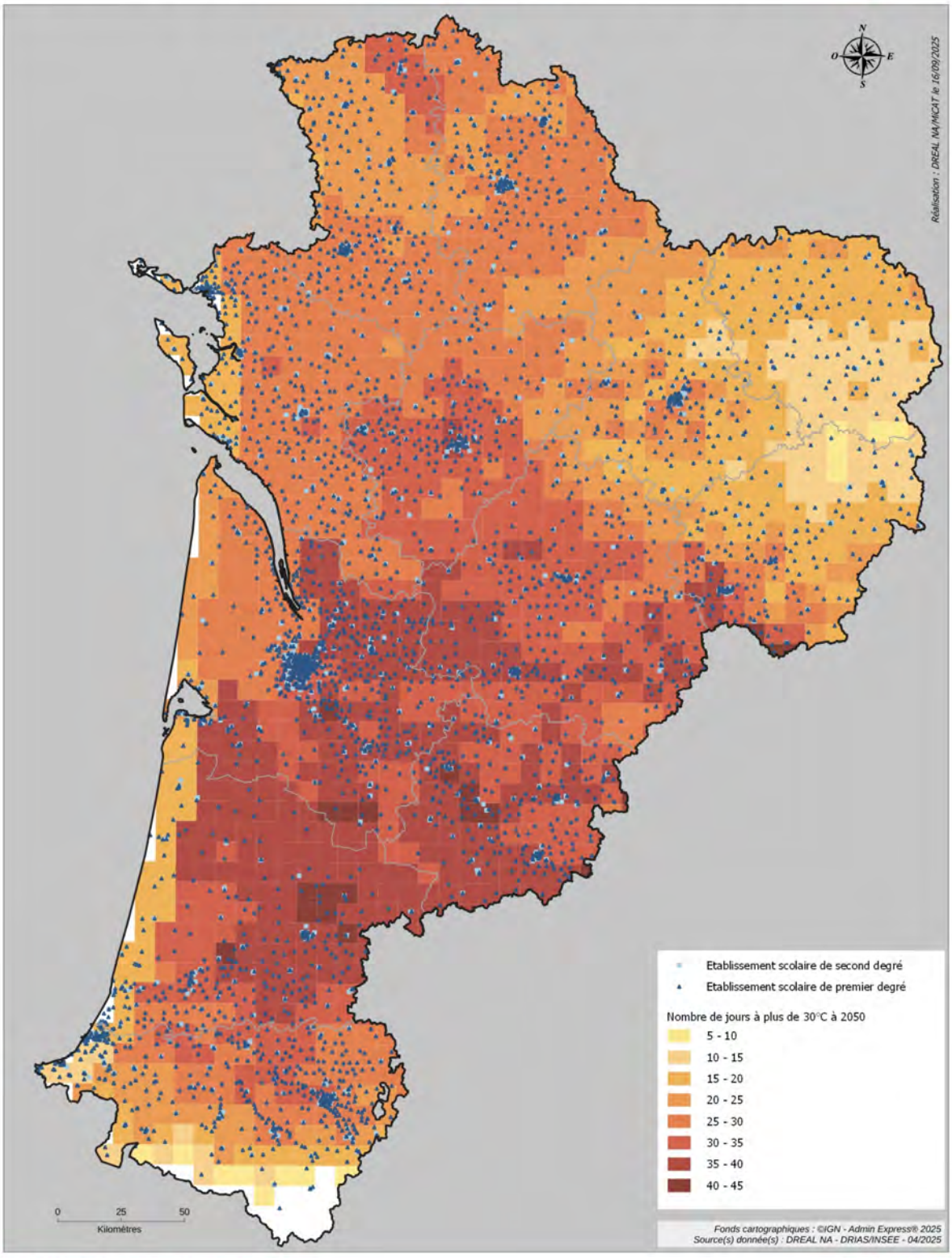
Rôle des filières / entreprises :

- Plans d'adaptation et investissements nécessaires pour les établissements de santé privés
- Implication des prestataires privés des établissements de santé dans les plans d'adaptation
- Recherche et développement de solutions et formations pour traiter les maladies émergentes
- Facilitation des conditions d'engagement des salariés dans les services de réserve et de volontariat
- Formation des salariés aux gestes de premiers secours

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Établissements scolaires du premier/second degré et jours exposés à des températures supérieures à 30°C en 2050

SIGENA



ATLAS CARTOGRAPHIQUE DREAL Nouvelle-Aquitaine www.sigena.fr